



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753171 5

Presented by

John Bigelow

*to the
Century Association*

* M

MORETE

7/10/1914

*IM

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

M A R S. 1741.



A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER;
ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty;
à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

A V I S.

LADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au *Mercur*e, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le *Mercur*e, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le *Mercur*e de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

MARS. 1741.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LE JEU,

O D E.



Imable fils de l'Innocence ;
Travail utile & glorieux ,
Dont la prodigue main dispense
Les trésors les plus précieux ;

Que vois-je ! insensés que nous sommes ,
O honte éternelle des hommes !
Ton Temple auguste est profané ,

A ij

Et

Et tes Sujets les plus fidelles ,
A ta Loi devenus rebelles ,
Aujourd'hui l'ont abandonné.



Un démon farouche & barbare ,
Œuvre des infernales Sœurs ,
Est sorti du fond du Tartare ,
Pour tyranniser tous les cœurs ;
La pâle & sordide Avarice ,
Le Desespoir & l'Injustice ,
Et la Fureur aux yeux de feu ,
De leur poison imperceptible
Ont allaité ce Monstre horrible ,
Que les Humains appellent Jeu. (a)



Des vices la coupable Mere (b)
Chés tous les Mortels l'introduit ;
Elle paroît, & l'on révere
Ce Monstre affreux qu'elle a produit.
L'Avârice livide & pâle
A cette furie infernale
Donne le nom d'amusement ;
Quelle extravagance innoüe !

(a) *Il n'est question dans cette Pièce que du Jeu excessif & passionné.*

(b) *L'Oisiveté.*

Dans

Dans le chagrin passer sa vie ,
Et s'amuser dans le tourment !



Tel est le bisarre caprice
De ces cœurs , que l'oisiveté ,
L'orgueil & la basse avarice
De leur poison ont infecté ;
Flaté par un espoir sordide ,
Et d'un vil gain toujours avide ,
Va-t'on pour s'amuser au Jeu ?
Non , non , si par quelque ressource
On ne croyoit grossir sa bourse ,
Ce commerce amuseroit peu.



A cette criminelle Ecole
Un Pere forme ses Enfans ,
Et pour l'offrir à cette Idole ,
En main il leur remet l'encens ;
Honteux prétexte ! erreur profonde !
Il faut que mon fils dans le monde
Sçache défendre son argent ;
Mais , avec l'art de se défendre ,
Il aura celui de se rendre
Malheureux , injuste , indigent.



A iij Découvrez

Découvrez votre conscience ,
 Je l'atteste ; parlez , Joueurs ;
 Venez aux yeux de l'évidence
 Montrer les replis de vos cœurs ;
 Une pénible bienséance
 Au Jeu vous impose silence ;
 Mais qu'il est facile de voir
 Qu'une contenance affectée
 Couvre dans votre ame agitée
 La fureur & le désespoir.



Il est des cœurs dont la noblesse
 Eclate dans l'adversité ,
 Dont la raison , toujours maîtresse ,
 Agit toujours en liberté ;
 Au Jeu , quelle foiblesse extrême !
 Le grand Homme n'est plus lui-même ;
 Sous la passion abattu.
 Il en ressent la dure atteinte ;
 Son cœur esclave de la crainte ,
 Est insensible à la vertu.



Hommes insensés que vous êtes ,
 Détrompez-vous , ouvrez les yeux ;
 Vous verrez que vos jours de Fêtes
 Sont vos jours les plus malheureux ;

Ca

Cet or pour telle & telle affaire
Si bien placé , si nécessaire ,
Sur une carte est entassé ;
Tournez-là : c'est la redoutable ! .
Par un Arrêt irrévocable
L'or en d'autres mains a passé.



Voilà ce Joueur sans ressource ,
Suivons-le jusqu'en sa maison ;
Il vient de perdre avec sa bourse
Et son repos & sa raison ;
Quel ton ! . . quelle humeur ! . . tout le blesse ,
Jusqu'à l'innocente caresse
D'une Epouse ou d'un tendre Fils ,
En proie au chagrin qui l'entraîne ,
Il faut que tout porte la peine
Du désastre qu'il a commis.



Heureux , qui d'un travail utile
Connoît le prix & la douceur ,
Qui , toujours paisible & tranquille ,
De la vertu fait son bonheur !
Ses mains pures , industrieuses ,
Innocentes , laborieuses ,
Suffisent à tous ses desirs ;
Exempt de chagrin & d'alarmes

En repos il goûte les charmes
Des vrais & solides plaisirs.

Par M. le Chevalier de Canville.



REFLEXIONS sur la Critique.

LE but de la Critique doit être de corriger & d'instruire. Ceux qui ne s'en servent que dans cette intention n'offensent ordinairement que les Esprits mal faits, ou les cœurs endurcis. La Critique doit être fondée sur le vrai. Si elle est fausse, ou mal appliquée, elle ne servira qu'à prouver l'ignorance, la mauvaise foi, & tout ensemble la malignité de celui qui en est l'auteur. Il faut aussi en bannir l'emportement & tout ce qui est outré : autrement elle ne passera que pour une imposture ou pour un Libelle, & fera plus de tort à la réputation de celui qui l'a produite, qu'à celle de la personne dont il en vouloit faire l'objet.

La Critique judicieuse & vraie, un peu vive même, supposé que le sujet mérite qu'elle soit telle, se fait goûter de tous les honnêtes gens. Les Ouvrages les plus estimés, les plus recherchés, les plus curieux & les plus utiles, sont ceux où la Critique
d'ac-

d'accord avec la bienfiance & avec la raison se rencontre dans toute la force de la vérité.

Quelques-uns la condamnent & s'en servent. D'autres la craignent, parce qu'ils la méritent, & qu'ils ne veulent ni se corriger, ni être instruits. Enfin la Critique qui s'exerce sur les Ouvrages d'esprit, est presque aussi sensible à ceux qu'elle reprend, même avec justice, que si elle les attaquoit dans leurs mœurs, dans leur réputation, dans leur honneur.

Il y a d'excellens Ouvrages de Critique ; dont on a fait des contre-Critiques qui ne se font guère moins admirer ; & auxquelles ; malgré cela, on pourroit encore justement trouver à reprendre ; preuve qu'il est impossible à l'homme d'attraper le point de la perfection, ou du moins de parvenir au bonheur de contenter tous les goûts. M. de la Bruyere en est un exemple : il a beau nous protester que, si on reconnoît quelque profondeur dans ses Ecrits, c'est par la bonne opinion qu'on a de ses Lecteurs. Cette flatterie n'a pas empêché un fort habile Critique de le reprendre, & de prétendre que, quelque estime que lui aient attiré & que méritent réellement ses caractères, son style n'est pas fort correct en plusieurs endroits, & que ses pensées ne sont pas assez nettement

A v. déve-

développées en quelques autres , pour n'avoir pas besoin d'explication ou de commentaire.

La malignité & l'amour propre sont deux défauts qui nous sont assés ordinaires , & également pernicious. L'un est cause que , sur le témoignage d'autrui , ou sur la plus légère aparence , nous croyons tout le mal qu'on nous dit , ou qu'on publie des autres : l'autre , que nous nous aveuglons sur nos propres défauts , & que nous repoussons ordinairement avec aigreur tous les traits qui tendent à nous en corriger. Ce qu'il y a de plus impertinent , c'est qu'on reprend souvent dans le prochain des fautes , où l'on tombe ordinairement soi même.

La Critique sur les mœurs , toute délicate qu'elle est à traiter , n'est point en rigueur , & par forme d'usage , une espece de tolérance. Elle est permise , & on peut dire * autorisée par le Droit naturel & divin. Il ne faut qu'ouvrir les Livres Sacrés & tous ceux des Peres de l'Eglise , pour trouver dans leurs Ecrits un nombre infini d'exemples de la vive censure qu'ils font de notre malice , de nos égaremens , de nos foiblesses , de nos passions , de nos fureurs , en un mot de tous nos vices. Les Livres profanes n'en fournissent pas moins.

* Cum omnibus pacem , adversus vitia bellum.
C'étoit la Devise de l'Empereur Othon II.

Ceux

Ceux qui se récrient davantage contre cette Critique , sont ceux qui , dans l'intérieur de leurs consciences , sentent qu'elle auroit tort de les épargner. Nullement disposés à en faire leur profit , ils se livrent pleinement à l'iniquité ; ils souhaiteroient en effet qu'il fût secrettement défendu d'exposer au grand jour leurs concussions , leurs vols , leurs tyrannies , leurs rapines , ou plutôt il seroit à désirer pour eux qu'ils n'eussent en mourant d'autre risque à courir que celui de la perte de ces biens immenses qu'ils ont volé & qu'ils continuent encore de voler tous les jours au Prince & au Public. On ne doit pas moins éclater contre ceux qui , dans quelque profession , dans quelque état que ce soit , s'écartent en tout des devoirs que l'équité naturelle & la Religion nous prescrivent. *Bonis nocet , qui malis parcit.*

Les Grands du Monde , loin d'être à couvert des traits de la Censure ou de la Critique , y sont , malgré toute leur autorité , beaucoup plus exposés que le commun des hommes. Leur grandeur les déceale & les met en évidence à tout le monde : leurs moindres paroles sont recueillies , toutes leurs actions sont soigneusement examinées. Rien de tout ce qu'ils ont dit , ou fait n'échappera à la Postérité. Sur quoi on attribue ce beau mot à l'un

A vj de

de nos plus grands (a) Monarques : *Les faits des Grands , de quelque nature qu'ils puissent être , ne meurent jamais.* Ensorte que ceux d'entre eux qui sont jaloux de leur réputation & de leur gloire , s'ils veulent que la Posterité respecte leurs noms & leur mémoire , doivent se conduire d'une manière que rien ne puisse en ternir l'éclat. Ce qui est si vrai , qu'il s'est trouvé des gens , dit un (b) Historien moderne , sensibles à un trait de plume , quoiqu'ils ne le fussent , ni aux remords de la conscience , ni à la sévérité des Loix ; & on voit , ajoute-t'il , un Prince au commencement du siècle passé , qui ne pouvant être détourné de commettre un inceste , par toutes les maximes de la Religion Chrétienne , le fut efficacement par la réflexion qu'on lui fit faire que la chose ne pourroit être si bien cachée que la Posterité ne le scût.

» Entre les Loix qui regardent les Tré-
 » passés , dit Montagne , L. 1. Ch. 3. en son
 » vieux Style , celle-ci me semble autant
 » solide , qui oblige les actions des Princes
 » à être examinées après leur mort. Ils sont
 » compagnons , & non maîtres des Loix.
 » Ce que la Justice n'a pû sur leurs têtes ,
 » c'est raison qu'elle l'ait sur leur réputation

(a) *Henri IV.*

(b) *Varillas dans La Préface des Anecdotes de Florence.*

» &

» & biens de leurs Successeurs. Choses que
» souvent nous préférons à la vie.

C'étoit autrefois la coutume parmi les Egyptiens que , lorsque le Roy étoit mort , on exposoit son corps au milieu de la place publique , où chacun avoit la liberté de le louer ou de le blâmer , selon qu'il l'avoit mérité. On mettoit en balance les plaintes & les acclamations ; & si ses vices l'emportoient sur sa vertu , sa mémoire étoit détestée , & on lui refusoit l'honneur de la sépulture. Cette coutume , toute bizarre qu'elle peut nous paroître aujourd'hui , avoit cela de bon qu'elle pouvoit exciter son Successeur à bien traiter ses Sujets & à gouverner ses Etats en bon & sage Prince.

Le Juge sans reproche est la Postérité ,
Le tems qui détruit tout en fait la vérité.

Regnier , Satyres.

On convient qu'on ne doit point nommer , surtout en matiere d'importance , les personnes qu'on reprend même avec beaucoup de justice , quoique ce ne soit que dans le dessein de les faire rentrer en eux-mêmes & les obliger à se corriger. Mais il a toujours été permis , & il ne peut qu'être avantageux de répandre le mépris & l'horreur sur tout ce qui porte en soi le caractère visible de

de l'infamie & de la réprobation.

Sans cela on verroit la malice & la noirceur des hommes, qui ne sont déjàque trop corrompus, monter jusqu'à son comble. Ils fouleroient bien-tôt aux pieds, si j'ose ici me servir de cette expression, toutes les Loix de l'humanité, de l'ordre, de l'équité, de la sûreté publique, aussi-bien que celles de la Religion, qui est le principe de tout bien & la réformatrice de tout mal.

Toutes sortes de vérités ne sont pas bonnes à être dites, j'en conviens. Mais, dès qu'on ne blesse ni la Religion, ni l'Etat, & qu'on en parle toujours au contraire avec beaucoup de zele, d'amour & de respect, il doit être permis de donner quelque force à ce qu'on écrit, surtout en matiere de mœurs, si on veut qu'on en profite. C'est par-là que Lucille, Horace, Juvenal & Perse parmi les anciens; Arnaud, Pascal, Despreaux, la Bruyere, & un petit nombre d'autres entre les modernes, l'emportent sur quantité d'autres Ecrivains.

Ceux qui se servent de leur esprit pour tourner en ridicules des personnes qui en ont moins qu'eux, par cette raison seule qu'ils en ont moins, & pour le seul plaisir de les mortifier ou d'en rire, blessent non-seulement la charité, ils prouvent encore qu'ils ont un très-mauvais cœur & fort peu de

de Religion. Ces sortes de caractères ne méritent pas d'être mis au rang des bons & des judicieux Critiques. Ils font une classe à part, & sont parfaitement méprisables.

Ce n'est pas toutefois qu'une Muse un peu fine
Sur un mot en passant ne joue & ne badine ,
Et d'un sens détourné n'abuse avec succès ;
Mais fuyons sur ce point un ridicule excès.

Ces Vers qui sont de M. Despréaux ;
à qui on peut bien s'en rapporter , nous
aprennent qu'il faut user sobrement & avec
beaucoup d'art , de circonspection & de
délicatesse , de tout ce qui s'appelle faillies
ou bons mots , surtout dans ce siècle-ci ,
où les quolibets , les pointes , les turlupina-
des ne sont plus en usage , ou du moins
ont beaucoup perdu de la vogue dans la-
quelle ils étoient autrefois ; en sorte qu'on
peut , ce me semble , fort bien dire.

Que qui n'a pas l'esprit de parler à propos ,
S'il n'est un étourdi , doit apprendre à se taire.

Quel peut être un diseur de prétendus bons mots ;
Sinon une tête légère ?

Moron ici prend feu , qu'il nous laisse en repos .
Avec sa langue de vipère.

Qu'il aille , & c'est son centre , ainsi qu'un *Brioché* .
Au-

430 MERCURE DE FRANCE

Autrefois si connu par ses Marionnettes ,
Faire sur des tréteaux briller en plein marché
Ses quolibets & ses sornettes.

Non qu'il soit impossible qu'un homme
paroisse plaisant, aimable & spirituel tout en-
semble. Mais pour se faire goûter & se faire
estimer tel , il faut nécessairement qu'il pos-
sede des dons particuliers & les qualités
suivantes.

Un Plaisant sans défaut est une pièce rare ;
Jamais emporté ni bizarre
Dans ce qu'il dit , dans ce qu'il fait ;
Maître de son humeur , d'un charmant caractère ,
Il ne hazarde point de trait
Qui puisse offenser ou déplaire.

Chés lui la raillerie est contreverité.

Il parle finement , mais toujours sans malice ;
Et s'il vous fait l'objet de sa vivacité ,
Un bon mot de sa part vous rend un bon office.

Il y a deux sortes de Critiques ou de Cen-
sures. Celles qui sont faites avec jugement ,
sans aigreur & dans la seule vûe de nous
faire sentir nos défauts ou nos foiblesses ,
loin de nous offenser , doivent nous enga-
ger à une véritable reconnoissance. Celles
qui partent d'un esprit tout opposé , & qui ne
sont que l'effet ou la production d'une bile
échauffée ,

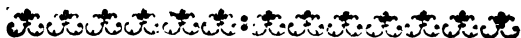
échauffée, pleine de fiel, d'amertume, de malignité, d'orgueil & de présomption, dignes par elles-mêmes de censure & de mépris, tombent bien-tôt dans l'oubli, & ne méritent par conséquent, ni réplique, ni attention.

La plûpart de ceux qui n'approuveront pas la hardiesse de ces réflexions, se garderont bien d'avoüer qu'elles ne leur déplaisent qu'à cause de la force de la vérité qu'elles renferment, & qui, malgré eux, les condamne & les blesse.

Si on m'objecte que cette matière pouvoit être traitée avec plus d'art, de force, & surtout avec plus d'étendue que je ne l'ai fait, sans disconvenir qu'on peut avoir raison, je me contenterai de répondre qu'il me suffit d'avoir prouvé ce me semble, suivant mon intention; l'utilité de la Critique, en ajoutant seulement que je ne me suis point engagé d'épuiser ce sujet, & que je ne formerai jamais le dessein d'en épuiser aucun autre; que j'écris ce qui s'offre à mon imagination, sans me contraindre; que je ne cherche qu'à me rendre intelligible, en observant, autant qu'il m'est possible, de n'offrir rien aux yeux des Lecteurs sensés, qui puisse les scandaliser ou leur déplaire. Telle est ma méthode. Si ces raisons ne contentent pas, loin de m'en fâcher, j'admirerai toujours

jours & n'envierai jamais ceux qui sur la
matiere dont il s'agit , ou sur toute autre ,
voudront bien se donner la peine d'en dire
davantage & de faire mieux. DEVILLEMONT,

A Roëen ce 10. Janvier 1741.



ETRENNES

*De M. Darnaud à Madame C * * en lui
envoyant une Pomme d'Or.*

D'Accord avec l'Amour, la Raison vous la
donne ;

Le don en est plus précieux ;

Ainsi ne craignez point que l'envie empoisonne

Cet hommage brillant qui n'est dû qu'à vos yeux ;

Paris ne satisfait qu'une seule Déesse ,

Son jugement en mécontenta deux ,

Moi , j'en satisfais trois par un choix plus heureux ;

Et cependant ce choix à vous seule s'adresse ;

Acceptez donc ce présent de ma main.

Vous avez de Vénus les charmes , la jeunesse ;

Minerve vous fit part de son esprit divin ;

Vous surpassez Junon , mais par d'autres richesses ;

Vous avez la vertu , vous avez tout ; les Dieux

N'ont oublié qu'un don parmi tant de largesses ,

C'est qu'ils devoient vous rendre immortelle comme
eux.

OB.



OBSERVATIONS sur les Eclaircissemens donnés par M. Maillart , ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Parlement de Paris , au sujet de l'Eschiquier de Normandie , inserés dans le Mercure de France du mois de Decembre 1740. Tome II. p. 2862.

L'Auteur des Eclaircissemens dont il s'agit , assure que l'Eschiquier de Normandie n'a eû le dernier ressort qu'en 1499 : par l'Edit de Louïs XII. Il se fonde principalement sur le témoignage de Ragueau : je crois cependant que l'Eschiquier de Normandie a toujours eû le pouvoir de juger en dernier ressort.

L'établissement de l'Eschiquier de Normandie est si ancien , qu'on n'en trouve pas précisément l'époque : il étoit d'abord ambulatoire comme le Parlement : en 1302. Philippe le Bel rendit ces Tribunaux sédentaires , & ordonna qu'il seroit tenu deux Parlemens à Paris , deux Eschiquiers à Roüen , & que les Grands-Jours de Troyes se tiendroient deux fois l'année.

M. Maillart dit , en parlant de l'Eschiquier d'Alençon , de celui de l'Archevêque de Roüen & de celui du Rôy de Navarre , que
tout

tout cela n'étoit que des Grands - Jours ; d'où il semble induire que l'Eschiquier de Normandie n'étoit pareillement qu'une tenue de Grands-Jours , & que ces Grands-Jours ne jugeoient pas en dernier ressort.

Cependant ceux qui ont parlé des Grands-Jours , les mettent au rang des Tribunaux Supérieurs , qui avoient le pouvoir de juger en dernier ressort.

Ragueau lui-même en son Indice , *verbo* ; *Grands-Jours* , dit » qu'ils se tiennent par » Lettres Patentes & Commission du Roy , » pour juger souverainement des Matières » criminelles & des civiles jusqu'à certaines » sommes. Plus loin il ajoute que ce droit » de ressort des Grands-Jours est un droit » de Souveraineté qui n'appartient qu'au Roy » ou à celui à qui il a plu au Roy le bailler » par titre exprès. » Il est vrai que le même Auteur fait aussi mention des Grands-jours accordés aux Princes & à quelques Seigneurs , à la charge que les appellations de ces Grands-Jours ressortiroient au Parlement ; mais il ne faut pas confondre ces Grands-Jours des Princes & Seigneurs avec ceux qui se tenoient au nom du Roy. Les premiers n'étoient proprement que des Assises ; les autres étoient des Tribunaux en dernier ressort , qui dans leur origine étoient tenus par ceux que l'on apelloit *Missi Domini*.

minici, lesquels étoient constamment Juges en dernier ressort, comme l'attestent les Auteurs qui en ont fait mention, & entr'autres, Ducrot, *Stile du Grand-Conseil*, p. 16.

Aussi voit-on que Philippe le Bel par son Ordonnance de 1302. comprend l'Eschiquier de Roüen & les Grands-Jours de Troyes dans le même Article qui concerne le Parlement de Paris, ce qui dénote qu'il attribuoit à tous ces Tribunaux le même pouvoir, du moins quant au droit de juger en dernier ressort, car du reste on ne prétend pas que l'Eschiquier de Normandie, ni les Grands-Jours eussent les mêmes honneurs & prérogatives, que le Parlement de Paris.

On ne manquera peut-être pas de dire que le Parlement de Toulouse dont il est aussi parlé dans la même Ordonnance de Philippe le Bel, n'eût le pouvoir de juger en dernier ressort que par une Ordonnance de Charles VII. du mois d'Octobre 1443. qu'ainsi les Tribunaux dont l'Ordonnance de Philippe le Bel fait mention, n'étoient pas Juges en dernier ressort; mais il faut observer qu'à l'égard du Parlement de Toulouse, Philippe le Bel dit qu'il tiendra comme par le passé, si les Etats de la Province consentent que l'on n'appelle pas des Jugemens de ce Parlement, exception qui ne concerne
que

que ce Parlement & qui ne doit pas être appliquée, ni au Parlement de Paris, ni à l'Eschiquier de Roüen, qui est mis dans la même classe.

L'Auteur des Eclaircissemens observe lui-même que le Parlement de Paris ne pouvoit juger les appellations de l'Eschiquier de Roüen, & que l'Ordonnance de Louïs Hutin du 22. Juillet 1315. dans l'*Art. 18.* excluoit même *le pourvoi au Roy* contre les Jugemens de l'Eschiquier; prohibition qui blesant la Souveraineté du Roy, étoit censée non écrite, mais dont il résulte du moins que les Jugemens rendus par l'Eschiquier étoient en dernier ressort, & qu'on ne pouvoit se pourvoir pardevers le Roy contre ces Jugemens que par Requête en cassation, de même que contre les Arrêts du Parlement de Paris.

Il paroît que les Jugemens de l'Eschiquier de Normandie ont toujours été qualifiés d'Arrêts, comme ceux des Parlemens & autres Cours Supérieures. M. Du Cange en son Glossaire, *Verbo, Scacarium*, fait mention d'un Arrêt de l'Eschiquier de Normandie de l'an 1279. qui regla que les Evêques de la Province ne seroient point obligés de venir à l'Eschiquier, à moins qu'ils n'y fussent mandés par le Roy.

Dans le Recueil des Ordonnances ou Regle-

glements de l'Eschiquier qui est inseré à la suite des Décisions sur la Coutume de Normandie, on trouve plusieurs Ordonnances publiées en l'Eschiquier tenu à Roüen au terme de Pâques 1426. 1462. 1463. au terme de S. Michel 1469. & 1497. où ce Tribunal prend le titre de Cour qui n'appartient qu'aux Compagnies Supérieures.

Il est vrai qu'alors quelques Juges Inférieurs s'arrogéient aussi le titre de Cour ; mais l'Eschiquier de Normandie étoit dès lors Cour Supérieure : on en trouve la preuve dans les Lettres Patentes de Loüis XII. de l'an 1499, » Ordonnons, dit ce » Prince, & établissons la Cour Souveraine » de l'Eschiquier de notredit Pays & Duché de Normandie, à être dorénavant & » à toujours en notre nom & de nos Successeurs Ducs de Normandie, tenue ordinairement & continuellement en notre Palais de notre bonne Ville & Cité de Roüen.

Loüis XII. n'érige pas l'Eschiquier de Roüen en Cour Souveraine, c'est-à-dire Supérieure ; il en parle comme d'un Tribunal qui avoit déjà ce degré d'autorité, & il n'ordonne autre chose sinon qu'il sera ordinaire & tiendra continuellement, au lieu qu'auparavant il ne tenoit que deux fois l'année, à Pâques & à la S. Michel.

Quoique

Quoique cette Ordonnance explique que toutes les Causes & Matières du Pays de Normandie seront jugées par l'Eschiquier en dernier & souverain ressort, il ne s'ensuit pas de-là que ce Tribunal n'eût pas auparavant le même pouvoir : cela n'est sans doute rapellé, que parce qu'on prorogeoit sa Jurisdiction, en le rendant ordinaire.

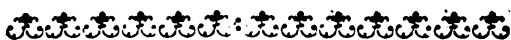
Les Lettres Patentes données par le même Prince le 22. Décembre 1507. s'énoncent de même que celles de 1499. & ne disent pas que l'Eschiquier ait été alors érigé en Cour Souveraine, mais que la Cour Souveraine de l'Eschiquier a été érigée pour être ordinaire.

Le Parlement de Paris n'a pareillement reçu que par degrés l'autorité qui lui a été confiée. Il n'étoit d'abord qu'ambulatoire ; Philippe le Bel ordonna qu'il tiendrait à Paris deux fois l'année, comme l'Eschiquier de Roïen ; en 1315. Loüis Hutin le rendit ordinaire ; d'autres disent que ce fut Philippe VI. ; quoiqu'il en soit, avant que d'être ordinaire, il ne laissoit pas d'être déjà Cour Supérieure.

Il en est de même de l'Eschiquier de Roïen : on ne trouve nulle part qu'il soit parlé d'apel de ses Jugemens, même avant 1499.

Le titre de Parlement qui lui a été donné dans

dans la suite , n'est pas ce qui lui a conféré
 le pouvoir de juger en dernier ressort ? car
 il ne prit ce titre que sous François Premier
 en 1515. & non pas en 1499. comme le
 suppose l'Auteur des Décisions sur la Coutume
 de Normandie en son *Explic.* des termes
 de la Coût. *verbo Eschiquier*, où il dit que
 cette Cour fut érigée en Parlement par Louïs
 XII. en 1499. sous le titre de Parlement de
 Roüen : cet Auteur se trompe , puisque les
 Lettres Patentes de Louïs XII. tant en 1499.
 qu'en 1507. ne nomment pas autrement ce
 Tribunal que la Cour Souveraine de l'Es-
 chiquier.



LES DOUCEURS DE LA POESIE ;

O D E.

A M. le Marquis de Caumont.

Embraße-moi , feu poétique ,
 Je cede à tes divins attraits ;
 Viens dans mes Vers , par mille traits
 Répandre une force énergique ;
 Eclaire , échauffe mon cerveau ;
 Que d'un chant brillant & nouveau
 Je fasse raisonner ma Lyre.

B

Puissent

Puissent tes plus vives ardeurs
Soutenir le transport qu'un tendre amour m'inspire,
A la gloire des doctes Sœurs !



Vous, qui sur les bords du Permesse
Avez daigné guider mes pas ,
Nymphes, dont les divins apas
Ont scû captiver ma tendresse ,
Je vais, au gré de mes désirs ,
Célébrer les charmans plaisirs
Que ressent avec vous mon ame ;
Mon cœur de vos faveurs épris ,
N'aime que vos Lauriers , & méprise la flamme
Du volage Enfant de Cipris.



Dans vos agréables aziles
Toujours content, toujours heureux ;
Dans le sein des Ris & des Jeux
Je vois couler mes jours tranquilles.
Votre Art, à mes sens ébloüis ,
Du doux bonheur dont je jouïs
Etable le riche avantage ,
Et par l'éclat de mille fleurs
M'indique le sentier que doit suivre le Sage ,
Pour fuir les vulgaires erreurs.



D'ou

D'où naissent ces tendres allarmes ?
Muses, que ces momens sont doux !
Ah ! que je sens auprès de vous
De douceur à verser des larmes !
Quand ma Lyre sur un Cercueil
Imite d'une Amante en deuil
Les cris & la peine cruelle,
Quel sentiment saisit mon cœur !
Je m'attendris & goûte, en pleurant avec elle,
Un doux plaisir dans la douleur.



Une nouvelle ardeur m'enflâme,
Je cours avec vous dans les Bois ;
De la Musette & du Hautbois
Les tendres sons charment mon ame.
J'entends mille Bergers heureux,
Je les vois célébrer des jeux
Qu'animent l'Amour, l'innocence,
Et, malgré moi, dans ce moment
Je sens s'évanouir ma froide indifférence,
Je soupire & deviens Amant.



Mais c'est la gloire qui m'appelle,
Je vole avec vous jusqu'aux Cieux,
Par mes accords audacieux
Je charme la Troupe immortelle.

Bij

Déja

Déjà je chante dans mes Vers
 Ces Dieux , Maîtres de l'Univers ;
 De quels sons retentit ma Lyre !
 Mon ame, en ces momens heureux ,
 Surprise , transportée , adore , loüe , admire ,
 De Nectar s'enivre avec eux.



Par des accens non moins sublimes
 Dans les Airs élevant ma voix ,
 J'immortalise les Exploits
 Des Héros les plus magnanimes.
 Vous , par qui ces sages Mortels
 Ont pû mériter des Autels ,
 O Vertus ! sources de leur gloire ,
 Puissiez-vous par vos traits divins
 Me placer avec eux au Temple de Mémoire !
 Sans vous tous les honneurs font vains.



Muses , quelle agréable yvresse
 Saïsit , enchante mes esprits !
 Mon cœur vole dans mes Ecrits ;
 Dieux ! que d'ardeur ! que de tendresse !
 En proie au plus vif sentiment ,
 De Damon , * cet Ami charmant ,
 Mes Vers tracent le caractère.

* M. G * * *

A son cœur pour toujours lié ,
 Je le peins tel qu'il est , tendre , aimable, sincere ,
 Et le Héros de l'amitié.



O toi , dont le génie aimable
 Sçait unir le rare talent
 D'un sçavoir solide & brillant
 Aux Graces d'un goût admirable ;
 Amateur de ces chants divins ,
 Par qui les Dieux & les Humains
 N'ont plus que le même langage ;
 Caumont , d'un doux transport épris ,
 Mon cœur t'offre ces Vers, ce n'est que ton suffrage
 Qui peut leur donner quelque prix.

*Par M. B * * , d'Aix.*



*LETTRE d'une Demoiselle à une de ses
 Amies de Province.*

JE vous dois , ma chere amie , depuis
 long-tems une Lettre. L'amitié va parler ;
 que les conseils, que vous allez lire, ne vous
 surprennent pas , vous sçavez que l'amitié a
 toujours eû droit d'en donner. Aimable
 comme vous l'êtes , tout le monde se fait un
 B iij plaisir

plaisir de vous admirer , tous vous disent en secret que vous êtes belle , & tous voudroient pouvoir vous le dire avec la même facilité , que ceux qui ont le bonheur de vous approcher. Les suffrages que vous remportez dans le beau monde , ne sont pas peu de chose , mais quelque nombreux qu'ils soient , craignez cependant qu'ils ne s'évanouissent. Quoique vous ayez beaucoup d'amis , & que vous les deviez presque tous aux avantages que vous tenez de la Nature , ces mêmes avantages vous feront aussi beaucoup d'ennemis. Cela vous paroît , sans doute , peu vrai-semblable , mais voici de quoi vous en convaincre. A peine avez-vous paru dans le monde , la jeunesse de votre visage , l'éclat des couleurs qui y sont répandues , la blancheur de votre teint , la douceur de vos yeux , avec tout cela , & ce je ne sçais quoi , qui compose une physionomie prévenante , vous ont gagné tous les cœurs ; les hommes ont soupiré & les femmes vous ont trouvée digne de leur Sexe ; elles ont aimé à vous avoir auprès d'elles , vous en avez éprouvé les faveurs & les caresses ; elles vous mettoient de leurs sociétés , & il leur manquoit quelque chose si la belle Aminte n'étoit de leurs cercles ; mais les choses changent , vous êtes devenue grande ; quelques années de plus vous ont donné quelque expérience ; les hommes se

sont

sont fait un plaisir de vous louer en présence de vos Compagnes ; plusieurs même ont déserté d'auprès d'elles , pour soupirer auprès de vous. Fatiguées alors des éloges que vous vous attiriez , elles se sont attachées à vous examiner de plus près. La jalousie a sçu bientôt vous trouver des défauts que vous n'aviez pas , & l'envie leur a dicté des discours à faire trembler toutes personnes de votre âge. Le refroidissement a sçu ensuite gagner leurs cœurs , & la passion n'a pas manqué d'animer la médisance & la calomnie , qui sont les armes les plus ordinaires de leur vengeance. Oüi , ma chere , les femmes sont vos plus grandes ennemies, & si on leur en demande la raison, elles diront hardiment, Aminte, il faut l'avouer, est d'une assez jolie figure , mais qu'est ce que cette figure, quand on en fait son unique occupation ? Qu'est-ce que cette figure sans esprit & sans conduite ? L'amour & la paresse sont ses Dieux favoris , & quoiqu'elle paroisse sage , ses amans ne sont pas toujours maltraités. Voilà , ma chere, ce que vous avez à craindre des femmes , qui pour se venger de la perte de leurs courtisans , répandront impunément le ridicule & le crime sur vos actions les plus ordinaires & les plus innocentes. Quoique tous leurs traits soient fabuleux , vous conviendrez avec moi qu'ils sont bien dangereux pour une jeune

B iiij personne

personne comme vous, qui par sa beauté
 s'attire les regards de tout le monde. Mais,
 me direz-vous, que puis-je faire à cela ? el-
 les sont les maîtresses de parler & je ne suis
 pas la maîtresse de les en empêcher ; je sçais
 qu'il est triste pour moi d'être en butte à
 leur jalousie & leur envie ; si c'est un mal in-
 évitable, quel remède y apporterai-je ? Ce re-
 mède est simple, Aminte. Qu'une lecture
 choisie éclatte dans tous vos discours, qu'au-
 cune de vos actions ne démente la raison &
 la vertu, que vous avez prises pour vos gui-
 des ; que votre contenance & vos démarches
 inspirent toujours le respect qui vous est dû
 & que, très-certainement, vous méritez ; qu'il
 n'échape rien à la sagesse qui vous est connue,
 par-là, vous étoufferez la calomnie, vous fer-
 merez la bouche à la médisance & vous au-
 rez la consolation de rendre vos ennemies
 autant méprisables qu'elles auroient voulu vous
 faire mépriser. Votre empire n'en deviendra
 que plus éclatant : la justice vous remettra
 dans l'estime de ceux qui auroient eû la foi-
 blesse de se laisser gagner par les langues en-
 venimées ; vous triompherez partout ; par-
 tout on dira, Aminte est belle, mais avec
 cela elle est sage, elle est raisonnable, elle
 est prudente, son tems est partagé par la lec-
 ture des meilleurs Livres & par le travail des
 mains ; ses compagnes sont toujours les plus
 vertueuses,

vertueuses , ses amies les plus discrettes ; elle est pieuse à l'Eglise & modeste partout. Quel avantage d'entendre un aussi bel éloge ! Mais quel étonnement, quand on reconnoîtra auprès de vous que ce n'est encore là qu'un crayon de votre mérite ! c'est alors que les cœurs voleront en foule à vos pieds, peut-être en voudrez-vous choisir un, & ce choix, ma chere Aminte, vous mettra dans l'embarras. Vous avez entendu dire que les hommes sont volages, inconstans, ingrats, perfides; vous les craignez, mais vous ne les craignez pas encore autant que vous les devez craindre; ils sont tels qu'on vous les a dépeints, & ceux qui vous paroissent les plus éloignés du portrait qu'on vous en a fait, sont souvent ceux qui en aprochent le plus. Tenez-vous sur vos gardes; examinez tout & profitez de vos découvertes; examinez leur caractère, sans paroître occupée de cet examen. L'homme, quand nous le voulons, ne porte pas long-tems le masque auprès de nous; il nous est toujours aisé à connoître quand nos cœurs ne sont prévenus d'aucune passion pour lui; tous ceux qui penseront plus au plaisir qu'au respect qu'ils vous doivent, sont les premiers qu'il vous faut écarter; éloignez ensuite le glorieux, l'ambitieux, l'étourdi, ces gens là ne vous conviendront jamais, & sont, pour ainsi dire, incorrigi-

B. v. bles.

bles. Evitez sur tout le médifant & le calomniateur ; après vous avoir réjoui de leur Satyre , vous en deviendriez bien-tôt le Sujet. Fuyez le joüeur ; congédiez le paresseux ; des Maris de cette trempe vous prépareroient des chagrins cuifans , l'un en expofant fon patrimoine & le vôtre , & le fecond , en négligeant de conferver tous les deux ; n'écoutez jamais celui qui s'adonne au vin , fouvent il ne quitteroit la bouteille que pour vous quereller ; je ne vous confeillerois pas non plus de prendre un faux dévot ; bon Dieu , que cette Secrete cache de défauts fous fa feinte pieté ! Qui prendrez - vous donc , qui choisirez - vous parmi cette foule d'adorateurs qui vous environnent ? Aminte , en voici un de ma façon. Un homme vrai , fincere , prudent , modeste , fage , vertueux , qu'il ait une profeffion & qu'il la fçache , qu'il joigne à cela quelque peu de fortune ; une figure fupportable ; qu'il foit doux & fenfible à la tendrefle que vous devez lui promettre ; que toutes fes actions vous marquent le refpect que vous lui infpirez ; que toutes fes paroles vous en perfuadent , qu'il foit avec cela d'une famille eftimée dans le monde ; voilà , ma chere , le Mari que vous devez chercher & que je fouhaite que vous trouviez ; un tel homme rendra votre fort heureux , & vous êtes digne de ce fort , qui fera toujours le
but

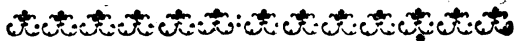
but des d  sirs de celle qui vous estime & qui vous considere.

J. D. C.



IL y a plusieurs mois que nous aurions donn   les deux Pi  ces Latines suivantes, si elles nous   toient plut  t tomb  es entre les mains. C'est l'Ouvrage de MM. les *R  toriciens* du College de LOUIS LE GRAND, qui l'ont compos   d'apr  s les Matieres prescrites par le P. de la Sante, J  suite, l'un de leurs Professeurs.

M. le Cardinal de TENCIN,    qui s'adresse l'Ep  tre, a pr  sent   au Pape la Pi  ce o   les jeunes Auteurs le f  licitent sur son Exaltation. SA SAINTETE' a par   fort satisfaite de cet Eloge Po  tique, qui avoit   t   rev   par un de ses Parens, Philosophe & Pensionnaire dans ce m  me College.



IN Electione BENEDICTI XIV. Summi Pontificis, Sors    DIVINO SPIRITU victa & fugata.

Maximus Antistes, meritis cumulatus & annis Vix CLEMENS Romanam Aul   mutaverat Aulam

450 MERCURE DE FRANCE

Sydereæ : Latio venerandos Murice Patres
 Concilio in magno suffragia rite duros
 Aliger æthereus variis excivit ab oris
 Cælestis clangore tubæ ; Rubrique Senatûs
 Membra vocata , suis , vasti sub fornice Teſti ,
 Claſſit in ædiculis. Proh ! quantum anguſta tenebat
 Cellula quæque Viſum , quantis de rebus agentem !
 Dandus enim Paſtor , Chriſtique Vicarius Orbi.
 Ordine tergemino , gemmis , auroque nitentem
 Cælicola expoſuit media inter claſſtra Tiaram
 Hoc titulo inſignem, **DATUR DIGNISSIMO** , & alis
 Præpetibus celer ad patrium revolavit Olymum ;
 Solaque Libertas , cui jus & norma legendi
 Pontificis , Patrum in cœtu permiſſa morari eſt ,
 Supplicibus votis imploratura Tonantem.

Sors tamen, in ſanctam quæ furtim irrepſerat **Ædem**
 Purpureos inter Proceres , ſub fornicis arcu
 Nulli viſa , ſuam de nocte locaverat urnam ,
 Ut Fortuna ſoror vel ſacra ſub atria ſecum
 Jura profana daret. Quò plures utraque dignos
 Cernit aſſe viros ; hœc pluribus utraque tentat
 Artibus unanimæ remorari oracula vocis ,
 Summaque ſupremi decoris cupit arbitra dici.

Quin & ut exſtimulet mētes ad honoris amorem
 Bina ſoror , ſub veſte latens Pietatis , amici
 Præſulis ora gerens ; late oſtia ſingula molli
 Sollicitat pulſu digiti : quemcunque ſalutat ;

Arz

Arridens blanditur ; ab hoc discurrit ad illum ;
 Urnam cuique suo promittit nomine fœtam ,
 Seque vel invitis , & nil poscentibus offert.

Bis tria signa Poli Sol jam lustrarat , & axe
 Luna vago notum bis tēr decurrerat orbem ;
 Necdum animos Patrum Sors & Fortuna molestis
 Angere desierant curis. DIVINUS inanes
 Cum tandem refecare moras , & solvere nodum
 SPIRITUS aggreditur : descendit ab æthere , Sortem
 Fortunamque fugat ; nutu procul amovet urnam ,
 Diluit ambages , mirâ dulcedine mulcet
 Pectora , & astantes tacitis illapsibus afflat :
 Numinis afflatus quæ non molimina vincit ?

Sacra Domus tēr mota tremit, ter blanda coruscant
 Fulgura ; ter tonitru , ter nomine LAMBERTINI
 Claustra sonant. Vox multa licèt , vox una voven-
 tum est ,

LAMBERTINE , PETRI CLAVES , PETRUS ALTER ,
 HABETO.

Vix ea ; Coelicolūm chorus advolat. Alter ab Arce
 Fert superâ claves , quæ Cœli Tempia recludent ,
 Aut eadem , CHRISTI supremo nomine , claudant.
 Magnificum insterni solium jubet alter , & Aram
 Qui dignè infideat novus Urbis Pastor & Orbis ,
 Pascere doctus oves , à sacro doctus ovili
 Longè arcere lupos sub ovinâ pelle latentes :
 Pabula doctrinæ , quibus alma Bononia , tanto

Sub

452 MERCURE DE FRANCE

Sub Duce , pasta fuit , Romæ Mundoque daturus.

Majestate potens , triplici Diademate frontem
Cinctus , adoratur : pedibus rite oscula figit
Turba frequens , conclamat ovans. *Quis nomine*
SANCTI

*Dignior est PATRIS , quàm qui tam divite venâ
Ingenii à Sanctis partos memoravit honores ?
Quàm bene legitimum sciet his decernere cultum ,
Tam bene legitimos potuit qui pingere Ritus ,
Queis pia Relligio sacrum transmittit in Album
Transmissas in Cælum Animas!.. Sic Rôma recentem
Electi Pastoris amat celebrare triumphum.
Nos canimus quæ Roma canit, quicunque docemur
Quam docet illa Fidem ; votis adjungimus ultro
Vota : novo multos multis cum laudibus annos
Pontifici , (plus mente piâ quàm voce) precamur.
Doctores docuit fastos qui scribere vestros ,
O SUPERI , serum vestris inscribite Fastis.
Annuite ut clausum videat memorabile sæclum ,
Quo sacra plaudentem cœpit dare jura per Orbem.*

Argumentum proposuit, ÆGID. ANNA XAV.
DE LA SANTE , Societ. JESU Sacerdos.

Composuere Versus , Rhetorices Alumni in
gio LUDOICI MAGNI Collegio.

Opusculum recognovit JOANNES - SIMON
DE HEUVEL , Dovermeere & Witbergen
Antuerpiensis , Philosophus & Convictor in
eâdem

*eâdem nobili Academia, SUMMIQUE
PONTIFICIS affinitate decoratus.*

Lutetia Parisiorum, mense Octob. an. 1740.

*****:*****

*AD Eminentissimum Cardinalem PETRUM
GUERIN DE TENCIN, Archiepiscopum
Lugdunensem, Galliarum Primatem, &c.
EPISTOLA Juvenum Academicorum in Regio
LUDOVICI MAGNI Collegio, hoc ut Carmen
SUMMO PONTIFICI offerat.*

HOs tibi Versiculos hinc mittimus, Inclyte
Præsul,

Quos tua det SANCTO dextera chara PATRI.

Si nihil est pretii Musæ juvenilis opellæ,

Conferet huic pretium dantis amica manus.

Si qua novus PASTOR sibi commodet otia, nostri

Tenuicula obsequii fac monumenta legat.

Illius mens docta, licet sublimior astris,

Numinis è gremio larga fluentia bibat;

Non tamen exiles fastidiet ille camœnas,

Quæ parca ex humili vascula fonte bibunt.

Summa petunt Aquilæ, sed non odere Columbas

Quæ pennâ enervi tuta per ima volant.

Dic, âge, PONTIFICI, voce hîc certante Magistros

Discipulosque, ORBIS concelebrare PATREM.

IN-

Interea , nostris dum conciliare favorem

Carminibus , studii cura laborque tui est ;

Plaudere Lugduno , quod nunc te Præsule gaudes

Ac Patre ; sit nostri cura laborque chori.

Te repetit sacra Relligio : te Gallia Romæ

Invidet : exclamant publica vota , *Redi.*

O utinam volucris reducem te devehat alæ

Pegasus , optantum qui tibi vota vehit !



*SUITE de l'Essai d'un Traité Historique
de la Croix de N. S. JESUS CHRIST.*

VIII. PARTIE.

NOus avons déjà vû que la prospérité de Chosroës ne fut pas de longue durée ; on verra bien-tôt que son impiété à l'égard des choses saintes qu'il fit profaner à Jérusalem par son Armée , lui fut fatale. Les Perses ne purent garder cette Ville que jusqu'en l'année 629. qu'ils furent obligés de la rendre à l'Empereur Heraclius , lequel y fit cette même année son entrée triomphante , reportant le Bois Sacré qui en avoit été enlevé , comme nous allons le voir.

Pendant le cours de la Guerre dont nous avons parlé ci-devant , & lorsqu'en l'année 625. Heraclius s'avançoit vers la Perse avec toutes ses forces , il obligea Chosroës de lui

lui abandonner la Ville de *Gazet*, où étoit le Temple du Feu, principal objet du culte des Perses. L'Empereur y trouva la Statuë de Chosroës, assise sous un Hémisphere qui représentoit le Ciel. Autour de la Statuë étoient le Soleil, la Lune, les Etoiles, & des Génies debout, portant des Sceptres. On faisoit tomber de la pluie par une certaine mécanique, & entendre le bruit du Tonnerre, accompagné d'Eclairs, &c. Heraclius comme pour venger les injures faites au vrai Dieu dans Jérusalem, fit brûler ce Palais, le Temple du feu, & tout le reste de la Ville.

Dans la suite, l'Empereur, en continuant ses progrès, livra une Bataille aux Perses, laquelle dura plus de douze heures, & fut enfin fatale à ces derniers, qui furent entièrement défaits, sans autre perte que d'environ 60. Romains. Il entra ensuite bien avant dans la Perse, & poursuivant toujours Chosroës, il prit & brûla plusieurs de ses Palais; il se rendit enfin presque maître de la Perse.

Les choses en cet état en 628. Siroës, fils aîné de Chosroës se révolta contre son pere, se fit reconnoître Roy, & traita avec Heraclius. Chosroës fut pris dans sa fuite, chargé de chaînes & mis dans la *Maison de Ténèbres*, que lui-même avoit fait bâtir pour y
mettre

mettre les trésors. Là , on lui faisoit souffrir la faim : qu'il mange ce qu'il a amassé en vain , disoit Siroës , & pour lequel il a fait mourir de faim tant d'innocens. Il envoya les Satrapes & tous les ennemis lui insulter & cracher sur lui. Il fut traité de la sorte cinq jours durant. Cependant on le perçoit de coups de fleches pour le faire mourir petit-à-petit: Ainsi périt Chosroës par les ordres de son propre fils.

Le jour de cette mort est marqué le 28. Fevrier, Indiét. 1. 628. dans la Lettre écrite à Constantinople par Heraclius sur cet événement , laquelle contenoit une copie de la lettre de Siroës , qui faisoit part à l'Empereur de son Couronnement , témoignant désirer la paix. Cette dépêche d'Heraclius réjouit extrêmement toute la Ville Impériale , après qu'elle eût été lûe en cérémonie sur la Tribune de la grande Eglise , le jour de la Pentecôte 15. Mai de la même année , & la 18. de son Regne.

Siroës fit en effet une paix solide avec Heraclius , & lui rendit tous les Chrétiens qui étoient captifs en Perse , principalement Zacharie , Patriarche de Jérusalem , avec la Vraye Croix, que Sarbazare , Général de Chosroës en avoit enlevée , quand la Ville fut prise 14. ans auparavant ; elle fut d'abord apportée à Constantinople ; mais l'année sui-

vante

vante 629. au commencement du printems , l'Empereur Heraclius s'embarqua pour la rapporter à Jérusalem , & rendre graces à Dieu de ses Victoires.

Etant arrivé à la Ville Sainte , il rétablit le Patriarche Zacharie , & remit la Croix à sa place. Elle étoit demeurée dans son Etui , comme elle avoit été emportée : le Patriarche avec son Clergé en reconnut les Sceaux entiers , l'ouvrit avec la clef, l'adora & la montra au Peuple. Les Auteurs originaux disent toujours au pluriel *les Bois de la Croix τα Ξυλα* , ce qui montre qu'elle étoit partagée en plusieurs pieces.

L'Eglise Latine célèbre la mémoire de la Sainte Croix , rapportée par Heraclius le xiv. de Septembre , mais les Grecs n'y font mémoire que de l'apparition faite à Constantin ; quoique les * uns & les autres nomment cette Fête *l'Exaltation de la Croix* il est cependant certain qu'on célébroit cette même Fête au même jour 14. Septembre , long-tems avant Heraclius. Ce Prince chassa alors les Juifs de Jérusalem , leur défendant d'en aprocher de trois milles , & étant à Edesse , il rendit aux Catholiques l'Eglise que Chosroës avoit donnée aux Nestoriens.

* Les Syriens qui nomment cette Fête Aid al Salib la célèbrent le 13. du même mois , nommé Ilful , dans leur Calendrier.

Pendant

Pendant tout le tems que dura la Captivité du Patriarche Zacharie , Modeste , Abbé du Monastere de S. Théodose , Homme d'une vertu consommée , gouverna l'Eglise de Jérusalem, & prit soin, non-seulement de la Ville, où il fit depuis rétablir les Eglises brûlées, mais encore du Diocèse & de tous les Monasteres du Désert. Il reçût de grands secours de S. Jean l'Aumônier , Patriarche d'Alexandrie , dont la charité éclata en cette occasion : le détail en est curieux & édifiant dans le VIII. Tome de l'Histoire Ecclésiastique de M. Fleuri, L. xxxvii. On n'en rapportera ici que ce qui regarde notre sujet particulier.

» Ayant appris que l'Abbé Modeste étoit
 » dans un grand besoin des choses nécessaires pour le rétablissement des Saints
 » Lieux , il lui envoya 1000. pièces d'Or ,
 » 1000. sacs de Froment , 1000. de Légumes , 1000. livres de Fer , 1000. paquets de Poissons secs , 1000. vaisseaux
 » de Vin , & 1000. Ouvriers Egyptiens ,
 » avec une Lettre où il disoit : *Pardonnez-moi , si je ne vous envoie rien qui soit digne*
 » *des Temples de J. C. je voudrois aller moi-même travailler à la Maison de la Sainte*
 » *Résurrection.* Avec ces secours l'Abbé
 » Modeste rétablit l'Eglise du Calvaire ,
 » celle de la Résurrection , celle de la Croix
 » &

• & celle de l'Ascension. Il rebâtit de fond
 » en comble cette dernière, que l'on nom-
 » moit *la Mere des Eglises*.

Les Orientaux appellent ce grand Saint
Markahoum, & souvent *Johanna Al Ra-*
houm, ou Jean le Miséricordieux. L'Auteur de
 la Bibliothèque Orientale ajoute, p. 944. qu'il
 fut élu Patriarche d'Alexandrie en la IV. an-
 née du Regne de Phocas, & qu'il contri-
 bua de grandes sommes d'argent pour faire
 rebâtir les Eglises de Jérusalem & de la Pa-
 lestine, que Chosroës, surnommé *Parviz*,
 Roy de Perse, avoit démolies.

L'Eglise Orientale & celle de Jérusalem
 en particulier, ne jouïrent pas d'un long re-
 pos après la paix faite avec les Perses; elles
 se sentirent des malheurs qui affligèrent l'Em-
 pire Romain, & qui le démembrement bien-
 tôt par la naissance du Mahometisme; car
 après la mort du faux Prophete arrivée en
 l'année 631. de J. Christ, ses Sectateurs
 ayant élu pour son Successeur Abubecre, son
 beau-pere, qui prit la qualité de *Calife*, ou
 de Vicaire de Mahomet; & après la mort
 de celui-ci, ayant déferé la souveraine au-
 torité à Omar, les Romains perdirent en
 peu de tems l'Egypte & la Syrie sous ce se-
 cond Calife, qui à ce titre ajouta celui de
 Commandeur des Fideles, *Emir-al-mou-*
menin.

L'HIS-

L'Histoire nous apprend qu'aux approches d'une Puissance si formidable, l'Empereur Heraclius abandonna la Syrie & se retira à Constantinople, où il fit porter le précieux Bois de la Croix, prévoyant que la Ville de Jérusalem seroit bien-tôt prise, comme elle le fut en effet en l'année 636. Elle soutint le Siège pendant deux ans, & se rendit enfin par composition au Calife Omar, présent en personne.

Ce Conquérant entra dans la Sainte Cité, vêtu, comme par dévotion, d'un Cilice de poil de Chameau, & s'étant fait montrer la Place où l'on croyoit qu'avoit été bâti le Temple de Salomon, il commença lui-même à en enlever les immondices dont elle étoit pleine, & résolut d'y bâtir un Lieu de priere pour ceux de sa Religion. C'est alors que S. Sophrone, Patriarche de Jérusalem dit que *l'abomination de la désolation étoit dans le Lieu Saint*, suivant la Prophétie de Daniel.

Cependant le Calife, plein de vénération & d'égards pour cette Ville, lui donna une Lettre de sauve-garde, conçûe en ces termes.

*Au nom du Dieu clément & miséricordieux, Omar, fils de Hittab, accorde une entiere sûreté au Peuple de la Ville * d'Aelia, tant*

** L'Empereur Hadrien, de la famille d'Aelia,*

pour leurs personnes , que pour leurs enfans , leurs femmes , leurs biens , & pour toutes leurs Eglises ; elles ne seront ni abbatuës ni fermées.

Omar alla ensuite à Bethléem , & fit sa priere dans la Grotte de la Nativité. Quelque tems après , il fit bâtir une grande Mosquée à Jérusalem , à la place du Temple de Salomon. Quelques Auteurs ont écrit que l'Edifice ne pouvant se soutenir , il en demanda la cause , & que les Juifs lui dirent , ce Bâtiment tombera toujours , si vous n'ôtez la Croix qui est sur le Mont des Olives ; la Croix étant ôtée , le Bâtiment demeurera ferme , & ce fut une raison aux ennemis du Christianisme pour abbatre plusieurs autres Croix.

C'est la Mosquée nommée SAKRAT dans la Bibliothèque Orientale que les Mahométans bâtirent après la prise de Jérusalem , dit l'Auteur , page 739. sur les anciens fondemens du Temple de Salomon , & sur la Pierre où l'on disoit que Jacob avoit parlé à Dieu , & qu'ils croient être celle que le Patriarche nomma *la Porte du Ciel* , après la vision qu'il y avoit eüe.

Le même Auteur ajoute : les Chrétiens , après avoir repris Jérusalem sur les Maho-

après avoir entièrement détruit Jérusalem , voulut en abolir jusqu'au nom , & lui donna celui d'Aelia Capitolina.

me-

metans , planterent une Croix dorée sur le faite de ce Temple ; mais Saladin qui reprit cette Ville sur eux , la fit ôter. Nous reviendrons à ce Fait , qui a besoin de quelque explication , quand l'ordre des tems le demandera.

Admirons cependant ici l'ignorance presque volontaire , ou la témérité de quelques Voyageurs , qui de cette grande Mosquée d'Omar , bâtie dans le VII. siècle , ont fait le Temple de Salomon , entr'autres le P. Boucher , dans son *l'ouquet Sacré* , &c. comme nous l'avons vû ailleurs , & plus récemment le Chevalier d'Arvieux dans l'Edition de ses Mémoires , revûs par le P. Labat , Dominiquain , & imprimés à Paris en 1735.

Le Temple de Salomon , dit M. d'Arvieux , qui a passé pour Sçavant dans les Langues & dans les Histoires Orientales , *qu'on voit aujourd'hui , n'est plus de la grandeur , de la figure & de la magnificence qu'il étoit , quand il fut ruiné par les Romains , lorsqu'ils prirent Jérusalem sous l'Empire de Vespasien & de Titus , qui n'en firent presque qu'un monceau de ruines. Les Turcs en ont fait leur principale Mosquée , l'ont orné autant qu'ils en sont capables , & l'ont en si singulière vénération , qu'ils ne permettent , ni aux Chrétiens , ni aux Juifs d'y entrer , pas même d'en aprocher.* T. II. Ch. 17. p. 207.

Que

Que de fautes dans ce peu de lignes , outre l'erreur principale qui continuë dans la Description que fait ensuite notre Voyageur de ce prétendu Temple de Salomon , *en l'état qu'il est aujourd'hui* , sur le raport , dit il , de quelques Religieux Francs qui y entre-
rent pour la réparation des Vitres , & sur ce qu'il pût en observer lui-même avec des Lunettes d'ap proche , par une fenêtre de la Maison du *Cadi* , qui donne sur le Parvis !

L'Auteur Italien qui a vû Jérusalem après le Chevalier d'Arvieux , & qui sur la fin du dernier siècle a fait imprimer à Rome un Ouvrage intitulé *Syria (a) Sacra &c.* s'est égaré encore davantage sur ce sujet.

Après avoir dit que le grand Temple de Salomon ayant duré environ mille quatre-vingt six ans , fût enfin réduit en cendres par l'Empereur Titus , il continue ainsi :
 » Au même lieu où étoit situé ce Temple ,
 » le Grand Constantin en fit construire un
 » nouveau , qu'il dédia au Myſtere de la
 » Circoncision du Sauveur , & où il fonda
 » & établit le Siège Episcopale de Jérusa-
 » lem : depuis , Godeffroy y introduisit des

(a) SYRIA SACRA *Descrittione Istorico-Geographica delle due Chiese Patriarcali Antiocchia , e Gerusalemme &c. Opera dell'Abb. Biagio Terzi di Lauria , &c. I. vol. fol. in Roma 1695. dédié au Pape Innocent XII.*

» Chanoines Réguliers, qui chantoient nuit
 » & jour l'Office Divin : d'autres attribuent
 » cet Edifice à l'Empereur Heraclius, lors de
 » son retour de Perse, & d'autres à un Emir
 » ou Commandant pour le Roy d'Egypte,
 » qui le fit construire en l'honneur de *Alla-*
 » *ahiber*, ou du Grand & Vrai Dieu, ce
 » que prouvent diverses Inscriptions qui
 » restent encore en Caractères Egyptiens ;
 » mais il est probable que cet Emir n'avoit
 » fait que réparer & embellir l'ancien Tem-
 » ple bâti par Constantin, lequel ayant de-
 » puis été purifié par Godeffroy de Bouillon,
 » les Chanoines Réguliers y furent apellés.
 » Aujourd'hui c'est la grande & principale
 » Mosquée des Mahometans, & il n'est
 » permis en aucune façon aux Chrétiens d'y
 » entrer. Sa première forme est totalement
 » changée ; & pour l'enrichir, ils ont dé-
 » pouillé de leurs principaux ornemens, les
 » plus somptueux, les plus respectables des
 » Sanctuaires de la Ville Sainte. Sa figure est
 » octogone, &c.

L'Auteur fait tout de suite la Description
 de cette Mosquée, & ce qu'il en dit est tout
 ce qu'il y a de vrai dans son Narré, car
 tout ce qui précède est un tissu d'absurdités,
 de faits avanturés contre la vérité de l'His-
 toire, & qui ne peuvent en aucune façon se
 soutenir. Mais revenons à notre sujet prin-
 cipal.

J'ai

J'ai dit, comme en passant, dans la VII. Partie de cet Essai, que le fameux Temple du S. Sépulchre, ou de la Résurrection, fut entierement ruiné & détruit sous un des Califes, successeurs de Mahomet, puis rebâti par les ordres du même Prince, sur quoi j'ai promis de donner des preuves.. Je les trouve dans la page 411. & suivantes de la Bibliothèque Orientale.

Ce Calife étoit *Kakem*, fils d'*Akiz*, fils de *Moet*, c'étoit le troisième Calife de la Dynastie des Fathemites, qui regnoit en Egypte. Il parvint à cette haute Dignité dès l'âge de douze ans sous la tutelle d'un sage Personnage que son Pere lui donna en mourant, l'an de l'Egire 356. de J. C. 996. Ce Prince né avec de mauvaises inclinations, devint impie & fol dans la suite. Il fit plusieurs Ordonnances & plusieurs actions qui marquoient évidemment ces deux funestes qualités, entr'autres de vouloir passer pour Dieu, &c.

L'Histoire marque expressément ceci,
 » Entre les folies de *Kakem*, celle de faire
 » brûler la moitié de la Ville du Caire, &
 » de faire piller l'autre par ses soldats, mé-
 » rite le premier rang. Il obligea les Juifs
 » & les Chrétiens de porter des marques
 » sur leurs habits, qui les distinguassent des
 » Musulmans; il en contraignit plusieurs de

„renoncer à leur Religion, puis leur per-
 „mit dans la suite d'en faire une profession
 „ouverte. Il fit démolir l'Eglise de la Ré-
 „surrection ou du Calvaire, puis la fit re-
 „bâter. » Ce Temple, disoit-il, entretenoit
 la superstition des Chrétiens : mais, étant
 mieux conseillé, & considérant le grand
 profit que lui apportoient les Pelerins qui y
 accouroient de toutes les Provinces Chré-
 tiennes, il le fit rebâter à ses dépens. Ce
 Prince impie fut assassiné par les intrigues
 de sa propre sœur & du Chef de ses Trou-
 pes, à qui il avoit lui même résolu d'ôter
 la vie, & qui trouverent à propos de le pré-
 venir, ce qui arriva l'an de l'Egire 411, ou
 1020. de J. C.

Il y avoit eu auparavant une autre désol-
 ation à Jérusalem par rapport aux Eglises de
 la Résurrection & du Calvaire, comme
 s'exprime M. Fleury, dans le X. Tome de
 son Histoire Ecclésiastique, p. 127. » A Jé-
 „rusalem, dit-il, les Eglises de la Résurrec-
 „tion & du Calvaire furent profanées &
 „abandonnées, &c. Ce qui arriva durant
 „les troubles de la Guerre civile qui s'al-
 „luma après la mort du dévot Calife *Aaron*
 „*Rachid*, causée par la mesintelligence des
 „trois Princes, ses enfans, entre lesquels
 „il avoit partagé ses Etats. Cette Guerre
 „dura quatre ans, & affligea particuliere-
 „ment

» ment les Chrétiens de l'Orient, de l'E-
» gypte & de l'Afrique.

Il a raison d'appeller *dévoit* ce fameux Calife Maître de l'Orient, & l'un des plus puissans Princes qui ait jamais porté ce nom. Il fut surnommé *Al Raschid*, le *Droiturier*, ou le *Juste*. Il fit à pied le voyage de Bagdat à la Mecque l'an 179. de l'Egire, 795. de J. C. On dit qu'il trouva sur toute sa route les chemins couverts de tapis & de diverses étoffes de prix. C'est ce même Prince qui fut en commerce d'amitié avec l'Empereur Charlemagne, à qui il envoya des Ambassadeurs & des présens magnifiques & précieux. » Le Calife Aaron, dit *M. Fleury*, » préféroit l'amitié de *Charles* à celle de tous » les Princes, & disoit qu'entr'eux il n'y » avoit que lui qui méritât d'être honoré; » c'est pourquoi, continué l'Historien, les » Ambassadeurs que l'Empereur François » avoit envoyés au S. Sépulchre avec des » présens, étant venus trouver le Calife, » non seulement il leur permit ce qu'ils de- » mandoient, mais il accorda à leur Maître » d'avoir le S. Sépulchre en sa puissance, » & c'est sans doute ce que signifioit l'E- » tendart & les Clefs envoyés à Char- » lemagne par le Patriarche de Jérusa- » lem.

Nous expliquerons en tems & lieu plus

particulièrement ce qui concerne les liaisons de l'Empereur avec le Calife par rapport aux Eglises & aux Saints Lieux de Jérusalem, que ces deux grands Princes protégerent. L'Auteur de la Bibliothèque Orientale remarque que les mêmes Princes eurent entr'eux divers rapports. Ils laisserent l'un & l'autre trois fils auxquels ils partagerent leurs vastes successions. Le partage des Enfans de Charlemagne, maître de la plus grande partie de l'Europe, est assés connu dans notre Histoire. Le Calife, souverain maître de la plus grande partie de l'Asie & de l'Afrique, partagea ses Etats de cette maniere.

Il donna à Mamon, son second fils, tout l'Orient de l'Etat des Califes, sçavoir la Perse, le Kerman, les Indes, le Korassan, &c.

Amin, l'aîné, eut Bagdat avec la Chaldée, ou la Province Babylonniene, les trois Arabies, la Mésopotamie, l'Assyrie, la Palestine, l'Egypte & toute l'Afrique, jusqu'aux derniers confins de l'Occident, avec la dignité de Calife; & Maassan, son troisième fils, n'eut que l'Armenie, la Natolie, la Georgie, la Circassie, & tout ce que les Califes possedoient au dessus & aux environs du Pont-Euxin. Ainsi parle Kondemir, célèbre Historiographe Persien.

STANCES



S T A N C E S

Imitées du Pseaume I.

Héureux qui vit dans l'innocence ,
Qui du peché fuit les apas ,
Qui jamais n'a porté ses pas
Dans la chaire de pestilence !

La Loi de Dieu fait ses délices ;
Il la médite jour & nuit ;
Elle le guide , le conduit ,
Et l'écarte des précipices.

Il est comme un arbre fertile
Planté sur le courant des eaux ,
Qui porte les fruits les plus beaux ,
Et jamais ne devient stérile.

O toi ! dont le vice est le maître ,
Toi , qui suis son fatal attrait ,
Ce n'est point ici ton portrait ;
Tu ne dois point t'y reconnoître.

Contemple la paille volage
Qui devient le jouët du vent ;

C iiii

Voilà

470 MERCURE DE FRANCE

Voilà ton portrait ressemblant,

Voilà ta plus fidelle image.

Or, quand un Dieu saint & terrible
Examinera le mortel,
En proye au sort le plus cruel
Tu verras le Juste paisible.

A Picquigny ce 19. Août 1740.

*RE'PONSE à une Lettre inserée dans le
Mercure de Decembre dernier, au sujet
d'un Prince nommé Sans Terre.*

VOus avez inferé, Monsieur, dans votre Mercure du mois de Decembre 1740. p. 2606. une Lettre dans laquelle on prétend prouver que Philippe II. dit le Hardi, Duc de Bourgogne, Chef de la dernière Race des Ducs de Bourgogne, a été nommé Philippe *Sans-Terre*, jusqu'à ce que le Roy Jean, son pere, lui fit concession du Duché de Bourgogne en 1364. parce que jusqu'à-lors on ne lui avoit donné aucune Terre ni Seigneurie : ce que l'on confirme par l'exemple de quelques Princes d'autres Pays que de la France.

L'Au-

L'Auteur de la Lettre permettra qu'on lui représente que la Donation faite par le Roy Jean à Philippe son quatrième fils, est datée de *Germigny*, sur Marne, le 6. Septembre 1363. Aucun des Historiens des deux Bourgognes, contemporains, qui sont en assez grand nombre, ne parle de cette dénomination, *Sans-Terre*. Les Lettres de Concession n'en parlent point non plus, elles contiennent ces termes : *Ad memoriam reducentes grata & laude digna servitiaque charissimus filius noster quarto-genitus, qui sponte expositus mortis periculo nobiscum imperterritus & impavidus stetit in acie propè Pictavos vulneratus, captus & detentus in hostium potestate.*

Il y a une clause dans ces Lettres de Concession, qui prouve le contraire de ce qu'on a avancé, sçavoir que jusqu'à ce que Philippe le Hardi ait été investi du Duché de Bourgogne, on ne lui avoit donné aucune Terre ni Seigneurie : *Per hanc autem concessionem nostram presentem & donum, Ducatum Turonie, (quem cum suis pertinentiis dicto filio nostro aliàs donavimus) ad manum nostram ponimus & retinemus ordinaturi de eodem ad nostre beneplacitum voluntatis.*

L'exemple des Princes Etrangers qu'on a surnommés *Sans-Terre*, ne doit pas être tiré à conséquence pour ce qui s'est pratiqué

C. v. dans

dans le Royaume , ni en particulier pour ce qui concerne Philippe le Hardi , dont la situation n'a rien de pareil à celle des autres Princes , fussent-ils François.

Il reste pour toute preuve du surnom de *Sans-Terre* , prétendu donné à Philippe le Hardi , avant qu'il fût Duc de Bourgogne , une énonciation qu'on a trouvée dans un faux Contrat , inseré dans un pitoiable Libelle , passé entre deux Particuliers , qu'on dit être de 1509. qui , quand il seroit véritable & légitime , ne devroit pas être mis en parallele avec le silence des Historiens du Pays contemporains , & la clause expresse qu'on trouve dans les Lettres de Donation du 6. Septembre 1363. d'autant plus que quand l'Acte seroit vrai & autentique , il seroit postérieur de plus de 105. ans à la mort de Philippe le Hardi , arrivée le 25. Avril 1404.

Pour être convaincu de toutes les suppositions dont ce beau Libelle est rempli , & entr'autres de la fausseté du Contrat dont il s'agit , on peut voir un petit *in-4°*. de 323. pages , y compris les Tables , imprimé à Dijon chés Defay. On en trouvera des Exemplaires dans la Bibliothèque du Roy , dans celle de Mrs les Avocats , dans toutes les Bibliothèques publiques , & dans toutes les autres grandes Bibliothèques de Paris.

Celi

Celui qui a fait composer ce misérable Libelle , n'a rien répondu jusqu'à présent à l'ouvrage qu'on lui a opposé : quoiqu'il y ait déjà long-tems qu'on en a envoyé des exemplaires dans quelques grands Monasteres qui sont à sa porte , & dans tous les Châteaux de ses plus proches voisins , dont quelques-uns sont ses parens ou alliés.

Plusieurs Personnes habiles & éclairées ont témoigné , même par écrit , le mépris qu'elles faisoient de ce mauvais Libelle , avant qu'elles eussent connoissance de ce qu'on y a répondu.

On est persuadé , que si en faisant mention d'une pareille Lettre , vous aviez pû prévoir qu'elle pourroit faire de la peine & réveiller une querelle assoupie , vous auriez observé la loi que vous vous étiez imposée vous-même.



E P I T R E

*De M. le Chevalier D. B. à M. D. M.
pour le premier jour de l'An 1741.*

C E jour , où l'An se renouvelle ,

Est le jour des dons amoureux ;

On voit à l'Objet de ses feux

C vj

L'Amant

L'Amant sincere , plein de zele ,
 De son encens & de ses vœux
 Adresser l'hommage fidele ;
 Et la Bergere moins cruelle
 Lui laisser lire dans ses yeux
 Ce qu'il a droit d'attendre d'elle.

Partez , mes Vers , partez gage de mon amour ,
 Allez porter à ma Maîtresse
 Le message d'une tendresse ,
 Qui semble croître chaque jour.

Vous voyez aisément le chemin qu'il faut prendre ;
 Je n'en ai qu'une , & , fidele à ses loix ,
 Mon cœur vous garantit de l'embarras du choix :

Partez , allez sans plus attendre ;
 Volez sur l'aîle des Zéphirs
 Vers l'Idole de mes soupirs.

Allez lui bien peindre ma flâme ;
 Mon timide respect , mes durables ardeurs ;
 Et si vous voyez sa belle ame

Pour un moment oublier ses rigueurs ;
 Si dans un amoureux délire ,

Sensible elle cedit aux transports de mon cœur ,
 Incessamment revenez me le dire.

Ah ! que dis-je ? espoir séducteur !
 Ne t'en offense pas , adorable Thémire ;
 Tes apas , je le sçais , tiennent lieu de faveur ;

La gloire de t'aimer doit faire mon bonheur ;
 Mais ta fierté peut-elle m'interdire
 Jusqu'au secours d'une si douce erreur ?



*SUPPLEMENT & suite de la Dissertation
 sur les Oiseaux de passage, par M. François
 Carré, inserée dans le premier Volume du
 Mercure du mois de Decembre dernier.
 page 2663.*

IL m'a été confirmé, depuis que j'ai remis
 ma Dissertation au Mercure, que pen-
 dant notre hyver il y a beaucoup d'Hiron-
 delles à Ceuta, sur la Côte d'Afrique, Place
 occupée par les Espagnols. De-là, j'infere
 qu'il y en a également dans tous les lieux
 habités de cette grande Presqu'Isle : & ceci
 sert de preuve à ce que j'ai avancé, en di-
 sant que les Hirondelles qui peuplent le fond
 du Nord de notre Europe, & qui passent
 les dernieres en Afrique vers la fin d'Octo-
 bre & en Novembre, restoient dans les
 parties Septentrionales.

Une troupe d'Hirondelles doit être con-
 siderée comme une famille particulière, à
 laquelle celle dont elle tire son origine, a
 laissé une contrée à peupler, étant le patri-
 moine que le Créateur a assigné à toute sa
 posté

176 MERCURE DE FRANCE

posterité, depuis la Création jusqu'à la fin des tems, & dont la possession ne lui est point disputée par celles de son espece, chaque famille se contenant dans les bornes du Climat qui lui a été assigné.

L'ordre qu'elles observent dans leur transmigration, est une fidelle imitation du mouvement que fait une Armée, lorsqu'elle décampe, pour marcher en avant. Celles qui peuplent les Provinces Méridionales d'Europe, passent les premières en Afrique dès le commencement du mois de Septembre. Elles continuent leur voyage jusqu'à ce qu'elles soient arrivées dans les parties Méridionales de la Guinée; & celles qui peuplent le fond du Nord, n'arrivent en Afrique que dans le mois d'Octobre & de Novembre, pour en occuper les parties Septentrionales, d'où elles repassent en Europe vers le milieu du mois de Mars, pour le plus tard; & celles qui occupent les parties Méridionales de l'Afrique, n'arrivent dans nos Provinces Méridionales que vers la fin d'Avril & au commencement de Mai.

On ne peut pas conjecturer qu'une famille d'Hirondelles, qui fait le centre de celles qui l'environnent, ait des Aides de Camp pour leur communiquer ses desseins: il paroît au contraire qu'il n'y a ni société, ni relation entr'elles; ce sont les petites bandes que j'ai
vû,

vûes, qui ont autorisé ce sentiment, que je soumets néanmoins à une intelligence supérieure. Si elles étoient en commerce, on ne verroit que des troupes prodigieuses, & leur transmigration se feroit en moins de deux mois de tems, qu'elles employent pour passer d'Europe en Afrique, & autant pour repasser d'Afrique en Europe. Que l'on attribue cet ordre & cette régularité invariable à l'instinct donné aux Animaux, que différentes sectes de Philosophes ont tenté d'anéantir; j'y souscris, à condition qu'on ne s'oposera pas à mon admiration respectueuse sur les œuvres de la Toute-Puissance du Créateur, contre laquelle tout raisonnement humain se brise.

C'est un sentiment commun que chaque troupe d'Hirondelles a son guide. J'ai peut-être plus attentivement observé que personne la police qu'elles observent; je ne déciderai pas cependant si elles en ont un ou plusieurs, je crois néanmoins que ce sont les vieux mâles qui conduisent la troupe.

Les différens séjours qu'elles font en passant d'Europe en Afrique & d'Afrique en Europe, ne sont que pour se repaître; étant en plein vol, aucune ne se détache du gros de la troupe, pour poursuivre une mouche ou un moucheron.

L'Hi-

478 MERCURE DE FRANCE

L'Hirondelle ne dégorge point , elle porte dans son bec à ses petits la pâture , à mesure qu'elle s'en saisit. Sa nourriture est dans l'air. Elle se repaît en volant. Si l'air devient froid, elle se rapproche de la terre , où les mouches & moucherons rentrent. Si l'air continuë d'être froid pendant plusieurs jours , une partie des Hirondelles meurent de faim , & tombent à terre en volant , ce que j'ai remarqué dans le Languedoc en Juin 1722. & aux environs de Paris en 1740.

Elle ne se pose à terre que pour ramasser les matereaux propres à réparer son nid , ou à le refaire à neuf. Elle ne se perche sur une branche d'arbre sèche que pour s'égayer , s'éplucher , & enduire ses plumes avec son bec. Quand le mâle ramage sur une cheminée , sur un stîl de Cadran solaire ou ailleurs , ce n'est que pour dissiper sa femelle qui est sur son nid. Cet Oiseau est créé pour habiter l'air , & il ne se repose presque jamais que de nuit , & dès le petit jour il parcourt l'air.

Cet Oiseau connoît si parfaitement la force de son aîle , qu'il entraîne sans scrupule en Afrique les petits de sa dernière couvée , en quittant leur nid. Il arrive souvent , ainsi que je l'ai remarqué , que la troupe en partie assemblée , diffère son voyage , pour attendre des petits trop foibles pour dénicher ; elles vont les unes après les autres ,

tres, comme pour les inviter à se fortifier promptement. Ce délai ne va qu'à très peu de jours.

Les Cigognes, en abandonnant le Nord, l'Allemagne, la Hollande & la Flandres, passent droit dans la Basse Egypte en Octobre ou au commencement de Novembre; alors la grande cruë du Nil est passée, & le vent maëstral qui souffle régulièrement pendant trois mois dans les emboûchures du Nil, étant tombé, l'eau de ce Fleuve s'écoule dans la Mer; mais le Delta étant un terrain fort bas, entrecoupé d'un Labyrinthe de Canaux, dont presque toutes les issues sont bouchées vers la Mer, il y reste une grande quantité d'eau qui forme des marécages considérables, remplis de reptiles & autres nourritures propres aux Cigognes, que le Nil y a entraîné, après avoir lavé les Terres de l'Abissinie, de la Nubie, &c.

Dans le même tems à peu près, arrivent aussi dans la Basse Egypte les Ibis ou Cigognes noires; celles-ci viennent des parties les plus Méridionales.

Pendant le mois de Mars & au commencement d'Avril, la grande ardeur du Soleil en Egypte dessèche en partie les marécages du Delta; & corrompt les eaux qui y restent.

Avant ce dessèchement & cette corruption,

tion, les Cigognes blanches abandonnent la Basse Egypte, & repassent en Europe.

Les Ibis remontent l'Egypte & passent dans des Contrées où elles trouvent des eaux saines & des alimens convenables, & vers le mois d'Octobre ou en Novembre, elles reviennent se mêler de nouveau avec les Cigognes blanches d'Europe dans la Basse Egypte, où il s'en voit prodigieusement, & d'autres Oiseaux aquatiques.

Les Egyptiens ont remarqué cette transmigration annuelle de l'Ibis, mais n'en ayant point pénétré la cause, ou la sincérité n'étant pas une vertu parmi eux, ils ont imaginé mille contes fabuleux, que la plupart des Voyageurs ont adoptés pour nous les transmettre.

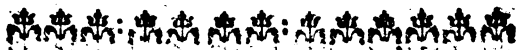
L'Ecrivain d'un Voyage que M. du Quesne a fait à Bengale en 1690. avec une Escadre, par ordre de Louis XIV. rapporte avoir vu des Cigognes noires dans une Isle proche le Pegu.

La Caille passe aussi en Afrique; on en trouve dans toutes les parties non désertes de cette grande Presqu'Isle. Il y en a également dans l'Asie; mais, autant que je puis le conjecturer, il n'y en a point dans l'Amérique: cette grande partie du Monde en est dédommée par des especes différentes, telles que l'Oiseau Cardinal, celui de Paradis,

dis, &c. Le Poulet d'Inde, entr'autres, en est originaire; je me fonde sur Gemeli-Careri, il rapporte dans son Voyage du Tour du Monde avoir tiré sur des Dindons sauvages dans les Bois, aux environs de la Vera-Cruz.

La Tourterelle, la Hupe, le Coucou, & plusieurs autres especes d'Oiseaux passent aussi en Afrique en Octobre & Novembre.

A Paris ce 23. Fevrier 1741.



*COMPLIMENT fait par Mlle de B******

*A M. son Pere, a l'occasion de la
nouvelle Année.*

A Inſi qu'un Arbriffeau dans un jardin fertile
Seul mérite les ſoins d'un Jardinier habile;
Seule de vos bontés je ſuis l'unique objet:

Que de grâces hélas! pour un ſi grand bienfait!

Je conſens que les Dieux m'ôtent plutôt la vie,

Que de voir de vos jours la carrière finie.

Quel bonheur, ſi le Ciel daigne écouter mes vœux!

Cher Pere, vivez donc, vivez, ſoyez heureux.





*OBSERVATIONS de l'Auteur de la
Description Géographique & Historique
de la Haute-Normandie, sur deux Ar-
ticles des Mémoires de Trévoux.*

Mem. de Trévoux, Novemb. 1740.

M E M. Page 2243. *Pierre-François Giffart a mis en vente un Ouvrage (il s'agit de la Description Géographique & Historique de la Haute-Normandie) qui doit servir de Préliminaire à l'Histoire du Diocèse de Rouen, auquel (c'est-à-dire à laquelle) un Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, travaille depuis quel-
que tems.*

OBSERV. L'Auteur de cette annonce a été mal informé. Celui de la Description Géographique & Historique n'a eu en vûe, ni l'Histoire dont on parle ici, ni aucun autre Ouvrage de quelque nature qu'il soit. Que la Description puisse un jour servir de Préliminaire à l'Histoire, à la bonne heure, si le cas y échet : mais il n'en est pas moins vrai qu'elle n'a jamais été entreprise dans cette intention-là.

Mem. de Trévoux, Février 1741.

MEM. pages 289. 290. *Ce Pays (le Pays de*

de Caux) se divise proprement en deux parties, qui sont le Gouvernement Militaire du Havre de Grace, & le Comté d'Eu.

OBSERV. Cette division n'est pas de moi. Il y a plus d'un grand tiers du Pays de Caux, qui n'est renfermé, ni dans le Comté d'Eu, ni dans le Gouvernement du Havre.

MEM. page 291. *Il n'y a pas encore cinquante ans qu'on apelloit les Habitans du Pays de Caux, Caillots, ou Caillottes.*

OBSERV. Le Texte porte, non cinquante ans, mais cent cinquante ans.

MEM. page 292. *Lorsque Cesar entreprit la conquête des Gaules, le Pays de Caux avoit déjà passé sous la domination des Belges (dit l'Auteur.) Cette maniere de s'exprimer semble marquer qu'il n'y avoit pas toujours été. Mais quelle preuve en a-t-on ?*

OBSERV. La preuve se présente d'elle-même. A moins que deux Peuples differens ne soient descendus du Ciel dans le même instant, & de maniere que l'un commandât à l'autre, il est indubitable qu'il a été un tems où celui qui obéit aujourd'hui vivoit dans l'indépendance. On perd cette indépendance ou de gré ou de force : de gré, par une soumission volontaire, ou par une confédération ; de force, par le sort des Armes. Les Chattes, les Chamaves, les Cherusques, les Sicambres, &c. se sont ligués

en-

ensemble, & ont formé la Nation des Francs ; c'est le premier cas : l'Europe presque entière a subi le joug des Romains ; c'est le second cas. Or, du tems de Cesar les Cauchois obéissoient aux Belges, ou formoient avec eux un même corps de Nation, donc ils avoient déjà passé, ou de gré ou de force, sous leur domination.

MEM. page 293. *Parmi les raisons fortes qui déterminent l'Auteur à croire que la Juliobona de Ptolemée ne doit point être distinguée de l'Ilebonne, il nous paroît un peu surprenant qu'il mette la ressemblance des deux noms, lui, qui quelques lignes auparavant, dit qu'on a mal-à-propos donné à l'ancienne Capitale de Caux le nom d'Insula-bona. Car assurément l'Ilebonne a beaucoup plus de rapport au nom d'Insula-bona, qu'à celui de Juliobona.*

OBSERV. Je ne vois pas à quoi tend ce raisonnement, ni quel est le but que l'on s'y propose. Veut-on dire que puisque la ressemblance des noms fait partie de mes preuves, je devois m'en tenir à celle que présente si naturellement *Insula-bona* que je condamne, & rejeter celle que présente *Juliobona* que j'admets ? Mais il n'est pas question de sçavoir quelle est la Ville qu'on a appelée *Insula-bona* onze ou douze cent ans après Ptolemée : on demande quelle est celle
que

que Ptolémée lui-même a appelée *Julibona*; & cela posé, on sent qu'il n'y a point d'autre rapport à chercher, que celui qui doit se trouver entre le nom précis de *Julibona*, & le nom plus récent de quelque-une de nos Villes du Pays de Caux. Imaginons, qu'on eût fait cette question sous le Règne de Hugues-Capet, & qu'un Géographe attentif eût répondu que cette conformité se trouve dans le nom de l'*Ilebonne*; auroit-on pu opposer une ressemblance plus parfaite entre ce même nom de l'*Ilebonne* & celui d'*Insulabona* qui n'existoit pas encore, & qui ne devoit naître que deux cent ans après? Veut-on dire que le nom Latin d'*Insulabona* est plus ancien que le nom François de l'*Ilebonne*? Mais que gagne-t-on à cela? 1°. C'est ce qu'il faudroit prouver; & assurément la chose n'est pas aisée. 2°. Quand la proposition seroit vraie, il en résulteroit toujours qu'*Insulabona* étant précisément la même chose que *Julibona* & l'*Ilebonne*, cette dernière Ville est incontestablement la *Julibona* de Ptolémée. *Quæ sunt eadem uni tertio, sunt eadem inter se.*

MEM. pages 294. 295. L'Auteur remarque que l'*Itineraire d'Antonin*, tel que nous l'avons, a été si fort altéré & corrompu par les Copistes, qu'il est souvent plus propre à augmenter les difficultés, qu'à en faire naître de

de nouvelles , qu'à les concilier ou à les lever ; & qu'il n'y a point d'autre parti à prendre que de le rectifier ; (j'ai ajouté , si on le peut) ou de l'abandonner totalement. Nous croyons que ce dernier parti ne seroit pas du goût de tous les Sçavans ; & il seroit un peu trop fort de les compter pour rien , même dans la question présente , comme l'Auteur veut que l'on fasse.

OBSERV. Je ne pretens pas que , l'Itinéraire supposé fautif , il n'y ait point d'autre parti à prendre que de l'abandonner totalement. Il me semble que l'alternative est assez clairement proposée : ou rectifiez - le , dis-je , si vous le pouvez , ou abandonnez-le. Les Sçavans de tous les siècles peuvent-ils penser autrement ? Veulent-ils que si je ne suis pas assez habile pour corriger une faute reconnue de l'Itinéraire , je sois encore obligé de la suivre & de m'y conformer ?

MEM. page 295. Je demande à mon tour pourquoi i Ptolemée s'est avisé de mettre le Pays de Caux à la DROITE de la Seine ? Changerons-nous pour cela nos Cartes ? &c.

OBSERV. C'est moi , dit-on , qui parle ; & au moyen de cela on me fait dire une absurdité grossière. Voici cependant les propres termes de mon Texte , page 6. Je demande à mon tour pourquoi Ptolemée s'est avisé de mettre le Pays de Caux à la GAUCHE de la Seine , &c. En vérité , Messieurs les Imprimeurs ,

meurs, les Correcteurs, & les Réviseurs d'épreuves, il y a souvent bien de la négligence dans votre fait.

MEM. page 298. *Les Rivières (du Pays de Caux) n'arrosent que les vallées & les plaines.*

OBSERV. Cette description est toute entière du Journaliste ; je n'y prétens rien. J'ai dit page 39. que les Rivières du Pays de Caux n'arrosent que *les vallées* ; en sorte que *les plaines*, faute de puits, n'ont d'autre ressource que des mares qui se dessèchent facilement : ce qui suppose que ces Rivières n'arrosent pas les plaines. Et où sont donc celles qui arrosent d'autres Terres que les plaines & les vallées ?

MEM. page 303. *L'origine de S. Vandrille & de Fecan est attribuée par l'Auteur au septième siècle, aussi bien que celle de Caudebec.*

OBSERV. Cela est vrai pour les deux Abbayes de S. Vandrille & de Fecan. Mais j'ai rapporté l'origine de Caudebec au tems des Gaulois, & le Journaliste même l'a reconnu six ou sept pages plus haut. Sans doute il avoit mis *Caudebequet* dans son MS. & l'Imprimeur qui a pris plus haut sa main gauche pour la main droite, a pris ici *Caudebequet* pour *Caudebec*.

MEM. page 309. *La Ville du Havre de Grace fondée sur un terrain que la Mer & la*

D Seine

Seine à son embouchure , ont laissé à sec en se retirant , &c.

OBSERV. Ce ne sont là ni mes expressions , ni ma pensée. Le Havre n'a point été fondé sur un terrain que les eaux de la Mer & de la Seine ayent laissé à sec en se retirant. De nouvelles Terres se sont formées en cet Endroit ; & c'est sur ces nouvelles Terres que l'on a bâti la Ville du Havre. Voici mon Texte , page 193: *Le Havre de Grace est situé à l'embouchure de la Seine sur un terrain qui s'est accumulé insensiblement au moyen des sables , du galet , de la vase , &c. qui n'a pris toute l'étendue & la consistance qu'il a aujourd'hui , que depuis 200. ans ou environ.... La Mer , ou si l'on veut , le lit de la Seine , s'est donc retréci en cet endroit pour faire place à l'accroissement des Terres , &c.*



L'ARBRISSEAU ET LE JARDINIER.

F A B L E.

DE tout tems on l'a dit , c'est une vérité ,
 Qui sème dans l'Hyver , moissonne dans l'Eté.
 Jadis un Arbrisseau nâquit dans un bocage ,
 Entouré de buissons , funeste voisinage !
 Le pauvre rejetton en cet état réduit ,

Jour

Jour & nuit en secret & soupire , & gémit.
 Survient un Jardinier , touché de sa misere ;
 Venez mon fils , dit-il , je serai votre pere :
 En effet il l'arrache , & dans le même instant
 Place notre orphelin dans un Jardin charmant.
 Pendant deux ou trois ans , il vit dans l'esperance ,
 De ses soins il attend la douce récompense.
 Point du tout , l'Arbrisseau ne lui donne aucun fruit ,
 Le Jardinier enrage , il creve de dépit ;
 Ah ! répond l'Arbrisseau , de grace je vous prie ,
 Encore quelque tems , ne m'ôtez pas la vie.
 Qui l'auroit jamais crû ! Par un heureux destin
 L'Arbrisseau fait bien-tôt l'ornement du Jardin.
 O ! vous tous , que le Ciel choisit avec sagesse ,
 Pour diriger les pas d'une aimable jeunesse ,
 Ne vous rebutez point , attendez la saison ,
 Tôt ou tard vous aurez une riche moisson.

Par l'Abbé de Malbosq.



E P I T R E

*De M. de la Soriniere à Mad. de***.*

Vous ne vous feriez jamais attenduë ;
 Madame , que je vous eusse envoyé
 pour Etrennes une Palinodie , après avoir
 Dij cé-

célébré les qualités de l'eau commune avec un zèle si marqué, & vous avoir décerné tout l'honneur de l'éloge que j'en ai fait; mais enfin, Madame, je me flatte que vous me pardonnerez un changement si subit, ou plutôt si aparent, quand vous sçavez ce qui y a donné lieu.

Mon Eloge de l'Eau n'eut pas plutôt paru dans le Mercure d'Octobre dernier, que quelques Bûveurs incorrigibles, & peu touchés du mérite de cette liqueur, conspirèrent contre ma Muse, & sans doute contre ma vie: vous en allez juger.

Un beau matin, deux Députés d'une troupe Bachique, qui pendant toute la nuit avoit délibéré, le verre à la main, sur un cas si grave, s'introduisirent comme deux phantômes dans mon petit cabinet. Chacun d'eux portoit une énorme bouteille, *amphora*, & un gobelet proportionné; après quelques postures de vrais Pantomimes, d'une voix entrecoupée de sanglots Bachiques: Ami, dirent-ils, voici de quoi te régaler; c'est de l'eau de la fontaine Castalie, dont buvoient Homere & Pindare: allons.... bois.... rime.... avalé.... & ils me présentoient leurs prodigieuses coupes, (*cratera spumantia Baccho*) si près de la bouche, que je crûs me devoir préparer à la question.

Vous

Vous jugez bien, Madame, que ma première pensée fut de demander quel étoit mon crime, & de quoi il s'agissoit ? De faire l'éloge du vin, morbleu, me répliquèrent-ils vivement, & de restituer Bacchus dans tous ses droits : vite, vite.... la plume à la main ; commence..... voici ce qu'il faut dire.... Je n'ai donc fait, pour ainsi dire, que rimer ce qui m'a été dicté, & encore tout en tremblant. La rime tardoit-elle ? on m'appliquoit une rasade telle qu'un Suisse ne l'auroit pas avalée d'un trait, assurément, (*crateras magnas statuunt & vina coronant* ;) quand j'avois bien réussi à leur gré, ils s'approprioient la rasade préparée pour le Rimeur, & elle étoit coulée dans un estomach où je n'aurois jamais cru qu'elle eût pu trouver de place : enfin, voilà l'histoire de cette Palinodie forcée, extorquée, abusive & contre le droit des Gens ; aussi, Dieu sçait comme je proteste contre.

J'aurois bien voulu, Madame, terminer cette Pièce, déjà trop longue, par la défaite des Titans, où le Dieu des Bacchantes, selon ces Messieurs, se couvrit d'une gloire si justement méritée ; mais non, il a fallu la pousser plus loin ; on ne m'en a pas quitté à un juste prix ; il fallut donner toutes sortes de préférences au Vin sur l'Amour, & me dire des injures à moi-même ; cela étoit de

D iij la

la cérémonie : & l'ouvrage enfin ne fut pas plutôt au point qu'on le désiroit , qu'on se faisoit des brouillons , d'après lesquels plusieurs copies se sont multipliées , se ressentant passablement toutes de l'état où étoient les Copistes , & c'est ce qui m'a déterminé moi-même à ne pas faire mystère de cette aventure. N'étoit-elle pas dangereuse , Madame ? Enfin j'en ai été quitte pour la peur que m'ont causée les grosses bouteilles & les Echançons qui les portoient ; il faut pourtant sincèrement avouer que je bûs un peu du jus qu'elles contenoient : mais ce ne sera qu'à la première entrevûe que je vous dirai si je le trouvai bon.

Le Public seroit sans doute scandalisé , Madame , si je ne l'avertissois pas que vous entendez aussi parfaitement le Latin que le François , & ce n'est nullement en vûe de vous faire valoir que j'en use ainsi. Votre modestie n'y trouveroit pas son compte ; mais je dois prévenir le reproche qu'on me feroit infailliblement d'avoir pédantesquement mêlé du Latin en écrivant à une Personne de votre sexe.

J'ai l'honneur d'être , Madame , &c.





BACCHUS VENGE', OU LA PALINODIE FORCE'E.

Par M. de la Soriniere.

Q Uoi donc , insulter à Bacchus ?
 Quel insolent Mortel , en méprisant son Jus ,
 Ose étaler ici ses fastueuses rimes ,
 Pour charger ce grand Dieu des plus énormes crimes

Et des plus coupables abus ?

Adoucissez l'aigreur de vos tons superflus ,
 Et rappelez celui de votre courtoisie.

Bacchus après Jupin est le plus grand des Dieux :

Et c'est son jus délicieux

Sous le nom de Nectar & celui d'Ambroisie ,
 Dont s'enyvre là-haut dans les divins banquets

La Troupe céleste & choisie.

Souvent parmi les pots & parmi les hoquets
 Nous avons vû ce Dieu , débitant ses fleurettes ,

Plaire à maintes Divinités ,

Et séduire ici-bas maintes jeunes brunettes ,
 Qui déjà se croyoient autant de Dées ,

Et dont les tendres feux dans leurs cœurs enchantés ,

Et la complaisance féconde ,

D iij

Ont

Ont peuplé de Héros presque tout ce bas Monde.
Par le Dieu des raisins que de Monstres domtés !

Et quand une engeance perverse
Pour détrôner Jupiter voulut grimper aux Cieux ,
Que déjà la terreur en s'emparant des Dieux
Faisoit prendre à chacun une route diverse ,
Hélas ! c'en étoit fait du céleste Pourpris ,
Si le fils de Sèmele en ses flacons chéris
N'eût puisé la valeur , les armes , le courage ,

Dans cet horrible contre-tems ,
Ou plutôt la Bacchique rage ,
Qui fut si funeste aux Titans.

Qu'un Hydropote lymphatique
Vienné , d'un ton mélancolique ,
Me chanter les vertus de l'eau ,
Irai-je de son froid cerveau

Adopter le dogme hérétique ?

Non non, parbleu ! je veux boire du vin ,

Et l'Orateur me prêcherait en vain

Le plus sublime pathétique.

Enfin , s'il faut opter , Bacchus ou les Amours ,
Qu'on ne puisse allier dans un heureux concours
De ces Divinités les douceurs & les charmes ,
On ne me verra point préférer les allarmes
Dont l'Amour trop souvent paya ses favoris ;
Il est doux , je le sçais , de piaire à son Iris ;

Mais ce plaisir est peu durable ,

C'est

C'est un bien passager d'un médiocre prix ;
 Mais celui de bien boire avec de vrais amis
 Recommençant , toujours est cent fois préférable.



*COMPLIMENT fait à Monsieur le Comte
 des Saulx de Tavannes, Maréchal des Camps
 & Armées du Roy, Commandant en Chef en
 Bourgogne : Sur la Mort de Madame son
 Epouse. **

*Par M. Carrelet, Chanoine Député de l'E-
 glise Cathédrale de Dijon.*

MR, le devoir, l'inclination & la recon-
 noissance nous engagent à venir par-
 tager votre douleur ; elle est legitime , vous
 ne pouvez refuser des larmes à la perte d'une
 Epouse dont les rares qualités de l'esprit &
 du cœur ont justement mérité votre ten-
 dresse , & saisi notre admiration.

Mais vous ne devez pas vous attrister ,
 comme ceux qui n'ont point d'espérance ;
 Madame la Comtesse de Tavannes , moins
 jalouse de porter dans un vain éclat la splen-
 deur de son nom , qu'attentive à rendre
 chaque jour au Tout-Puissant l'hommage
 respectueux d'une humble dépendance , a
 fait paroître dans toutes ses actions , même

* Anne Amelot , âgée de 49. ans.

jusqu'au dernier moment de sa vie , une piété solide & édifiante , une patience héroïque au milieu des plus longues & des plus accablantes langueurs , une soumission sans réserve aux ordres de la Providence ; présages assurés de son heureuse destinée : quelque bien fondées que soient nos espérances , il nous reste encore , Monsieur , pour vous témoigner tout notre dévoïement & la sincérité de nos justes regrets , d'offrir pour elle le Sacrifice de l'Agneau sans tache , & de former en même tems les vœux les plus ardens pour votre conservation , & celle de votre illustre posterité.

Nous sommes fâchés de n'avoir pas reçu plutôt ce Discours édifiant.



*ETRENNES de M. Roy le fils , âgé de 8 ans ,
à Madame la Comtesse de Mailly ,
sa Maraine.*

DU jour même de ma naissance
J'ai quelque droit à vos bontés ;
Ma plus vive reconnoissance

N'a que des vœux pour vos prosperités :
Des vœux innocens de l'enfance ,
On dit que les Dieux sont flatés.

La Grandeur, les Plaisirs, les Ris suivent vos traces;
Moi, dans l'état obscur où l'âge me réduit,

J'attens qu'un jour par les Muses conduit,
Je puisse à vos genoux faire ma cour aux Graces.

1. Janvier 1741.

Tandis que nous sommes sur l'article de
M. Roy, nous croyons devoir placer ici les
Vers qu'il adressa à M. le Maréchal de Belle-
Isle, lorsque ce Seigneur fut nommé Am-
bassadeur Plénipotentiaire à la Diette de
Francfort.

Vous, chés qui la raison est égale au courage,
Qui sçavez du même air vaincre & persuader,
Allez de l'Empereur adjuger l'héritage;
Forcez l'Europe à s'accorder.

Que son bonheur soit votre ouvrage,
C'est l'unique intérêt digne de vous guider.

Du nouveau choix qui vous décore,
Est-ce vous le premier qu'on doit féliciter,
Ou le Souverain qui s'honore

D'employer les talens, ou nous d'en profiter?

Le froid spéculateur mesure
Par les difficultés, leur nombre, leur nature;
Et par mille incidens à nâtre tour à tour,

* *Cesar eodem animo dixit quo bellavit.*

Quintil. Lib. 10.

Ce qu'il faut à peu près que dure

La Diette & votre séjour.

Moi, qui sçais que pour vous le tems change
d'allure,

Que vous doublez cent fois les minutes d'un jour,

Qu'un obstacle est pour vous une ressource sûre,

Je compte seulement les Postes, & j'augure

Que je célébrerai bien-vôt votre retour.



EXPLICATIONS de plusieurs Tableaux

Allégoriques (dessinés à la plume & lavés
à l'encre de la Chine) présentés au Roy,
à Monseigneur le Dauphin, à S. A. S.
M. le Duc de Chartres, & à S. E. M.
le Cardinal de Fleury. Par M. Gofmond.

*LE MODELE DES ROIS, dédié à
Monseigneur le Dauphin; présenté à ce
Prince, avec l'agrément du Roy, le 23.
Mars 1740.*

CE Tableau est divisé en trois groupes
de Figures. Le premier est composé
de la Gloire, de la Paix & de la Puissance
souveraine. La Paix dépose le Portrait du
Roy dans le sein de la Gloire, avec cette
Légende : *Ludovicus Pacificator Orbis*. La
Puissance souveraine est caractérisée sous

la figure d'une Femme vêtue noblement , la tête ornée d'un Diadème , qui regarde avec tendresse le Portrait de Sa Majesté. Pour représenter tous les devoirs d'un grand Roy , on la voit d'une main récompenser le mérite , les Arts , les Sciences , (tous caractérisés au dessous d'elle par leurs différens attributs ;) & de l'autre , répandre l'abondance sur tous ses Sujets. Elle a , à ses côtés , les attributs de la Justice , pour marquer qu'elle a autant d'attention à punir le crime , qu'à récompenser les talens & la vertu.

Le second groupe représente Minerve , (a) qui conduit Monseigneur le Dauphin. Cette Déesse montre à ce jeune Prince , le Portrait de son auguste Pere , qu'elle lui propose pour modele. Elle le couvre de son Egide , & elle écarte de sa personne tous les vices , caractérisés simplement par la Flatterie , le Mensonge & la Mollesse , comme les premiers mobiles de toutes les erreurs où les Grands peuvent tomber.

Le troisième groupe sur le devant , représente la Terre , sous la figure de Cibeles , qui regarde avec plaisir le Portrait du Roy , déposé par la Paix au sein de la Gloire. Elle admire ce Monarque , né pour la félicité du

(a) Cette Figure caractérise les Personnes illustres chargées de l'éducation de Monseigneur le Dauphin.

300 MERCURE DE FRANCE

Monde , & elle lui présente son Sceptre.
Le Génie de la Terre offre à ce grand Prince
dans un seul cœur , celui de tous les hom-
mes. Aux pieds de Cibeles est le Lion , con-
sacré à cette Divinité. On y a joint le Coëq ,
qui fait groupe avec lui , pour désigner par
ces deux symboles de la France & de l'Es-
pagne , l'union éternelle qui doit regner
entre ces deux Nations. .

Au bas du Tableau on lit cette Inscription :

LE MODELE DES ROIS.

Ce Modele des Rois , LOUIS , dont le grand cœur
Sçait se vaincre dans la Victoire ,
Consacré par la Paix dans le sein de la Gloire ,
Sur le bonheur du monde a fondé sa grandeur.
De cet aimable Roy la suprême puissance
Remplit de ses Sujets les vœux & l'espérance ,
Et lui gagne le cœur de tous ses ennemis.

La Terre le voit & l'admire :

Elle voudroit qu'à son Empire

Tous les Peuples fussent soumis.

Minerve , qui prend soin des destins de la France ,

Du Dauphin dirige l'Enfance :

Elle cultive en lui la candeur , la bonté , .

Dont son auguste sang par le Ciel fut doté ;

Et le couvrant de son Egide ,

Ecarte la troupe perfide

Qui

Qui dégrade souvent des Rois la Majesté.
 Dans ce Roy magnanime , à ses devoirs fidele ,
 Elle lui montre le Modele ,
 Qui peut seul le conduire à l'Immortalité.

*LE TRIOMPHE DE LA PAIX ,
 dédié au Roy ; présenté à Sa Majesté
 le 20. Décembre 1740.*

Le Roy est représenté dans ce Tableau sur le Mont de la Gloire. Son action paroît déterminée vers la Victoire , qui lui présente d'une main une Couronne de Laurier , & de l'autre une Palme. Sa Majesté prend la Couronne de Laurier , pour s'en réserver l'usage que sa sagesse en doit faire. A la droite du Roy , on voit la Paix qui descend du Ciel , pour le couronner. La Paix arrête la Victoire & saisit sa Palme ; montrant , par cette action , qu'elle veut partager avec elle l'honneur des Triomphes de Sa Majesté.

La Justice & la Sagesse , sous les figures de Thémis & de Minerve , forment , à la gauche du Roy , un Groupe particulier. Elles regardent avec plaisir les fruits qu'un grand Prince sçait recueillir de leurs conseils. Ces fruits sont caractérisés par une Corne d'abondance , que le Roy tient de la main droite. Ce Prince en répand sur ses Sujets tous les biens & tous les avantages que l'Agriculture , le Com-

merce ,

merce, les Arts & les Sciences, (figurés dans ce Tableau par leurs attributs,) peuvent retirer des douceurs de la Paix.

Le Temple de la Gloire, sur le sommet du Mont à la droite du Roy, éclaire tout le Tableau. On voit dans ce Temple l'Immortalité assise sur un Piédestal; elle tient un Médaillon (entouré d'un Serpent qui se mord la queue, symbole de l'éternité) dans lequel elle montre cette Légende :

LUDOVICUS XV. amore Pacis & Patriæ, Pacificator Orbis.

Mars, sur le devant du Tableau, est assis sur ses Trophées à l'ombre d'un Palmier. Ce Dieu (qui caractérise le Militaire François) est appuyé sur un Bouclier où sont les Armes de la France. Il voit avec surprise que la Paix triomphe & l'emporte sur la Victoire dans le cœur de Sa Majesté; il la regarde avec une attention héroïque; il semble n'attendre que ses ordres pour reprendre les Armes & porter la terreur chés toutes les Nations qui voudroient troubler la Paix, dont ce grand Prince veut faire jouir le Monde.

Au bas du Tableau on lit cette Inscription:

LE TRIOMPHE DE LA PAIX.

Tranquille & reposant au faite de la Gloire;
Louis, prend les Lauriers que donne la Victoire,;

Il en aime l'éclat, sans en être séduit.

Couronné par la Paix dont l'esprit le conduit,
 Il voit par ses vertus au Temple de Mémoire
 Son nom braver le tems & la nuit qui le suit.

Ce Grand Prince occupé du bonheur de la France,
 En écarte la Guerre, y répand l'abondance;
 De ses sages conseils elle est pour nous le fruit.
 Mars, assis à ses pieds sur ses brillans trophées,
 Contemple avec chagrin les guerres étouffées;
 Frémillant sous la Paix, dont il subit la Loy,
 N'attend pour triompher que les ordres du Roy.

LES FRUITS D'UNE HEUREUSE NAISSANCE
 ET D'UNE BELLE EDUCATION, *dédiés à*
S. A. S. M. le Duc de Chartres; présentés
à ce Prince, avec l'approbation de M. le Duc
d'Orleans, le 22. Janvier 1741.

Un jeune Hercule est représenté dans ce Tableau, revêtu des dépouilles du Lion de Nemée, qu'il dompta à l'âge de 16. ans, symbole de son courage & de sa force. Il est appuyé sur un Bouclier, où sont gravées les Armes de S. A. S. & il foule aux pieds l'Hydre de Lerne, qui désigne les passions dont il a triomphé. La Justice le couronne; la Sagesse lui fait voir, dans les attributs des Sciences & des Beaux-Arts, les objets qui dans le monde peuvent illustrer sa vertu. La Vérité éclaire tout le Tableau, & sa divine lumière

miere justifie les conseils de la Sagesse, & la récompense que la Justice accorde aux vertus de ce jeune Héros.

Au bas du Tableau on lit cette Inscription :

LES FRUITS D'UNE HEUREUSE NAISSANCE
ET D'UNE BELLE EDUCATION.

A peine adolescent, *Hercule* glorieux,
Triompha des efforts du Lion de Nemée;
L'Hydre des passions sous ses pieds oprimée,
Fait voir que de lui-même il fut victorieux;
C'est ainsi qu'il prouvoit sa naissance divine.
Les Titres éclatans d'une illustre origine
Ne peuvent décorer que l'homme vertueux.
GRANDS, de qui la Naissance est un présent des
Cieux,

Imitez ce Héros : C'est sur des traits augustes,
Et non pas sur des noms transmis par vos Ayeux,
Que l'immortalité consacra vos Bustes;
Dès vos plus jeunes ans montrez-vous BONS & JUSTES,
Et dites-vous après issus du Sang des Dieux.

LE PORTRAIT CARACTERISE' de
S. E. M. le Cardinal de FLEURY, présenté
au mois de Septembre 1740.

La Vérité & la Sagesse présentent dans ce
Tableau le Portrait de S. E. La Justice, sa
balance en main, pèse les avantages que la
France en particulier & en général, toutes les
Nations

Nations retirent de sa candeur & de son zele pour le bien universel.

La France , assise sous un Palmier , où son Génie attache les Armes de S. E. contemple le Portrait de ce sage Ministre ; qui donne tous ses momens à la solide gloire de son Roy & à la félicité de ses Sujets. Elle en admire tous les traits , dans lesquels elle reconnoît ceux des Vertus qui dirigent la grandeur de ses sentimens & son zele pour le bien de sa Patrie. Les fruits que la France retire de ce zele , sont caractérisés par le Cartouche des Armes de la Lorraine , qui marque sa réunion à la France ; un faisceau de Palmes & une Corne d'abondance , désignent tous les autres avantages dont la sagesse de S. E. la fait jouir.

L'Amour , une Palette & des pinceaux à la main , montre à la France le Portrait de S. E. il lui dit que c'est son Ouvrage , & que c'est lui qui l'a peint pour lui plaire. Cet Amour caractérise celui que la sagesse & les vertus de S. E. ont fait naître pour elle dans tous les cœurs , qui n'ont pour regle de leurs jugemens , que la justice & la vérité.

L'Envie , accablée sous les pieds de la Justice , regarde avec fureur le Portrait d'un Ministre , dont la sagesse la confond. Cette seule figure caractérise tous ceux qui portent envie aux vertus de S. E. & que voudroient obscurcir

obscurcir les avantages que le Public retire de son amour pour la Paix , de la candeur de son ame , & de la justice qui dirige tous ses objets.

Au bas du Tableau on lit cette Inscription :

D'un Ministre éclairé que la Sagesse guide ,
 Dans les conseils de qui la Justice préside ,
 Qui pèse ses projets au poids de l'équité ,
 L'Amour a peint ici le Portrait respectable ,
 Et des mains de la Vérité
 Il tient le pinceau redoutable ,
 Qui ne flata jamais l'humaine vanité.
 A la France attentive il montre son Ouvrage.
 L'Envie en voit les traits ; elle en frémit de rage ;
 Contre son propre sein ses Serpens révoltés
 L'étouffent du venin dont ils sont infectés.

*ESSAI DE MEDAILLE sur le
 Mariage de Madame , premiere de France ,
 avec le Prince Dom Philippe , second Infant
 d'Espagne.*

Le Roy est représenté dans cette Médaille , couronné d'Olivier & portant sur sa Cuirasse l'Egide de Minerve ; ce qui caractérise la Paix que sa modération , sa sagesse , a bien voulu donner à ses ennemis , & dont nous avons goûté les prémices par le Mariage de Madame.

Le

Le Revers représente la Concorde, l'Amour & l'Hymen. La Concorde, avec un air de joye & de majesté, est au milieu de ces Divinités; elle tient d'une main une Palme avec un Ecuillon où les Armes de France & d'Espagne sont réunies, & de l'autre elle présente à l'Amour le Dieu de l'Hymenée. Ce Dieu regarde l'Amour avec tendresse. L'Amour, de son côté, paroît voler d'un air empressé au devant de cette Divinité, avec laquelle il unit sa main & son flambeau. On lit autour cette Légende :

Concordia fratrum.

Légende qui remplit deux differens objets, dont le premier, qui est que l'Hymen & l'Amour sont freres, se raporte allégoriquement aux nœuds qui resserrent par l'Hymen, ceux qui unissent par le sang les Maisons Royales de France & d'Espagne.

Les mots de l'Enigme & des Logogryphes de Février sont, *l'Enigme*, *le Cœur*, & *Musica*. On trouve dans le second Logogryphe. *Musca*, *Musa*, & *Mus*.



E N I G M E.

Celui qui créa tout , ne me fit pourtant point,
 Et l'homme, cet ouvrage accompli de tout point,
 N'égale pas encor mon ancienne naissance.
 Je suis avec les Pauvre ainsi qu'avec le Roy ;
 Aveugle , je le suis avec grande assurance ,
 Sans qu'ils s'embarassent de moi.
 Quoique je sois sans yeux , je donne des lumieres
 Auxquelles les Sçavans ont très-souvent recours ,
 Leur étant nécessaires
 Pour bien regler leurs jours.



L O G O G R Y P H E.

DAns sept Lettres, Lecteur, cherche, tu trouveras
 Bien des mots confondus, ne t'en embrouille pas ;
 D'un immense fluide une vaste étendue ;
 Le plus grand Saint dont la Fête est connuë ;
 Un trop pernicieux défaut ;
 Le désir de percer jusqu'au sçavoir d'enhaut ;
 Une Riviere ; un Saint très-connus en Champagne ;
 Ce qu'on jette dans la Campagne ;
 Le mot dont le Poëte est le plus entêté ;

Une

Une Ville de France , où le brave est vanté ;
 Un Fleuve de l'Afrique ;
 Un Golfe de la Mer Baltique :
 La substance qui fait un tout ;
 Une Liqueur disgracieuse au goût :
 L'erreur qui rend la raison chancelante ;
 L'Etre parfait qui forme une troupe brillante :
 La Province d'où vient un nombre d'impuissans ;
 Du corps , une partie , où réside un des sens :
 Une riviere en Franconie ;
 Ce qui passe , & revient dans le cours de la vie ;
 Un instrument nécessaire sur l'eau ;
 L'Animal le moins beau ;
 L'échine peu garnie ;
 La plus cruelle maladie ;
 Une Ville d'Espagne : un être de raison :
 Le nom d'une juste Pucelle ;
 Ce qu'un Plaideur poursuit à tire-d'aile :
 Ce qu'on prend avec soin dans l'ardente
 saison ;
 Ce que la Terre enferme en ses entrailles ,
 L'endroit où l'on brise les pailles :
 Tout l'opposé de la douceur ;
 Ce qui pour la jeunesse est une belle fleur
 Qui passant comme une ombre est toujours regrettée ;
 Quel est le vrai plaisir d'une fille ajustée ;
 Ce qui rapelle à l'esprit l'homme mort ;
 Après

Après avoir jeûné quel est le réconfort :

Quel est le sûr moyen d'éviter le naufrage ;

L'objet des plus beaux feux de toute femme sage ;

Quelle est la passion dominante du cœur :•

Deux sons harmonieux que l'on répète en Chœur ;

Enfin , Lecteur , il faut que je te dise

Que c'est le nom d'un Saint qu'on fête & solemnise.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX - ARTS , &c.

CATALOGUE *des Rôles Gascons , Normands & François , déposés à la Tour de Londres. Ouvrage proposé par Souscription. En deux Volumes in-folio.*

Les Provinces qui composent aujourd'hui le Royaume de France , quoique réunies depuis plusieurs siècles à la Couronne , se ressentent encore du malheur d'en avoir été autrefois séparées , & d'avoir été soumises à des Seigneurs particuliers ou même à des Princes Étrangers , qui sous le titre de Vassaux du Roy , exerçoient sur elles presque toutes les parties du pouvoir souverain.

L'Hérédité des Fiefs , l'Etablissement des nouvelles Seigneuries , la Création des nouvelles

elles Charges, l'Affranchissement des Communes, l'Incorporation des Communautés avec les Villes, la Concession des nouveaux Privileges, en un mot tout ce qui sert de titre & de fondement aux droits dont jouissent aujourd'hui les differens Ordres du Royaume, a commencé dans un tems postérieur à celui de cette espece de démembrement de la Souveraineté.

Comme c'est de l'autorité de ces Seigneurs ou Princes Etrangers de qui relevoit chaque Province, que tout cela émanoit, les Chartres par lesquelles on les accorderoit ou on confirmoit ces nouveaux droits, ont été déposées & conservées dans les Archives de ces Seigneurs.

Les Duchés de Normandie & de Guyenne, ainsi qu'une grande partie des autres Seigneuries situées dans la partie occidentale de la France depuis le Comté de Ponthieu jusqu'aux frontieres de la Navarre, relevans des Ducs de Normandie, devenus Rois d'Angleterre, les plus importantes de ces Chartres étoient portées à Londres, afin que dans les occasions qui se présentoient, le Conseil du Roy pût aisément se les faire représenter. Après la réunion de ces differentes Seigneuries à la Couronne de France, toutes ces Chartres sont restées en Angleterre, & on les conserve encore dans les

E Ar-

Archives de la Tour de Londres.

On a senti en plusieurs rencontres la nécessité qu'il y avoit de consulter ces Titres, pour éclaircir ou même pour décider des Procès très-importans, portés devant les Tribunaux de France : mais jusqu'à présent la difficulté de démêler parmi le nombre prodigieux de Chartres gardées dans les Archives de la Tour, celles dont on avoit besoin, a été presque toujours insurmontable ; & après une recherche longue, couteuse & pénible, il a fallu renoncer à l'espérance de trouver ce que l'on cherchoit. Plusieurs causes concouroient au peu de succès de ces recherches. L'étude des anciens Titres, étude très-épineuse & très-désagréable, est dans tous les Pays une chose à laquelle peu de personnes s'appliquent ; ainsi il est même assez rare de trouver des gens qui sçachent lire ces anciennes Chartres, écrites dans une Langue & dans un caractere étrangers, ou du moins très-different de la Langue & du caractere d'à présent.

A cette premiere difficulté il s'en joint une seconde, particuliere aux Chartres conservées dans les Archives d'Angleterre : c'est le défaut de Tables ou de repertoires des Titres placés dans les dépôts.

L'ancienne coutume en Angleterre, lorsque l'on aposoit le grand Sceau à des Chartres

tes ou Patentes, étoit d'en faire des copies sur des feuilles de parchemin que l'on cousoit ensuite pour en faire un Rolle ou un Volume, qui contenoit ce qui avoit été expédié pendant six mois, ou même pendant une année, suivant que les pièces étoient plus ou moins nombreuses, ou qu'elles avoient plus ou moins d'étendue. On délivroit alors ces *Rolles* au Garde des *Registres publics* avec une *Schedule* qui marquoit le titre, la date & le contenu de chaque pièce, avec les noms, soit des Lieux, soit des Personnes qu'elles concernoient.

Ces *Schedules* servoient de Catalogue, comme cela se pratique encore dans l'Échiquier, ou du moins on les transcrivoit dans un *Registre général*.

Quand on connoît la date précise de la pièce demandée, la recherche n'est pas exemte d'embarras : mais quand on ignore cette date (& c'est le cas le plus ordinaire) cette recherche devient presque toujours infructueuse, puisqu'il n'y a d'autre moyen de la faire que celui de parcourir un Catalogue énorme, qui forme pour les seuls *Rolles Gascons, Normands & François* dont il s'agit ici, quatre gros Volumes *in-folio*. Les Chartres étant toutes écrites en Latin, les noms des Lieux & des Personnes sont ordinairement latinisés, & même traduits

E ij lorsque

lorsque les noms présentent un sens susceptible de traduction. Quand le nom François est conservé, l'ancienne orthographe est presque toujours si différente de la moderne, que la personne qui cherche, & même le Garde des Archives qui connoît peu la France, glissent par dessus le Titre de la Charte désirée sans la reconnoître.

L'infatigable M. Prynne essaya lorsqu'il étoit Garde des Registres de la Tour, de remédier pour les Titres Anglois au défaut de Tables; mais ce ne fut que sous M. Petit que ce projet put être exécuté. Cinq ans après la révolution, ce Sçavant Jurisconsulte travailla avec son Député M. Holmes (qui est encore vivant & dont le mérite & les talens supérieurs sont connus de tout le monde) à faire des Tables exactes des noms de Personnes & de Lieux mentionnés dans les Chartres relatives à l'Angleterre. C'est de leurs extraits que M. Rymer a tiré presque toutes les pièces de son Recueil en dix-sept Volumes, mais qui ne sont pas la centième partie des Chartres contenues dans les Archives de Londres. Ces Tables de Messieurs Prynne, Petit & Holmes ne contiennent que les Chartres Angloises des Archives de la Tour. Les Chartres Françoises, & presque toutes les Chartres Angloises des autres dépôts sont encore sans autres Tables que
les

Les *Schedules* dont on a parlé plus haut. Monsieur Carte, qui sous le nom de Phillips a travaillé à la nouvelle Edition de l'Histoire de M. de Thou, se propose de remédier, au moins par rapport à la France, aux inconvéniens qui ont rendu infructueuses les recherches que l'on a faites jusqu'à présent des Chartres d'Angleterre, relatives à la France. Ayant passé plusieurs années à fouiller dans les différentes Archives d'Angleterre, & à y chercher les Mémoires & les Matériaux dont il avoit besoin pour la nouvelle Histoire de ce Pays à laquelle il travaille, il s'est appliqué à procurer des copies exactes de tous les Catalogues ou *Schedules* des Rolles contenus dans ces Archives, & en particulier celles des Rolles Gascons, Normands & François. Il a crû que la publication des Catalogues de ces derniers Rolles pouvoit être une chose avantageuse à la Nation François, non-seulement par le grand jour que répandront ces Chartres sur plusieurs points de son Histoire, mais encore parce qu'ils mettront un grand nombre de Particuliers, & même de Corps des différens Ordres du Royaume, tant Ecclésiastiques que Séculiers, à portée de retrouver les Titres originaux de plusieurs droits dont ils ne jouissent que sur la foi d'une possession qu'il n'est pas toujours facile de prouver.

Le Catalogue des Rolles Gascons, Normands & François que l'on présente au Public, contiendra les Titres, les dates & la matiere d'environ vingt mille Chartes. C'est tout ce qu'il y a dans la Tour de Londres.

Les deux Tables Alphabétiques, l'une des noms des Lieux, l'autre des noms de Personnes qu'il joindra à ces Catalogues, donneront la facilité d'y trouver sans peine ce qui sera relatif à chaque Seigneurie, Ville, Communauté, &c. & les noms modernes ajoutés entre deux crochets aux noms anciens du Catalogue ne laisseront aucune équivoque ni aucune obscurité.

La date de la Pièce; le numero sous lequel elle est cotée dans le Rolle, & le Titre de ce Rolle, qui seront marqués dans le Catalogue, mettront en état de consulter la Charte originale dans les Archives promptement & facilement: & ceux qui auront besoin d'une Copie autentique de la Charte pourront la recevoir d'Angleterre avec autant de diligence que la réponse d'une Lettre écrite par la voye ordinaire de la Poste.

M. Carte s'est engagé avec joye à un travail si utile pour la Nation Française, dans la vûe de lui témoigner par-là combien il est sensible aux politesses qu'il a reçu d'elle & à ses manieres obligeantes & communicatives pour les Gens de Lettres. Il croit sur-

perflu

perflu de s'arrêter à détailler les différens avantages de la Collection qu'il propose : ils se font sentir aux personnes les moins habiles. Mais comme un Ouvrage de ce genre, quelque utile qu'il puisse être, n'est pas de ceux dont le débit est rapide, il croit qu'il est à propos de se mettre en état d'exécuter son projet d'une façon qui, sans être à charge au Public, le mette aussi à couvert de tous les hazards auxquels il ne seroit pas juste que l'envie de rendre service à la Nation l'exposât.

C'est dans cette vûe qu'il propose d'imprimer cet Ouvrage par Souscription, & de n'en tirer qu'un très-petit nombre d'Exemplaires au delà de ceux pour lesquels on souscrit dans le tems marqué par ce Projet, & conformément aux conditions suivantes.

L'Ouvrage sera imprimé en deux Volumes *in-folio*.

Le caractère & le papier seront conformes au projet.

Le prix de cet Ouvrage sera de trente-fix livres en feuilles ; sçavoir dix-huit livres en recevant la Souscription, & le restant en recevant l'Exemplaire dudit Ouvrage.

Les Souscriptions ne seront reçues que jusqu'à la fin du mois de Juin 1741.

E iij

On

On recevra à Paris les Souscriptions chés
Jacques Barois fils , Quay des Augustins ,
 & chés les principaux Libraires des Villes de
 France & des Pays Etrangers.

BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE,
 ou Histoire Litteraire de l'Allemagne , de
 la Suisse , & des Pays du Nord , année
 M. DCC. XXXV. Tome XXXIII. in-12. de
 236. pp. A Amsterdam , chés *Pierre Hum-*
bert M. DCC. XXXV.

ART. VII. JACOBI THEODORI KLEIN, &c.
Naturalis Dispositio Echinodermatum. Accessit
Lucubrationcula de Aculeis Echinorum Ma-
rinorum , cum spicilegio de Belemnitis Genadi
&c. 1734. , c'est-à-dire , Arrangement naturel
 des Ecailles des HERISSONS DE MER , avec
 une petite Dissertation sur les EPINES des mê-
 mes Herissons , & sur les Belemnitis , par M.
Jacques Theodore KLEIN , Secrétaire de la Ré-
 publique de Dantzig , 1. vol. in-4°. A Dant-
 zig , avec des Figures , &c. .

Ce Livre qui ne contient qu'environ 80.
 pages , renferme beaucoup plus de choses
 que le titre ne promet. Outre l'arrangement
 des Ecailles des Ourfins , & le reste de ce qui
 est énoncé dans le titre , on trouve à la page
 65. une Table générale pour ranger les Ani-
 maux dans un ordre naturel , ce qui est d'une
 grande

grande utilité pour ceux qui étudient l'Histoire naturelle.

Après cette Table générale, il y en a une particulière, où tous les Coquillages sont rangés dans leur ordre naturel; l'Auteur y a ci-devant ajouté une exacte définition, avec les figures des Coquillages au naturel, ce qui en a fait un assez grand Volume.

On doit souhaiter, dit le Journaliste, qu'il veuille bien-tôt en faire part au Public; car jusqu'à présent; il n'y a encore aucun Auteur qui se soit donné la peine de ranger les Coquillages d'une manière assez distincte. La plupart de ceux qui ont écrit sur les Poissons testacés, ont confondu, dit-il, plusieurs genres, ou en ont multiplié les espèces, sans raison & sans nécessité.

Ces deux Tables sont suivies du *Prospectus*; ou de la Description du Cabinet de M. Klein: Description où l'on voit d'un coup d'œil l'ordre & l'arrangement d'un des plus beaux Trésors de Curiosités naturelles, qui aient jamais été possédés par des particuliers.

Notre Journaliste s'est peu étendu sur cet Ouvrage. Nous ne pouvons pas, dit-il, suivre le sçavant Auteur dans la Description exacte & détaillée qu'il donne des différentes Epines de Herisson; il faut de nécessité

E v renvoyer

renvoyer les Lecteurs à l'Ouvrage même ; car quand nous le transcrivions entierement, il faudroit encore ajouter ici les Tailles-douces qui sont excellentes , pour mettre entierement au fait ceux qui ne sont pas dans l'habitude de manier de pareils Sujets.

ART. X. JOH. FRIDERICI HENKELII S. Regie Polon. Majest. & Elect. Saxonie, Collegii Metallici Consil. *Idea generalis de Lapidum origine* , &c. c'est-à-dire , Idée générale de l'ORIGINE DES PIERRES , &c. par Jean-Frederic Henkel , Conseiller du College Metallique , &c. 1. vol. in-8°. A Dresde & à Leizig.

L'Auteur de cet Ouvrage s'est trouvé engagé par son Emploi & par son propre goût, à s'appliquer aux recherches dont il s'agit ici. Depuis vingt ans , il est enfoncé , pour ainsi dire , dans les cavernes de la Misnie , dont il fait fouiller les entrailles. Il a aussi vu quantité de Pierres Engangeres , ramassées en divers Climats. Enfin , il en a fait plusieurs Analyses Chymiques , qui lui ont fourni de nouvelles ouvertures sur ces matieres.

Voilà les deux Articles qui nous ont paru les plus interessans dans ce XXXIII. volume du Journal d'Allemagne , ou *Bibliothèque Germanique*.

On trouve dans les Nouvelles Littéraires
que

que M. Jean-Georges Horrer a pris séance parmi les Professeurs de l'Académie de Petersbourg, en qualité de Professeur d'Eloquence, & d'Antiquités Grecques & Romaines.

De Wittenberg. M. Chretien Weisius a publié une Dissertation sur les sçavans Bâtard. *De spuris in Ecclesia, & Re-Literaria Claris.*

De Duisbourg. M. Withoff va imprimer des Remarques sur un grand nombre d'anciens Auteurs Latins, dont le titre paroîtra singulier, *Crudee criticorum.* Cela vaut bien les Tortures de nos Saumaises, dont parle Despreaux.

REFLEXIONS Critiques sur la Poësie & sur la Peinture par M. l'Abbé Dubos, l'un des Quarante & Secrétaire perpétuel de l'Académie Française. Quatrième Edition revue, corrigée, & augmentée par l'Auteur. A Paris, chés Pierre-Jean Mariette, rue S. Jacques. 1740. 3. Vol. in 12.

Cet Ouvrage, déjà si bien reçu du Public, & monté en si peu de tems jusqu'à une quatrième Edition, n'a besoin presque que d'être annoncé; nous ajouterons cependant, avec de célèbres Journalistes qui en ont donné depuis peu un fort bel extrait, que la troisième partie, ainsi que M. l'Abbé

E v j du

du Bos en avertit au commencement du premier Vol. se trouve dans cette nouvelle Edition employée uniquement à des éclaircissens concernant les Représentations Théâtrales des Anciens : ces Eclaircissens qui dans les deux premières Editions, étoient pas ainsi rassemblés, deviennent, dans le nouveau jour où ils sont exposés, un Ouvrage plus complet, & par conséquent plus digne de curiosité.

HISTOIRE des Empires & des Républiques depuis le Déluge jusqu'à J. C. &c. Par M. l'Abbé Guyon. T. VI. Les Ptolomées. in-12. de 488 pages. A Paris chés Hypolite-Louis Guerin, & autres Libraires. 1740.

Dans ce VI. Vol. destiné à l'Histoire de cette Dynastie des Princes Successeurs d'Alexandre, dite des *Ptolomées* qui ont régné en Egypte, l'Auteur rapporte d'abord ce qu'il y a de vrai & de fabuleux dans l'origine de Ptolomée Soter, dont la valeur & l'ambition jetterent les premiers fondemens du Royaume d'Egypte. Il étoit Macédonien de naissance; son habileté & son courage le firent bien-tôt connoître à Alexandre, & il ne fut pas long-tems à tenir un des premiers rangs parmi les plus illustres de ses Capitaines.

Après la mort de ce Prince, le Gouvernement

nement de l'Egypte lui tomba en partage : on voit dans notre Historien par quels degrés de prudence , de fermeté , de valeur , il devint le Fondateur & le premier Souverain du Royaume d'Egypte , dont lui & ses Successeurs jouirent sans interruption l'espace de près de 300. ans , c'est - à - dire jusqu'à la mort de Cléopatre , après laquelle l'Empereur Auguste réduisit l'Egypte en Province de l'Empire Romain.

On lit dans cette Histoire de grands & de singuliers événemens , traités avec autant de dignité que d'exactitude : arrêtons-nous seulement à ce qui concerne les Sciences , les Arts & la Religion , que le premier des Ptolomés s'apliqua à faire fleurir , d'abord qu'il se vit tranquille dans ses Etats.

Il fit bâtir un Temple à *Serapis* , & auprès de ce Temple une Bibliothèque qui devint dans la suite la plus fameuse de l'Univers. Il y joignit un autre Edifice , où il établit une Académie , à laquelle on donna le nom de *Museon* : une société de Sçavans y travailloit à des recherches sur la Philosophie & à perfectionner les autres Sciences. Ils y étoient logés & entretenus magnifiquement aux dépens de l'Etat , & étoient dirigés par un Président , dont la Charge devint si considérable , que les Rois d'Egypte s'en réservèrent la nomination ,

&

& après eux les Empereurs Romains.

C'est à ce célèbre Etablissement qu'Alexandrie fut redevable de l'avantage dont elle a joui pendant plusieurs siècles d'avoir été la plus grande Ecole de l'Afrique, & d'avoir formé tant de grands Hommes. Il eut même la gloire d'avoir été le berceau d'où l'Eglise tira quelques uns de ses plus habiles Défenseurs.

La Bibliothèque que Ptolomée avoit commencée, s'augmenta prodigieusement sous ses Successeurs. Philadélphe, son fils, la laissa en mourant composée déjà de cent mille Volumes, & dans la suite on y en compta près de 700. mille. Aussi n'oublierent-ils rien pour en rassembler.

Tous les Livres, sans exception, qui arrivoient en Egypte étoient saisis; on en faisoit faire des Copies exactes qu'on donnoit aux Propriétaires de ces Livres, & on en gardoit les Originaux dans le *Muséon*. Cette Bibliothèque subsista pendant plus de 900. ans, c'est-à-dire jusqu'en l'année 642. de J. C. la 20. de l'*Hégire*, que la Ville fut prise par les Sarrazins Arabes.

Le Calife Omar, qui fit cette conquête, consulté sur l'usage qu'on feroit des Livres renfermés dans cette Bibliothèque, répondit, selon les préjugés de sa fausse Religion, qu'il falloit tous les brûler, ce qui fut

fut exécuté. L'Auteur avertit là-dessus qu'il ne fait que copier ce que M. Prideaux a écrit sur cette matiere. Je ne sçais si ce dernier a ajouté ce qui se lit dans d'autres Auteurs ; sçavoir, que tous ces Manuserits furent distribués dans les différentes Etuves de la Ville du Caire, & qu'on s'en servit pendant plusieurs mois à chauffer les Bains publics de cette grande Ville.

HISTOIRE de la Vie & du Regne de LOUIS LE GRAND, rédigée sur les Mémoires de feu M. le Comte D. . . publiée par M. Bruzen de la Martiniere, & enrichie de Médailles. T. I. A la Haye, chés Jean Vanden, 1740. in-4°. pag. 399.

Comme ce titre paroît imposant, & qu'il piquera, sans doute, la curiosité Française, nous nous faisons un devoir d'avertir nos Lecteurs que l'Ouvrage entier ne peut passer que pour un Ouvrage d'imagination, & que ce n'est rien moins qu'une Histoire solide & intéressante. Il y a tout lieu de croire que M. de la Martiniere, du nom duquel on s'est servi, la désavouera, n'étant nullement capable d'adopter les ignorances & les autres fautes grossieres répandues dans les prétendus Mémoires dont on le fait le Réviseur. On trouvera dans le Journal des Sçavans du mois de Janvier dernier, des preuves convaincans

178 MERCURE DE FRANCE

tes de ce que nous venons de dire, exposées au grand jour, & pour ainsi-dire, démontrées dans un morceau de Critique d'un excellent goût.

On écrit de Rome, que le second volume *in-folio* des Ouvrages de *S. Ephrem*, en Syriac & en Latin, y paroît depuis peu de l'Imprimerie du Vatican. Nous avons déjà parlé de cette Edition, qui est dûe à la protection dont le Cardinal Quirini honore les Lettres, & aux travaux du R. P. Benoît, Jésuite, Maronite du Mont Liban. Il y a à la fin de ce Volume deux Dissertations de l'Éditeur, l'une contre un Professeur de Pétersbourg, qui a prétendu trouver l'*Impanation Luthérienne* dans un Sermon de *S. Ephrem*; l'autre contre l'opinion de l'Abbé Renaudot & du P. le Brum, qui ont crû, que selon le même Pere, la Descente du S. Esprit sur les Dons offerts, jointe à la Priere, opère le changement des Elements, qui sont la matiere de l'Eucharistie.

On a imprimé à la Haye sur la fin de l'année dernière, le *Trésor des Poissons à Coquilles* de Georges Evrard Rumphins, sous ce titre, *G. E. Rumphii Thesaurus Piscium Testaceorum, ut & Cochlearum, quibus accedunt Conchyliæ, Conchæ, Mineralia, Metalla, Lapides,*

Lapides, &c. variis in Locis reperta. Hagæ Comitum, 1740. in-fol. cum figuris.

L'ART *d'écrire*, nouvellement mis au jour sur les différens caracteres les plus usités, d'après M. *Rossignol*, gravés par le *Parmen-tier*, orné de Vignettes & autres Gravûres en Taille-douce. Se vend à *Paris*, rue saint Jacques chés *Lambert & Durand*, Libraires à la *Sagesse* & à *S. Landry*, & chés la veuve de *Pierre Fessard*, au Passage de *S. Germain de l'Auxerrois*, vis-à-vis le Louvre, grand in folio de 30. pages, 1741. le prix est de trois livres.

LA POLITIQUE du Chevalier *Bacon, Chan-celier d'Angleterre*, 2. vol. in-12. A *Londres*, chés *Jacques Tonsson*, 1740.

On apprend au commencement du premier Volume, que cet Ouvrage est une Traduc-tion élégante d'un excellent Original An-glois, dont on ignore le Traducteur. A l'é-gard de l'Auteur, c'est le célèbre *Bacon, Baron de Verulam, Vicomte de S. Alban*, & Grand Chancelier d'Angleterre, sous le Regne de *Jacques I. M. le Comte de Rottembourg*, se-lon l'Avertissement du Libraire, a aporté cette Traduction au retour de son Ambassa-de d'Espagne, & a bien voulu s'en désaisir pour l'utilité du Public. On voit dans ce Li-vre,

vre, comme en raccourci, tout le génie de Bacon; un esprit aisé, un jugement sain; le Philosophe sensé, l'homme de réflexion, y brillent tour à tour.

C'étoit le fruit de la retraite d'un homme qui avoit quitté le Monde, après en avoir soutenu long-tems les prospérités & les disgraces.

Jean Baudren, l'un des premiers Membres de l'Académie Française, en avoit déjà publié une Traduction de sa façon en 1624. L'Auteur de l'Edition nouvelle l'a, dit-il, parcourue & y a trouvé une différence énorme en toutes manières, entre elle & celle dont il s'agit ici.

Pour donner à nos Lecteurs une juste idée de cet Ouvrage Politique Moral & de la Traduction, nous rapporterons ici en son entier le court Traité qui est intitulé *de la Vérité*, & qui se trouve à la page 222. du second Volume.

DE LA VERITE

Qu'est-ce que la Vérité, disoit Pilate, en se moquant & sans vouloir écouter la réponse? Il y a des gens qui aiment le doute, & qui regarderoient comme un esclavage d'être assurés de la vérité. Ils veulent jouir du libre arbitre à l'égard de leurs pensées, de même qu'à l'égard de leurs actions. Quoique cette

Secte

Secte de Philosophes , qui faisoient profession de douter de toutes choses , ne subsiste plus à présent , on voit encore certains Esprits qui semblent attachés aux mêmes principes , & dont l'inclination est pareille , mais ils n'ont pas la force des anciens ; ce n'est pas la difficulté & le travail extrême qu'il en coûte pour trouver la vérité , ni le frein qu'elle met à nos pensées , lorsqu'on l'a trouvée , qui donne le goût pour le mensonge , mais un amour naturel , quoique dépravé , pour le mensonge même. Un Philosophe des plus modernes de l'Ecole Grecque , examine & paroît embarrassé à trouver la raison pour laquelle les hommes aiment le mensonge , qui ne leur donne pas du plaisir , comme ceux des Poëtes , ni du profit , comme ceux des Marchands , mais uniquement pour le mensonge même. Pour moi , je crois que comme le grand jour convient moins pour les Jeux du Théâtre , que la lumière des flambeaux , ainsi la vérité n'est pas si propre que le mensonge , pour les bagatelles de ce Monde , & plaît moins par conséquent à la plupart des hommes. La Vérité est une belle Perle qui a beaucoup d'éclat ; mais si on ne la met pas dans son jour , elle brille moins que les Pierres du plus bas prix. Certainement un mélange de mensonge ajoûte toujours quelque plaisir. Il n'est pas douteux que si l'on

ôtoit de l'esprit de l'homme les vaines opinions, les espérances flatteuses, les fausses préventions, les imaginations faites à plaisir, il ne tombât dans la mélancolie, le chagrin & l'ennui. Un des Peres, dont la sévérité me paroît extrême dans cette occasion, appelle la Poësie *vinum demonum*, parce qu'elle remplit l'imagination de choses vaines; elle n'est cependant que l'ombre du mensonge. Mais ce n'est pas le mensonge qui passe par l'esprit, qui fait le mal, c'est celui qui y entre & qui s'y fixe, comme celui dont nous avons parlé.

De quelque maniere qu'il en soit du jugement & des affections dépravées de l'homme, la vérité qui est seule son juge, nous apprend que celui qui, comme son amant, la recherche, la connoît, la souhaite, & en jouit, possède le plus grand bien de la Nature humaine.

La premiere chose que Dieu créa dans l'Univers, fut la lumiere des sens, & la derniere, celle de la raison; l'illumination de l'esprit de l'homme est son Ouvrage perpétuel. Il créa premierement la lumiere sur la face de la matiere, & puis sur la face de l'homme, & il répandit toujours de la lumiere sur ses Elûs. Un Poëte, qui a été l'ornement d'une Secte de Philosophes, d'ailleurs inférieure aux autres, dit avec raison : Quel plaisir

plaisir de contempler du rivage des Vaisseaux battus par la tempête ! Quel plaisir de voir du haut d'un Château une Bataille & ses divers événemens ? Mais quel plaisir est égal à celui d'être sur le sommet de la vérité, Montagne presque inaccessible , où l'air est toujours serein , & considérer de-là les erreurs , les égaremens, les broüillards & les tempêtes, pouvû qu'on les regarde d'un œil compatissant, & non pas avec orgueil ? Certainement, lorsque l'esprit humain est mû de la charité , qu'il se repose sur la Providence , & qu'il tourne sur l'axe de la vérité , il s'élève jusqu'au Ciel pendant cette vie. Mais passons de la vérité Théologique & Philosophique à la vérité , ou plutôt à la bonne foi dans les affaires. Ceux même qui ne la pratiquent pas , ne peuvent nier qu'elle ne soit le plus grand honneur de la Nature humaine.

La fausseté dans les affaires , ressemble au plomb qu'on mêle à l'or , qui rend l'or plus facile à travailler , mais qui diminue de sa valeur. Quoi de plus honteux que d'être Juge faux & perfide ! Aussi lorsque Montagne cherche la raison pour laquelle les menteurs sont si méprisés , il dit avec beaucoup d'esprit , *que c'est parce que celui qui ment , fait le brave avec Dieu , & le poltron avec les hommes*. En effet un menteur insulte Dieu , & s'humilie devant les hommes,

On

On ne peut mieux exprimer l'énormité de la fausseté & de la perfidie, qu'en disant que ces vices combleront la mesure, & seront, pour ainsi-dire, les dernières trompettes qui appelleront le Jugement de Dieu sur les hommes. Il est écrit, lorsque le Sauveur du Monde reviendra, *non reperiturum fidem super terram.*

*LETTRE écrite de Dijon le premier
Février 1741. au sujet de la nouvelle
Académie de cette Ville.*

VOici enfin, Monsieur, un nouveau Phénomene Littéraire, attendu depuis long-tems. L'Académie de Dijon vient d'ouvrir sa première Séance le 13. Janvier, par un très-beau Discours qu'a prononcé M. *Taphinon*, Avocat au Parlement, & Académicien Honoraire. Cette Pièce, qui fut universellement applaudie, paroîtra incessamment.

Le 27. du même mois, M. l'Abbé *Lieault*, Vicaire de S. Nicolas, & Membre de la nouvelle Académie, lût un Mémoire sur les principes du Mouvement. M. l'Abbé *Joly* termina la Séance par la Dissertation suivante,

*LETTRE sur un ancien Poëte François ,
écrite à M. l'Abbé Fijan , Conseiller au
Parlement de Bourgogne, Official & Vicaire
Général de l'Evêché de Dijon, par M. l'Ab-
bé Joly , Chanoine de la Chapelle-au-Rich
& Académicien de la même Ville.*

La connoissance , Monsieur, que vous m'a-
vez donnée d'un Auteur de Bourgogne , ou-
blié dans la Bibliothèque des Ecrivains de
cette Province , par feu M. l'Abbé Papillon,
m'a fait un véritable plaisir. (PIERRE MI-
CHAULT est un Poëte si obscur qu'il n'est pas
surprenant qu'il ait échapé aux recherches de
notre sçavant Bibliographe.)

J'ai parcouru avec soin le *Doctrinal de
Cour*, vol. in. 4.^e. assés épais , que vous m'a-
vez fait l'honneur de me communiquer. Je
vais , comme vous l'exigez de moi , vous
rendre compte de cet Ouvrage , qui me pa-
roît mériter quelque attention , après que je
vous aurai dit tout ce que je sçais sur l'Au-
teur même.

Pierre Michault, Sujet de Philippe le Bon,
Duc de Bourgogne , comme il le dit dans
l'Epitre Dédicatoire de son Livre à ce Prin-
ce , & Secrétaire du Comte de Charollois ;
étoit , selon la Croix-du-Maine (1) , Poëte
& Orateur François , & vivoit l'an 1466. Il

(1) *Bibliothèque Française* , pag. 404.

a écrit, dit il, un Livre intitulé, *le Doctrinal de Cour*, divisé en 12. Chapitres, lequel Livre est composé, partie en Vers, partie en Prose. Il a été imprimé à Genève, in 8. & contient 28. feuillets.

La Croix-du-Maine n'a pas comme l'édition que j'ai entre les mains, de même que du Verdier, qui » dit (1) que Pierre Michault a composé *le Doctrinal de Cour*, par lequel on peut être Clerc sans aller à l'École, imprimé à Genève in 8. par Jacques Vivian en 1522. avec Privilege Apostolique.

Voilà tout ce que disent ces deux Bibliothécaires au sujet de cet Auteur. Mais M. Galland, dans sa curieuse Dissertation (2) sur quelques anciens Poètes, & sur quelques Romans Gaulois peu connus, nous apprend que Pierre Michault a composé un autre Ouvrage en Prose & en Vers, (3) intitulé, *la Danse des Aveugles*, conservé dans la Bibliothèque de feu M. Foucault, Conseiller d'Etat, & Intendant de Caën. Le *Doctrinal de Cour*, dit M. Galland, est aparemment le même que l'Ouvrage qui est ici appelé *la Danse des Aveugles*.

(1) *Bibliothèque Française*, page 857.

(2) Elle est imprimée dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, Tome second, page 728. de l'Edition in-4°.

(3) Du Verdier dit seulement que *la Danse des Aveugles* est en Vers. Voyez sa *Bibliothèque*, p. 269.

gles. Ce Sçavant s'est trompé : ce sont deux Livres bien differens , ainsi qu'on le voit par la fin de ces Ecrits. Voici la dernière Stance de la Danse des Aveugles, telle qu'on la trouve dans la dissertation de M. Galland :

Pierre ne peut humeur de bas prétendre ,
Ni dure teste entendre à bien haut estile ;
Pour ce soubmetts le sens qu'on y peut prendre ,
A tous lisans , à qui pourra l'entendre ,
Par élever entendement habile ,
Les prians tous que par voye utile
Il leur plaîse corriger bas & haut
Leur Ecolier & Disciple Michault.

Telle est la fin de *la Danse des Aveugles*.
Voyons à présent la dernière Stance du Doctrinal de Cour.

Michault emprès une pierre très-rude ,
Pour ce forger veut asseoir son enclume ;
Ainsi montrant l'erreur & son étude ,
A composé en cette plénitude
Le contenu de ce petit Volume.
Prince excellent , votre douce coutume
Reçoive , ainsi qu'autrefois a montré ,
Le Doctrinal du tems présent en gré.

La distinction de ces deux Ouvrages est encore clairement marquée par un passage de la

F Biblio-

Bibliothèque de du Verdier, qui ne connoissant pas le véritable Ecrivain de la Danse des Aveugles, a rangé cet Ecrit dans la Classe des Livres dont les Auteurs sont incertains. La Danse des Aveugles, dit-il, c'est-à-dire, des humains dansans en ce monde sous la conduite de l'Amour, de la Fortune & de la Mort, composée en Rime, & dont l'argument est mis au commencement, tel que s'ensuit: (a)

Amour, Fortune & Mort, aveugles & bandés,
Font danser les Humains chacun par accordance, &c.

Vous pouvez voir le reste dans du Verdier, qui ajoute que ce Livre a été imprimé à Lyon, in-8. par Olivier Arnoullet en 1583.

C'est ainsi que commence la Danse des Aveugles, qui, selon le Bibliothécaire que je viens de citer, est en Vers; au lieu que le Doctrinal de Cour est partie en Vers, partie en Prose. Voici le commencement de ce dernier Ouvrage :

En champ semé de convenables graines,
Bien cultivé en saison raisonnable,
Où on espere avoir fruit délectable,
Chardon croît bien, ayant pointes vilaines, &c.

(a) Voyez la Bibliothèque de du Verdier, page 269. M. Guiland, qui n'a cité qu'un Manuscrit de cet Ouvrage, ignoroit apparemment qu'il fût imprimé.

Cc

Ce qui, pour le dire en passant, paroît imité de ces Vers de Virgile :

*Grandia sepe quibus mandavimus hordea sulcis,
Infelix lolium & steriles nascuntur avena.*

Pro molli viola , pro purpureo narcisso

Carduus , & Spinis surgit paliurus acutis.

Eglog. V. 36

Segnisque horreret in arvis

Carduus. Intereunt segetes , subit aspera silva ,

Lappa que , tribulique , interque nitentia culta

Infelix lolium & steriles dominantur avena.

Au reste , ce n'est que par la dernière Stan-
ce du *Doctrinal de Cour* , que j'ai pû décou-
vrir le titre de cet Ouvrage , car le frontispi-
ce manque dans votre Exemplaire , ou , pour
mieux dire , je crois qu'il n'y en a jamais eû.

Dans la Table de la nouvelle Bibliothèque
des Manuscrits , par le Père de Montfaucon ,
page CC. XXIX. Pierre Michault & ses
Ouvrages sont cités ainsi : *Taillement* al. *Tail-
leran* , al. *Tiellement* (Michau) *Danse aux
Aveugles* , *Poëstes* , *Journal* ; & l'Editeur ren-
voye aux pages 793. 795. & 1188.

Par les seuls titres de ces Ecrits, vous allez
voir , Monsieur , que le Père de Montfaucon
est tombé dans un anachronisme considéra-
ble , en les attribuant tous trois à un même
Auteur.

Le Doctrinal de la Cour , en Vers & en Prose , la Danse aux Aveugles , par Michau Taillement , dit-il , page 793.

(Page 795.) *Plusieurs Poësies du tems du Roy Charles VII. par Michau Tailleran , avec l'Histoire de Griselidis. (1)*

(Page 1188.) *Des Propositions & Dëlibérations de la Chambre du Tiers-Etat , à Paris , aux Etats de la Ligue de l'an 1593. transcrites de la propre main d'Aariste , Premier Commis de Tiellement , qui en étoit Greffier , sur le Plumettis (Plumitif) de son Maître , de l'annëe 1593.*

Vous jugez bien , Monsieur , qu'il est impossible que Pierre Michault , Secrétaire du Comte de Charolois en 1466. fut Greffier des Etats tenus à Paris en 1593. Je ne sçais d'ailleurs pourquoi le Pere de Montfaucon écrit *Michau*.

J'ai peut-être eü tort , au reste , de décider au commencement de cette Lettre , que cet ancien Auteur soit Bourguignon , quoiqu'il se dise Sujet du Duc de Bourgogne , puisqu'outre cette Province , ce Prince en possédoit plusieurs autres.

(1) M. Galland , dans sa Dissertation citée , assure que l'Histoire de Griselidis , mise en Vers François par feu M. Perrault , de l'Académie Française , fait partie du Parement des Dames , Ouvrage de l'Historien Olivier de la Marche. Ce Livre a été imprimé , selon la Croix du Maine.

Pierre

Pierre Michault, en son Epitre Dédicatoire au Duc Philippe le Bon, fait mention de deux Ecrivains, dont j'aurai l'honneur de vous entretenir, sçavoir, *feu Maître Martin le Franc, en son vivant Philosophe & Poëte non moyen, & George Chastelain, Historiographe du Duc de Bourgogne.*

La date du *Doctrinal de Cour* est marquée énigmatiquement à la fin, par ces quatre Vers :

Un Treppier & quatre Croissans,
Par six Croix avec six Nains, faire
Vous feront estre connoissans,
Sans faillir, de mon Milliaire.

C'est à-dire, sans doute, M. C C C C. X X X X X X I I I I I I. Ce qui pourroit engager à croire que ce Livre est imprimé en 1466. mais il est aisé de prouver qu'il ne peut avoir été mis sous presse en cette année.

Selon Chevillier, (1) ce fut en 1470. la dixième du Regne de Louis XI. que l'on imprima à Paris pour la première fois. Or, il est évident, dit-il ailleurs, (2) que c'est dans cette Capitale du Royaume, où les premiers Livres ont été imprimés. Ainsi il est vrai de dire que la Ville de Paris a pratiqué l'Art d'Im-

(1) *Origine de l'Imprimerie de Paris*, page 26.

(2) *Ibid.* page 44.

primerie avant toute autre Ville de France. Il est donc certain, si nous en croyons ce sçavant Annaliste de la Typographie, que le Doctrinal de Cour n'a pû paroître en France l'an 1466. Il n'est guère vrai-semblable qu'il ait vû le jour cette même année dans les Pays Etrangers, où l'Imprimerie étoit alors en usage. Je crois qu'il seroit difficile de prouver que dès 1466. on eût déjà imprimé aucun Livre en Langue vulgaire, beaucoup moins un Livre François dans un Pays non soumis à la Monarchie François. Peut-être direz-vous, Monsieur, que l'Imprimerie ayant été découverte à Harlem, suivant plusieurs Auteurs, il se peut faire qu'en 1466. ce bel Art fût pratiqué dans la Flandre, sujette du Duc de Bourgogne, où l'on parloit François, & qu'on y ait imprimé en ce tems-là l'Ouvrage du Secrétaire du Comte de Charollois.

On m'assûre d'ailleurs que Prosper Marchand, dans sa nouvelle Histoire (1) de l'Imprimerie; (Livre qu'il ne m'a pas encore été possible de voir) prouve que l'impression a été découverte plutôt qu'on ne pense communément. Peut-être aussi a-t'il prouvé, contre le sentiment de Chevillier, que cet

(1) *Histoire de l'origine & des premiers progrès de l'Imprimerie. A la Haye, chés la veuve Leuier, 1740. in-4°.*

Art a été en usage à Paris dès 1466.

Quoiqu'il en soit, ce dernier prétend (1) que les premières impressions sont toutes sans titre, sans chiffre & sans signature, & que les Imprimeurs ne commencerent à mettre des signatures, c'est-à-dire, des Lettres alphabétiques au bas des feuillets, qu'en l'année 1476. au Plateau, de Usuris. Le même Chevillier assure encore (2) que le plus ancien Livre Gothique qui ait été imprimé, c'est le Decret de Gratien, publié l'an 1471. à Strasbourg par Henri Eggesteyn, & conservé dans la Bibliothèque de Sorbonne.

Or, quoique le *Doctrinal de Cour* soit imprimé sans chiffres, sans signatures & peut-être sans titre, il est en caractères Gothiques. D'où il résulte qu'il ne peut avoir été mis sous presse en 1466.

Ces raisons que j'ai exposées à deux Sçavans du premier ordre, leur ont paru si décisives, qu'ils n'ont point fait difficulté de croire, aussi bien que moi, que les Vers énigmatiques, qui terminent le *Doctrinal de Cour*, désignent l'année où il fut composé, & non celle où il fut imprimé.

J'ai encore été confirmé dans ce sentiment par la lettre que vous m'avez fait

(1) *Origine de l'Imprimerie de Paris*, page 38.

(2) Page 104. *ibid.*

l'honneur de m'écrire, où vous m'apprenez que celui qui a rédigé le Catalogue des Livres de feu M. Bellanger, a cité l'Ouvrage de Pierre Michault en cette sorte, page 227. N°. 547.

Le Doctrinal du tems présent, ou de la Cour, par Pierre Michault, Secrétaire du Duc (Comte) de Charollois, composé en 1466. ancienne Edition Gothique.

Je suis persuadé que l'habile Libraire qui a rangé ce Catalogue, a fait les mêmes réflexions que moi, & qu'il en a conclu que cette date (1466.) ne pouvant être celle de l'impression du Livre, marquoit le tems où il a été composé. J'avoie cependant qu'une raison m'a d'abord porté à croire que ce millésime fixoit l'année de l'impression, la voici; si le Doctrinal de Cour n'a pas été imprimé avant 1470. pourquoi est-il dédié au Duc Philipe le Bon, qui mourut; selon Mezeray, (1) le 15. Juillet 1467. c'est-à-dire, vers le commencement de cette année, l'an ne commençant alors qu'à Pâques, ou plutôt le 25 de Mars? Est-il vrai-semblable que Pierre Michault ait fait imprimer son Epître Dédicatoire après la mort de ce Prince?

Mais il est aisé de répondre que notre Poëte lui dédia & lui présenta son Ouvrage en

(1) *Abregé Chronologique de l'Histoire de France.*

Manuscrit l'an 1466. (2) & que ce Livre ayant été imprimé dans la suite, par les soins de l'Auteur, s'il vivoit encore, ou par les soins de quelqu'autre, on aura conservé l'Épître telle qu'en 1466. elle fut adressée au Duc de Bourgogne. Il ne me seroit peut-être pas difficile de vous citer de semblables exemples.

Quoiqu'il en soit, la première lettre de chaque Chapitre du Doctrinal de Cour, est omise. On avoit laissé de la place pour y peindre ces Lettres en or ou en azur. Il y a plusieurs autres anciens Livres, où ces lettres manquent, n'ayant jamais été peintes. On en voit même où les pages ne sont imprimées que d'un côté, l'Art d'imprimer le *folio verso* n'ayant pas d'abord été trouvé. Je ne dois point passer sous silence que dans l'Édition Gothique du Doctrinal de Cour, il y a des Figures en bois, assez grossières, conformément à ce tems-là. Je ne sçais s'il s'en trouve dans les Éditions citées par la

(2) Il paroît même par ces Vers, qui terminent le Doctrinal de Cour :

Prince excellent, votre douce coutume
Reçoive, ainsi qu'autrefois a montré,
Le Doctrinal du tems présent en gré.

Il paroît, dis-je, que ce Livre avoit déjà été présenté au Duc Philippe avant 1466.

F v Croix

Croix-du-Maine & par du Verdier : au moins n'en font-ils pas mention.

Le Doctrinal de Cour est une Allégorie continuelle ; l'Auteur feint qu'il s'est trouvé depuis peu dans une Forêt charmante peuplée d'arbres verts, qui donnoient beaucoup d'ombrage. Au milieu de cette Forêt, couloit un ruisseau sortant d'une Fontaine qu'il eut envie de voir. Dans ce dessein, il parcourut la Forêt jusqu'à ce qu'il eût aperçu une Lande fort épaisse, à travers laquelle il vit *une belle Dame toute égaree, défaits & échevelée*, comme si elle eût été poursuivie par ses ennemis.

Aussi-tôt qu'il s'offrit à sa vûe, elle voulut se détourner ; mais il la retint par sa robe, & la pria de lui dire son nom. Je suis la Vertu, dit-elle, qui avois autrefois de l'empire sur les hommes ; mais à présent mon règne est passé. Je suis venue me réfugier en cette Forêt pour éviter le commerce du monde. J'y trouvai dernièrement une Maison sous terre où l'on tient une Ecole, dans laquelle on enseigne de pernicieuses maximes. Comme je voulus y entrer, le Portier me ferma la porte.

Pierre Michault tâche de la consoler, & lui offre ses services. Je les reçois avec plaisir, dit la Vertu ; ils me sont d'autant plus agréables, *que tu as aucune fois écrit choses sortissans*

sortissans à mon service. Peut-être l'Auteur veut-il ici parler de *la Danse des Aveugles*. Quoiqu'il en soit, ils déliberèrent d'aller ensemble à cette Ecole, où ils ne purent entrer qu'avec beaucoup de difficulté.

Ils y virent *huit Maîtres*, c'est-à-dire, un *Recteur Général*, & *sept Subalternes*. A l'entrée étoit un Portier, nommé *Dédain*, qui à peine vouloit regarder les entrans. L'Ecole étoit vaste; on y voyoit sept piliers, aux pieds desquels étoient un Parquet, & de petits bancs pour les Ecoliers; & sur le bonnet du Portier, un Ecriteau en ces termes:

Qui veut ouïr bien diverse Doctrine,
En cet Hostel patent & général,
Pourra ouïr lire le Doctrinal
Qui les nouveaux Ecoliers endoctrine.
Je suis *Dedain*, qui plusieurs achemine
En ce Couvent qui est universal.
Qui se soubmet à estre mon Vassal,
Doctrine acquiert en un très-bref termine.

L'Auteur n'eut pas plutôt connoissance des leçons qui se debitoient en cette Ecole, qu'il voulut se retirer; mais la Vertu l'obligea de rester. Une Dame, qui enseignoit, frapa leur vûë. C'étoit *Fausseté*, dictant des leçons à ses Ecoliers qui les écoutoient avec attention.

Une autre Dame subalterne de *Fausseté*,
apellée *Vantance*, expliquoit les déclinaisons
des cas. Je transcris ici l'accusatif & le voca-
tif, tant pour vous en donner une idée, que
pour vous faire connoître la hardiesse, ou
plutôt la naïveté & la simplicité de l'Auteur,
à l'égard de ses Souverains le Duc & la Du-
chesse de Bourgogne. Voici donc les leçons
que *Vantance* donne à ses Ecoliers :

Enfans, notez ces bons enseignemens :

Le Scorpion léche quand il veut poindre ;
De la langue convient doucement oindre ,
Et puis piquer un bon coup par derriere ;
L'Accusatif requiert telle maniere.

Par accuser plusieurs perdront offices ;
Doncque en aurez tant qu'il vous suffira.
Les Gens d'Eglise en larront Bénéfices ,
Dont le Saint Pere à vos grés pourvoira.

Voici la déclinaison du Vocatif.

Flattez doncque Seigneurs & Serviteurs,
Flattez Dames & flattez Damoiselles.

Tirez à vous ces hauts & nobles cœurs.
Puis recitez souvent douces nouvelles,
Et au besoin faites-les toutes neuves ,
En alleguant en ce subtiles preuves.

Au

Au Seigneur (1) donc convient dire en ce point :

Ha ! Monseigneur , je sçais un avantage

Moult bel & gent , lequel pour un pourpoint

Je vous ferai amener en partage.

En verité , c'est une droite rage ;

Et si n'y a ni danger ni péril :

Mais j'en ferai votre Poisson d'Avril.

Puis faut venir à la Dame , (2) & lui dire :

Ha ! Madame , Monseigneur a des gens

Les plus mauvais qu'on sçut au monde élire ,

Qui à tous maux font prompts & diligens ,

Et font venir toutes les nuits céans

Sottes femmes , de quoi moult me déplaît ;

Mais je n'ose de ce tenir long plaïd.

Et toutefois bien souvent je remontre

A Monseigneur , sans lui plumer chataignes ,

Le mal qu'il fait ; car c'est un laid rencontre

De vous changer pour ces laïdes araignes.

Lors il me dit : Regarde que tu gagnes.

De cet an-ci n'auras pourpoint ni robbe ,

Et dit encor par-tout que je dérobe.

Vous sçavez , Monsieur , que ce reproche
n'est pas sans fondement , & que notre bon

(1) *Philippe le Bon , Duc de Bourgogne.*

(2) *Isabelle de Portugal , troisième femme du Duc
Philippe le Bon.*

348 MERCURE DE FRANCE

Duc Philippe fut taxé d'incontinence. L'Histoire qui ne l'a pas justifié sur ce défaut ; nous a conservé les noms de quinze de ses Enfans naturels. Poursuivons le récit de *Vantance* :

Qui se veut bien de ce cas entremettre ;
Et acquerir loz & grace commune ,
Parler convient & services promettre ,
Faire plaisir à chacun & chacune.
Si vous tenez de cent promesses une ;
C'est bien assez ; mais promettez toujours ;
Les promesses ne font pas les courts jours.

Voici ensuite les leçons qu'elle donne sur la maniere de s'habiller :

D'un autre point je vous veux avertir ;
Qui se nomme Variance en habits ;
C'est-à-dire , qu'il vous convient vestir
Diversement , & tous les jours guerpir
Vos vestemens , puis bleu , puis blanc , puis bis.
Faites huy * long , comme Maistre Rabis ,
Et demain court tout découpé menu ;
C'est le moyen qui doit estre tenu.
Huy souliers ronds , & demain à long bec ;
L'un cordoan , & l'autre soit basenne ;

* *Aujourd'hui.*

Tous

Tous découpez par dessus s'il fait sec,
 Vous faut porter à la plume de quenne, &c.

Ayez variables habits ,

- Puis longs , puis courts , comme Rabis ;
 Divers chapeaux à hautes plumes ,
 En vos doigts turquoises , rubis ,
 Emeraudes , diamans bis ,
 Et autres , selon les coûtumes ,
 Chaînes d'or pesant comme enclumes
 Ployées en divers volumes
 Sur le cou , &c.

Quand ainsi serez habillez

Diversement , & hostillez

A la maniere frisque & cointe ;

Avec vos chevaux étrillez ,

Et vos harnois bien faucillez ;

Comme sçavez qu'on les accointe ;

Puis fouliers à la longue pointe ,

Qui passent du cheval la jointe ,

Et montez pour faire pennades ,

Chantant Rondeaux , dits & Ballades.

L'Auteur fait ensuite donner par un flaqueur ces conseils au Duc de Bourgogne.

Si de matieres curieuses

On vous fait Requêtes piteuses ,

Sans

350 MERCURE DE FRANCE

Sans entendre tel appareil ,
Répondez : Portez au Conseil.
Il suffit que le Prince vive
Plaisamment sans ce qu'il écrive
A faire raison & justice :
Car sa Grandeur superlative
Ne doit point être si chetive
De s'entremettre de Police.
Le Parlement est tout propice ,
Ayant pouvoir par son office
De ministrer par la Province
Justice , sans parler au Prince , &c.
Accroissez toujours votre titre ,
Tant qu'il soit long comme une Epitre ;
C'est un point colorant l'affaire ;
Roi de Phedon , Prince du Caire ,
Et Seigneur du Mont de Calvaire
Vous peut donner de titre gloire ,
Posé qu'autre oit le Possessoire.
Trouvez noms de Pays & Isles ,
De Seigneuries & de Villes ,
Comme de Thebes & Ninive ,
Et mettez par vos sens habiles
En vos tirres ces noms utiles ,
Afin que la mémoire en vive ,
Et Requerrez qu'on vous écrive :
Prince de Damas & d'Estrive ,

Roi

Roi de Carthage & d'Antioche ,
De Samarie en l'Epinoche , &c.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, Monsieur, que régner l'orgueil & l'ambition. Pierre Michaut se plaignoit que de son tems les conditions étoient confonduës. *Cela se voit, dit-il, en expérience quotidienne des habits. Car autant de façons veut avoir un homme de métier en son vêtir & chauffer, comme un Ecuyer & un petit Gentilhomme, qui seulement sera noble de nom, autant que le fils d'un Baron. Et ne sçait on à présent quelle différence assigner entr'eux.*

C'est ce que la Fontaine a rimé à la fin de sa Fable de la Grenouille, qui se veut faire aussi grosse que le Bœuf.

Tout Bourgeois veut bâtir comme les grands
Seigneurs,
Tout petit Prince a des Ambassadeurs,
Tout Marquis veut avoir des Pages.

La Vertu & Pierre Michault étant sortis de cette Ecole, elle lui dit de mettre par écrit, & de donner au Public tout ce qu'il avoit vû; après quoi elle disparut. On voit par-là le stile naïf du tems qui donnoit fort dans ces Allégories.

Au reste, Colletet n'a pas fait la vie de
Pierre

Pierre Michault , comme on le voit par la Liste de ses vies des Poëtes François , imprimée dans la Bibliothèque Historique de France du Pere le Long , page 885. Le nom de Pierre Michault ne se trouve pas aussi dans l'Etat des Officiers & Domestiques des Ducs de Bourgogne , inferé en 1729. à la suite des Mémoires pour servir à l'Histoire de France & de Bourgogne , par D. Guillaume Aubré , Bénédictin. D'où je conjecture que Pierre Michault n'étoit plus au service du Comte de Charollois , quand ce Prince succéda à son pere en 1467. Peut-être même Michault mourut-il avant le Duc Philippe le Bon , c'est-à-dire , quelques mois après lui avoir dédié son *Doctrinal de Cour*.

Je vous ai promis , Monsieur , de vous parler de Martin le Franc , & de George Chastellain , Historiographe du Duc de Bourgogne.

» Martin Franc , ou le Franc , dit la Croix-
 » du-Maine , (1) natif de la Ville d'Arras en
 » Artois en la Gaule Belgique , sur les Fron-
 » tieres de la Picardie , selon Jean le Maire
 » de Belge , en sa Couronne Margueritique ;
 » & selon Claude Faucher , il étoit natif de la
 » Comté d'Aumale en Normandie. Martin
 » le Franc étoit Poëte , Philosophe , Histo-

(1) *Bibliothèque Française* , page 314.

» rien ;

rien , & Orateur très-estimé pour son
» tems.

» Il fut Secrétaire du premier Duc de Sa-
» voye , & depuis Prevost & Chanoine de
» Lauzanne , Protonotaire du Saint Siège
» Apostolique , & enfin Secrétaire du Pape
» (Anti-Pape) Felix , & du Pape Nicolas V.
» l'an 1447.

» Il a écrit un Livre contre le Roman de
» la Rose , intitulé : *le Champion des Dames* ;
» imprimé à Paris, il y plus de soixante ans ;
» c'est-à-dire , vers 1580. car la Croix du-
» Maine écrivoit ceci en 1584. Du Verdier
» cependant , dit que ce Livre fut imprimé à
» Paris in-8°. par Galiot du Pré en 1530. C'est
» aparemment une seconde Edition.

» Martin le Franc , ajoute la Croix du-
» Maine , a écrit en Vers François , & en
» Prose tout ensemble , un Livre intitulé :
» *l'Estrif de Fortune & de Vertu* , contenant
» trois Livres , imprimé à Paris par Michel le
» Noir, l'an 1505 in 4°. & qui contient dix-
» huit feuillets de caracteres bâtarde. »

Selon du Verdier , *l'Estrif de Fortune &
de Vertu* , en forme de Dialogues , où sont en-
» tremêlées quelques Rimes , & y est démontré le
» pauvre état de Fortune contre l'opinion com-
» mune , fut imprimé à Paris in-4°. par Michel
» le Noir en 1519.

Le Pere Labbe , page 313. de sa Biblio-
thèque

thèque des Manuscrits , prétend que Martin le Franc dédia cet Ouvrage à Philippe le Bon , Duc de Bourgogne.

Je n'ai vû aucun Exemplaire imprimé de l'Estrif de Fortune ; mais j'en ai entre les mains un très beau Manuscrit en Velin in-4°. assés épais , que m'a communiqué M. le Président Bouhier. Il n'y a point d'Epitre Dédicatoire dans ce Manuscrit , qui paroît être du tems de l'Auteur , & qui a pour titre : *C'est l'Estrif de Fortune & Vertu , esparti en trois livres , au premier desquels est sommairement démontré la condition & l'état de Fortune & Vertu.*

L'Estrif de Fortune est cité deux fois dans la nouvelle Bibliothèque des Manuscrits du Pere de Montfaucon , page 787. *L'Estrif de Vertu & de Fortune , dédié à Philippe Duc de Bourgogne ; & à la page 1109. l'Eprit (l'Estrif) de Fortune , dédié au Roi Charles VII.*

Du Verdier dit que Martin le Franc vivoit en 1447, & la Croix-du-Maine , qu'il florissoit du tems de Philippe le Bon , Duc de Bourgogne , auquel il a dédié plusieurs de ses Livres. Ce que je trouve de certain , c'est qu'il est mort au plus tard l'an 1466. puisque Pierre Michault dans son Epitre Dédicatoire du Doctrinal de Cour , présenté cette même année au Duc Philippe , en parle comme d'une personne qui ne vivoit plus.

Colletet

Colletet a oublié Martin le Franc dans ses Vies des Poëtes François. .

A l'égard de George Chastellain , dont il est parlé assés amplement dans les deux Bibliothèques Françoises , dans le Dictionnaire de Moreri , & dans la Bibliothèque des Historiens de France du Pere le Long , je n'en dirai autre chose , sinon que ce dernier s'est trompé en lui attribuant (1) *le Chevalier Délibéré* , ou la vie & la mort de Charles , Duc de Bourgogne , qui trépassa devant Nancy : en Rimes Françoises , imprimé à Paris in-4°, chés Michel le Noir en 1489.

Cet Ouvrage est certainement d'Olivier de la Marche , ainsi que dans sa Dissertation l'a observé M. Galland , qui assure que M. Foucault en avoit *un Manuscrit sur papier , avec des Figures ou Mignatures qui ne sont pas fort exquises*.

Dans le Catalogue de la Bibliothèque de M. Colbert , page 851. N°. 11706. *le Chevalier Délibéré*, imprimé à Paris en 1495. in-4°, est cité sous le nom d'Olivier de la Marche. Olivier de la Marche lui-même , s'en dit clairement l'Auteur au second folio verso de son Traité des Duels. *Après avoir achevé* , dit-il , *le Chevalier Délibéré* , & ce que j'ai

(1) Voyez sa Bibliothèque des Historiens de France, page 541. N°. 10255.

écrit pour tenir forme & ordre à tenir la Fête de la noble Toison d'Or.

Voilà encore , si je ne me trompe , un Ouvrage qui a été inconnu , de même que le Chevalier Délibéré , à la Croix-du-Maine , à du Verdier , & à nos autres Bibliographes.

C'est , sans doute , du *Chevalier Délibéré* , que M. l'Abbé Langlet veut parler dans sa Méthode pour étudier l'Histoire , (1) lorsqu'il cite un Livre imprimé à Paris en 1489. in-4°. lequel contient la vie & la mort de Charles , Duc de Bourgne , en Rimes Françoises. Mais il se trompe aussi-bien que le Pere le Long , en donnant cet Ouvrage à George Chastellain.

Je doute , au reste , si M. Galland a eu raison de dire dans sa Dissertation sur quelques anciens Poètes , que *le Chevalier Délibéré est Olivier de la Marche lui-même*. Il me semble que l'Auteur de ce Roman a voulu représenter sous cette qualité , Charles le Guerrier , dernier Duc de Bourgogne. Le titre seul du Livre paroît appuyer ce sentiment. Mais comme je n'ai pas vû cet Ouvrage , que M. Galland avoit entre le mains , je n'ose rien décider.

Le Pere de Montfaucon à la page 793. de sa nouvelle Bibliothèque des Manuscrits, cite des Poësies de George Chastellain , Fran-

(1) Tome IV. page 219. Edition in-4°.

çois Robertet , & autres , du tems des Rois Charles VIII. Louis XII. & François I.

J'ai l'honneur d'être , &c.

A Dijon , le sept Décembre 1740.

*ASSEMBLEE de la Societé Litteraire
d'Arras. Extrait d'une Lettre écrite de cette
Ville le 15. Janvier 1741.*

LA Societé Litteraire établie en cette Ville, tint son Assemblée solennelle le 11. de ce mois. M. le Marquis de la Ferté , Directeur , ouvrit la Séance par un Compliment adressé à M. le Prince d'Isenghien , Protecteur de cette Compagnie , qui présidoit à l'Assemblée. Ensuite M. Harduin , jeune Avocat , âgé de vingt-deux ans , lût un Discours touchant le Retour du Comté d'Artois à la Domination Françoisé ; il commença par expliquer en ces termes le but & le Plan de son Ouvrage.

» Messieurs , l'Epoque mémorable que nous rap-
» pelle cette année , * m'engage à faire entendre
» aujourd'hui ma foible voix. Un siècle entier s'est
» écoulé depuis que la Ville d'Arras , soumise
» par les Armes de Louis XIII. prépara toute
» la Province à rentrer sous l'obéissance de nos
» Souverains légitimes, de ces Souverains , que
» le Ciel avoit choisis de tout tems pour re-
» gner sur nous. Oiii , Messieurs , je ne crains pas
» de l'avancer témérairement , l'Artois étoit fait
» pour obéir aux Rois de France. C'est dans l'Ar-
» tois qu'ils ont jeté les premiers fondemens de

* Arras se rendit aux Généraux de Louis XIII. le 30. Août 1640. & ce Discours étoit destiné pour le 30. Août 1740. mais des raisons particulières en ont fait différer la lecture.

» leur

» leur Monarchie ; pendant le cours d'un grand
 » nombre d'années il n'a point reconnu d'autres
 » Maîtres ; & si ce beau fleuron a été quelquefois
 » détaché de leur Couronne , le suprême Arbitre
 » des Evenemens a toujours pris soin de l'y rejoin-
 » dre par de nouveaux liens. Que dis-je ! tandis
 » même que cette Contrée fut séparée de la Fran-
 » ce , nos Princes & les Monarques François ci-
 » mentoient chaque jour l'union des deux Etats
 » par de fréquens Mariages & par d'autres nœuds
 » indissolubles. Le Ciel sembloit attendre le fameux
 » Regne de LOUIS LE GRAND , pour nous remet-
 » tre à jamais sous les Loix de nos anciens Maîtres.
 » L'Artois ressemble à un Ruisseau , dont les Eaux
 » détournées pendant quelque tems , minent insen-
 » siblement la digue qui les retient , & recommen-
 » cent enfin à couler dans leur premier lit.

Après cet Exorde , M. Harduin détailla tous les
 Evenemens célèbres qui servent à prouver les liai-
 sons & le raport singulier qui se sont trouvés con-
 tinuellement entre la France & l'Artois , depuis
 l'origine de la Monarchie ; il rapella toutes les
 grandes Révolutions arrivées dans cette Province
 jusqu'aux Traités des Pyrennées & de Nimegue ,
 par où l'Espagne en rendit la Souveraineté & le
 Domaine à LOUIS XIV.

Le reste de la Séance fut rempli par une Disserta-
 tion sur quelques points de la Religion Gauloise.
 Comme les Associés se sont fait une Loi de rame-
 ner la plupart de leurs travaux Académiques au des-
 sein qu'ils ont d'aprofondir l'Histoire de leur Pays ,
 l'Auteur de cette Pièce trouva bon de déclarer les
 motifs qui l'ont engagé à écrire sur une matiere
 aussi vague en aparence. Voici comme il s'exprima.

» Ceux qui veulent s'instruire à fond de l'Histoire
 » d'un Peuple , doivent principalement s'attacher à
 connoître

35 connoître son ancienne Religion. Les Auteurs ne
 35 font aucune mention particuliere de celle qu'on
 35 pratiquoit chés les Atrebatés & les Morins, qui
 35 habitoient l'Artois, lorsque César vint y porter
 35 la² guerre. Mais comme ils faisoient partie de
 35 cette Nation immense, connue sous le titre de
 35 Gaulois, il est naturel de croire que l'on trouvoit
 35 chés eux les mêmes notions sur la Divinité, les
 35 mêmes espèces de Ministres, & le même culte
 35 que dans le reste de la Gaule. Ce sentiment est
 35 confirmé par les conjectures des Sçavans sur le
 35 nom de *Nemetocena* ou *Nemetosena*, que portoit
 35 alors la Ville d'Arras.

35 Ils prétendent, avec une grande apparence de
 35 vérité, que ce mot est formé de *Nemetos*, qui
 35 en Langue Celtique, signifioit un Temple, & de
 35 *Senani*, nom que l'on donnoit aux Druides, sui-
 35 vant une Inscription trouvée sous le Chœur de
 35 Notre-Dame de Paris.

35 Ce Principe établi, ce n'est point traiter un Su-
 35 jet étranger à l'Histoire de notre Pays, que de
 35 discourir sur la Religion des Gaulois; il ne doit
 35 donc pas sembler étonnant qu'on se soit borné
 35 dans cette Dissertation à exposer le fruit de quel-
 35 ques Recherches sur les Prêtres & sur les Funé-
 35 railles de ces anciens Peuples.

MEMOIRE lû à la Société des Arts le 5.
 Février dernier, par M. *Julien le Roy* Hor-
 loger du Roy, & de la même Société.

*Maniere toute nouvelle de faire avec plus de facilité
 & de solidité, toutes les Montres les plus composées
 de Machines.*

UN Prélat docté des plus éminentes vertus
 m'ordonna l'Eté dernier, de lui faire une
 Montre sonnant les heures & les quarts, repetant
 G l'heure

l'heure à chaque quart , avec l'usage de la répétition à volonté ; l'envie de réussir dans un Ouvrage si difficile , m'excita à la recherche des differens moyens dont je pourrois faire usage pour venir à bout de corriger plusieurs défauts essentiels que j'avois remarqués dans la construction des Machines de toutes celles qui étoient venues à ma connoissance. Il y a environ 18. ans que je racommodai une pareille Répétition pour l'Ambassadrice de Portugal ; elle étoit de la façon & de l'invention du célèbre Tompion ; je me souviens fort bien qu'elle différoit peu par sa construction & ses défauts , de celles qu'on a faites depuis à son imitation.

Je n'oserois quasi le dire , crainte d'être soupçonné d'amour propre ; cependant il est exactement vrai , mes méditations se sont terminées à d'heureuses découvertes , dont j'ai fait usage avec succès ; il y en a une sur tout qui seule fait le sujet de ce Mémoire ; son utilité pour toutes les Montres les plus composées , me paroît si grande , que je me hâte de la publier , afin que mes Confreres en profitent plutôt que plus tard. A l'égard des autres , elles feront partie d'un Ouvrage sur l'Horlogerie , que je donnerai au Public dans le courant de l'année prochaine , il aura pour titre , *Suite des Mémoires sur l'Horlogerie* ; je ne m'arrêterai point à détailler ce qu'ils contiendront , puisque je n'ai ici d'autres vûes que celles de donner ma nouvelle découverte.

Elle consiste en deux choses , l'une dans une construction nouvelle de fausse plaque , l'autre dans la suppression de cette partie de la Boîte d'une Montre que nous nommons la Bâte , * & de mettre à

* La Bâte d'une Boîte de Montre est ce grand Cercle qu'on voit , aussi-tôt qu'on a ouvert la lunette , c'est celui qui portant sur le plus grand cercle de la Boîte ,

profite

profite tout ce vaste espace , qui jusqu'à présent a été en pure perte.

Par ce moyen si avantageux , ma nouvelle fausse plaque prenant la forme & la place de la Bâte , donne à la platine des piliers tout le diametre du plus grand cercle intérieur de la Boîte , & par conséquent près d'un sixième de plus qu'elle n'avoit , il est aisé de juger ce qu'une telle augmentation donne de plus en superficie aux platines & combien le mouvement acquiert en tout un plus grand volume.

J'ajouterais à ce qui vient d'être dit , que par la suppression de la Bâte , ma nouvelle construction donne la facilité de placer un mouvement de répétition sans timbre dans la boîte extérieure d'une répétition à timbre & à double boîte ; cela supposé , si l'on comparoit le solide du mouvement sans timbre , placé dans la Boîte extérieure , à celui du mouvement à timbre , placé dans l'intérieur , on trouveroit que le premier seroit au dernier comme 64. est à 27. d'où il suit qu'à même volume de Boîte on auroit deux mouvemens , dont les grandeurs seroient extrêmement différentes , & dont l'un seroit absolument préférable à l'autre.

Pour se convaincre de cette vérité , il est à-propos d'observer ici que la répétition exige d'employer plus d'un tiers de la hauteur du mouvement pour les machines qui sont sous le Cadran ; d'ailleurs le ressort , les roues & les marteaux de la répétition prennent environ un tiers de la grandeur du mou-

monte en forme de dôme jusques au Cadran , où il reçoit & porte le Mouvement de la Montre.

Il ne faut que considérer un instant le vaste espace de la cavité de cette Bâte , aussi-tôt on concevra combien il est avantageux pour nos Machines de mettre tout cet espace à profit.

G ij yement

vement, enforte que le mouvement essentiel d'une répétition de poche se trouve réduit à un tiers moins de grandeur, & plus d'un tiers de moins de la hauteur qu'il pourroit avoir.

Je ne m'arrêterai point ici à faire l'énumération des autres avantages qui résultent de ma nouvelle construction; ils ont tellement frappé quelques-uns des plus habiles de mes Confrères, qu'ils la considèrent comme l'infailible moyen de faire sentir le ridicule de la construction des petites répétitions d'Angleterre; en effet, leurs doubles Boîtes, le timbre & la calotte sur le mouvement, le resserrent tellement & le rendent nécessairement si petit, que ces Montres, même celles qui sont les mieux travaillées, sont toujours défectueuses pour l'usage, non-seulement parce que les frottemens y sont ordinairement variables en raison inverse de leur force motrice, mais encore à cause de plusieurs autres défauts essentiels dont je démontrerai l'existence dans l'Ouvrage que je me propose de donner sur mon Art.

Il me reste encore à faire observer une propriété très-importante & qui est particulière à ma nouvelle manière, & fort avantageuse aux Horlogers, la voici; c'est qu'on fait faire les effets aux machines des répétitions, le mouvement étant dans la Boîte & séparé de la fausse plaque, laquelle j'ai disposée de manière qu'on peut très-facilement la mettre en place ou l'en ôter.

Comme il n'est que trop ordinaire à ceux qui ont imaginé ou perfectionné des Machines, d'exagérer le mérite de leurs découvertes, suis-je assez heureux pour n'être point dans ce cas, & pour que les vrais Connoisseurs adoptent ce que j'ai dit à l'avantage de la mienne?

M. de Gourné, Prêtre, Prieur Commandataire de
Notre-

Notre-Dame de Taverny, a fait pour l'année 1741 tous les changemens nécessaires dans sa France ancienne & moderne, dédiée & présentée à Monseigneur le Dauphin. Comme cet Ouvrage sera sujet à quelques changemens tous les ans, il en a fixé le prix à douze sols. Il a aussi considérablement diminué le prix de ses autres Tables Géographiques, pour mettre tout le monde en état de les acheter. L'Europe, l'Asie & l'Afrique seront de quinze sols chacune, & la Mappemonde, de 24. Son premier dessein étoit de faire graver de pareilles Tables Géographiques pour tous les Pays & les Provinces particulières, où la Géographie ancienne auroit été comparée avec la moderne, & la Géographie qui a les Itinéraires & les Relations pour baze, avec celle qui est uniquement appuyée sur les Observations Astronomiques, mais comme il faudroit un nombre considérable d'années pour l'exécution de ce projet, & que d'ailleurs les Planches gravées ne sont pas susceptibles d'une infinité de traits historiques & curieux, il vient d'obtenir un nouveau Privilège du Roy pour douze ans, & fait imprimer à ses frais tout son Ouvrage qui est actuellement sous presse & dont voici le Plan, qui mettra le Public au fait de ce qu'il contient & qui avertira les Libraires, soit de Paris, soit des Provinces, qui auront envie de traiter du Privilège.

*PROSPECTUS d'un nouvel Ouvrage
sur la Géographie.*

Cet Ouvrage est intitulé, le Géographe Méthodique ou Introduction à la Géographie ancienne & moderne, à la Chronologie & à l'Histoire.

Il est divisé en douze Parties, qui, pour satisfaire l'empressement du Public & rendre l'entreprise plus aisée, paroîtront successivement, de façon que la

G iij première

Premiere sera rendue publique au 30. Mai 1741.
la seconde au 30. Juillet suivant , & les autres par-
reillement de deux mois en deux mois , sans aucu-
ne interruption.

L'avantage de ce nouvel Ouvrage (entierement
different de toutes les Méthodes, qui ont parû jus-
qu'ici & dont Paris semble être inondé ,) se fera
sentir par le simple exposé de la Méthode que l'on
a suivi.

Le Public se plaint , avec raison ; il ne trouve
rien de satisfaisant dans la plupart des Géographies
qui ont parû jusqu'à présent ; il les trouve sans goût,
sans ordre , sans méthode, mal digerées , peu exac-
tes , trop sommaires , peu interessantes par leur se-
cheresse , ou enfin rebutantes par la confusion des
matieres.

Le défaut de toutes ces Méthodes a fait naître
l'idée d'une Géographie qui joignît à l'exactitude
qu'on demande & à une étendue raisonnable, tous les
ornemens que la Chronologie & l'Histoire peuvent
lui prêter.

C'est donc pour rapeller la Géographie à son
usage , qu'on a crû qu'il falloit faire marcher ces
trois Sciences ensemble , & qu'on ne s'y est pas bor-
né à de seches descriptions, mais qu'en faisant voya-
ger le Lecteur , on lui apprend par tout l'Histoire
Chronologique du Pays , pour lui faire connoître
en même tems le Monde naturel & le Monde po-
litique.

En parlant de chaque Etat , on y verra la succes-
sion Chronologique & les principales actions de ses
Souverains , avec le commencement & la fin de
leurs Regnes ; la division actuelle de chaque Pays ,
le dénombrement des Provinces ; les Villes avec
leurs noms anciens , tirés de l'Itinéraire Romain,
d'Anjonin , de Strabon , de Ptolomée & de toutes
les

les sources de l'Antiquité ; l'éloignement de ces Villes entr'elles , tiré des Relations des Voyageurs les plus judicieux ; la situation des Villes , Bourgs ou Villages considérables ; les Batailles qui s'y sont données , les établissemens , soit Politiques , soit Littéraires qui les distinguent ; les inventions qu'elles s'attribuent ; les Arts qu'on y cultive ; les hommes célèbres en tout genre qui y ont pris naissance ou qui y sont morts ; les Conciles qui s'y sont tenus & les Hérésies qui y ont été condamnées ; les Evenemens mémorables , soit Historiques , soit Fableux , & une infinité de traits critiques & curieux , propres à former l'esprit des jeunes gens & à les rendre capables de remplir avec dignité les différens postes où ils pourront être élevés par leurs talens ou par leur naissance , propres enfin à les mettre en état de lier & de soutenir une conversation avec honneur ; de s'entretenir seuls en lisant utilement l'Histoire , en leur faisant connoître le Monde entier & sur tout leur Pays , où , selon Cicéron , il leur est honteux de vivre comme des Etrangers.

On trouvera encore dans cet Ouvrage la qualité du Terroir de chaque Etat ; les Rivières qui l'arrosent ; les mœurs & la Religion des Habitans , les principaux dogmes des différentes Religions qu'on y professe , & pour les Pays Catholiques , les Archevêchés & Evêchés , dont la notice fera voir que le Gouvernement Ecclésiastique a été formé sur le Politique ; la forme de ce dernier Gouvernement particulier à chaque Pays ; les prétentions de chaque Souverain , & enfin les différentes Colonies que chaque Monarque possède dans les autres Parties de l'Univers.

Cet Ouvrage est précédé d'une Histoire Critique de la Géographie , qui tient lieu de Préface , & dans laquelle on discute l'origine , les commencemens

& les progrès de la Géographie. On y examine jusqu'où les Anciens ont poussé leurs connoissances sur cette matiere, & on donne une idée de leur Géographie. On passe ensuite aux modernes & aux découvertes faites depuis l'invention de la Bouffole & les progrès de la Navigation dans les Indes Orientales & Occidentales. Ce détail Historique est suivi d'Observations critiques & de reflexions sur l'utilité, les agrémens & l'usage de la Géographie & sur la maniere d'étudier cette Science avec fruit.

Il demeure à Paris, rue S. Jacques à la porte cochere & au premier appartement sur la rue, vis-à-vis l'Eglise des Mathurins.

AVIS AU PUBLIC, touchant un nouvel Ouvrage de Musique, intitulé: *Pièces de Clavecin en Concerts avec un Violon ou une Flute, & une Viole, ou un deuxième Violon*, par M. Rameau.

CEs Pièces, quoique composées pour le Clavecin seul, forment presque par-tout le Quatuor avec le Violon & la Viole. On laisse aux personnes qui les ont entendues, & à celles qui pourront les entendre dans la suite, le soin d'en faire l'éloge ou la critique.

Il y a vingt-quatre Pièces, dont dix-neuf sont distribuées en cinq Concerts, & dont les cinq autres sont tirées en partie de celles-là, pour le Clavecin seul; elles contiennent quarante pages en partition *in-folio*; outre que le deuxième Violon, qu'on peut substituer à la Viole, est gravé séparément *in-4^o*.

L'Ouvrage, qui est déjà gravé, s'imprime actuellement; mais comme on craint qu'il ne soit contrefait dans les Pays Etrangers avant que l'Au-
teur

teur en ait tiré les frais, on propose aux Amateurs une Souscription de vingt-quatre livres pour chaque Exemplaire, composé de l'*in-folio* & de l'*in-4^o*.

On ne s'oblige pour lors à fournir les Exemplaires que dans le mois d'Août de la présente année 1741. pour doner aux Etrangers le tems de s'en pourvoir, avec promesse cependant de les livrer dès qu'il y en aura deux cent d'assûrés, & de ne recevoir aucune Souscription au-delà de ce nombre.

Les Souscriptions signées de l'Auteur & numérotées pour plus grande sûreté, se distribuëront chës M. Ballot, Notaire, rue S: Honoré, vis-à-vis la rue Traversine. On payera la moitié comptant, & l'autre moitié en recevant l'Exemplaire.

ESTAMPES NOUVELLES.

La Veuve de François Chereau, Graveur du Roy, rue S. Jacques, aux deux piliers d'or, a mis en vente une fort belle Estampe en large, où l'on voit quatre Personnages. C'est la troisième Scène du troisième Acte de la Comédie du *Glorieux*, de M. Destouches, gravée par N. Dupuis, d'après le Tableau original de M. Lancret, qui a été exposé au Salon en 1739. & qui a reçu l'aplaudissement du Public. Cette Estampe a beaucoup de débit, & elle le mérite bien. Les Personnages ont été peints d'après Nature, & on reconoit avec plaisir les principaux Acteurs & Actrices du Théâtre François, qui jouent dans cette Pièce. On lit ces Vers au bas.

D'un Amant fier & glorieux

Vous voyez ici la peinture.

Tout l'annonce, son air, son regard, sa posture;

Tel est de son orgueil l'excès impérieux,

G. v

Qua

Que même en se cachant il frappe.

L'Amour voudroit en vain le rendre gracieux ;

Malgré tous ses efforts la Nature s'échape.

La suite des Portraits des Rois de France, des Grands Hommes, & des Personnes Illustres dans les Sciences & dans les Arts, continue de paroître avec succès chés *Odieuvre*, Marchand d'Estampes, Quai de l'Ecole ; il vient de mettre en vente, toujours de la même grandeur, ceux de *

LOUIS III. & CARLOMAN XXVII. Roy de France. Louis mort en 880. Carloman en 884. après cinq ans de Regne.

BARTHELEMI TREMBLET, Sculpteur du Roy, né à Louvie, mort à Paris, âgé de 70. ans.

GREGOIRE LOPEZ, Espagnol, né à Madrid en 1542. mort en odeur de Sainteté en 1590.

CATHERINE DE SEINE, Epouse du Sieur du Fresne, née à Paris.

LETTRE de M. Lépicié Graveur ordinaire du Roy & Secrétaire de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, à M. D. L. R. écrite de Paris le 11. Février 1741.

Comme vous aimez les Arts, M. & tous ceux qui s'y distinguent, je crois que vous aurez été sensible à la perte que l'Académie a faite en la personne de M. Thomassin Graveur, Académicien. Son pere Simon Thomassin fut Pensionnaire du Roy à Rome, & grava pour le Roy la Transfiguration de N. S. d'après le fameux Tableau de RAPHAEL.

M. Thomassin après avoir reçu de son pere les premiers principes de la Gravure, entra chés le célèbre

lebre Picard, dit le Romain, où il acheva de se perfectionner. Le Maître ayant passé en Hollande en 1710. le Disciple l'y suivit, & il y resta jusqu'en 1713.

Il desinoit avec fidelité & avec élégance; il aimoit cette partie, qui est la baze de la Gravûre, ayant fait des Dessesins finis de la plupart des Morceaux qu'il a gravés. Sa maniere de graver étoit belle & sçavante, il entroit parfaitement dans l'esprit du Peintre dont il vouloit rendre le caractère, & il avoit l'art d'en faire connoître avec finesse la touche & le goût des contours. Je ne citerai, M. (pour autoriser ce que je dis) que la *Mélancolie du Feti*, célèbre Peintre Florentin, le *Magnificat de M. Jouvenet*, le *Coriolan* d'après M. de la Fosse, le *Retour de Bal*, de *Watau*, & enfin les *Nôces de Cama*, d'après Paul Veronese, tous Morceaux d'un mérite décidé, & qui font l'ornement des Cabinets de tous les vrais Curieux.

M. Thomassin étoit né avec beaucoup de jugement & d'esprit; l'enjoûement & la sincérité faisoient le fonds de son caractère, sa conversation étoit légère & amusante, & ses saillies avoient tout le sel de l'Epigramme, sans en avoir jamais l'aigreur. Bon fils, bon frere & bon ami, son mémoire sera toujours chere à tous ceux qui l'ont connu; en un mot, autant estimable par ses qualités personnelles, que par la pureté de ses mœurs & par sa probité, il mourut avec les sentimens d'une parfaite résignation, le premier Janvier 1741. âgé de 53. ans, sans avoir été marié, dans son Logement aux Galeries du Louvre.

Nous voudrions bien que cette Lettre de M. Lépicié, que nous remercions ici au nom du Public, servît d'exemple aux Parens & aux Amis des habiles Artistes que la mort nous a enlevés, & qui se trou-

G vj vent

vent dans le même cas , de vouloir bien donner d^e pareils Mémoires pour enrichir l'Histoire des Arts & célébrer la mémoire de ceux qui s'y sont distingués.

*INSTRUCTION abrégée sur la conduite que
doivent tenir ceux qui ont des Descentes ,
par M. DE LAUNAY, Chirurgien-Juré
à Paris.*

LA Descente ou Hernie est une tumeur molle , ou grosseur qui paroît d'abord à l'aîne , & qui avec le tems descend jusque dans le scrotum , ou les bourses ; elle est faite par la présence de l'intestin , ou d'une partie grasseuse qui les recouvre , appellée Epiploon , ou de tous les deux ensemble.

Cette tumeur paroît , surtout quand on est debout , ou qu'on a agi ; lorsque l'on touffe , ou que l'on se mouche , elle répond sous le doigt , elle disparoît ordinairement quand on est couché , ou quand on la repousse.

Si l'intestin forme la Descente , on entendra un petit gargouillement lorsqu'on le réduira , & il semble fuir de lui-même & se précipiter quand il rentre.

Si au contraire c'est l'Epiploon , la Descente ne rentre pas de même tout à-coup , on ne s'apercevra point du petit gargouillement dont nous venons de parler , parce que l'Epiploon étant une partie grasseuse , moilasse , qui n'a point comme l'intestin de cavité qui renferme de l'air , elle ne se réduit que peu à peu à mesure qu'on la repousse , & le Malade sent lorsque la Descente rentre , ou lorsqu'elle ressort , quelque tiraillement , ordinairement accompagné de foiblesse ou de débilité vers l'estomac ou le nombril.

Si c'est l'Intestin & l'Epiploon conjointement qui forment

forment la Descente, on remarquera par les signes differens que nous avons dit, que l'Intestin rentrera le premier & l'Epiploon le dernier, si celui-ci n'a pas contracté d'adherence dans le scrotum, qui empêche la réduction.

Ces signes une fois établis & bien reconnus, on ne confondra pas la Descente avec les autres tumeurs qui arrivent aux aînes, aux vaisseaux spermaticques, & aux testicules, & qui ne sont point de vraies Descentes.

Les Hernies n'arrivent pas seulement aux aînes & dans le scrotum, mais encore à l'ombilic ou nombril, où se forme la Hernie, appelée Exomphale. Celles qui surviennent aux autres endroits du ventre, se nomment Hernies ventrales.

Les causes les plus ordinaires des Descentes, ou Hernies vraies, sont les chutes, les coups, les cris, les efforts, les exercices violens du cheval, de la danse, des armes, du cors de chasse, & autres instrumens à vent, les toux fréquentes, les vomissemens, les passions outrées, les excès, les maladies longues & épuisantes, les temperamens humides, trop d'embonpoint, trop de maigreur; l'usage des alimens, grossiers & indigestes, venteux & relâchans, tels que les légumes, les huiles, le beurre, la biere, &c.

On peut aussi les rapporter aux inconveniens de chaque âge, à la délicatesse de l'enfance, à l'imprudence & aux excès de la jeunesse, aux fatigues & aux travaux de l'âge viril, aux infirmités & à la caducité de la vieillesse.

La Descente dans son commencement forme une tumeur si petite, si peu sensible, qu'il est rare qu'on y prête attention. On croit communément que ce ne sont que des vents qui se dissipent d'eux-mêmes, on suit la maniere de vie, & les mêmes

mêmes exercices, qui en étant souvent la première cause, en favorisent le progrès, & en attirent les accidens.

Les parties se présentant à l'anneau, l'ouvrent, l'écartent & s'y font un passage qui devient plus libre de jour en jour. Leur chute & leur précipitation devenues plus fréquentes & plus rapides, forment dans le scrotum qu'elles étendent & qu'elles remplissent, un volume plus ou moins considérable,

De-là les coliques sourdes & inquiétantes, surtout lorsque les tems se disposent aux vents, ou à la pluie, les débilités d'estomac, soit avant, soit après le manger; le ventre devient plus paresseux, & le malade se trouve moins disposé que de coutume aux fonctions les plus ordinaires, & il est convaincu de la nécessité de remédier à une maladie dont il n'a connu que trop tard la conséquence.

Ce qui est de plus fâcheux, est que quelquefois on est surpris des accidens les plus funestes avant qu'on ait pensé à les prévoir. La Descente que l'on avoit le plus d'habitude de réduire, ne peut plus rentrer comme à l'ordinaire, les tentatives que l'on fait pour y parvenir sont souvent inutiles, la douleur survient & augmente en un degré insupportable, & le malade est exposé à une mort aussi précipitée que cruelle.

Si on fait attention que l'Intestin est le canal qui contient & qui conduit les alimens & les excréments, on comprend facilement que quand une de ses portions, petite ou grande, a passé l'anneau, elle forme une anse ou cul de sac où les matières excrémenteuses s'amassent, & font une charge qui empêche l'Intestin de rentrer. Son mouvement régulier de haut en bas, change & se porte de bas en haut. Une partie aussi délicate qui se trouve trépanée, pincée & étranglée dans l'anneau, se rumé-
mé-

même, s'enflâme, & tombe en gangrenne. Ce terrible accident est précédé d'autres maux très-funestes & très-pressans, comme des coliques cruelles, des sueurs froides, des vomissemens des matieres fécales, & des hocquêts, qui ne cessent qu'en perdant la vie.

Les Descentes les plus petites en aparence jettent dans cette extrémité; l'Epiploon peut lui seul attirer cet accident, parce qu'embrassant & envelopant l'Intestin, qu'on n'aperçoit pas, comme dans un rezeau, il le resserre en tout ou en partie, & en intercepte & déränge les fonctions & le mouvement régulier.

L'Exposé succinct de tous ces accidens, prouvé assez la nécessité qu'il y a de retenir dans leur lieu naturel des parties, dont le déplacement interesse de si près la santé & la vie.

Le moyen le plus sûr & le plus universellement reçu pour y réussir, est le Bandage; mais il a deux inconveniens qui le rendent inutile ou rebutant.

Les Bandages qui ne sont composés que d'une ceinture molle & flexible, faite de futaine, de chamois, ou autre étoffe, n'ont ni la solidité, ni la résistance nécessaire. Ceux qui consultent leur délicatesse & leur commodité, plus que leur sûreté, leur donnent d'abord la préférence; mais avec le tems le progrès de la Descente, & quelque accident qui leur arrive, les fait revenir de leur préjugé, & les convainc de l'inutilité de ces sortes de Bandages.

Les Bandages forgés sont les seuls qu'on puisse employer avec sûreté. Mais ces mêmes Bandages, tels qu'ils sont formés ordinairement, sont si grossiers, si pesans, si roides & si gênans, qu'il y a beaucoup de personnes qui n'osent se résoudre à s'en servir; d'autres en sont tellement reburrées & blessées,

Blessées, qu'elles sont obligées de les abandonner, quoiqu'il y ait certains cas où ils me paroissent absolument nécessaires & inévitables; par exemple, aux personnes d'un gros travail, & à ceux qui ont des Descentes d'un volume extraordinaire & depuis long-tems négligées; mais on peut pour l'ordinaire & même presque toujours épargner au malade les incommodités que ces Bandages leur font souffrir.

Pour remédier aux inconveniens des uns & des autres, j'en ai médité & composé un, qui par sa forme, sa flexibilité, son ressort & sa légèreté, n'est point insuffisant comme les premiers, ni incommode comme les seconds: & la maniere dont il est garni, fait que les personnes qui en font usage, peuvent les entretenir dans une grande propreté.

Ceux qui sont dans l'usage des Bandages ordinaires, sont encore plus à portée que personne de juger de la commodité & de l'avantage de celui que j'emploie; la plotte n'ayant ni la forme, ni l'épaisseur des autres, bouche exactement l'anneau & retient la Descente sans faire de compression gênante.

La ceinture qui est en même tems flexible & fort élastique, se prête facilement aux différentes attitudes & aux différens mouvemens du corps, sans être sujette à se fausser, ni même à se casser; défaut qu'on remarquera dans ceux qui ne sont pas de ma façon, & qu'on aura contrefaits.

La première attention avant que d'appliquer le Bandage, est de réduire la Descente, ce qui se pratique quelquefois debout, en y portant seulement la main, surtout lorsqu'elle est petite, nouvelle & bornée à l'aîne.

Il ne faut pas suivre cette méthode, si c'est l'Épiploon, ou si la Descente est plus grosse & qu'elle tombe dans les bourses. Il faut se coucher sur le dos, conduire les parties avec la main sans user de
 prés-

précipitation, ni de violence, mais y mettre le tems & la patience.

Si la Descente résiste trop & que les tentatives causent de la douleur, on ne doit pas s'opiniâtrer, il faut garder le lit, observer une grande diète, recourir à un Chirurgien pour se faire saigner & appliquer sur la partie les remèdes convenables.

La réduction faite, on passe le Bandage autour de soi, la plotte prend la place de la main qui a réduit les parties, & l'appliquant juste à l'endroit où l'on a senti rentrer la Descente en dernier lieu, on commence par assujettir au crochet la courroye qui passe par dessous la cuisse (qui est nécessaire aux personnes maigres,) la ceinture ensuite, qui a plusieurs trous s'attache par-dessus,

On observera de serrer assez pour retenir la Descente, ce dont on s'assurera en portant la main dessous la plotte; & en touffant ou se mouchant, on éprouve si le tout est en bon état.

Lorsqu'on éternue ou que l'on se présente à la selle, il est prudent de maintenir la plotte avec la main, surtout si l'Epiploon forme la Descente, parce que cette partie s'échape facilement & se retient avec peine.

Si la Descente est forte & inveterée, il convient de garder le Bandage jour & nuit, pour corriger l'habitude vicieuse qu'elle a contractée: du moins faut-il ne le quitter que dans le lit, & le reprendre avant que les parties aient la liberté de se représenter.

Les Descentes nouvelles & d'un petit volume; peuvent, si l'âge & le temperament le permettent, se rétablir par l'assiduité à le porter; mais il faut prendre garde de le quitter trop tôt, il en arrive de fâcheux accidens; on s'éprouve avec précaution, & on ne doit l'abandonner que quand on se

se croit bien en sûreté ; encore est-il prudent de le reprendre quand on veut monter à cheval ou faire quelque exercice qui peut faire renaître la Descente , surtout lorsqu'on se trouve exposé aux mêmes causes qui ont d'abord occasionné la maladie.

Les personnes éloignées qui écriront ou commettront quelqu'un pour avoir des Bandages , feront attention aux circonstances suivantes. Il faut prendre avec un fil ou un ruban la grosseur de la personne en faisant le tour du corps , de sorte que les deux bouts se rapportent sur la racine de la verge ; ensuite spécifier & marquer le côté où est la Descente , c'est à-dire , si elle est à droite ou si elle est à gauche , si elle est bornée dans l'aîne ou si elle tombe dans les bourses , & l'âge des personnes : s'il y a deux Descentes , quelle est la plus grosse , & prendre avec un fil la distance d'une aîne à l'autre. Les mêmes détails serviront pour les enfans , observant s'ils sont nets ou s'ils ne le sont pas encore , auquel cas il leur en faudra deux pour les changer. Je joindrai aux Bandages que je ferai tenir en Province, cette Instruction signée de moi , avec mon adresse , pour qu'on soit sûr de les avoir fidèlement. La demeure de M. de Launay est dans la rue des Prouvaires S. Eustache , du côté de la rue du Roule.

Le sieur *Durand* , Expert pour la conservation des Dents , connu par sa dextérité pour les opérations , a trois Remèdes spécifiques ; l'Opiat Royal , l'Elixir , & l'Eau d'Or , pour les cas ci-après dénommés.

L'Opiat raffermir les Dents branlantes , anime & fait croître les Gencives rongées , blanchit parfaitement les Dents , sans offenser le lustre de l'émail ; les rend douces , empêche que les Gencives ne tombent en bourlet , que l'on ne sente de la
bouche ,

bouche , & liquefie le fang groffier. Les Pots font de 2. de 3. de 4. & de 6. liv.

L'Elixir par fa vertu pénétrante pour les douleurs de Dents, détruit toutes les corruptions qui les minent fous les alveols , réfout les tumeurs , meurit les abcès , & fait fortir le pus & la matiere , guérit les Chancres qui viennent au Palais , à la Langue & aux Gencives , lesquels ont des suites très fâcheufes , corrige les humeurs acres qui tiennent ou paroiffent tenir de la nature du Scorbut , &c. Les Bouteilles font de 2. liv. 10. f. de 3. liv. 10. f. & de 6. liv.

L'Eau d'Or de Grenade eft pour les Fluxions & les Gonflemens de Gencives les plus confiderables , les diffipe en très peu de tems , procure des avantages réels & permanens à toutes les parties de la Bouche. Les Bouteilles font de 2. liv. & de 4. liv.

Il avertit auffi que parmi tous les fecours qu'il a chés lui pour le bien & l'embelliffement de la Bouche , on y trouve des Dents artificielles faites de maniere à contenter toutes les Perfonnes qui en ont befoin.

Il vend des Racines très falutaires qui embaument la Bouche , à 15. fols le plus haut prix.

Il va le matin où on le demande , & l'après-dinée on le trouve chés lui,

Il demeure eft avec Tableau rue Saint Honoré , vis-à-vis la Fontaine & la Croix du Trahoir , au premier Appartement.

Le Sieur Neilfon , Chirurgien Ecoffois , reçu à St. Côme , pour la guérifon des Hernies ou Descentes , traite ces Maladies avec beaucoup de fuccès , par le fecours des Bandages Elaftiques qu'il a inventés pour les Hommes , Femmes & Enfans. Ces Ban-
dages

378 MERCURE DE FRANCE

lages sont fort approuvés, non - seulement parce qu'ils sont très-légers & commodes à porter jour & nuit ; mais aussi ils sont très utiles par rapport à leurs ressorts , qui compriment la partie malade , ferment exactement l'ouverture qui a permis la *Descente* , & résistent aux impulsions que font les parties intérieures , soit à cheval ou à pied. En envoyant la mesure prise autour du corps sur les *Aines* , marquant surtout l'état de la *Descente* , & le côté malade , on est assuré de les avoir justes ; aussi bien que ceux qu'il fait pour le *Nombril*.

Il donne son avis , & selon l'âge & le tempérament , il prépare des remèdes qui lui sont particuliers , & convenables à ces Maladies.

Voyant que les Chasseurs & ceux qui courent à Cheval ou en Chaise , qui prêchent , chantent , dansent , font des Armes , &c. sont continuellement exposés à ces maladies , il a aussi inventé des *Bandauges élastiques* très-légers , commodes & nécessaires à porter pendant ces exercices , ou d'autres violents , pour se garantir des maux , & prévenir les incommodités qui arrivent tous les jours.

Sa demeure est à Paris , rue Dauphine , au Coq d'Or ; au premier Appartement.

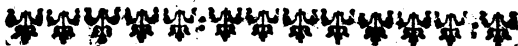
Le sieur le *Carlier* , Gendre de défunt sieur *Porcheron* , continue la même Pomade composée de Simples , autorisée par Lettres Patentes du Roy , accordées à défunt *Porcheron* & à ses successeurs , enregistrées au Parlement , approuvée de M. le premier Médecin du Roy , de M. *Helvetius* , Médecin ordinaire de Sa Majesté , & premier Médecin de la Reine , & de Messieurs les Doyen & Docteurs de la Faculté de Médecine de Paris , lesquels ont eux-mêmes guéri par le seul liniment & frottement de cette Pomade , plusieurs Malades de Rhumatismes

risèmes inveterés , gouteux , douleurs de nerfs , Nerfs retirés , Sciaticques , Paralyties & Enquilauses dans les boëtes des genoux , qui ne cédoient point aux remedes ordinaires : Elle guérit aussi les playes abandonnées , le lait répandu aux femmes & enflures de jambes ; elle fait transpirer l'humeur au dehors sans aucunes cicatrices : Elle ne se corrompt jamais , & peut se transporter en toutes sortes de Pays. La même Pommade guérit les maux de tête , les fluxions & les hémoroides. Il donne la maniere de s'en servir. Les pots sont de cinquante sols , & de cent sols , cachetés de son Cachet.

Il demeure à Paris , rue Pavée , Quartier Saint Sauveur , derriere la Comédie Italienne , proche la rue Françoisse , au premier Appartement , où son Tableau ex exposé.

Madame Barere qui a herité des plus beaux secrets de feu M. de la Mulotière , & instruite des bons effets dont elle a été témoin oculaire pendant l'espace de quinze années qu'elle a travaillé avec lui , avertit le Public qu'elle en fait usage avec succès , ce qu'elle peut prouver par les différentes cures qu'elle a faites , & qu'elle fait journellement , surtout pour toutes les maladies des yeux , même les plus inveterées , à l'exception des Cataractes ; elle publiera en son tems les noms des personnes qu'elle a guéries , afin que ceux qui auront besoin de son secours , puissent s'informer de leur guérison avant que de s'adresser à elle. La Dame Barere en a guéri plusieurs à qui tous les remedes qu'ils avoient faits auparavant , avoient été inutiles. Elle traitera gratis les Pauvres connus pour tels , par un Certificat de leur Curé , ou autrement. Elle loge , rue de Seine ,

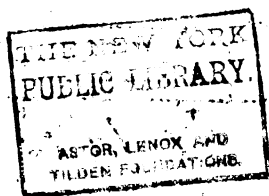
à l'Hôtel d'Espagne, vis-à-vis l'Egoût, chez Madame Bailly. On la trouvera à toutes les heures du jour.



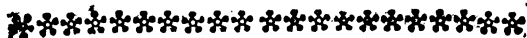
À I R.

LE Vin amuse le Sage,
Donne de la raison aux Foux ;
De l'amoureux esclavage
Il nous délivre tous.
Des Grands il enrichit la table ;
Il soulage le misérable ;
Du Soldat,
Il anime au combat
La timide vaillance.
L'Orateur lui doit son éloquence ;
Et le Rimeur son abondance.





THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS



S P E C T A C L E S.

EXTRAIT de la petite Comédie de Deucalion & Pyrrha, Pièce en Prose & en un Acte, avec un Divertissement de chants & de danses, représentée au Théâtre François le 20. Février dernier, annoncée dans le *Mercur* du même mois.

A C T E U R S.

Deucalion,

le Sieur Grandval,

Pyrrha,

la Dlle Gaussin.

L'Amour,

la Dlle d'Angeville.

La Scene est dans une Forêt.

QUoique cette nouvelle Comédie n'ait pas eu le succès que le Public s'en étoit promis, & l'idée avantageuse que l'*Oracle*, Pièce du même Auteur, lui avoit fait concevoir de tous les Ouvrages qui sortiroient de sa plume, on ne peut disconvenir qu'elle ne soit remplie d'esprit & de sentimens. L'Auteur vient de la faire paroître imprimée, & précédée d'un Prologue qui n'a pas été représenté, & qui nous annonce qu'il n'a été fait qu'après coup. Voici de quoi il s'agit dans la Pièce,

Deucalion.

Deucalion se réveille en sursaut, frappé d'un songe dans lequel il a crû voir la Déesse Astrée, qui lui a prononcé cette espece d'oracle : *Une fille, qui comme toi, s'ennuye d'être seule, viendra bientôt te trouver, & vous instruira dès ce jour l'un & l'autre, de la volonté des immortels.* Deucalion fait connoître qu'il ne demande qu'un ami, & qu'il a une aversion invincible pour le sexe.

L'Oracle d'Astrée n'est pas long-tems à s'accomplir. Pyrrha paroît au fond du Théâtre, & s'exprime ainsi dans un court monologue, après avoir aperçû Deucalion :

Voilà véritablement un homme ; & s'il se nomme Deucalion, (je n'en puis plus douter) c'est une voix céleste, qui cette nuit, m'a commandé de venir en ces lieux... il en reste donc encore un sur la terre ; ah ! ne le regardons point.

Deucalion forme la même résolution ; ils s'aprochent, ils se parlent ; mais en détournant la tête, pour ne se point voir, l'un & l'autre fait éclater toute l'aversion qu'il a pour le sexe dont il n'est pas. *Comptez, dit Pyrrha, sur toute l'indignation que doit m'inspirer un sexe infidèle, vain, dissimulé, bizarre, qui, sans cesse guidé par l'amour propre, déçu par l'erreur, victime de l'enîêtement, furieux par un faux point d'honneur, dupe de la flaterie, esclave de l'ostentation, de la mode,*

O de mille préjugés , vient enfin d'attirer sur lui , O sur mon sexe , qu'il avoit malheureusement séduit , ce châtiment universel , que la justice des Dieux ne pouvoit plus retarder.

Deucalion étant d'un sexe moins prodigue en paroles , se contente de lui répondre : *Fort bien ; O malgré ce beau portrait que vous venez de tracer avec des traits assés vifs , l'inconstance , la legereté , le caprice , quelques idées nouvelles , ou des curiosités naissantes , vous feront peut-être bientôt demander aux Dieux un Epoux. . . .* Pyrrha l'interrompt brusquement , & picquée de la présomption de son adversaire , elle passe à l'ironie , plus humiliante que les injures les plus piquantes. Cette Scène finit par un trait de vanité de la part de Pyrrha. Elle dit à Deucalion : *Quoi ! cet homme qui insulte au caractère des femmes , se reconnoît si foible , qu'il n'ose les regarder !* Deucalion picqué d'un défi si injurieux , s'expose hardiment au péril que Pyrrha veut lui faire craindre ; mais il ne le brave pas impunément. Frapé à sa vûe , jamais , dit-il , rien de si beau ne s'est offert à mes yeux. *Ah ! Deucalion , s'il te reste un instant de raison , tâche de dérober ton cœur à la surprise de tes sens.*

Deucalion s'éloigne de Pyrrha qui le suit des yeux , & trouve très-mauvais qu'il la quitte si-tôt ; elle fait plus , elle convient

H qu'il

qu'il est jeune & bien fait : vrai symptôme d'un amour naissant ; elle se rappelle qu'As-trée dans le songe dont elle a parlé dès la première Scène, lui a annoncé qu'elle apprendroit par une inscription au pied d'une Statue, quelle est la volonté des Dieux : elle y court avec empressement, d'abord elle n'y trouve aucun caractère ; mais par une espèce de prodige, une main invisible y trace ces mots : *A l'instant que Deucalion & Pyrrha d'un consentement unanime, mettront une guirlande de Fleurs sur la tête de cette Statue, elle s'animerà ; & malheur à l'un & à l'autre, s'ils ne vouloient pas l'animer.*

Cet Oracle est très-embarrassant pour Pyrrha ; elle avoit demandé aux Dieux une compagne de son sexe, prévenue comme elle étoit contre celui des hommes ; elle pense tout autrement ; *Ab ! poursuit-elle, Deucalion est aimable, cette femme seroit trop exposée avec lui ; & s'il la trompoit, quels reproches n'aurois-je pas à me faire ? De ce sentiment de pitié, elle passe à un autre qui regarde Deucalion ; si je demande aussi que ce soit un garçon. . . . il voudroit être aimé, & certainement Deucalion. . . . Oui, Deucalion en seroit jaloux ; car je me suis fort bien aperçue qu'il cherche vainement à irriter contre moi un cœur qui ne lui obéit pas, &c.* Deucalion revient ; elle s'aperçoit de son trouble,

ble ; & ne doute point qu'elle n'y ait part ; *la jalousie que je vais lui donner*, dit-elle d'un air de triomphe , *& l'épreuve où je vais le mettre , va l'embarrasser bien davantage.*

Pyrrha fait entendre à Deucalion , qu'enfin son parti est pris , & qu'elle souhaite que les Dieux fassent naître de cette Statuë un Epoux digne d'elle.

Deucalion fait en vain éclater sa jalousie ; elle lui dit pour toute réponse , qu'elle veut obéir aux Dieux qui les menacent tous deux d'un malheur inévitable , s'ils se refusent à la loi qu'ils leur ont prescrite de couvrir cette Statuë ; elle le quitte pour aller cueillir la Guirlande qui doit faire foi de son aveugle obéissance. Comme nous touchons au dénouement , nous passerons légèrement sur les sentimens qui continuent de régner dans les Scènes qui restent , pour ne nous attacher qu'à l'action théâtrale.

Deucalion se livre tout entier à sa jalousie ; Pyrrha ne tarde pas long-tems à le rejoindre avec la Guirlande qu'ils doivent mettre tous deux sur la tête de la fatale Statuë ; mais son Amant lui tient des discours si tendres & si généreux , que , transportée à son tour , elle lui dit : *Il est au pouvoir d'une Mortelle de récompenser tant d'amour ; j'ai voulu vous éprouver, Deucalion , je paroissais vous donner un Rival ; un juste dépit devoit vous irriter contre moi ;*

Hij vous

vous avez cependant préféré mon bonheur au vôtre , & vous n'avez pas crû qu'une Epouse de la main même des Dieux pût vous consoler ; je goûte dans cet instant le plaisir sensible d'être engagée par la reconnoissance à suivre tout le penchant de mon cœur.

Egalement heureux , mais incertains du succès , ils posent la Guirlande en tremblant ; quelle agréable surprise ! L'Amour paroît à la place de la Statuë. Ce Dieu secourable finit la Pièce par ces mots qui amènent la Fête qu'il a pris soin lui-même de préparer : *Graces , Jeux & Ris* qui renaissent avec mon Empire , venez , rassemblez-vous , annoncez les plaisirs.

On a trouvé la Fête bien composée , mais un peu trop sérieuse pour une petite Pièce. Voici quelques Couplets du *Vau-de-Ville*.

L'Amour.

Amans , cessez des plaintes vaines ;
Sans l'Amour vous ne seriez rien :
Malgré tout le poids de mes chaînes ,
Comptez vos plaisirs & vos peines :
Je fais moins de mal que de bien.

Deucalion à l'Amour.

Victime d'une erreur grossière ,
Grand Dieu , je fuyois ton lien :
Mais enfin ton flambeau m'éclaire :
A qui sent une ardeur sincère

Toi

Tu fais moins de mal que de bien.

L'Amour au Parterre.

Vous , mes Sujets de préférence ,
Dont je suis l'ame & le soutien ,
Instruits par votre expérience ,
Convenez que , sur-tout en France ;
Je fais moins de mal que de bien.

Cette Pièce paroît imprimée chés *Prault* ,
fils , Quai de Conty , vis-à-vis la descente
du Pont Neuf , à la Charité , prix 24. sols.

Le 3. Mars , les Comédiens François don-
nerent la premiere représentation d'une Pièce
nouvelle en Vers & en cinq Actes , dont le
titre n'a pas été annoncé ; elle est de la com-
position de M. de Boissy , qui l'a retirée du
Théâtre après la premiere représentation.

Le 18. les mêmes Comédiens firent la
clôture de leur Théâtre par la Tragédie d'*A-
riane* , suivie de la petite Comédie de *l'Oracle*.

Le 16. l'Académie Royale de Musique
donna par extraordinaire , pour la Capita-
tion des Acteurs , la Tragédie d'*Amadis de
Gaules* , comme cela se pratique toutes les
années ; cette Pièce qui fut parfaitement bien
exécuted , & dans laquelle la Dlle le Maure
jouïa à ravir son rôle d'*Oriane* , fut terminée
par une Danse , apellée *le Pas de six* , dansée

H iij par

388 MERCURE DE FRANCE

par les meilleurs Sujets de l'Académie.

Le 18. on donna la même Pièce & le même Divertissement pour la clôture du Théâtre.

Le 7. les Comédiens Italiens remirent au Théâtre la Tragi-Comédie de *Samson*, ornée d'une nouvelle Décoration qui représente au cinquième Acte le Temple de *Dagon*, Idole des Philistins ; cet Ouvrage dont on pourra parler plus au long, est du dessein du Sieur Le Maire, dont le Pere a fait autrefois plusieurs Ouvrages en ce genre pour le même Théâtre, qui ont toujours été très-goûtés, & qui le font encore regretter. La Pièce de *Samson* fut suivie de la première représentation d'une petite Pièce nouvelle en Vers & en un Acte, de la composition des Sieurs Romagnesy & Riccoboni, intitulée : *l'Echo du Public*, qui a été reçue favorablement, & dont on parlera plus au long.

Le 18. jour de la clôture du Théâtre, on donna les deux mêmes Pièces avec un grand concours.

Le Sieur Rochart, nouvel Acteur, reçu depuis peu dans la Troupe du Roy, fit le compliment ordinaire au Public, qui l'a honoré de ses applaudissemens.

Le 9. l'Opera Comique continuant toujours la Pièce qui a été annoncée sous le titre de la *Chercheuse d'Esprit*, & qui attiroit

tous

tous les jours de nombreuses Assemblées , y joignit une autre Pièce nouvelle d'un Acte , avec des Intermedes , intitulée : *Farinette* , Parodie de l'Opera de *Proserpine*. Cette Pièce qui est de l'Auteur de la *Chercheuse d'Esprit* a été également goûtée du Public.

Le 19. on remit au Théâtre la Pièce intitulée : *Le Magazin des Modernes* , qui fut suivie de deux autres Pièces nouvelles dont on vient de parler , lesquelles ont été continuées jusques & compris le 24, jour de la clôture de la Foire & de l'Opéra Comique. Les Acteurs firent leur compliment ordinaire en Vaudevilles , pour prendre congé du Public.

Les Vers qu'on va lire sont adressés à l'Auteur de la *Chercheuse d'Esprit*.

Non , je ne l'ai pas encore vûe ,
 Cette jeune fille ingénue ,
 Qui brûle d'avoir de l'esprit ;
 Mais sur le bien qu'on m'en a dit ,
 Je ne méconnois point son pere :
 Quand on met au monde un Enfant ,
 Qui de l'esprit fait son affaire ,
 Et que l'on force , en badinant ,
 La Critique même à se taire ,
 Il faut avoir bien du talent.

L'Affichard.

H iij NOU-

NOUVELLES ETRANGERES.

• TURQUIE.

Les derniers avis de Constantinople portent, que les mouvemens que quelques Hongrois mécontents se sont donnés pour déterminer le Grand Seigneur à faire la guerre à la Reine de Hongrie, n'ont pas eu le succès qu'ils en attendoient, et que Sa Hauteſſe paroît perſiſter, dans la réſolution de remplir les engagemens qu'elle a pris avec le feu Empereur.

On a appris depuis qu'il y a d'ans le Divan deux partis, dont l'un veut abſolument la guerre, et l'autre fait tout ſon poſſible pour en détourner Sa Hauteſſe. Les Miniſtres du Grand Seigneur, qui ſont de ce dernier parti, craignent que ſi Sa Hauteſſe ſe détermine à une rupture avec le Czar, ou avec la Reine de Hongrie, Thamas Kouli Kan ne profite de cette occaſion, pour tâcher d'exécuter les entrepriſes qu'on le ſoupçonne de méditer contre la Turquie. Ils ſoutiennent en même tems, que pour peu qu'on connoiſſe la nature du Gouvernement de Moſcovie, on ne peut ſe flater que la mort de la Czarine puiſſe y cauſer aucun changement qui ſoit avantageux aux Turcs, d'autant qu'on eſt inſtruit que la Grande Princeſſe de Moſcovie ayant été déclarée Régente après la dépoſition du Comte Erneſt Biron, ſon autorité a été généralement reconnue de tous les Ordres de l'Etat.

Les Lettres de Choczin portent que le bruit y couroit qu'une partie du peuple de Constantinople ſ'étoit

s'étoit soulevée , & que les Séditieux demandoient qu'on déposât le Grand Seigneur , ou au moins , le Grand Visir.

R U S S I E.

ON mande de Petersbourg du 21. du mois de Janvier dernier , que la Reine de Hongrie ayant prié le Czar d'employer ses bons offices , pour engager le Roy de Prusse à retirer ses Troupes de la Silésie. S. M. Cz. avoit écrit à ce Prince qu'elle lui a fait connoître le cas qu'elle fait de son amitié , par l'empressement avec lequel elle a renouvelé l'Alliance qui subsiste depuis plusieurs années entre les deux Puissances , que la satisfaction qu'elle ressent de lui avoir donné cette preuve de la pureté de ses intentions , a été troublée par la nouvelle qu'elle a reçûe de l'entrée des troupes Prussiennes en Silésie ; que loin de soupçonner le Roy de Prusse de vouloir troubler le repos de l'Empire , & de penser à donner atteinte à l'équilibre que toutes les Puissances ont intérêt de conserver en Europe , on auroit dû s'attendre que S. M. Pr. auroit pris la défense de l'un & de l'autre contre ceux qui auroient voulu inquiéter la Maison d'Autriche dans la conjoncture où elle se trouve par la mort de l'Empereur ; qu'ainsi , comme le Roy de Prusse ne sauroit ignorer les inconvéniens que résulteroient des obstacles qu'il apporteroit à l'exécution de la Pragmatique Sanction , le Czar l'exhorte à ne pas allumer le feu de la guerre en Allemagne , & à recourir aux moyens de conciliation , pour terminer ses différends avec la Reine de Hongrie.

M. Wisnakow , Ministre du Czar à la Porte , a dépêché un Courier à S. M. Cz. pour l'informer que le Grand Seigneur ayant appris la nouvelle de

H v la

la mort de la Czarine , avoit fait assembler le Divan à l'occasion de cette nouvelle ; & que malgré les efforts que quelques-uns des Ministres de Sa Hautesse avoient faits pour lui persuader de ne pas s'en tenir à ce qui a été réglé par le Traité de Paix entre la Turquie & la Moscovie , le Grand Seigneur avoit résolu d'observer exactement les conditions de ce Traité.

Selon les Ordres du Czar , quelques Bataillons des troupes qui sont en Livonie , se sont mis en marche , pour se rendre sur les Frontières du Duché de Curlande.

M. de Bestuchef , qui étoit prisonnier à Kexholm , a été conduit dans la Citadelle de Petersbourg , & le Général Vschakow , s'y étant rendu avec M. Ehmer , pour l'interroger , M. de Bestuchef leur a remis un Ecrit , dans lequel il rend compte de tous les faits qui sont parvenus à sa connoissance pendant son Ministère.

On mande du premier Février que le sort de ci-devant Duc de Curlande est décidé. On avoit proposé d'abord de l'envoyer à *Oranienbourg* , en *Ukraine* , ou à *Tobolska* , Capitale de la Sibérie. Il a depuis été réglé qu'on l'exilerait effectivement dans ce Pays-là ; mais qu'au lieu de *Tobolska* , on choisiroit *Jeniseskoy* , qui est une des Villes les plus avancées dans la Sibérie , & située sur la rivière de Janisea , dans la partie la plus fertile & la plus agréable de la Sibérie. Comme la Cour désire qu'il y soit logé convenablement , on a fait partir un Architecte avec plusieurs ouvriers , pour lui bâtir une Maison dans cet endroit , laquelle sera environnée de murs & de fossés , n'y ayant que des Maisons de bois peu propres pour la Garde d'un Prisonnier. Il sera accompagné dans son exil par toute sa Famille.

Les

Les Commissaires chargés d'interroger le Comte Ernest Biron , ayant assuré qu'il avoit l'esprit entièrement troublé , et leur rapport ayant été confirmé par le Docteur Smith , qui étoit allé à Schlieselbourg par ordre du Czar , pour examiner si le délire du prisonnier n'étoit point un délire affecté , S. M. Cz. a ordonné qu'on ne continuât point les procédures cominencées contre ce Comte.

Le jour de l'Anniversaire de la naissance de la Princesse Elizabeth Petrowna , le Czar envoya à cette Princesse une Tabatiere d'or , garnie de Diamans , dans laquelle il y avoit une Ordonnance de 40000. Roubles , et la Princesse Régente a fait présent à la même Princesse d'une paire de Bracelets d'un prix considérable.

La Régence de Moscou a dépêché un Courier au Czar , pour l'informer qu'on venoit d'y apprendre que Thamas Kouli-Kan s'étoit emparé depuis peu de la Grande Bucharie , et on a depuis reçu la confirmation de cette nouvelle par plusieurs Lettres , qui contiennent les particularités suivantes.

Thamas Kouli-Kan ayant pris la résolution de se venger des Tartares Usbecks, qui depuis plusieurs années, ont mis tout en usage pour traverser ses desseins , ce Prince fit marcher au commencement du mois d'Octobre dernier , une Armée de 40000. hommes sous la conduite d'un de ses meilleurs Généraux vers la Grande Bucharie , qui est habitée par ces Tartares. Les Persans rencontrèrent près de la rivière d'Amu l'armée des ennemis ; et quoique ces derniers fussent fort supérieurs en nombre , les Persans les attaquèrent avec tant de valeur , qu'ils les obligèrent à prendre la fuite. Pour profiter de la consternation que cette victoire avoit répandue parmi les Tartares , les Persans se hâtèrent de passer la rivière d'Amu , et ils marchèrent à Bu-

H vj chara ,

chara , Capitale de la Grande Bucharie. Les ennemis voulant éprouver si la fortune leur seroit plus favorable dans un second combat , qu'elle ne leur avoit été dans le premier , leur livrerent bataille à quelque distance de cette Place , mais ils furent mis une seconde fois en déroute , et les Persans emporterent d'assaut la Ville de Buchara , dont ils passerent la plus grande partie des habitans au fil de l'épée.

Après s'être reposés pendant quelques jours , ils se remirent en marche pour achever de soumettre le reste du Pays , qui a été entièrement réduit sous l'obéissance de Thamas Kouli-Kan. Cette Province , qui comprend les Pays connus anciennement sous les noms de Bactriane et de Sogdiane , est située entre la Perse et le Pays des Calmouques , Tributaires du Czar. Elle a 150. lieues de longueur sur 40. de largeur , et elle est la Partie de la Tartarie la plus fertile & la plus peuplée.

On a appris de Petersbourg , que le Czar doit faire publier incessamment une Déclaration , dans laquelle S. M. Cz. expliquera les motifs qui l'ont déterminé à faire arrêter le Comte Ernest Biron , ci-devant Duc de Curlande ; la conduite que ce Comte a tenue depuis son élévation jusqu'à sa disgrâce ; les artifices qu'il a mis en usage pour gagner la confiance de la feuë Czarine ; les projets ambitieux qu'il avoit formés , même avant la mort de cette Princesse , pour partager l'autorité Souveraine , et pour s'en emparer entièrement dans la suite ; les intrigues dont il s'est servi pour assurer l'exécution de ses desseins ; les cruautés qu'il a exercées contre des personnes du premier rang , dont tout le crime étoit de s'oposer à ses vûes ; les traitemens qu'il se proposoit de faire éprouver à d'autres personnes considérables , dont il devoit craindre
créd

Arrest; ses concussions énormes, et le peu de considération qu'il a fait paroître pour la Grande Princesse de Moscovie, et pour le Prince Antoine Ulrich de Bevern.

On a appris depuis que le Comte Ernest Biron, ayant paru depuis quelque tems avoir l'esprit moins troublé, ses Commissaires sont retournés à Schliefselbourg, pour continuer de l'interroger, & pour achever d'instruire son procès qui avoit été suspendu à cause du peu de suite qu'avoient ses discours. Ce Prisonnier dans les derniers interrogatoires qu'il a subis, a répondu avec assés de présence d'esprit aux questions qu'on lui a faites, & il s'est reconnu coupable de la plupart des crimes dont il étoit accusé. Ces Commissaires après avoir tiré de lui tous les éclaircissements dont on avoit besoin, ont fait leur rapport au Conseil d'Etat, qui a décidé que les crimes du Comte Ernest Biron étant suffisamment prouvés, que son aveu fortifiant les preuves qu'on avoit contre lui, rien ne pouvoit arrêter le cours de la Justice, & que sa maladie ou feinte, ou réelle, ne devoit point empêcher son jugement. En conséquence de cette décision, S. M. Cz. ayant ordonné qu'il fût jugé par une Assemblée des différens Ordres de l'Etat, le Sénat & le Synode, conjointement avec les Ministres & les Généraux, s'assemblerent extraordinairement le 7. du mois dernier, pour examiner les réponses de ce Prisonnier à ses interrogatoires, & les autres Pièces du Procès, & il fut déclaré Criminel de Lèze-Majesté au premier Chef.

Le lendemain il fut condamné à mort, & le 9. ses Juges signerent son Arrêt, ainsi que le Manifeste qui doit être publié à l'occasion de son Jugement.

Les Prélats qui composent le Synode, n'ont point assisté

assisté à la Séance dans laquelle il a été condamné, & ils se sont contentés d'envoyer par écrit leur avis, lequel étoit conçu en ces termes : *Nous déclarons dans la sincérité de nos cœurs, & comme si nous étions devant le Tribunal du Tout-Puissant, que vu les crimes commis par Jean Ernest Biron, nous sommes persuadés qu'il a encouru la peine de mort suivant toutes les Loix Divines & Humaines, & nous sommes prêts à rendre compte de notre Jugement, lorsque nous paraîtrons devant la Face du Souverain Juge du Ciel & de la Terre.*

Pendant les Assemblées qui se sont tenuës pour juger ce Prisonnier ; on n'a permis à personne d'entrer dans la Sale qui précède celle du Sénat, & l'on avoit posé des Gardes à toutes les portes des premières Sales. S. M. Cz. avoit recommandé qu'il ne transpirât rien des délibérations, & par cette raison, le Public a ignoré pendant quelques jours, non seulement le Jugement prononcé contre le Comte Ernest Biron, mais même la raison pour laquelle les différens Ordres de l'Etat s'étoient assemblés.

Le Czar paroît persister dans la résolution d'accorder la vie à ce Comte, qui doit être transféré dans la Citadelle de Petersbourg, pour qu'on lui prononce son Jugement.

Les derniers avis de Mittau portent que, quatre Régimens Moscovites étoient en marche pour aller joindre le Corps de troupes de leur Nation, qui est en Curlande ; & que le Czar sur les représentations qui lui avoient été faites à ce sujet, avoit fait assurer les Etats de ce Duché, que c'étoit malgré lui qu'il faisoit supporter aux Curlandois cette nouvelle charge, mais qu'il y étoit obligé pour empêcher qu'ils ne fussent inquiétés de la part de quelques Puissances voisines.

ALRE-

ALLEMAGNE.

ON a appris de Vienne du 4. Février, que le Secrétaire d'Ambassade qui y étoit chargé des affaires de la Cour de Madrid, est parti de cette Ville, après avoir remis au Comte de Sinzendorf, Grand Chancelier de la Reine de Hongrie, une Protestation par laquelle le Roy d'Espagne déclare que le titre de Grand-Maître & de Souverain de l'Ordre de la Toison d'or n'appartenant qu'à lui, comme successeur Direct & Actuel de Charles II. tant par la disposition Testamentaire de ce Prince, que par le Droit du Sang, & par l'unanime reconnaissance de l'Europe, S. M. C. ne peut consentir qu'aucun autre Prince prenne le Titre de Grand-Maître de cet Ordre; que par cette raison elle a ordonné au Secrétaire d'Ambassade, chargé de ses affaires auprès de la Reine, d'annoncer le juste refus que S. M. C. fait de reconnoître la validité de tous les Actes, tels qu'ils soient, qui ont été ou qui seront faits au préjudice de sa légitime possession de Titre d'Unique Grand-Maître & de seul Souverain de l'Ordre de la Toison d'Or, & que le Roy d'Espagne proteste en même-tems contre tous autres Actes, contraires aux Droits qui le concernent & qui lui sont dévolus comme au successeur & héritier de Charles II.

Les dernières lettres reçues de Vienne portent que la Reine sera couronnée à Presbourg le 14. Mai prochain, & que la Diette générale du Royaume de Hongrie ne s'assemblera que quelques jours avant le couronnement de S. M.

Le Corps de troupes que commande le Général Braun, est actuellement de 10. à onze mille hommes, & l'on a envoyé à ce Général plusieurs Pièces de canon. Le Régiment d'Infanterie de Diemar, ceux de Cuirassiers de Lubomirsky & de Porzazky, &

398 MERCURE DE FRANCE

& celui de Dragons d'Althan , doivent l'aller joindre en Moravie, & le Régiment de Palfi, Cuirassiers, se rendra à Vienne pour remplacer le Régiment de Dragons d'Althan. Six autres Régimens ont reçu ordre de se rendre dans la Haute Autriche, pour observer les mouvemens des troupes Bavaraises qui se sont avancées sur la Frontiere.

Une partie de la Noblesse Hongroise a offert de monter à cheval, & de servir à ses dépens dans l'Armée que S. M. assemble, pour s'opposer aux entreprises du Roy de Prusse.

Le Feldt-Maréchal Comte de Palfi, Palatin de Hongrie, a écrit une Lettre circulaire au Clergé & à la Noblesse de tous les Comtés de ce Royaume, dans laquelle il leur marque que le Roy de Prusse ayant formé le dessein de s'emparer de la Silésie, & les troupes de ce Prince s'étant avancées jusque sur les Frontieres de Moravie, il est à craindre qu'elles ne pénètrent en Hongrie, & qu'elles ne causent beaucoup de maux à ce Royaume, que la dernière guerre a déjà réduit dans une situation si malheureuse, que les Hongrois manqueroient à ce qu'ils se doivent, s'ils ne faisoient tous leurs efforts, pour s'opposer à des entreprises qui menacent leur propre tranquillité, & qu'ainsi étant obligé par sa charge, de veiller à la conservation & au bonheur de la Hongrie, il les prie de lui faire sçavoir au plutôt combien chaque Comté est en état de fournir d'hommes armés pour la défense de la Patrie; que la Reine pourvoyera à leur subsistance, & qu'elle enverra ses ordres pour les faire marcher où elle aura besoin de les employer.

Le 11. du mois dernier, le Capitaine Muchlbourg à la tête de trente Soldats, se rendit chés le Duc d'Uzeda, Espagnol, qui depuis plusieurs années étoit établi à Vienne, & recevoit de cette Cour une Pen-

sion

sion de 12000. florins, & il s'assûra de lui par ordre de la Reine. On a arrêté plusieurs autres personnes qu'on accuse d'avoir formé avec ce Duc un complot contre les intérêts de S. M. laquelle a nommé des Commissaires, pour instruire leur procès.

On mande de Vienne du 15. Février, que le 12. Janvier dernier, le Marquis de Villeneuve, Ambassadeur de France à Constantinople, envoya son Secrétaire Interprete, chés le Grand Visir, chés les autres Ministres de la Porte, & chés tous les Ministres Etrangers, leur porter en présent de sa part, le magnifique Plan de Paris, que le Prévôt des Marchands & les Echevins de la même Ville ont fait graver depuis peu. Ce Présent a été fort agréable à tous les Ministres de la Porte. Le grand Seigneur a trouvé ce Plan si beau, que S. H. l'a fait placer dans un des *Kiosques* ou Pavillon des Jardins du Serrail.

On a appris de Moravie que 200. Hussards des troupes du Roy de Prusse, étant entrés dans cette Province, pour y lever des contributions, ils avoient été presque tous tués ou faits prisonniers, & qu'il ne s'en étoit sauvé que 35. Les mêmes lettres marquent qu'un détachement des troupes de la Reine de Hongrie avoit entièrement défait un Corps de 500. Prussiens dans les environs de Jablunka; & qu'un autre détachement qui étoit allé du côté de Troppau, pour reconnoître la situation des ennemis, avoit fait quatorze prisonniers, du nombre desquels est un Capitaine.

Les Commissaires nommés par la Reine, pour examiner l'affaire du Duc d'Uzeda & de ses complices, sont le Comte de Königseg, Ministre d'Etat & de Conférence; M. de Managetta, Référendaire, & M. de Buhl, Conseiller Privé. Ce Duc a déjà été interrogé plusieurs fois, & on travaille à l'examen de ses Papiers, dans lesquelles on dit qu'on

600 MERCURE DE FRANCE

qu'on a trouvé les preuves d'une intelligence secrète, qu'il entretenoit avec une Puissance Etrangere.

N U R E M B E R G.

LEs dépêches d'un courrier arrivé vers la fin du mois de Janvier dernier de Silésie, contiennent les particularités suivantes, touchant le Siège de la Ville de Neiss, entrepris par le Roy de Prusse.

Un Corps de troupes Prussiennes ayant formé le blocus de la Place, & le Roy de Prusse ayant fait établir plusieurs batteries de canons & de mortiers, ces batteries commencerent à tirer le 19.

Le lendemain, S. M. Pr. ayant fait sçavoir au Colonel de Roth qui y commande, qu'il ne devoit point être surpris qu'elle fit battre la Place, puisque contre toutes les regles de la guerre, on avoit fait feu la veille sur un Colonel qu'elle avoit envoyé avec un Trompette, pour sommer la Garnison de se rendre, le Colonel de Roth fit réponse qu'il n'avoit aucune connoissance du fait dont S. M. Pr. se plaignoit, & qu'il se feroit instruire de quelle maniere la chose s'étoit passée; qu'au reste, il étoit déterminé à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, pour donner à la Reine de Hongrie des marques de sa fidélité. Les Prussiens continuerent leur feu pendant le reste du jour, & la garnison y répondit de son côté avec beaucoup de vivacité.

Le 21. les Assiégeans jetterent, ainsi qu'ils avoient fait la veille, une grande quantité de bombes dans la Ville, & à la faveur du feu de leur artillerie, ils s'avancerent vers la Place pour l'attaquer; mais le Colonel de Roth ayant fait une sortie, ils furent repoussés avec quelque perte.

Le feu des Prussiens cessa le 22. & une partie de leurs troupes décampa le même jour, pour aller
prendre

prendre des quartiers d'hiver. Celles qui étoient restées pour bloquer la Ville, sont aussi décampées depuis ; mais l'on s'attend qu'elles recommenceront le Siége dès que la saison sera plus favorable.

La garnison qui est composée de cinq Bataillons, se prépare à faire une vigoureuse résistance, & l'on assure qu'il y a dans la Place des vivres pour plus de quatre mois.

R A T I S B O N N E.

LEs dernières nouvelles qu'on a reçues portent, que le Roy de Prusse a adressé à la Diète un nouveau Rescript dans lequel il est dit que S. M. Pr. voit avec surprise que la Reine de Hongrie cherche à lui attirer la haine des Princes & Etats de l'Empire, en tâchant de faire regarder l'entrée des Troupes Prussiennes en Silésie, comme une invasion injuste & odieuse ; que le Roy de Prusse, bien loin d'avoir fait mystère de ses intentions, ainsi que le Rescrit de la Reine de Hongrie l'insinue, les a expliquées clairement au Marquis de Botta, qui n'a répondu que par des assurances vagues de l'amitié de cette Princesse, en sorte qu'on a été obligé de répéter plus d'une fois à ce Ministre, qu'il ne s'agissoit pas de simples complimens, mais d'une déclaration positive sur les demandes de S. M. Pr. que lorsque le Roy de Prusse s'est déterminé à rentrer dans la possession d'une Province, que la Maison d'Autriche avoit retenue si longtemps par la supériorité de ses Forces, il avoit donné part de sa résolution à toutes les Puissances de l'Europe, en observant d'employer les mêmes expressions dans les différentes dépêches qu'il avoit fait expédier à ce sujet ; que le feu Empereur ayant déclaré, en proposant aux Etats de l'Empire, d'ac-

cepter

cepter & de garantir la Pragmatique Sanction ; qu'il n'entendoit pas qu'elle portât préjudice aux Droits d'aucun Souverain , & les Etats de l'Empire n'étant censés l'avoir acceptée qu'à cette condition , il n'y a point de doute que le Roy de Prusse ne puisse faire valloir ses prétentions , sans donner atteinte à cette Pragmatique Sanction ; que la Cour de Vienne , au lieu de rapeller la garantie particuliere du feu Roy de Prusse , devroit garder le silence sur cet article , afin de ne pas donner lieu de réveler des faits , dont la connoissance causeroit beaucoup d'étonnement. Que quelque intéressée que soit S. M. Pr. à ne les pas cacher en cette occasion , elle veut bien cependant sacrifier son ressentiment particulier au bien public ; qu'au reste , il est très-indifferent que la Silésie soit entre les mains de la Maison d'Autriche ou de celle de Brandebourg , & que le Roy de Prusse ne pouvant esperer que la Reine de Hongrie lui fasse justice ; il est suffisamment autorisé à se servir des voyes que le droit de la nature & des Gens fournissent aux Princes dans de semblables circonstances.

La Cour de Vienne ayant objecté au Roy de Prusse dans une réponse au premier Manifeste de ce Prince , que Frederic-Guillaume , Electeur de Brandebourg étoit convenu par un Traité signé à Berlin en 1686. de renoncer aux prétentions de sa Maison sur les Principautés de Jagerndorff , de Lignitz , de Brieg & de Vohlau , moyennant la cession que l'Empereur Léopold par ce même Traité lui fit & à ses Descendans mâles , du Territoire de Schwibus , sauf le droit de relief réservé à la Couronne de Bohême , & les sommes qui étoient hypothéquées à la Maison de Lichteinstein sur les Seigneuries d'Esens & de Witmond , le Roy de Prusse a fait insérer dans le Mémoire intitulé , *Exposition des Droits de*
la

la Maison Electorale de Brandebourg, un article dans lequel il est dit que l'Electeur Frederic-Guillaume, son Bisayeul, voulant s'unir d'une maniere intime avec l'Empereur Léopold, & jugeant nécessaire d'écarter tout ce qui pouvoit alterer cette union, avoit consenti de sacrifier ses droits pour une acquisition aussi peu considerable que celle du Territoire de Schwibus, afin de n'avoir plus aucun interêt à démêler avec la Maison d'Autriche; qu'en effet, si la Cour de Vienne avoit apporté dans la conclusion de cette affaire autant de bonne foi que l'Electeur, il n'auroit plus été parlé que dans l'Histoire des prétentions de la Maison de Brandebourg sur la Silésie, mais que tandis que l'Empereur faisoit négocier publiquement à Berlin un accommodement avec l'Electeur Frederic-Guillaume, S. M. I. avoit employé differens moyens pour empêcher que le Roy de Prusse Frederic I. alors Prince Electoral, ne conservât la jouissance du Territoire de Schwibus, lorsqu'il succéderoit à l'Electeur, son pere; que le Baron de Freytag, qui étoit chargé de cette commission secrette, menaça ce Prince d'une inimitié éternelle de la part de l'Empereur, s'il ne s'engageoit de rendre à S. M. I. ce Territoire, aussi-tôt après la mort de l'Electeur; que cette menace ayant de quoi intimider le Prince Electoral dans les circonstances où il se trouvoit, il n'avoit pû se dispenser de signer la promesse qu'on avoit demandée, mais qu'à son avenement à la Régence de ses Etats, ayant proposé la chose à ses Ministres, tout son Conseil avoit déclaré unanimement qu'il n'étoit nullement lié par cette promesse, tant parce qu'elle étoit directement contraire aux Constitutions fondamentales de sa Maison, qu'à cause des moyens dont on s'étoit servi pour la tirer de lui, & qui, selon les Loix naturelles, aussi-bien que
selon

selon les civiles, la rendoient nulle; qu'on s'adressa là-dessus à la Cour de Vienne, qu'on lui prouva incontestablement l'invalidité de l'engagement pris par ce Prince, mais qu'on tenta vainement tous ces moyens pour la faire désister de sa prétention, & que le Roy de Prusse Frédéric I. souverainement jaloux de sa parole, se détermina à rendre le Territoire de Schwibus, en acceptant une somme qui suffisoit à peine pour payer les améliorations qu'il y avoit faites.

Le Roy de Prusse ajoute que c'est une maxime universellement reconnue à l'égard de toutes les Couronnes, que dès qu'une Partie contractante ne remplit pas les conditions auxquelles elle s'est soumise, l'autre Partie n'est plus tenue à ses engagements; qu'ainsi, la Cour de Vienne ayant contraint le Roy de Prusse Frédéric I. de rétrocéder le Territoire qui faisoit la condition *sine qua non* de la renonciation de la Maison Electorale de Brandebourg aux Principautés de Jagerndorff, de Lignitz, de Brieg & de Vohlan, il s'ensuit incontestablement que par-là cette renonciation perd absolument toute sa force, & que la Maison Electorale de Brandebourg est rentrée dans tous ses droits; que c'est ainsi que le Roy de Prusse Frédéric I. a envisagé cette affaire, lorsque pressé par la Cour de Vienne, il lui a abandonné le Territoire de Schwibus; qu'il s'est donné de garde de rien promettre au nom de ses Successeurs, & qu'il n'a point renouvelé la renonciation faite par l'Electeur son pere, ce qui étoit absolument nécessaire, si l'on vouloit que cette renonciation ne fût pas annullée par la rétrocession de Schwibus; que bien loin de prétendre que cette renonciation dût avoir lieu, il déclara expressément à ses Ministres, lorsqu'ils le pressent d'insister sur ses droits, *qu'il vouloit s'acquit-*

ter de sa parole , & que quant à la poursuite de ses prétentions sur la Silésie , il en laissoit le soin à sa Posterité , à laquelle il ne pouvoit ni ne vouloit lier les mains dans des circonstances où il étoit obligé de souffrir l'injustice ; que si Dieu ne permettoit pas qu'on se trouvât en état de la faire cesser , il falloit se tranquilliser ; mais que si Dieu en ordonnoit autrement , ses descendans verroient ce qu'ils auroient à faire , lorsqu'ils en trouveroient l'occasion.

On a appris du 26. du mois dernier que l'Electeur de Baviere & l'Electeur Palatin ont écrit à la Diette, pour l'informer qu'en conséquence d'une Convention faite entre la Maison de Baviere & la Maison Palatine , ils ont résolu d'exercer conjointement le Vicariat Général de l'Empire dans les Cercles de Suabe & de Franconie ; qu'ils avoient prié l'Empereur quelque tems avant sa mort , d'approuver & de confirmer ce qui avoit été réglé à ce sujet entre les deux Maisons , & que si S. M. I. n'a point accordé la confirmation qui lui étoit demandée , ce n'est que parce qu'ils n'ont pas renouvelé leurs instances pour l'obtenir ; que l'Empereur Léopold avoit lui-même conseillé par écrit aux Maisons de Baviere & Palatine de prendre le parti qu'elles ont pris dans la suite , & que par-là il a en quelque sorte donné à leur convention son consentement Impérial ; qu'au reste ils sont disposés à en demander la confirmation à l'Empereur qui sera élu , & qu'en attendant ils ont donné part de leurs résolutions à l'Electeur de Mayence & à l'Electeur de Saxe , qui les ont approuvées ; qu'ils se flotent d'obtenir aussi l'approbation des autres Electeurs & des Princes & Etats de l'Empire , d'autant plus que l'arrangement pris par la Maison de Baviere & par la Maison Palatine , distinctes comme elles le sont , semblent constituer deux Vicariats distincts de celui qui est attaché

attaché à la Dignité Electorale de Saxe ; il n'y a cependant , vû l'administration commune du Vicariat des Maisons Electorales de Baviere & Palatine , que deux Vicariats effectifs dans les deux Districts de l'Empire , conformément à ce qui est porté par la Bulle d'Or.

Ces Princes ajoutent qu'ils ont nommé deux Assesseurs de la Confession d'Ausbourg , pour assister au Tribunal du Vicariat.

Le Roy de Pologne Electeur de Saxe est convenu avec l'Electeur de Baviere & avec l'Electeur Palatin , d'ordonner à la Haute-Chambre Impériale de reprendre ses délibérations , & le bruit court que ces Princes sont dans la résolution de prolonger la Diète assemblée à Ratisbonne , afin de procurer la prompte expédition des affaires de l'Empire.

Le Baron de Schomberg , à qui le Roy de Pologne Electeur de Saxe a accordé un titre de Comte , ayant été nommé par S. M. P. son Premier Ambassadeur à la Diète de Francfort , il partit le 17. du mois dernier , pour s'y rendre , ainsi que M. Hugo qui y va en qualité de second Ambassadeur du Roy de la Grande Bretagne pour l'Electorat de Hanover.

On a appris depuis que plusieurs Princes & Etats de l'Empire , des Cercles de Suabe & de Franconie , refusent d'approuver la Convention faite entre la Maison Electorale de Baviere & la Maison Palatine pour exercer conjointement le Vicariat Général de l'Empire dans ces Cercles , & que comme en conséquence de ce refus ils ne veulent point reconnaître l'autorité du College du Vicariat , établi à Ausbourg par l'Electeur de Baviere & par l'Electeur Palatin , les Ministres qui résident à Ratisbonne de leur part , ont dressé à ce sujet un Mémoire qu'ils ont

ont remis aux Ministres de ces deux Electeurs.

On ne sçait pas encore quand se fera l'ouverture de la Diette qui doit se tenir à Francfort pour l'Election d'un Empereur, & quelques Electeurs paroissent désirer que cette Diette ne s'assemble qu'après qu'on aura levé les principales difficultés qui pourroient retarder l'Election, & que les bons offices que plusieurs Puissances employent pour terminer les differends de la Reine de Hongrie avec le Roy de Prusse & l'Electeur de Baviere, auront eu le succès qu'on en attend.

Le Roy de Prusse est du nombre des Electeurs qui sont d'avis qu'on differe l'ouverture de la Diette, & il a écrit à l'Electeur de Mayence, que quoiqu'on ne puisse faire des vœux plus sinceres & plus ardens que ceux qu'il fait, pour qu'il plaise à Dieu de donner bien-tôt un Chef à l'Empire, il juge néanmoins qu'il seroit à propos que la Diette ne s'assemblât pas de quelques mois, parce qu'on seroit en état de travailler pendant ce temps à faire cesser les divisions qui regnent entre plusieurs Cours de l'Empire, & que le rétablissement de la bonne intelligence entre ces Cours donneroit plus de facilité, tant pour regler les articles de la Capitulation Impériale, que pour proceder à l'Election d'un Empereur.

S. M. Pr. ajoute dans sa Lettre, que l'affaire de Silésie n'est pas un objet qui doive empêcher d'ouvrir la Diette, parce qu'elle est prête à s'accommoder avec la Reine de Hongrie, dès que cette Princesse voudra accepter les conditions qui lui ont été offertes.

S I L E S I E.

ON apprend que le Corps de troupes Prussiennes qui avoit investi la Ville de Neiss, s'étoit retiré, après l'avoir bombardée pendant trois jours consécutifs.

consécutifs , & que le Colonel de Roth qui y commande pour la Reine de Hongrie , avoit fait chanter le *Te Deum* , en action de grâces de la levée du Siège.

Le Commissaire qui est demeuré à Breslaw de la part du Roy de Prusse , a déclaré aux Magistrats que S. M. Pr. voulant donner des marques de son affection aux habitans de cette Ville , n'exigeoit d'eux aucune imposition , mais qu'elle ordonnoit qu'on lui payât les contributions qu'elle avoit demandées , & qu'on pourvût à la subsistance de ses Troupes.

La Régence , conformément à ses droits , s'est réservé de délibérer sur cette matiere , & elle a promis de donner incessamment réponse au Commissaire du Roy de Prusse.

Il est resté un détachement de troupes Prussiennes dans les Fauxbourgs de Breslaw , pour garder les Magasins que le Roy de Prusse y a établis.

Le Roy de Prusse ayant fait demander à la Régence de Breslaw , qu'elle fournit tous les mois 1,500. Florins pour les troupes Prussiennes ; que les Régimens Prussiens qui traverseront cette Ville , puissent à l'avenir y passer en Corps , & ne soient plus obligés de se séparer par détachemens , comme ils ont fait jusqu'à présent ; qu'on donne aux Prussiens pour établir des Magasins , le Bâtiment de l'Hôpital qui est près de la porte de Saint-Nicolas , & que l'Eglise Luthérienne située sur le chemin qui conduit de cette Ville à Hunsfeldt , soit affectée pour eux ; la Régence de cette Ville a allégué diverses raisons pour s'excuser de consentir à ces demandes , mais on croit cependant qu'elle ne pourra se dispenser d'en accorder quelques unes.

Le 10. du mois dernier , tous les Catholiques Romains qui étoient établis dans le Quartier de Bischoffs-

Bischoffs-Hoff, reçurent ordre des Commissaires Prussiens de sortir de Breslaw, & on ne leur a donné pour se retirer, que le tems qui leur étoit nécessaire pour emporter leurs effets. Les mêmes Commissaires ont fait arrêter M. Grossa, Député de la Principauté de Jagerndorff.

Le Roy de Prusse a fait publier à la tête de tous ses Régimens, que les Soldats qui recevront dans la Campagne prochaine quelques blessûres qui les mettront hors d'état de servir, continueront de recevoir leur solde pendant leur vie.

P R U S S E.

ON a appris de Berlin du 14. du mois dernier que S. M. Pr. se proposoit de retourner incessamment en Silésie, & de faire ouvrir peu de jours après son arrivée, la tranchée devant Brieg. Le train d'Artillerie, qui sera employé au Siège de cette Place, est parti pour se rendre en Silésie. Un Corps de 25000. hommes doit s'assembler du côté de Magdebourg; on croit qu'il sera commandé par le Prince d'Anhalt Dessau, qui aura sous ses ordres les Margraves Frédéric & Henri de Schwede.

Le Roy est dans le dessein de lever un nouveau Régiment, dans lequel on ne recevra que des Silésien, & qui sera de trois Bataillons.

Le Comte de Goetter, Grand Maréchal de la Cour, & le Baron de Cocceji, ont été nommés par S. M. ses Ambassadeurs Extraordinaires à la Diette qui doit se tenir à Francfort pour l'Electon d'un Empereur.

Les lettres de cette dernière Ville, marquent qu'on y croyoit que l'ouverture de la Diette ne s'y feroit qu'après que les Electeurs seroient d'accord sur plusieurs articles, dont l'indécision pourroit retarder l'Electon.

On mande de Berlin, que le 19. du mois dernier le Roy partit de cette Ville, & que le même jour S. M. arriva à Crossen, d'où elle continua le lendemain sa route pour aller se mettre à la tête de ses troupes en Silésie. Le plan des opérations de la campagne avoit été changé quelques jours avant le départ du Roy, & S. M. au lieu de la commencer par le Siége de Brieg, attaquera d'abord le Grand Glogaw, qu'on dit être si dépourvû de vivres & de munitions, que le Comte de Wallis qui y commande, ne pourra faire une longue résistance.

Le Régiment de Dideric se mit en marche le 21. pour se rendre en Silésie, & il doit être suivi par quelques autres Régimens. On fera partir incessamment pour la même Province un train d'Artillerie & une grande quantité de munitions de guerre. Un Corps de 15000. hommes doit s'assembler dans les environs de Crossen, afin d'être à portée d'aller joindre l'Armée, si le Roy a besoin d'un renfort de troupes.

ESPAGNE.

On a appris de Saint Sébastien, que l'Armateur Don Pedre Ignace de Goicoechea y avoit conduit deux Brigantins Anglois, dont il s'étoit emparé le 24. Décembre dernier vers le 46. degré de Latitude Septentrionale. L'un de ces Brigantins, lequel se nomme *le Saint Charles & sainte Brigide*, & qui est du port de 80. tonneaux, faisoit voile pour la nouvelle Yorck, & l'autre nommé *le Saint Thomas*, étoit destiné pour Porto, en Portugal. Leur charge consistoit en Charbon de pierre, & il y avoit à bord du premier, outre l'équipage, 44. passagers.

Cet Armateur, quelques jours après avoir fait ces deux prises, a enlevé entre le 48. & le 49. degré de Latitude, la Frégate Angloise *le Sublay*, de

96. tonneaux, qui portoit des munitions à Gibraltar.

Jamet Afiain, Maure de Nation, ayant été converti à la Religion Chrétienne par les Capucins du Convent du Pardo, fut baptisé le 13. du mois dernier dans l'Eglise Paroissiale de Fuencarral, par le Pere Paul Fi ele de Burgos, Prédicateur du Roy & Confesseur de la Chambre de l'Infant Cardinal, & il eut pour Parain Don Etienne de Caceres, Grand Arbalétrier d'Espagne, lequel le nomma *François-Paul Etienne-Joachim de la Paz.*

ITALIE.

ON apprend de Rome, que le 24 Janvier dernier, on célébra dans l'Eglise du College de Saint Apollinaire, un Service solennel pour le repos de l'ame de l'Empereur. Après la Messe, à laquelle M. Louis Cremona Valdina, Evêque d'Hermopolis, officia pontificalement, l'Oraison Funèbre fut prononcée par le Comte Joseph de Spau, & les Cardinaux Annibal & Alexandre Albani, Lercari & Corsini, Protecteurs de ce College, firent les honneurs.

Les eaux du Tibre augmentèrent considérablement sur la fin de Janvier dernier, & le 27. elles monterent à un pied plus haut que dans la dernière crüe, desorte qu'on a été obligé pendant plusieurs jours de porter des vivres dans des Barques à une partie des habitants de Rome, qui étoient enfermés dans leurs Maisons. Les Payfans de plusieurs Villages voisins ne pouvant, à cause du débordement du Fleuve, travailler aux terres, sont entrés en foule dans cette Ville.

Sa Sainteté, pour remédier à la rareté dont est l'argent dans l'Etat Ecclesiastique, a ordonné à la Banque du S. Esprit, d'emprunter des Banques

212. MERCURE DE FRANCE

Etrangeres 1 500000. écus , pour acquitter une partie de ses Billets.

P O R T U G A L.

L Es dernieres lettres de Lisbonne portent que le 21. Janvier dernier , le Docteur Joseph de Antas Barbosa , fit au nom du Cardinal Patriarche de cette Ville , la cérémonie de poser la premiere pierre d'une Eglise qu'on bâtit à Obidos , pour y placer une Image miraculeuse de N. S. & qu'on célébra à cette occasion dans la Chapelle où cette Image est conservée , une Messe solennelle , après laquelle le Sermon fut prononcé par le Pere Denis Matoso , Religieux Hyeronimite.

L'équipage d'un Vaisseau arrivé sur la fin du mois de Janvier dernier du Brésil , a rapporté que les Nègres des Plantations de cette Principauté avoient formé le dessein d'égorger tous leurs Maîtres , & que leur complot ayant été découvert , on avoit fait mourir ceux qui en étoient les principaux auteurs.

I S L E D E C O R S E.

O N. mande qu'un Capitaine du Régiment de Flandres étant parti de San Firenzo le 31. Janvier avec deux domestiques , pour aller à la chasse dans les environs de S. Pierre de Nebbio , ses chiens étoient retournés seuls le lendemain à San Firenzo , sans qu'on ait pû sçavoir ce que lui & ses gens étoient devenus. Les deux Bandits de Lento , qu'on soupçonne d'avoir assassiné cet Officier , ont été attaqués le 6. du mois dernier dans une Grotte où ils étoient retirés , par un détachement qu'on a fait marcher contre eux , mais ils ont trouvé le moyen de se sauver.

Le

Le Marquis de Maillebois célébra le 15. du mois dernier à la Bastie , avec beaucoup de magnificence, l'Anniversaire de la Naissance de S. M. T. C. & pendant le repas que ce Général donna à cette occasion , il y eut plusieurs salves de l'Artillerie de la Place & de tous les Vaisseaux qui étoient dans le Port.

On ne doute plus que le Capitaine du Régiment de Flandres , dont on n'a point eû de nouvelles depuis les perquisitions qu'on a faites sur ce qui pouvoit lui être arrivé , n'ait été assassiné avec ses domestiques par les deux Bandits de Lento , dont on a fait passer dernièrement par les armes un parent , qui a été convaincu d'avoir eû part à quelques-uns de leurs brigandages.

GRANDE BRETAGNE.

ON mande de Londres du 16. du mois passé ; que le Roy a ordonné que le Prince & la Princesse de Galles fussent nommés à l'avenir dans toutes les Prières publiques qu'on fera pour S. M. & pour la Famille Royale.

Un Vaisseau Espagnol , chargé de vin de Malaga , a été pris par l'Armateur Dumaresque , qui l'a conduit à Gibraltar.

Les Espagnols se sont emparés du Vaisseau le *Charles Molly* , qui alloit de Cork à Philadelphie.

Le Vaisseau Anglois le *Hargrave* , armé en course , a enlevé dans les environs de Cartagene , cinq Barques qu'il a conduites à Gibraltar. Ce Vaisseau a brûlé une autre Barque Espagnole , & en a coulé une à fond.



F R A N C E.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE 26. Février, second Dimanche du Carême ; le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles, la Messe, qui fut chantée par la Musique.

Avant la Messe, Monseigneur le Dauphin reçut le Sacrement de Confirmation par les mains du Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France.

L'après midi, Leurs Majestés, accompagnées de de Monseigneur le Dauphin & de Madame, assistèrent à la Prédication du Pere Hericourt, Supérieur des Théatins.

Le 4. de ce mois, Dom Rocquevert, Abbé de Villers-Coterets, & qui a été élu le 25. Janvier dernier Général de l'Ordre de Prémontré, eut l'honneur de rendre ses respects au Roy.

Le 5. troisième Dimanche de Carême, le Roy & la Reine entendirent dans la même Chapelle, Messe chantée par la Musique.

L'après midi, la Reine, accompagnée de Monseigneur le Dauphin assista à la Prédication du Pere Hericourt.

Le 3. & le 8. Leurs Majestés entendirent le Sermon du même Prédicateur.

Le 12. quatrième Dimanche de Carême, le Roy & la Reine entendirent dans la même Chapelle, la Messe chantée par la Musique. L'après midi Leurs Majestés, accompagnées de Monseigneur le Dauphin, assisterent au Sermon du même Prédicateur.

L'Evêque

L'Evêque de Nevers & l'Evêque de Tarbes , furent Sacrés le 5. de ce mois dans la Chapelle du Séminaire de S. Sulpice , par l'Archevêque de Sens , assisté des Evêques de Die & d'Agen , & ils prêterent le 8. Serment de fidélité entre les mains du Roy.

Le Maréchal de Belle-Isle , Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roy en Allemagne pendant la Diette qui doit se tenir à Francfort pour l'Electiôn d'un Empereur , partit de Paris le 4. de ce mois , pour se rendre en Allemagne.

Le Comte de Montijo , qui va à Francfort en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roy d'Espagne , eut le même jour une audience particulière du Roy , & il prit congé de S. M. Il eut ensuite audience de la Reine , de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames , & il fut conduit à toutes ces audiences par M. de Verneuil , Introduceur des Ambassadeurs.

Le Marquis de Breteuil , Secrétaire d'Etat ayant le Département de la guerre , a été nommé Ministre d'Etat , & le 3. de ce mois il prit séance au Conseil d'Etat.

Le Comte de Sade , que le Roy a nommé son Ministre Plénipotentiaire auprès de l'Electeur de Cologne , est parti pour se rendre auprès de cet Electeur.

Le Marquis de Brezé , Maréchal des Camps & Armées du Roy , a été nommé Inspecteur d'Infanterie.

Le 2. Mars , les Comédiens François représentèrent

616 MERCURE DE FRANCE

rent à la Cour la Tragédie de *Britannicus*, & la petite Comédie de *Deucalion & Pyrrha*.

Le 7. le *Légataire & le Bon Soldat* La Dlle Cammasse, dont nous avons eü occasion de parler plusieurs fois avec éloge, dansa entre les deux Pièces, les Caracteres de la Danse, & à la fin de la dernière, la grande Chaconne d'Arlequin toute entiere, avec l'aplaudissement de la Reine & de toute la Cour.

Le 9. la Tragédie d'*Héraclius & Crispin Médecin*.

Le 14. le *Bourgeois Gentilhomme* avec tous ses agrémens.

Le 16. *Polieucte & le Double Veuillage*.

Le premier Mars, les Comédiens Italiens représenterent aussi à la Cour la Comédie nouvelle de *la Gageure, & le Retour de tendresse*.

Le 8. *les Fées, & la Jalousie imprévue*.

Le 15. *Arlequin Apprentif Philosophe*, la dernière Pièce nouvelle de l'*Echo du Public*, suivie d'un Divertissement très-bien executé.

Le 27. Février, il y eut Concert chés la Reine, où l'on chanta le Prologue & le premier Acte de l'Opera d'*Amadis de Grece*, de la composition de M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roy, qu'on continua le 4. & le 6. Mars par les Actes suivans. Les principaux rolles furent remplis par les Dlls d'Aigremont, Huguenot, Mathieu & Deschamp, & par les sieurs Dubourg, Poirier & Benoît.

Le 11. & le 13. on concerta le Ballet des *Elements* du même Auteur, dont les principaux personnages furent chantés par les mêmes Sujets qu'on vient de nommer, par les Dlls Romainville & Abec, & par les sieurs d'Angerville & Jelyot.

Le 18. on exécuta le Divertissement intitulé : Le

Retour

Retour du Printems , mis en Musique par le sieur Mathieu , ordinaire de la Musique du Roy. La Dlle Mathieu & le sieur Benoît remplirent les deux premiers rolles.

Le 19. Dimanche de la Passion , l'Académie Royale de Musique donna le premier Concert Spirituel , qu'on donne tous les ans pendant les trois semaines de Pâques , lequel on continue pendant differens jours , jusques & compris le Dimanche de *Quasimodo* ; on a exécuté les plus beaux Motets à grands Chœurs de feu M. de la Lande , de M. Madin , Maître de Musique de la Chapelle du Roy , & d'autres Maîtres anciens & modernes. La Dlle le Maure a chanté plusieurs fois les deux beaux Versets , *Amplius lava me* , & *sacrificium Deo* du *Miserere* de M. de la Lande , à ravir tous les Spectateurs. La Dlle Chevalier , nouvelle Actrice reçûe à l'Académie Royale de Musique , y a chanté differens petits Motets à voix seule , avec beaucoup d'applaudissemens , de même que la Dlle Fel dans les Airs Italiens qu'elle a chantés avec beaucoup de précision. Les sieurs Blavet , Guignon & Ruault , ont aussi exécuté differens *Concerto* & autres Pièces de Symphonie sur la Flute , le Violon & le Basson , qui ont fait beaucoup de plaisir.

Le 21. le Chevalier *Servandoni* , Peintre & Architecte du Roy , et de l'Académie Royale de Peinture , donna sur le Théâtre du Château des Tuileries , la premiere Représentation d'un nouveau Spectacle , représentant *les Travaux d'Ulysse* , à son retour du Siège de Troÿe , jusqu'à son arrivée en Itraque. L'Auteur a fait imprimer une petite Brochure de quinze pages , pour l'intelligence de ce magnifique Spectacle ; on la trouvera chés la veuve *Pissot* , Quai de Conty , à la descente du Pont Neuf , à la Croix d'or.

Il a paru deux jours après, une autre petite Brochure de seize pages, au sujet du même Ouvrage, qui est encore plus détaillée que celle dont on vient de parler; en voici le titre: *Lettre écrite par M. . . . à M. le Comte de au sujet du Spectacle des Aventures d'Ulysse, à son retour du Siège de Troie, &c.*

L'Auteur de la Lettre rend compte à son ami des différentes Scènes, au nombre de sept, dont ce Spectacle est composé; ce que nous pourrions dire là-dessus, ne seroit qu'une répétition de ce qu'on peut voir dans ces deux Brochures; ainsi on ne donnera ici que le dernier article de la Lettre en question.

« On n'a pas eu dessein dans cette Description-
 « Sommaire du Spectacle des Aventures d'Ulysse,
 « de prévenir trop favorablement les Spectateurs sur
 « l'exécution d'une aussi grande Machine; on s'est
 « contenté de donner une idée du caractère de chaque
 « Scène, tant pour la partie de la Décoration, que
 « pour celle de l'Action Pantomime. Cette dernière
 « a été rédigée et conduite par le fleur *Maimbray*,
 « déjà connu par des Pantomimes de son invention
 « dans d'autres genres. Pour ce qui regarde la Dé-
 « coration et la Méchanique des Machines, le Che-
 « valier Servandoni se flateroit d'un plein succès, si
 « le zél de plaire au Public, lui tenoit lieu de ce
 « que les Connoisseurs pourroient encore trouver à
 « désirer pour la perfection de son Spectacle: il n'a
 « du moins épargné, ni étude, ni soin, ni dépenses
 « pour y parvenir; et il pourroit dire à ses Specta-
 « teurs, à plus juste titre que Terence ne le disoit
 « ses Auditeurs, dans le Prologue d'une de ses Pièces.

Numquam arax pretium.

Statui Artis mea,

Et eum esse quæsum in animum

Induxi maximum,

Quam maxumè servire vestris

Commodis.

BENEFICES DONNÉS.

L'Evêché de Senes vacant par le décès de M. de Soanen, à M. l'Abbé de Vocance.

L'Abbaye de Notre-Dame de la Prée, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Bourges, vacante par la démission de M. Bosquet de Montlaur, à M. Macé, Prêtre, Conseiller de la Grand^e-Chambre du Parlement de Paris.

L'Abbaye de Charres, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Saintes, à M. Desbats.

L'Abbaye de Sainte Croix de Quingamp, Ordre de S. Augustin Diocèse de Treguier, vacante par le décès de M. d'Argentré, Evêque de Tulles, à M. de Gouyon de Launay Commats, Aumônier de la Reine.

Réception de M. Roy dans l'Ordre de S. Michel.

M. Pierre-Charles Roy, Ecuyer, Conseiller Secrétaire du Roy, l'un des Trésoriers des Chancelleries Provinciales, ancien Conseiller au Châtelet de Paris, célèbre par son talent pour la Poésie & pour l'Eloquence, dont il a remporté trois fois le prix à l'Académie Française, & un grand nombre d'autres à celle de Toulouse, appelé à la Cour pour composer le *Ballet des Elemens*, danié par le Roy en 1721. & pour plusieurs autres Divertissemens ordonnés par MM. les Premiers Gentilshommes de la Chambre, tels que *la Fête du Labyrinthe*, donnée à la Reine; les *Ballats des Sens*, *des Graces*, *de la Paix*, & connu dès sa tendre jeunesse par plusieurs Opéra, joués & repris avec succès; *Philomèle Calixhoé*,

20 MERCURE DE FRANCE

lirhoé, &c. & par un Recueil de Poësies & de Discours imprimés en 1727. & reçûs avec aplaudissement, a été honoré le 17. Février dernier par le Roy, de l'Ordre de S. Michel.

Cette récompense, accordée jusqu'à présent à la Peinture & à l'Architecture, n'étoit pas encore tombée sur la Poësie & la Litterature. M. Roy est le premier qui ait reçû cette distinction. La Cérémonie de sa Réception se fit le 26. Février par M. le Duc de Gêvres, Chevalier des Ordres du Roy, qui donna le Cordon & la Croix au nouveau Chevalier. M. Roy lui en témoigna sa reconnoissance par les Vers suivans, qu'il prononça après son serment. Il avoit dès la veille rendu l'hommage de la Poësie à M. l'Abbé de Pomponne, Chancelier des Ordres du Roy, en recevant ses Provisions.

*A M. LE DUC DE GESVRES,
Chevalier des Ordres du Roy, Premier
Gentilhomme de sa Chambre, Gouverneur
de Paris.*

Ministre des faveurs, que le plus grand des
Rois

Epanche sur notre Art pour la premiere fois,
Votre apui jusqu'au Trône a guidé mon hom-
mage ;

Vous comblez un espoir né de votre suffrage ;

Enfin mon nom, sorti de son obscurité

Passé à l'abri du vôtre à la Posterité.

D'autres Arts sont parés de cette marque illustre ;

Le nôtre n'osoit-il en esperer le lustre ?

Si

Si j'ouvre le premier cette route d'honneur,
 Que de rares talens naîtront de mon bonheur !
 Le Sage dont nos vœux prolongent la carrière,
 L'ami du Roy, du Peuple, & de l'Europe entière,
 A daigné, comme vous, accueillir mes travaux;
 Mon zèle couronné veut des efforts nouveaux.
 Commandez, & déjà mon esprit qui s'éclaire
 Augure ses succès de l'ardeur de vous plaire.
 Les Spectacles, les Jeux, les Fêtes, les Concerts
 Du Bonheur d'un Empire instruisent l'Univers.
 Ah ! puissai-je bien-tôt d'un auguste Hymenée
 Célébrer sous vos loix la pompeuse journée !
 Puissiez-vous à l'Europe annoncer par ma voix
 Sa gloire, son repos, son espoir & ses Rois !

*A M. L'ABBE' DE POMPONNE ;
 Conseiller d'Etat, Chancelier des Ordres
 du Roy.*

Digne héritier d'un sang si fidèle à nos Rois,
 D'un sang qu'ont illustré les Armes & les Loix,
 Du Trône & des Autels Ministre infatigable,
 POMPONNE, sur ces Vers jette un œil favorable ;
 Tribut d'un cœur pour toi dès long-tems pré-
 venu,

De la publique estime interprete ingenu.

Le Sage, en respectant l'éclat qui t'environne,

Peu

622 MERCURE DE FRANCE

Sçait écarter la pompe , & chercher la Personne ,
Peu touché des honneurs , s'ils ne sont mérités ,
Il conte tes vertus plus que tes dignités.

Fidèle imitateur de ton illustre Père ,
Qui , si jeune , soutint le faix du ministère ,
Et sçut du vieux Lyonne égaler les talens ,
VENISE te voyoit dans la fleur de tes ans ,
Par un mélange heureux de franchise & d'adresse
La vaincfe dans un Art , dont on la crût Maî-
tresse.

La France jouissant du succès de tes soins ,
Te rendit à nos vœux , à ses nouveaux besoins :
Oracle des Conseils , apui de l'innocence ,
Tu revins de Themis diriger la balance.

Entre les prix divers proposés de tout tems
Aux services marqués , aux Exploits éclatans ,
Il en est * un suprême , & seul digne de l'être ;
C'est le plus pur rayon de la gloire du Maître :
C'est à toi qu'est remis ce Dépôt précieux ;
Qui prétend à ce prix est jugé par tes yeux ;
Et quand LOUIS dispense une faveur si chere ,
Ta main imprime au Don le sacré caractère.
Les Chefs même des Arts , laissant à leurs rivaux
Le vil éclat de l'or pour payer leurs travaux ,

* Les Ordres du Roy.

Le (1) Vitruve du tems, (2) l'Amphion, & (3)
l'Apelle,

Par toi sont décorés d'une Palme immortelle.

Tel qui sçait à la Cour aimer la verité,

Admire de ton cœur la noble fermeté.

On ne te vit jamais sur ce vaste Théâtre

Offrir à la Fortune un encens idolatre ;

Ami sans intérêt Courtisan sans fadeur,

Tu sçais & soutenir & quitter la grandeur.

Mais les Muses chés toi sont-elles étrangères ?

Fieres de s'être acquis des droits hereditaires,

On les voit à ta suite : & non loin de ces bois

Consacrés par les pas du plus saint de nos Rois,

Tu les reçois souvent dans (4) tes rians aziles,

Où la vertu d'éclat cede aux vertus tranquilles.

Puissai-je un jour t'y suivre, & t'admirant de près

A ce foible Tableau donner les derniers traits !

LOUIS par la Grace de Dieu Roy de France & de
Navarre, Chef & Souverain, Grand-Maître des
Ordres de S. Michel & du S. Esprit ; A tous ceux
qui ces présentes Lettres verront, Salut. L'une des

(1) Mrs Gabriël, Molet, Dorbay, Architectes du
Roy ; & avant eux, Mrs Mansart, & de Côte, dé-
corés de l'Ordre de S. Michel.

(2) Feu M. de la Lande, Sur-Intendant de la
Musique du Roy.

(3) Mrs Rigaud & de Troy, Peintres célèbres.

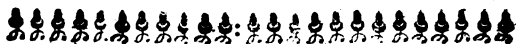
(4) Maison à Nogent, près Vincennes.

principales

principales attentions des Souverains consistant à distribuer les grâces & les récompenses à ceux de leurs Sujets qui s'en sont rendus les plus dignes par leurs services, mettant en considération ceux que nous a rendus notre cher & bien Amé Pierre-Charles Roy, ci-devant notre Conseiller au Châtelet de Paris, & à présent notre Conseiller Trésorier Payeur des gages & augmentations de gages de notre Chancellerie, établie près la Cour des Aydes de Clermont-Ferrand, & désirant sur tout lui faire connoître la satisfaction que nous avons de l'emploi qu'il a fait de son talent pour les Belles Lettres, & de son génie pour la Poésie Lirique, tant dans les circonstances particulières où nous l'avon fait travailler à des Fêtes publiques, qu'à notre Académie de Musique, qu'il a enrichie de plusieurs Ouvrages d'un caractère agréable & nouveau, dont les succès ont éclaté dans les reprises ainsi que dans les premières représentations, nous avons crû devoir ajoûter quelques marques d'honneur à celles dont ses talens ont été déjà décorés par dix-sept Prix qu'il a remportés en tems differens dans les plus célèbres Académies de notre Royaume; d'autant qu'en accordant ainsi des distinctions à la Litterature & à la Poésie, nous travaillons en quelque façon à la gloire de notre Royaume, & nous excitions de plus en plus l'émulation de ceux qui ont des dispositions propres à exceller dans les Belles Lettres. A CES CAUSES, nous avons le 17. Février dernier, nommé ledit Sieur Roy pour être associé à notre Ordre de S. Michel, en satisfaisant à ce qui est requis par les Statuts, & fait expedier le même jour les pouvoirs & instructions nécessaires à notre très cher & bien Amé cousin le Duc de Gèvres, premier Gentilhomme de notre Chambre, Gouverneur de notre Ville de Paris, & Chevalier

Com-

Commandeur de nosdits Ordres, pour le recevoir s'il trouvoit ses preuves suffisantes; & nous étant aparu par le Procès-Verbal, signé dudit sieur Duc de Gèvres, & du sieur de Clairambault, Généalogiste desdits Ordres du 26. dudit mois de Février, remis avec le serment dudit sieur Roy entre les mains de notre Amé & féal Ministre & Secrétaire d'Etat, Commandeur Secrétaire desdits Ordres le sieur Comte de S. Florentin, que les preuves dudit sieur Roy ont été admises, qu'il a prêté le serment, & a été fait Chevalier en vertu de nosdits pouvoirs, Nous voulons qu'il soit reconnu en cette qualité, & qu'il jouisse de tous les honneurs, privilèges, droits attribués aux Chevaliers de notre Ordre de S. Michel. En témoin de quoi nous avons fait expedier ces Présentes signées de notre main, & scellées du Sceau de l'Ordre de S. Michel. **DONNE'** à Versailles le 14. Mars l'an de Grace 1741. & de notre Règne le 26. & sur le repli: Par le Roy, Chef & Souverain, Grand Maître des Ordres de S. Michel & du S. Esprit. Signé, *Phelypeaux*. Visa, *Arnaud de Pomponne*.



MORTS & NAISSANCE.

ON a appris que N ... de Radovay, Chef d'Escadre des Armées Navales du Roy du 23. Août 1738. étoit mort le 2. Novembre de l'année dernière dans la traversée de la Martinique à S. Dominique. Il montoit le Vaisseau *le Bourbon*, l'un de ceux de l'Escadre Française, commandée par le Marquis d'Antin, Vice-Amiral. Il avoit été fait Capitaine de Vaisseau en 1706. & Commissaire Général d'Artillerie à Brest en 1734.

La Veuve Marie Cochet, Laitiere du Village d'Ivry près Paris, mourut sur la fin de Décembre, âgée de 104 ans accomplis. Il n'y a pas huit ans qu'elle apportoit en ore tous les jours à Paris du lait aux maisons qu'elle fournissoit, commerce qu'elle a fait pendant près de 80. ans, sans interruption & sans maladie.

Le 2. Janvier, Bertrand de Narbonne - Lara, apellé l'Abbé de Narbonne, mourut subitement à Agen, en Guyenne, âgé de 29. ans laissant un frere aîné, nommé François de Narbonne Lara, & Officier dans le Regiment de Vermandois, lequel reste seul de la Branche aînée de la Maison de Narbonne, issuë des Vicomtes de Narbonne de la seconde Race, qui tiroient leur origine de la Maison de Lara, en Espagne. La Généalogie en est rapportée dans le 7. tom. des Grands Officiers de la Couronne p. 760 & suivantes; mais on y a omis p. 772. François de Narbonne Lara, Seigneur de Goudaille, qui de son mariage avec Jeanne Rasin d'Hauterive, avoit eu celui qui vient de mourir, & son frere. Ce François, Seigneur de Goudaille, avoit eu deux freres aînés, dont il est fait mention dans la Généalogie qu'on vient de citer. Le premier, étoit Louis de Narbonne Comte de Clermont, pere de la D. de Rastignac, qui a institué pour heritier son mari au préjudice de ses cousins germains, & le second étoit Louis-Benoît de Narbonne, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Lieutenant-Colonel du Régiment de Mirabeau, Infanterie, & Gouverneur de Reggio dans le Modénois. Ce fut lui qui défendit le 31. Mai 1705. la Cassinelle de Moscolino dans le Bréssan, contre tous les Grenadiers de l'Armée du Prince Eugene de Savoye, & qui les obligea de se retirer après plus de 9 heures d'attaque, action qui a mérité que le Che-

valier

valier Folard en donnât une relation dans son Commentaire sur Polybe , ayant fait graver le plan de la Cassine & de l'attaque. Le même Louis-Benoît de Narbonne défendit aussi Reggio contre le Prince Eugene , & ne lui rendit cette Place qu'après une longue défense le 14. Août 1706.

Anne Oudette *Grappin* , Veuve en quatrième noces de François le Brun Procureur Fiscal de la Seigneurie de M. de Rumon , demeurant à Paris , Quai des Théatins , mourut en cette Ville , rue de la Mortellerie , le 5. âgée de 134. ans dix mois , & fut inhumée le lendemain dans le Cimetiere de la Paroisse S. Paul. Ce grand âge est constaté par son Extrait baptistaire qui a été produit en bonne forme à M. le Curé de S. Paul , lequel l'a inséré dans son Registre à la tête de l'Acte mortuaire de cette femme. Il paroît par cet Extrait baptistaire qu'elle est née le 5. Mars 1606. dans la Paroisse de Balheram , proche la Ville de Gray en Franche-Comté. L'Acte est en Latin suivant l'usage du tems & du Pays.

Le 22. D. Angelique-Françoise *Pepin* , Veuve depuis le 11. Septembre 1732. de Guillaume Tartarin , Conseiller - Secrétaire du Roy , *Maison , Couronne de France & de ses Finances , ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Parlement de Paris , Conseiller & Avocat Général de la Reine , & Doyen des anciens Echevins de la Ville de Paris , mourut dans un âge avancé laissant deux fils , l'un Contrôleur General des Restes , & l'autre Trésorier de France à Paris. La défunte étoit fille de Jean Pepin , Conseiller-Secrétaire du Roy , Maison , Couronne de France & de ses Finances Honoraire , & de Marguerite Varet.

Le 26. Frere Antoine-Henry de *Villeneuve de Trans-Tourettes* , Chevalier de l'Ordre de S. Jean
de

de Jérusalem , Commandeur de S. Mauris en Picardie , & auparavant de Villedieu lès Bailleul , Chef d'Escadre des Galeres de France du premier Juillet 1739. après avoir été successivement Garde de l'Etendart , Enseigne , Lieutenant , Capitaine-Lieutenant le 23. Janvier 1713. & Capitaine de Galeres le 18. Mars 1725. mourut à Marseille en Provence , âgé d'environ 68. ans. Il étoit fils de Pierre de Villeneuve , Comte de Tourettes , Seigneur de la Napoule , Esclapon , Avaye , &c. Marquis de Trans , Lieutenant de Roy en Provence , & de Marie-Françoise Bitaut de Vaillé de Paris , qui avoient été mariés le 15. Août 1665. On a parlé de la Maison de Villeneuve , l'une des plus anciennes & des plus illustres de Provence , dans le Mercure de Novembre 1738. p. 2507. à l'occasion du mariage du Marquis de Trans , neveu du Commandeur dont on annonce la mort , avec la Dlle Pernot de Paris.

On a reçu avis de Vienne , que le 13. de ce mois à deux heures du matin , la Reine de Hongrie étoit accouchée heureusement d'un Prince , lequel a été tenu sur les Fonts de Baptême aux noms du Pape & du Roy de Pologne , Electeur de Saxe , & qu'il a été nommé *Joseph-Benoît-Auguste*.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. Ode , sur le Jeu ,	417
Reflexions sur la Critique ,	422
Etreennes de M. Darnaud à Mad. C * *	432
Observations de M. Maillart , sur l'Eschiquier de Normandie ,	433
Ode ; les douceurs de la Poësie au Marquis de Caumont ,	439
Lettre	

Lettre d'une Dlle à une de ses Amies de Province,	443
Pièces Latines sur l'Élection du Pape , &c.	449
Suite de l'Essai Historique de la Croix de N. S.	454
Stances imitées du Pseaume I.	469
Réponse à une Lettre au sujet d'un Prince nommé Sans Terre ,	470
Épître du Chevalier D. B. à M. D. M. pour le jour de l'An ,	473
Dissertation sur les Oiseaux de passage ;	478
Compliment de Mlle de B. à M. son Pere , le jour de l'An ,	481
Observations de l'Auteur de la Description de la Haute Normandie ,	482
Fable , l'Arbrisseau & le Jardinier ,	488
Épître de M. de la Sorinière à Mad. de * * *	489
Compliment au Comte de Tavanne , sur la mort de son Epouse ,	495
Etreennes de M. Roy le fils , à la Comtesse de Mail- ly ,	496
Vers du Pere, adressés au Marech. de Belle-Isle,	497
Explication de plusieurs Tableaux présentés au Roy, à Monseigneur le Dauphin , &c.	498
Enigme , Logogryphes , &c.	508
NOUVELLES LITTÉRAIRES DES BEAUX-ARTS ; &c. Catalogue des Rôles Gascons , Normands & Francois . &c.	510
Bibliothèque Germanique , &c. Tome xxxiiii.	518
Reflexions Critiques sur la Poésie & la Peinture,	521
Histoire des Empires & des Républiques , &c.	522
Hist. de la Vie & du Règne de Louis le Grand,	525
Le Trésor des Poissons à Coquilles ,	526
L'Art d'écrire , d'après Rossignol.	527
La Politique du Chevalier Bacon ,	ibid.
Lettre écrite de Dijon, au sujet de la nouv. Acad.	532
Assemblée de la Société Littéraire d'Arras ,	537
Mémoire lu à la Société des Arts ,	539
Prospectus sur un Ouvrage de Géographie ,	563.
Avis	

Avis sur un nouvel Ouvrage de Musique ,	566
Eftampes nouvelles ,	567
Lettre sur la Mort de M. Thomassin ,	568
Instruction sur les Descentes ,	570
Chanson notée ,	580
Spectacles , Deucalion & Pyrrha , Comédie ,	581
Nouvelles Etrangères , Turquie & Russie ,	590
Allemagne ,	597
Nuremberg & Ratisbonne ,	600
Silesie ,	607
Prusse , Espagne & Italie ,	609
Portugal , Isle de Corse & Grande-Bretagne ,	612
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	614
Bénéfices donnés ,	619
M. Roy fait Chevalier de S. Michel ,	<i>ibid.</i>
Vers à M. le Duc de Gêvres & à M. l'Abbé de Ponponne ,	620
Mort & Naissance ,	625

Errata de Fevrier.

- P** Age 345. ligne 4. méthodes , lisez, malades.
Ibid. l. 24. visqueuses , l. ialqueuses.
 Même page , l. 30. retirés , l. rebutés.
 P. 347. l. 3. inaction , l. injection.
Ibid. l. dernière , Corsteits , l. Carteret.
 P. 348. l. 6 foible , l. molle.
Ibid. l. 7. l'effort , l. l'effet.
 P. 349. l. 30. Sr , l. Docteur

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 425. ligne 12. ce , lisez ces.

La Chanson notée doit regarder la page

580

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉE AU ROY.

AVRIL. 1741.



A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER,
 ruë S. Jacques.
 La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
 à la descente du Pont-Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLI

Avec Approbation & Privilege du Roy.

A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui; non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE AU ROY.

AVRIL. 1741.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

O D E

Tirée du Pseaume V. *Verba mea auribus
percipe, &c.*



Souverain Dieu de mon ame,
Prêtez l'oreille à mes accens.
Exaucez mes vœux innocens;
Dès le matin je vous réclame;

Je sçais que loin de vous l'Impie est rejeté,
Qu'implacable ennemi de toute iniquité,

A ij

Vou

Vous perdrez à jamais ceux dont la bouche impure
Pour la perte du Juste usant de trahison ,

Répand de la noire imposture
Sur cet infortuné le funeste poison.



Oùi , sûr qu'à vos regards célestes
La fraude est un Monstre odieux ,
Et qu'au mensonge audacieux
Vos Jugemens seront funestes ,
Contre leurs traits mortels , sources de mon ennui ,
Sur vos bontés , Seigneur , je fonde mon apui ,
Et marchant avec zèle à cette Maison sainte ,
Où réside avec vous mon suport immortel ;
J'irai , saisi d'une humble crainte ,
Adorer vos grandeurs aux pieds de vos Autels.



Dans le sentier de la justice
Vous accompagnerez mes pas ,
Et loin des portes du trépas
Vous serez mon guide propice ;
Par vous j'éviterai les abîmes profonds ,
Que mes lâches rivaux en adresses féconds
S'efforcent nuit & jour de creuser pour ma perte ,
Ainsi , bravant la mort & la froide terreur ,
De leur malignité couverte
Le Juste confondra l'homicide fureur.

O Race insensée & sauvage !
 Leur cœur n'est que perversité ,
 Et le mensonge détesté
 Est pour eux le plus doux langage ;
 On diroit que leur bouche est un sépulchre affreux ,
 Toujours prêt d'engloutir en son sein ténébreux
 Celui dont la vertu fait la douce espérance ;
 Et leur langue sur lui ne verse un miel flatteur ,
 Que pour noircir son innocence
 Et le faire périr par ce piège imposteur..



Perdez cette Troupe ennemie
 De vos célestes vérités ;
 Que leurs projets déconcertés
 Tournent à leur propre infamie ,
 Qu'il s'ouvre sous leurs pas un abîme éternel ;
 Où de leurs noirs forfaits le tissu criminel
 Précipite avec eux leur orgueil indomptable ,
 Orgueil dont ces méchants élevant jusqu'à vous
 L'excès impie & détestable ,
 N'ont pas craint d'irriter votre juste courroux.



Mais ceux de qui la confiance
 En votre immortelle bonté ,
 Leur a justement mérité
 Les trésors de votre clémence ,

A. iiij

Grand

34. MERCURE DE FRANCE

Grand Dieu ! qu'ils soient comblés d'un tranquille
bonheur ;
Que leurs jours soient sereins , que leurs ames
Seigneur ,
S'enyvrent à jamais dans des flots d'allegresse ;
Que toujours assistés de vos soins bienfaisans ,
Et guidés par votre sagesse ,
De trouble & de péril ils soient toujours exempts)



Alors le Serviteur fidele ,
Témoin des dons de votre amour ,
Vous glorifiera chaque jour
D'avoir récompensé leur zèle ;
Où , sans cesse il louera par ses humbles concerts
De ce divin amour tous les bienfaits divers ,
Lorsqu'il verra l'effet de son aide paisible ,
Et qu'elle est pour le Juste à votre Loi soumis ,
Comme un Bouclier invincible
Qui le défend des traits de ses vains ennemis.



*LETTRE écrite à M. D. R** sur l'Epoque
de l'Invention du Zodiaque.*

EN lisant , Monsieur , dans le Journal
de Trévoux du mois de Juin 1740.
Art. 51. l'Extrait d'une Lettre du Pere le Mire ,
sur

sur l'Invention du Zodiaque, j'ai vû avec plaisir de quelle maniere il aplaudit à l'explication que M. Pluche nous a donnée des noms des Signes & des figures qui les représentent. Il reconnoît avec raison que personne avant cet illustre Auteur, n'étoit remonté à la source de toutes ces choses, par des conjectures plus conformes à la raison. Ce jugement que le Pere le Mire porte de la nouvelle explication, m'a obligé à lire avec beaucoup d'attention les raisons qu'il a crû lui être contraires; elles m'ont paru fortes du premier coup, mais non pas décisives. La lecture que j'en ai faite, m'a fait naître plusieurs réflexions que j'expose aujourd'hui à votre critique.

L'Histoire & l'Astronomie fournissent au P. le Mire les raisons qui l'empêchent de s'accorder avec M. Pluche sur l'Epoque où celui-ci place la premiere origine & la division du Zodiaque. Quant à l'Histoire, il trouve que les témoignages sur lesquels M. Pluche se fonde, sont insuffisans, & de plus qu'ils sont démentis par d'autres témoignages clairs & positifs.

1°. Macrobe & Sextus Empiricus, qui sont les garands de M. Pluche, n'établissent pas l'Epoque qu'il donne à la division du Zodiaque; car S. Empiricus, rapportant parmi les principes chimériques des Chaldéens, ce qu'ils disoient de la maniere dont on s'y étoit

A. iij pris

pris autrefois pour diviser le Zodiaque , désigne les Auteurs de cette division par ces mots , *qui olim*. Or , cet Auteur ayant vécu dans le second siècle après J. C. le terme d'*Anciens* dans sa bouche peut convenir exactement à des générations postérieures au Déluge de mille , de quinze cent ans , & par conséquent cette expression ne caractérise pas les Enfans de Noé , réunis autour de Babel.

Pour juger si cette démonstration rend inutile pour M. Pluche le témoignage de S. Empiricus , il ne faut que considérer l'usage qu'il en fait. Il ne s'en sert pas précisément pour fixer l'époque où il place la division du Zodiaque , mais pour recueillir une ancienne Tradition qui nous a conservé la manière dont on s'y prit pour le diviser. Sextus Empiricus n'est pas ici l'Historien de cet Evénement , il n'en détermine pas le tems , mais il est le dépositaire de la Tradition qui en a conservé le souvenir chés les Chaldéens ; c'est à cette Tradition que M. Pluche s'attache ; & qui peut nier qu'elle ne mérite une grande attention , puisqu'elle étoit toute commune chés les Chaldéens , c'est-à-dire chés le plus ancien Peuple du Monde ? Je sçais que l'Astronomie avoit dégénéré parmi eux de sa première pureté en des absurdités grossières ; mais seroit-il raisonnable de confondre les principes solides de l'Astronomie avec

les

les folies de l'Astrologie judiciaire ? M. Pluche a donc eû raison de séparer cette Tradition véritable des faussetés qui l'accompagnent. En effet si sur le témoignage d'un Ancien, qui est venu jusqu'à nous dans quelque fragment, on décide quelquefois des points importans dans l'Histoire, quel cas ne devons-nous pas faire du témoignage de tout un Peuple fameux, que nous trouvons heureusement fixé dans deux Auteurs, l'un Grec & l'autre Romain ?

Après avoir justifié l'usage que M. Pluche fait du récit de Sextus Empiricus, voyons en quel tems on peut placer l'Evenement qu'il nous raconte. S'il étoit du nombre de ceux qui ne sont liés expressément à aucune Epoque, on ne pourroit le placer dans un tems, plû-tôt que dans un autre, par le seul Texte de cet Auteur; car quoique le terme d'*Anciens* convienne fort bien aux premiers Habitans de la Chaldée, il peut aussi convenir à ceux qui n'ont vécu que 1500. ans après le Déluge. Ce n'est donc pas sur ce terme qu'on peut fonder l'Epoque de la division du Zodiaque, mais sur la liaison étroite que cette division a avec l'Astronomie. On conviendra sans peine qu'elle en est le fondement. En effet, que connoîtroit-on dans le Ciel ? si on ignoroit la route du Soleil & les bornes qui la terminent vers le Nord & vers le Mi-

A v. di

di ? Comme cet Astre est l'ame de la Nature, aussi la connoissance de ses mouvemens est-elle le principe de l'étude du Ciel. Or, le tems des commencemens de cette étude est-il aussi incertain que celui, auquel se raporte le terme vague d'*Anciens*, & peut-on reculer l'origine de l'Astronomie jusqu'à 1500. ans après le Déluge ? Il nous faudroit prendre une étrange idée de l'esprit de l'homme, pour penser que toujours courbé vers la terre & occupé des choses qui l'environnent, il n'eût jamais porté ses regards & son attention vers le grand spectacle des Cieux. Peut-on s'imaginer que tant de grands esprits qui ont inventé de bonne heure plusieurs Arts utiles à la Société, n'eussent négligé que l'étude du Ciel, qui intéressoit tout le genre humain ? on convient que les Egyptiens ne furent pas long tems à trouver l'arpentage & la Géométrie, dans la nécessité où ils étoient de reconnoître les bornes de leurs champs confondus par l'inondation du Nil ; il ne paroît pas moins certain que l'Astronomie a la même antiquité parmi ce Peuple & parmi les Chaldéens.

On sçait ce que Josephe raporte dans le premier Livre de ses Antiquités, que les Enfans de Seth, dès lors appliqués à l'étude du Ciel, ayant appris que le Monde devoit périr par le Déluge, graverent leurs observations
sur

sur deux colonnes , l'une de brique & l'autre de pierre , afin de les sauver de l'inondation universelle. Sur ce pied-là, l'Astronomie seroit plus ancienne que le Déluge , & puisque dans ces premiers tems on distinguoit l'année par mois , il falloit bien qu'on eût connu la route du Soleil & qu'on l'eût divisée en douze parties égales. Mais sans examiner ici quel a pû être l'état de l'Astronomie avant le Déluge , & si le Soleil a depuis changé sa route , on sçait jusqu'à quelle antiquité remontoient les observations que les Chaldéens remirent dans Babylone (1) à Callipthene pour Aristote, elles étoient de 1900. ans , selon Porphyre , & leur commencement concouroit avec les tems les plus voisins du Déluge , ce qui revient justement à l'Epoque de M. Pluche. Cela étant , tout ce qui nous prouve l'antiquité de l'Astronomie , nous prouve aussi celle de la division du Zodiaque , sans laquelle il n'y a point d'Astronomie. Si donc les premiers habitans de Chaldée ont été Astronomes , il faut qu'ils aient découvert & divisé le Zodiaque , & il est démontré qu'ils sont les *Anciens* dont parle Empiricus.

Les premiers hommes voyoient le Soleil changer chaque jour les points de son lever & de son coucher dans l'horison ; ils le

(1) *Porph. apud Simpl. Lib. 2. de Cælo.*

voyoient s'élever en son midi beaucoup plus dans un tems que dans un autre ; ils observerent que les Etoiles qui le suivoient de plus près dans son coucher , disparoissoient après 15. ou 30. jours , obscurcies par sa lumiere. Ces mêmes Etoiles qui avoient été cachées pendant deux mois environ , ils les voyoient reparoître avant le jour , lorsqu'elles commençoient à se dégager des rayons du Soleil. Dès-lors ils ne pouvoient douter qu'il n'eût passé devant elles & qu'il n'eût un mouvement propre qui le faisoit avancer chaque jour d'Occident en Orient. En le suivant chaque mois dans son mouvement progressif , ils parvinrent aisément à reconnoître toute la suite d'Etoiles qui étoient effacées dans un an par son passage , & ils furent en état de désigner sa route dans le Ciel.

L'ayant enfin reconnue , ils n'eurent plus qu'à la diviser en parties à peu près égales. Cette division leur étoit absolument nécessaire pour fixer le commencement & la fin de l'année , & pour regler le tems de toutes les opérations de la campagne. Pouvoient-ils s'y prendre avec plus d'adresse & de précaution que de la maniere dont ils s'y prirent , au rapport d'Empiricus ? Ils étoient assurés d'avoir dans la premiere quantité d'eau qu'ils laisserent écouler d'un soir à l'autre , la juste mesure de la révolution de tout le Ciel & des Etoiles que
le

le Soleil couvre dans un an. Ils ne l'étoient pas moins que la douzième partie de cette quantité d'eau leur donnoit la mesure de la douzième partie de la révolution céleste.

On voit par-là que la seconde démonstration du Pere le Mire n'est pas aussi convaincante qu'il l'a pensé. Il suppose que les Chaldéens se servirent des moyens dont nous avons parlé pour reconnoître exactement la Ligne que le Soleil décrit dans un an, & il démontre que cette connoissance n'a pû être l'effet de l'opération qu'ils employèrent, mais que tout le fruit qu'on peut en retirer, c'est de partager le Firmament, l'Equateur, le Zodiaque même, & tous les paralleles en 12. portions, sans que l'on puisse jamais connoître par-là si le Soleil passe sous une suite d'Etoiles plû-tôt que sous une autre; mais aussi ce n'étoit pas ce qu'ils cherchoient, puisqu'ils connoissoient déjà, comme j'ai dit, & le mouvement propre du Soleil & les bornes de sa route. Leurs idées auroient été bien extraordinaires, s'ils avoient entrepris de trouver cette route par le moyen proposé. Quel étoit donc leur but & leur dessein? C'étoit de diviser la route du Soleil, déjà connue, en 12. portions égales, & dès-lors leur opération étoit très-juste. Au reste, il est facile de voir que M. Pluche ne leur attribué pas d'autre vûe, par ce qu'il dit immédiatement

diatement avant que de rapeller le récit de S. Empiricus. *Voici donc*, dit il, *comme on partagea la route du Soleil en 12. portions ou amas d'Etoiles.* Il ne dit pas qu'on la reconnut, mais qu'on la partagea.

Cependant ces premiers Habitans de Chaldée n'avoient pas besoin pour leur dessein de reconnoître avec la dernière précision, si la route du Soleil étoit invariablement la même, s'il coupoit toujours l'Equateur précisément aux mêmes points, & s'il s'en écartoit toujours également; il leur suffisoit de sçavoir que la position de l'Ecliptique est sensiblement la même à l'Equateur; & il faut bien que la différence, s'il y en a, soit très-insensible, puisque la sagacité de nos plus habiles Astronomes n'a encore pu s'en assurer, & cependant nous ne laissons pas de connoître suffisamment la Ligne que le Soleil décrit sous le Ciel dans ses déplacemens perpétuels.

2°. Le P. le Mire tire de l'Histoire des Argumens positifs, qui lui paroissent plus que suffisans pour renverser l'Epoque de M. Pluche; les noms, dit-il, que nous donnons aujourd'hui aux Signes du Zodiaque, sont différens de ceux dont se servoient les Astronomes Chaldéens, c'est *Achilles-Tatius*, Evêque d'Alexandrie, bien instruit dans l'Astronomie des Chaldéens, & des Egyptiens, qui le dit expressément. D'ailleurs, notre langage
Astrono-

Astronomique nous vient des Grecs , & les noms que ceux-ci donnerent aux Constellations , étoient fondés sur leur Mythologie & sur les Aventures de leurs Dieux ou demi-Dieux. Donc on ne peut dire que les Chaldéens aient désigné les Signes du Zodiaque par les noms qui sont aujourd'hui en usage. Donc les noms & la division du Zodiaque ne nous viennent pas des premiers enfans de Noë.

S'il étoit bien prouvé que les Grecs ne s'accordent pas avec les Chaldéens sur les noms & les marques des Signes du Zodiaque , on pourroit peut-être en conclure que ceux-ci n'en sont pas les Auteurs. Mais il s'en faut bien que cela ne soit. Tous les Sçavans qui ont examiné l'Astronomie des Grecs , se sont réunis à penser que les Egyptiens avoient été leurs Maîtres. Achilles Tatius , dans le Livre cité par le P. le Mire , dit expressément (1) que les Egyptiens ont été les premiers à mesurer le Ciel & la Terre. Et *Higin* déclare nettement que les figures & les marques que les Astronomes donnent aux Astres & aux Planettes, viennent des Chaldéens & des Egyptiens. Il est vrai que le tems , les vûes & le génie de chaque Nation peuvent avoir mis quelque différence dans les noms & dans les formes de quel-

(1) *Isagoge ad Arati phenomena*,

ques Constellations ; mais cette difference ne fait que mieux sentir à qui est dûe la gloire de la premiere invention , & c'est tout ce qu'a voulu dire Achilles Tatius , dont voici les termes : » Les Constellations du Dragon , » de l'Ourse & de Cephée ne se trouvent , ni » dans la Sphere des Chaldéens, ni dans celle » des Egyptiens , mais à leur place il y en a » d'autres qui portent d'autres noms. Au reste , » ajoute-t-il , les Grecs ont donné aux » Constellations des noms tirés de l'Histoire » re de leurs Héros afin qu'on pût les reconnoître plus aisément. » On voit qu'Achilles Tatius ne parle que de trois Constellations , & qu'il ne dit pas un mot des Signes du Zodiaque. Il nous découvre en même tems pourquoi les Grecs ne s'accordent pas entièrement avec les Anciens.

Les premiers Astronomes de la Grece ayant reçu des Egyptiens , comme nous le montrerons , les figures d'Animaux qu'ils attribuent à chaque Signe du Zodiaque & à la plûpart des Constellations , & ne comprenant pas ce qu'elles pouvoient signifier , chercherent eux-mêmes à leur donner un sens. Dans cette disposition , l'amour de la Patrie , la gloire de la Nation , & peut-être l'envie de se donner pour Inventeurs , les portèrent bien-tôt à donner à leurs Constellations les noms de leurs Héros. Ils étoient
assûrés

assûrés de les immortaliser en les plaçant dans le Ciel, & en les exposant à la vûe de tous les siècles. On sçait comment, trompés par la double signification du mot *Dubbé*, ils allerent imaginer la Fable de la Nymphé Callistho, changée en Ourse. Mais quoiqu'ils ayent ainsi travesti les Figures Egyptiennes en celles de leurs Dieux, ils en ont assés respecté la substance, surtout dans les signes du Zodiaque que nous avons encore aujourd'hui, presque sous les mêmes figures que leur donnerent les premiers Astronomes de Chaldée.

Ce qui termine tout doute là dessus, c'est que, comme le remarque M. Pluche, on trouve fréquemment les figures entieres des Signes célestes dans les Monumens Egyptiens, qu'on sçait être d'un tems peu éloigné du Déluge. On peut s'en rapporter au sçavant P. Kirker qui avoit si bien étudié ces Monumens. Il démontre dans son *Oedipe* (1) que les Grecs n'ont fait qu'altérer ce qu'ils avoient reçu des Egyptiens, que malgré la difference qu'ils ont voulu y mettre, on reconnoît encore l'ouvrage des premiers Auteurs jusque dans les Notes abrégées dont nous nous servons. Pour former là-dessus une entiere conviction, il rapporte le Planisphere des anciens Egyptiens, & le

(1) *Oedip. Ægyptiacus*, tom. 2. cl. 7. c. 1. & 2.
com.

comparant avec celui des Grecs, qui est aussi le nôtre, il fait voir qu'il n'y a entre l'un & l'autre, que la difference que nous avons marquée. Observons ici que si l'usage de ces figures, pour désigner les douze portions du Ciel & de l'année, a passé à la plupart des Peuples, c'est une preuve qu'il provient, comme eux tous, de la source commune du Genre humain.

Ceci nous conduit à examiner le second argument du Pere le Mire, dont voici le précis : l'invention du Zodiaque & la dénomination de ses Signes ont une antiquité à peu près égale, & les mêmes Auteurs. Or, selon Pline & Diogène Laërce, les Grecs, Auteurs de notre Astronomie, ne commencerent à avoir ces connoissances que plus de 1500. ans après le Déluge : & elles ne furent chez eux que le fruit de leur propre travail, qui, par un progrès lent & successif, & par une suite d'observations faites de loin en loin, forma après quelques siècles le corps de leur Astronomie.

Nous avons vû en quel sens les Grecs étoient Auteurs de notre langage Astronomique. Tout le service qu'ils nous ont rendu en cela, c'est de nous avoir donné leurs Fables & de nous avoir fait perdre les vérités d'Histoire naturelle que les Egyptiens avoient cachées sous leurs Hiéroglyphes. Mais, pour
l'Astro-

L'Astronomie, elle étoit cultivée bien avant que les Grecs s'appliquassent aux Sciences ; & même avant le tems de leurs Héros. Ils étoient encore sans Loix, sans Police, & errans dans leurs Forêts, lorsque l'Astronomie fleurissoit depuis plusieurs siècles dans la Chaldée.

Sans rapeller ici ce que nous avons dit au sujet des Astronomes de ce Pays, Pline rapporte qu'ils avoient gravé sur des carreaux de brique des observations de 720. ans ; & l'Ecriture nous apprend, *L. 4. des Rois, c. 20.* qu'au tems d'Ezéchias, Roy de Juda, l'ombre du Soleil ayant reculé de dix lignes à la parole d'Isaïe sur le Cadran de ce Prince, le Roy de Babylone lui envoya une Ambassade célèbre, pour s'informer du prodige qui étoit arrivé en Judée. Soit que les Astronomes de Chaldée s'en fussent aperçûs dans le Ciel, soit qu'ils l'eussent appris par la renommée, c'est toujours une preuve non suspecte de l'attachement qu'ils avoient à étudier le Ciel & les mouvemens du Soleil plus de 100. ans avant le tems de Thalès ; & dès-lors peut-on leur refuser la connoissance du Zodiaque & de l'obliquité de l'Ecliptique ? Tout cela nous oblige à reconnoître qu'ils ont été sans contestation les premiers Observateurs des Astres, aussi bien que les Auteurs du Genre humain. Comme ils vi-

voient

voient dans un Pays fort uni & sous un Ciel toujours serain , ils profitoient du loisir que leur donnoit la garde de leurs Troupeaux , pour observer l'ordre & le mouvement des Cieux.

Il faut en dire autant des Egyptiens , chés qui l'Astronomie n'est guère moins ancienne au raport de Platon *in Epinom. Primus*, dit-il, *harum rerum spectator, barbarus fuit; antiqua enim regio illos aluit qui propter æstivi temporis serenitatem primi hæc inspexerunt. Talis Ægyptus & Syria fuit ubi stella omnes clarè cernuntur, quoniam Cœli conspectum nec pluvia intercipiunt, nec nubes. Quoniam vero magis quam barbari ab æstivâ distamus serenitate, siderum ordinem tardiùs intelleximus.* Il n'y a que la force de la verité qui ait pû tirer de ce grand Homme un aveu si sincere , malgré l'amour de la Patrie naturel à tous les hommes. L'attention qu'eurent les Egyptiens en bâtiſſant leurs Pyramides , d'en diriger les quatre faces vers les quatre points cardinaux , est une preuve du soin qu'ils donnoient dès-lors à l'étude du Ciel. Or, on ſçait de quelle antiquité ſont ces Pyramides. Hermès ſurnommé *Trismegiste* , qui fit lui-même plusieurs découvertes , fixa le corps de leur Astronomie , diviſa le Ciel en 48. Constellations & regla l'année par la connoiſſance exacte qu'il acquit de la révolution

an:

Annuelle du Soleil. Les six heures qu'il met à remplir cette révolution, outre les 365. jours, n'échaperent pas à Hermès; il écrivit ces principes d'Astronomie & plusieurs secrets d'Histoire naturelle dans 12. Livres, qui furent depuis si respectés en Egypte. Dans le même tems, Atlas, Roy de Mauritanie & d'Ethiopie, se rendit si fameux dans la science des Astres, qu'on lui a attribué le soin d'en régler le mouvement. Aussi Virgile, qui remonte assés sûrement à la véritable origine des choses, fait chanter à Jopas dans le Festin de Didon

Docuit quæ maximus Atlas

Hic canit errantem Lunam Solisque labores. Æneid. i.

Lucien dans son Traité de l'Astrologie, reconnoît que les Ethiopiens (qu'il confond aparemment avec les Egyptiens) ont été les premiers à découvrir que la Lune n'avoit point de lumiere propre, & qu'elle l'empruntoit du Soleil, quoique les Grecs ayent voulu faire honneur de cette découverte à Thalès de Milet ou à ses Disciples.

C'est sur toutes ces preuves que le Pere Kirker, dans l'endroit cité, après avoir rapporté les monumens qui nous restent de cette premiere antiquité, & le témoignage des Auteurs Arabes & Syriens, plus instruits que les Grecs de l'Histoire & des Sciences de

PE-

l'Egypte , conclut par ces paroles remarquables. » Il n'y a donc rien de plus mal fondé » que d'attribuer à Anaximandre ou à Thalès la découverte de l'obliquité de l'Ecliptique & la division du Zodiaque. Ces » connoissances étoient communes en Egypte , lorsque les Grecs étoient encore dans » une profonde ignorance , & il s'est passé » bien du tems avant qu'ils les en aient tirées. » Après cela n'y a-t'il pas lieu de s'étonner de ce que dit Pline *L. 2. §. 28.* qu'Anaximandre de Milet & Cleostrat de Tenedos , furent les premiers à découvrir , l'un , l'obliquité du Zodiaque , & l'autre , les Signes du Belier & du Sagittaire. Comme Thalès , instruit par les Phéniciens , apporta le premier aux Grecs à faire usage de l'observation des deux Ourfes sur Mer, on lui a attribué , ou à ses Disciples les commencemens de l'Astronomie , & avec raison , si on parle de l'Astronomie chés les Grecs. Il paroît que Pline ne l'entend pas autrement , puisqu'il ajoute tout de suite qu'Atlas avoit observé la Sphere des Cieux long-tems auparavant , *Spharam ipsam multò ante Atlas* , & par-là il revient à ce que nous avons dit.

Il est si vrai que les Grecs ne sont pas Inventeurs en Astronomie , que leurs plus anciens Philosophes ont tous voyagé en Egypte , pour y puiser les connoissances du Ciel
dans

dans leur source. C'est ce que Diogene Laërce , cité par le P. le Mire , atteste dans les Vies de Pytagore , de Thalès , d'Eudoxe & de plusieurs autres ; & on a remarqué que ces Voyageurs Grecs raportoient dans leur Pays plus de connoissances , à mesure qu'ils avoient fait plus de séjour en Egypte. Pytagore qui y demeura sept ans avec les Prêtres, alla le plus loin en Géométrie, & fit connoître le premier en Grece le vrai systême du Monde.

» Rien n'est plus décisif là-dessus que le
 » témoignage de Strabon (L. 17. de sa Géographie.) Platon & Eudoxe , dit-il , demeurerent long-tems en Egypte avec les
 » Prêtres qui étoient fort habiles dans la
 » connoissance des choses célestes , mais qui
 » en faisoient un secret aux Etrangers. Cependant avec le tems ces Barbares ne purent refuser aux assiduités des Voyageurs
 » Grecs de leur communiquer quelques-unes de leurs connoissances , mais ils en
 » cachèrent toujours la meilleure partie. Ils leur aprirent à ajoûter quelques heures aux
 » trois cent soixante-cinq jours de l'année pour la rendre complete. On ne connoissoit pas alors en Grece la grandeur précise
 » de l'année , comme bien d'autres choses , jusqu'à ce que les Astronomes nouveaux
 » les eussent prises par la traduction qu'on a
 » faite

» faite en Grec des Livres des Prêtres Egyptiens ; & ils continuent encore aujourd'hui
 » à tirer d'eux & des Chaldéens plusieurs
 » découvertes. » Cette réserve des Prêtres
 d'Egypte envers les Etrangers nous fait com-
 prendre pourquoi l'Astronomie est allée si
 lentement chés les Grecs , en sorte qu'elle
 sembloit être le fruit de leur propre travail
 & d'une longue suite d'expériences. Car ces
 Prêtres ne dévoiloient pas toutes leurs dé-
 couvertes aux Voyageurs de la Grece , com-
 me nous pourrions aujourd'hui démontrer
 le système complet du Ciel à une troupe
 d'Iroquois qui viendroient en France. Ils se
 contentoient de les mettre sur les voyes , &
 comme ils ne s'expliquoient qu'à demi , il
 n'est pas étonnant que les Grecs aient été
 long-tems à comprendre toute la suite de
 leurs principes , en y joignant leurs propres
 observations. Mais il ne seroit pas plus rai-
 sonnable de leur attribuer la première con-
 noissance des Signes du Zodiaque , que d'at-
 tribuer à Sulpitius Gallus la première con-
 noissance des Eclipses , parce qu'il a été le
 premier à la communiquer aux Romains.

Je n'ajouterais à cela qu'une remarque que
 nous fournit le P. le Mire lui-même au sujet
 de la Constellation des deux Gemeaux. Elle
 fut d'abord marquée par deux Chevreux , à
 quoi les Grecs substituerent dans la suite
 Castor

Castor & Pollux. N'est-ce pas là une preuve évidente que l'envie d'immortaliser leurs Héros leur a fait changer les figures qu'ils avoient reçûes des Egyptiens ?

Il est donc constant que l'Astronomie ; c'est à dire la connoissance exacte de la Ligne que le Soleil décrit dans le Ciel , la division de cette route , & la dénomination de ses parties , est plus ancienne dans le monde que les premières études des Grecs , & puisqu'ils sont parvenus si tard à connoître toutes ces choses , il est clair qu'ils n'ont pû en être les Inventeurs. La Grece a été le séjour des Sciences , le Lieu où elles ont acquis une sorte de perfection , mais non pas celui de leur naissance.

3°. Après avoir suivi le P. le Mire dans les argumens qu'il tire de l'Histoire , voyons celui que lui fournit l'Astronomie : en voici la substance. Les Etoiles du Belier (& il en est de même des autres) ont avancé depuis la première construction de la Sphere de 30. degrés d'Occident en Orient , ce qui fait la 12. partie d'une révolution céleste. Cela étant , il faut de deux choses l'une , ou que les Etoiles soient au commencement de leur seconde révolution depuis la construction de la Sphere , & alors le Monde sera ancien de 27300. ans ; ou elles seront au commencement , à la 12. partie de leur première révolu-

B tion,

tion , & alors il n'y a d'aujourd'hui jusqu'au premier arrangement de la Sphere que 2100. ans, donc l'époque de cette invention revient environ à 300. ans avant Jesus Christ.

Ce dilemme seroit sans replique si l'invention du Zodiaque n'étoit pas plus ancienne que la Sphere. Mais il paroît certain qu'on a long-tems étudié le Ciel en lui-même, avant que de le représenter par des Globes ou par des Spheres. La simplicité de ces premiers tems ne s'accorde pas avec le grand art que nous voyons dans ces Machines. Le P. le Mire ne peut en disconvenir, puisque, selon lui, Anaximandre découvrit le premier le Zodiaque, & que la Sphere n'a été mise dans l'état où nous l'avons aujourd'hui, que vers le tems d'Archimede & d'Hipparque; c'est à dire tout au plus 200. avant J. C. ainsi, quoique l'avancement de 30. degrés vers l'Orient nous oblige à reconnoître qu'il ne s'est passé que 2100. ans depuis la construction de la Sphere, on n'en peut rien conclure pour la division du Zodiaque, qui est beaucoup plus ancienne. Mais comme j'ai prouvé que l'Astronomie étoit de la premiere antiquité chés les Egyptiens, il est naturel de penser qu'ils ont inventé quelque sorte de Sphere dans cette longue suite d'années. En effet ils en attribuent l'invention à leur Mercure; & Aratus dans ses Phé-

Phénomènes s'accorde avec eux là-dessus : ils le représentent ordinairement avec une Sphere à la main , mais moins composée que celle des Grecs.

Quoiqu'il en soit , une preuve décisive que les Signes du Zodiaque & les Points des Equinoxes & des Solstices étoient connus bien avant la construction de la Sphere , est ce que rapporte Saint Clement Alexandrin , sçavoir que Chiron qui étoit de l'expédition des Argonautes , observa l'Equinoxe du Printems au milieu du Belier , & celui d'Automne au milieu de la Balance , & que Mèthon , un an avant la Guerre du Peloponèse , observa que le Solstice d'Eté passoit par le huitième degré du Cancer. Or l'expédition des Argonautes est arrivée vers le tems du Siège de Troye , c'est-à-dire vers l'an 2800. du Monde ; donc l'invention du Zodiaque est au moins de cette antiquité & mille ans avant la construction de la Sphere. On reconnoîtra sans doute qu'elle est beaucoup plus ancienne , si on fait attention que Chiron , occupé de cette fameuse expédition , ne pensoit pas à découvrir pour la première fois les Points où l'Ecliptique coupe l'Equateur , mais qu'il ne faisoit qu'employer des connoissances qu'il avoit déjà acquises par le commerce des Phéniciens.

Quant à la précession des Equinoxes ,

Bij elle

elle ne nous est connue que depuis Ptolomée, qui observa les changemens arrivés dans le Ciel depuis qu'Hipparque en avoit dressé l'Etat. Mais il paroît difficile que les Egyptiens, qui observoient avec soin & depuis tant de siècles, ce qui se passoit dans le Ciel, ne se soient pas aperçûs d'un si grand changement. C'est apparemment parce qu'ils l'avoient connu, qu'ils établirent cette grande année après laquelle la révolution des Cieux étant finie, toutes choses devoient retourner dans leur premier état. Cette année ou révolution étoit, selon eux, de 36000. parce qu'ils croyoient, faute d'observations assez exactes, que les Etoiles n'avançoient d'un degré vers l'Orient, que dans l'espace de cent ans.

Vous verrez, Monsieur, par tout ce détail, que M. Pluche n'est pas moins fondé sur l'époque où il place l'invention du Zodiaque, que sur les autres points qu'il traite si heureusement dans ses Ouvrages. Partout vous trouverez même exactitude & même solidité. Cependant je m'aperçois que cette Lettre est devenue plus longue que je ne pensois. Je craindrois même qu'elle ne le fût trop, si je n'étois assuré de votre bonté pour celui qui a l'honneur d'être, &c. *J. B. d'Aix,*

Le 25. Janvier 1741.

ODE



*ODE sur la mort du R. P. PORE'E Jésuite ;
Professeur de Rhétorique au Collège de
LOUIS LE GRAND , adressée à M. l'Abbé
PHILIPPE. Par M. des Forges Maillard.*

LE front sec & noirci , ceint de paille allumée ;
La Mort roulant sa faux , en traversant les airs ,
Dévance , suit , réveille , éteint la Renommée ,
Et terrasse la gloire & ses héros divers.

Le Monde , à son aspect , garde un morne silence ;
Son sceptre d'ossements présage sa fureur.
Là Brute , comme l'Homme , évite sa présence :
Son image suffit pour les glacer d'horreur.

Rien ne peut écarter sa foudre & ses tempêtes ;
Les Lauriers d'Apollon , & les Lauriers de Mars
N'en ont point garanti les plus illustres têtes.
Ses traits ont mis en poudre & *Porée & Villars*.

Philippe , avec raison tu regrettes *Porée* ,
Immortel ornement de sa Société ;
Au feu du vrai soleil sa sagesse épurée ,
Au-dessus des grandeurs plaçoit l'intégrité.

Quelque illustré qu'il soit , qu'est - ce en effet
qu'un homme ,

B iiij Aux

858 MERCURE DE FRANCE

Aux yeux de l'Equité, qu'une vaine fourmi,
Qu'éleve le hazard sur un vil brin de chaume,
S'il n'est par la vertu dans son rang affermi ?

Si le corps est de bouë, & l'ame une étincelle ;
Des rayons de Dieu même un vif écoulement,
Commune aux Animaux, la naissance doit-elle,
Ou l'esprit, operer notre annoblissement ?

Tu vis dès son aurore, Eloquence Romaine,
Reparoître l'éclat de ton astre éclipsé ;
De *Sophocle* tonant l'inimitable veine,
Pour modele eût choisi son délire sensé.

Dans le champ de Pallas il fournit sa carrière,
Athlete infatigable ; & dans ses derniers ans,
Son esprit conserva sa seve, & la lumiere
Dont la flamme animoit les fleurs de son printems.

Le talent le plus rare est quelquefois semblable
A certains fruits brillans, dont la couleur séduit,*
Mais dont le sein renferme un poison détestable,
Qui court de veine en veine, & que la Parque suit.

Vit-on jamais le sien coloré d'imposture,
Blessé d'un trait fatal les mœurs, la charité,

* On trouve de ces fruits dans l'Amérique, tels
que les pommes du *Machemillier*, &c.

Stilce

Stilet pernicieux , qui , cachant sa blessure ,
Glisse son fer aigu chés la Posterité ?

Heureux l'homme de bien , qui , sans prendre le
change ,
Du faux goût de son siècle immuable vainqueur ,
Recevra comme lui , cette juste louange :
Son esprit n'a jamais déshonoré son cœur !

La Persuasion s'écouloit de sa bouche ;
Le vrai , le pur , l'honnête accompagnoit le beau ;
Frémissant de courroux , le vice à l'œil farouche ,
Se plongeoit à sa voix dans l'ombre du tombeau.

Que de fois on a vû les Cygnes de la Seine ,
Regler sur ses accords , leurs tons mélodieux ,
Et dans ses entretiens , mieux que dans l'Hipocrène,
Puiser le doux nectar du langage des Dieux !

Que de fois tout Paris, accouru pour l'entendre ,
L'admira , le couvrit d'un encens mérité !
Il brilloit par devoir , & toujours, sans attendre
Ailleurs que dans les Cieux , son immortalité.

Que d'Eleves fameux sur la scène du monde
Dans les divers états ses leçons ont produits ,
Comme autant de rameaux d'une tige féconde ,
Dont les uns ont des fleurs , & les autres des fruits

Mon cher *Philippe* , ô toi , dont les trop justes
larmes

Payent son amitié d'un fidele retour ,
C'est à lui que tu dois la science & les charmes
D'où ton ame formée acquit un nouveau jour.

Seche tes pleurs : j'ai vû les vertus sur leurs aîles ;
L'ardente pieté , l'innocente candeur ,
L'emporter au sommet des voutes éternelles ,
Et la verité sainte annoncer son bonheur.

Né près du froid rivage , où je vis solitaire ;
* *La Sante* , de Porée élève , ami , rival ,
Couroit à ses côtés dans le champ litteraire ,
Vif , subtil , abondant & presque son égal.

Vannes avec transport vit sa Minerve éclore ;
Mais Paris de bonne heure en priva les Bretons.
C'est cet homme excellent , c'est lui qui , jeune
encore ,
Peut long-tems remplacer celui que nous perdons.

* *Le Pere de la Sante est né près de Rhedon en Bretagne , Ville qui est éloignée du Croisic d'environ dix lieues.*

M. l'Abbé *Philippe* nous prie d'instruire
le Public qu'il prépare actuellement une édi-
tion complete de tous les Ouvrages du R.
P. PORE'E. Nous sçavons de lui-même ,
qu'é-

qu'étant en possession de la plus grande quantité des Manuscrits de ce célèbre Professeur, on ne peut guère s'empêcher d'avoir recours à lui, surtout pour les dernières copies des Pièces de Théâtre que le P. Porée retouchoit toutes les fois qu'il les faisoit jouer de nouveau. Outre cinq Harangues en original, non imprimées, qui ne seront pas aisées à trouver, M. l'Abbé *Philippe* est, dit-il, en état de démontrer en tems & lieux que sans son secours, on ne pourra jamais donner que des éditions imparfaites, par la raison qu'il possède plusieurs morceaux uniques; il offre de faire part de tout ce qu'il a. On doit souhaiter que la République des Lettres soit bien-tôt enrichie de cette collection qui, par son utilité, doit exciter l'empressement de tous ceux qui se consacrent à l'éducation de la Jeunesse.

QUESTION importante jugée au Parlement de Paris.

„ S I, en Artois, un Ayeul, parent de sa
 „ petite fille dans la ligne & côté ma-
 „ ternels, succède aux propres du même côté
 „ té, à l'exclusion d'un collatéral plus pro-
 „ chain du même côté.

B V. FAIT.

F A I T.

Le 24. Août 1738. Marie-Eugenie-Joseph Caucheteur, mourut à S. Omer, Lieu de son domicile, y laissant des biens-meubles, acquêts & propres.

Le sieur le Sergeant, son ayeul maternel & plus proche parent, habile à lui succeder, se porta d'abord heritier des meubles & acquêts.

Le sieur Descamps d'Inglebert, Lieutenant Général au Bailliage de S. Omer, se prétendit heritier des propres maternels. L'ayeul maternel réclama ces mêmes propres; mais étant mort avant le jugement de cette contestation, ses enfans reprirent en son lieu & place, & obtinrent au Conseil Provincial d'Artois une Sentence par défaut, qui leur adjugea les propres en question.

Le sieur d'Inglebert ayant apellé de cette Sentence, la Cause fut plaidée en la Grand-Chambre du Parlement.

On disoit pour l'Appellant que dans la succession des propres, on suit un ordre différent de celui que l'on suit pour les autres biens, soit meubles ou acquêts; ceux-ci appartiennent au plus proche parent, sans distinction du côté d'où ils sont provenus au défunt, au lieu que les propres suivent leur ligne & appartiennent au plus prochain lignager

ger du côté d'où ils sont provenus, quand même il ne seroit pas le plus proche parent du défunt. On ne considère point le degré de parenté, mais seulement celui du lignage, & le rapprochement de parenté, qui se forme par quelque alliance survenante entre personnes de la même ligne, ne change rien quant à l'ordre de succéder aux propres de cette ligne.

Ce principe est établi par l'Auteur des Notes sur Artois, Art. 105. N. 20. & suiv. & la Question a été ainsi jugée par plusieurs Arrêts, notamment par un Arrêt rendu en forme de Règlement le 3. Septembre 1734. Cet Arrêt, quoique rendu dans la Coutume de Paris, doit être observé dans toutes les Coutumes semblables, c'est-à-dire qui sont de côté & ligne, telles que celle d'Artois.

On disoit au contraire pour les Intimés, que si on considère le Droit commun, on trouve que dans tous les tems & chés toutes les Nations, un premier principe est que la succession d'un défunt est dévolue à son plus proche parent, suivant cette maxime des Romains, *proximus agnatus familiam habeto.*

Il n'y avoit qu'une sorte de patrimoine chés les Romains; la distinction des propres n'a été introduite dans le Droit coutumier, que pour perpétuer les familles, & y conserver les biens, en affectant à chaque ligne

B vj ceux

ceux qui en seroient provenus.

Pour remplir ces vûës, les Coûtumes ont pris des routes différentes; les unes, que nous nommons *foucheres*, exigent pour que l'on recueille un propre, qu'on soit descendu de l'acquéreur; d'autres, que l'on appelle de *côté & ligne*, comme celle d'Artois, veulent seulement qu'on soit le plus proche du côté & ligne, dont l'héritage est échû au défunt.

En accordant aux Intimes les propres en question, ils ne sortiront point de la ligne; le vœu des Coûtumes pour la conservation des propres, est rempli.

D'ailleurs, l'ayeul maternel a pour lui le Droit commun, l'équité naturelle, & la volonté présumée de la défunte; considérations que l'on doit concilier, autant qu'il est possible, avec le Droit coutumier sur les propres.

S'il y a de la difficulté sur la succession des propres, ce n'est point une Coûtume étrangère qu'il faut consulter; il faut s'arrêter aux termes & à l'esprit de celle où sont situés les biens contentieux; il faut donc écarter les inductions que l'on tire de la Coûtume de Paris, & des Arrêts intervenus dans cette Coûtume.

La Coûtume d'Artois, Articles 105. 107. & 108. porte que *tous heritages patrimoniaux suivent*

Suivent côté & ligne, ce qui fait voir que le vœu de cette Coutume se borne à empêcher que les propres ne sortent de la ligne: en sorte que quand l'ascendant est de la ligne, il doit succéder à l'exclusion des collatéraux, suivant la Note de Dumolin sur l'Art. 107. de la Coutume d'Artois, lequel sur ces mots de l'Article, PROPRES NE REMONTENT POINT, dit, *nè labantur in lineam diversam, sed si parentes sint de lineâ & proximiores.*

Par ce mot *proximiores*, Dumolin n'a pas entendu le plus proche par la ligne, comme le prétend l'Appellant, mais le plus proche parent, qui se trouve en même tems de la ligne. C'est ainsi que Dumolin lui-même s'en explique dans ses Notes sur les Coutumes d'Auvergne & de Montfort; & c'est ainsi que sa Note a été entendue par Chopin & par plusieurs autres Auteurs.

Les Intimés citoient aussi en leur faveur plusieurs Arrêts, entr'autres, deux des 21. Mai & 30. Juillet 1718. & un du 21. Mai 1738. rendus dans la Coutume d'Artois, & deux autres rendus dans la Coutume d'Amiens, voisine de celles d'Artois & de S. Omer.

Nonobstant tous ces moyens proposés par les Intimés, par Arrêt contradictoire du 19. Decembre 1740. conforme aux Conclusions

clusions de M. l'Avocat Général Joly de Fleury, la Sentence du Conseil Provincial d'Artois dont étoit apel, fut infirmée, émen-
dant ; les propres en question furent adjugés
au sieur d'Inglebert parent collateral plus
prochain du côté & ligne, dont les heritages
étoient venus à la défunte.

Cette Question est amplement traitée par
M. Maillart en ses Notes sur les Articles
105. & 107. de la Coutume d'Artois, Edi-
tion de 1739.



*LETTRE de M. S.... à M. Lenbo, écrite
de Ly.... le 3. Mars 1741.*

DAns le cours de la Quarantaine
Accompagnerez-vous le gracieux C....
Qu'au tendre Anacréon Saphos eût préféré,
Et dont le beau minois eût pû charmer Helene ?

De ce plaisir puis-je bien me flater ?

Ah ! que n'a-t'il scellé voire promesse !

Pardonnez, cher ami, si j'en ose douter ;

Mon doute naît de ma tendresse.

Venez, venez, couple charmant,
Satisfaites bien-tôt mon vif empressement.

Ce qu'est à toute la Nature

Le retour du Printems couronné de verdure ;
Après

Après un hiver rigoureux ;
 Ce qu'est aux tendres fleurs qui s'empresrent d'éclorre
 L'haleine des Zéphirs , ou les pleurs de l'Aurore ;
 Tel à mon cœur sera ce jour heureux
 Qui pourra vous rendre à mes vœux.
 Si Dame Fortune indulgente ,
 Sur qui sçait vous aimer le mieux
 Versoit ses bienfaits précieux ,
 J'aurois pour vous loger une maison riante.
 Tout s'embelliroit à vos yeux ;
 De ses mains l'active abondance
 Orneroit nos festins de mêts délicieux ,
 Et l'empreslée Intempérance
 Verseroit à grands flots du vin digne des Dieux.
 Sourde à ma voix, la Déesse ennemie,
 Porte loin de moi ses faveurs ;
 Mais malgré ses âpres rigueurs
 Nous tirerons bon parti de la vie.
 Amateurs de la liberté,
 Oûi , (je m'en flate , Amis ,) la médiocrité ;
 Dans mon taudis, par l'amitié servie ,
 Contentera toujours votre philosophie.

REPONSE de M. Leubo. A Villefr.
le 8. Mars 1741.

Jamais les Vergiers , les Courtins , Ami
 charmant !

666 MERCURE DE FRANCE

charmant, n'ont chanté leurs *Io Bacche!* de meilleure grace. Je viens de communiquer votre joyeuse sommation à notre riant C.... & il a trouvé, comme moi, qu'il faut aller tâter de votre frugalité. Attendez-nous demain. Je voulois que ce paresseux vous en fît lui-même la promesse, mais il n'y a pas eu moyen de l'y déterminer. Il m'a vû sans pitié froter l'*occiput* & le *sinciput*, pour vous répondre. Vous sentirez aisément combien vous y perdez.

Où sans doute, Ami loyal,
Quiconque comme nous pense,
Préfère un repas frugal
Aux dégoûts de l'abondance,
Et laisse à l'intempérance
Le choix des vins & des mets.
L'éclat des verres bien nees, (1)
Où le délicat Convive
De sa joye & pure & vive
Voyoit briller tous les traits :
D'une viande ordinaire (2)
La quantité nécessaire,
Mise dans des plats petits,

(1) *Cantarus & lanx ostendat tibi te.* Hor.
Ep. 5. L. 1.

(2) *Nec modicâ cœnare times olus omne patellâ.*
Ibid.
Bor-

Bornoient d'Horace jadis
 La voluptueuse chere.
 Toujours couronné de fleurs ,
 Entouré d'amis fideles ,
 Ce favori des neuf Sœurs ,
 Sur le vin & sur les Belles
 Donnoit ses tendres leçons ,
 Qu'Amour même sur ses aîles
 Portoit à ses nourrissons.
 Tel , ami toujours aimable ,
 Enfant de la liberté ,
 L'Horace de notre table ,
 A notre esprit enchanté
 Sur de paresseuses rimes ,
 Vous chanterez les maximes
 D'une sage volupté
 Ah ! si jamais la Fortune
 Réunissoit , cher ami ,
 Nos goûts , notre amour commune
 Dans un riant Tivoli , *
 Pour nous toujours sans nuages
 Le Soleil se leveroit ;
 Tout sous de douces images
 A nous se présenteroit.

* *Sed vacuum Tibur placet, aut imbellis Tarentum.*
 Hor. Ep. 7. L. 1.

Dans

570 MERCURE DE FRANCE

Dans le sein de la mollesse
 Sur nos jours pleins de douceurs,
 Tour-à-tour, chere Pareffe,
 Et vous, flateuses erreurs,
 Du délicieux Permesse,
 Vous parsemeriez des fleurs.
 Ainsi, remplis d'allegresse,
 Nos cœurs erreroient sans cesse
 Au gré des plus chers plaisirs,
 Et passeroient leurs années
 Comme de courtes journées,
 De la saison des Zéphirs.



*REPONSE à la Lettre de M. T** écrite
 à M. Desbarbalières, Commis au Bureau
 de la Guerre, au sujet de ses Réflexions sur
 le mauvais goût, insérées dans le Mercure
 de Novembre dernier.*

S I M. T** avoit bien fait attention à la
 question sur la cause du mauvais goût,
 & à tout ce qu'y a répondu M. Desbarba-
 lières, il auroit vû que l'inconstance & l'a-
 mour propre parmi les hommes, contri-
 buoient à la destruction du bon goût en
 général, & n'étoient pas, comme il l'a in-
 terprété, les causes premières du mauvais
 goût

gout précisément ; cela n'exigeoit pas , ce semble , des distinctions de la morale & de la Physique ; personne n'ignore que par la constitution différemment organisée de l'homme , se font les différentes opérations de son esprit ; mais il s'agit aussi du mobile qui meut cette organisation , & qui selon le siècle est plus ou moins en butte à la défecuosité ; il peut s'affoiblir , se vitier & porter à faux ; malgré cette exacte & riche disposition de la nature , on se laisse aller au torrent du mauvais exemple , & l'amour propre est le premier ecüeil.

M. T... eût dû à son tour premierement distinguer l'amour propre ; celui qui est défecuosité dans l'homme , n'est pas celui qui est l'éguillon dont il a besoin pour cette émulation à qui il doit ses plus belles opérations , qui lui est absolument nécessaire , & qui enfin , loin d'être un vice , est une qualité essentielle pour lui. On devoit entendre par l'amour propre dont on a parlé , celui qui est porté au-delà de ses bornes , & qui est précisément un défaut trop commun aujourd'hui ; le premier illustre l'homme , & celui-ci le fait mépriser. Bien loin donc que M. Desbarbalieres ait pensé que l'amour propre , pris du bon côté , fût incompatible avec les autres , comme l'a crû M. T... il assure qu'il en est absolument inséparable , qu'elles

qu'elles n'ont d'éclat que par lui , que sans lui tout seroit dans l'indolence & l'anéantissement , l'homme d'esprit seroit morne , le véritable héros (si sans lui il en pouvoit être) n'affronteroit pas les périls pour la simple gloire , l'homme profond & sans intérêt s'épargneroit la peine d'enfanter de bonnes productions ; pourquoi ne veut-on donc pas , si celui ci est si utile , que l'autre produise quelque désordre ?

Ne peut-on pas , dit M. T... faire une bonne Tragédie & avoir de *l'amour propre* ? Oûi sans doute , on le peut , mais qu'il sache aussi qu'on la feroit encore meilleure ; si on n'avoit pas cet amour propre , d'où résultent la prévention , la présomption & la précipitation , choses très-contraires à un Auteur. Il en est un fameux , par exemple , de nos jours , qui sans ce dernier défaut se rendroit encore plus célèbre.

M. T... prétend que l'amour propre est causé par le mauvais goût , & ne veut pas que ce même amour propre porte atteinte au bon goût ; c'est un fait cependant moralement plausible , qu'en général le mauvais gâte le bon.

Enfin , selon M. T... l'*origo malorum* ne se peut trouver que dans la Physique ; je ne sçais si en qualité de Théologien on n'auroit pas plus d'objections à lui faire qu'en qua-

lité

lité de naturaliste , mais ce seroit toucher une autre corde.

On répond donc à sa dernière objection ; & on assure que quand même la nature produiroit deux hommes de la trempe de *Corneille* & de *Racine* , organisés de même ; (ce qu'il est naturel de croire qu'elle a déjà fait dans le nombre de ses opérations) il ne s'en suivroit pas de-là que le goût dramatique devînt le même qu'il étoit du tems de ces deux célèbres Auteurs , par les raisons qu'on a déjà déduites dans la première Lettre sur ce sujet ; on y ajoute que ce prétendu *Corneille*, nouvellement créé , soit qu'il n'eût pas aussi beau jeu que le premier , par la disette de la matière déjà épuisée , soit que ne se contentant pas de l'égaliser , (qui est pourtant tout ce qu'il pourroit faire) voulant le surpasser , il lui seroit inférieur.



EPITRE



E P I T R E

*A M. P. M. L. G. D. L. Auteur de celle qui est adressée à Mlle Julie, dans le Mercure d'Août dernier, page 1778. Par M. des Forges Maillard dont on a vu l'Ode Anacréontique à Mlle Julie du V * *, du Croisic, dans le Mercure de Mars, p. 512.*

Comment votre Julie est-elle,
 Monsieur, qui vantez ses attraits ?
 La mienne est petite, mais belle,
 Et tout l'Art du Pinceau d'Apelle,
 Qui peignit les Dieux, n'eut jamais
 Au juste imité de ses traits
 La beauté vive & naturelle,
 Dont voici l'ébauche à peu près.
 Loin que son regard soit farouche ;
 Quand eile gronde son Amant ;
 Les Graces regnent sur sa bouche,
 Et son courroux même est charmant ;
 Qu'on prenne garde cependant,
 La Sagesse en forme d'Abeille,
 Empêche avec son éguillon
 Qu'un téméraire Papillon
 N'éclore sa levre vermeille ;

Et

Et sçait repousser le fripon.

L'or de sa chevelure blonde ,

Sans l'importun secours du feu ,

Est annelé , descend par onde ,

Et le Zéphir s'en fait un jeu.

Son front , uni comme une glace ,

N'est point de ces fronts , où les ris

Et les chagrins font la grimace ,

Et qui n'ont pas certaine grace ,

Trop étendus ou trop petits.

Sur ce front tapissé de Lys

Brille l'exacte bienséance

Qui permet des égards polis ,

Le plaisir que suit l'innocence

Et la vertu sans arrogance.

Son nez est railleur & bien fait ;

Son teint , figurez-vous du lait

Où l'on eût éfeüillé des Roses.

La vôtre a des talens divers ,

Rime & sçait les Métamorphoses.

La mienne ne fait point de Vers ,

Mais elle dit d'aimables choses.

Nature , mere de l'esprit ,

Sans fard & sans chercher des gloses ,

Lui dicte tout ce qu'elle dit.

Or , satisfaites mon envie ,

Déclarez-moi , galant Auteur ,

Jusqu'ou va , fidele vainqueur ,

Votre

Votre amour pour votre Julie ?

La mienne est si chere à mon cœur ,

Que je l'aime autant que ma vie ;

Croyez-vous l'emporter sur moi ?

Qui dit plus , dit une hiperbole ;

On ne peut aimer plus que soi ;

Le reste est un conte frivole ,

Qui ne mérite point de foi.

La mienne n'a point de richesse ,

La vôtre n'en a point aussi ,

Et rarement l'Hymen se presse

Quand il trouve ce fâcheux *Si*.

Les Belles , qu'on nomme Julie ,

Naissent-elles toutes sans bien ,

Depuis celle dont l'Italie

Soupçonna l'amoureux lien

Avec l'Auteur , qui chés les Getes

Subit un sort pareil au mien ,

Et que ses Muses indiscrettes

Firent jusqu'à son dernier jour

Chés une Nation grossiere

Pleurer la douceur passagere

De son audacieux amour ?

Si Plutus, qui m'est si contraire ,

Vous a fait riche assés pour deux ;

Unissez-vous par de doux nœuds

A la Belle qui vous est chere.

Pour moi , qui dans ces tristes lieux ;

N'ai

N'ai qu'un modique nécessaire ,
Que j'ai reçu de mes Ayeux ,
Je ne veux qu'adorer la mienne
Dans un célibat précieux ,
Comme Petrarque fit la sienne ;
Et comme lui pour ses beaux yeux ;
Rimer mes soupirs & mes feux.

Constant pour l'objet qui m'inspire ,
Les tendres accords de ma Lyre
Rendront ces bords aussi fameux
Que la Fontaine de Vaucluse ,
Et que la Source d'Aréthuse ,
Que dans ses Vers à Lycoris ,
Du Poète ami d'Alexis ,
Célébra la naissante Muse.

Au surplus , aimable Inconnu ,
Recevez la sincère excuse
D'un curieux trop ingénu.
C'est avec plaisir que j'ai lu
Vos élegante Poésie ;
Et ce que vous a répondu
Le bon cœur de votre Julie.

An Croisic, en Bretagne le 29. Octobre 1740

C

LETTRE



LETTRE de M. le Tors, Lieutenant Criminel au Bailliage d'Avallon, écrite à M. Lebeuf, Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise Cathédrale d'Auxerre, au sujet de la Relique de S. Lazare, Ami de J. C. qui est dans l'Eglise Collégiale de Notre-Dame, S. Lazare, d'Avallon.

Quoique L. A. Bocquillot ait écrit, M. à M. de Tillemont une Lettre qui a été imprimée, dans laquelle il expose ses sentimens sur la Relique de S. Lazare, Ami de J. C. qui est dans la Collégiale d'Avallon, dont il étoit Chanoine, j'ai crû ne pas manquer au respect que j'ai pour la mémoire de ce pieux & savant homme, & à l'attachement que j'ai eû pour lui pendant sa vie, en ajoutant à ses Réflexions & même en le contredisant sur des Faits qu'il est surprenant qu'il n'ait pas connus, quoiqu'il ait lû les Pièces du Procès que son Eglise a soutenu au quinzième siècle, contre la Cathédrale d'Autun, au sujet de cette Relique, dont il a eû principalement en vûë de faire l'Histoire.

Pierre Foréster, Chanoine de la même Eglise & son Contemporain, dans un de ses Ouvrages intitulé, *les Vies des SS. Patrons, Martyrs & Evêques d'Autun*, au Panégyrique

que de S. Lazare, fixe comme L. A. Bocquillot, la Tradition de cette Eglise sur cette Relique, à l'an Mille; il dit que » l'Eglise » (Collégiale d'Avallon) dont il a l'honneur » d'être Chanoine, avoit des Reliques de » S. Lazare dès la fin du dixième siècle, qui » lui furent données par Henri I. Duc de » Bourgogne, lequel mourut en 1001. ce » qui lui a fait ajouter à son ancien Titre de » Notre-Dame, celui de S. Lazare; elle en » honore la Translation le 30. Avril, & elle » portoit ce Titre avec celui de la Vierge, » dès le commencement du douzième siècle, » comme on le lit dans les anciens Titres de » ses Archives; il dit à peu près la même chose dans sa Notice manuscrite d'Avallon, composée depuis.

Ils ne disent ni l'un ni l'autre, & je n'ai pu découvrir, M. de quel Pays le Duc Henri avoit eû cette Relique; je suis bien assuré que ces deux Chanoines ont crû qu'elle étoit venue de Constantinople, étant attachés à l'opinion des Grecs, à laquelle des Auteurs, tels que M. de Tillemont & vous, M. qui l'avez adoptée l'un & l'autre sur le témoignage des Auteurs Grecs & même Latins, donnez bien du poids.

On voit bien Charlemagne en Relation avec les Princes d'Orient, & suivant la Chronique de *Moyen-Monstiers*, il y avoit en ce

Monastere des Reliques de S. Lazare au commencement du X. siècle ; le Patriarche Fortunat, venu de Jérusalem, depuis Abbé de Moyen-Monstiers, les y aporta en 903. ce qui apuye la Tradition des Grecs, qui probablement ont eû encore depuis le Corps de S. Lazare, puisque Fortunat n'en aporta qu'une partie ; on croit communément que le Corps de S. Lazare n'a été apporté en France que vers le dixième siècle, ce qui s'accordant avec la Tradition de l'Eglise d'Avallon, me feroit douter que le Duc Henri l'avoit eû de Constantinople, mais il faudroit sçavoir quelles étoient ses relations, ses alliances, les voyages qu'il a pû faire, les guerres qu'il a soutenues, &c. peut-être la tenoit-il d'Orient, par le moyen d'un autre Prince, peut être aussi l'avoit-il eû de quelqu'un de ses Ancêtres ; quoiqu'il en soit, la Tradition de l'Eglise d'Avallon étant fixe & constatée par une suite non interrompue de Monumens anciens & modernes, on peut fonder l'autorité de la Relique sur celle d'un Prince que *Dom Plancher*, dans son Histoire de Bourgogne, charge d'éloges, n'étant pas à présumer qu'il aura voulu tromper ou qu'il aura été trompé sur un pareil fait.

Je crois devoir placer ici, M. que le Dictionnaire de Morery fait douter si ce Prince ne mourut pas à Avallon, je ne sçais d'où ce

Fait

Fait a été tiré, puis que la petite Chronique de Vezelay le fait mourir à Pouilly sur-Saone, aussi-bien que *Glaber*, qui ajoute qu'il fut enterré à S. Germain d'Auxerre; il y a donc apparence que si ce n'est pas une faute, celui d'après lequel on l'a avancé, aura fait cette équivoque, parce que le voyage de ce Prince à Avallon, pour y apporter la Relique, étoit un peu avant sa mort.

Le plus ancien Titre que je connoisse où il soit fait mention de S. Lazare d'Avallon, est la Donation qui fut faite de cette Eglise aux Moines de Clugny en 1077. insérée dans le Spicilege de Dom Dachery, T. 3. p. 412. Edit. de 1723. Dom Plancher, qui l'a cité, p. 273. L. 6. T. 1. observe à l'occasion du Buste d'or de S. Lazare, dont il est fait mention parmi les Ornaments de cette Eglise, que cela est digne de remarque: *Imago sanctæ Mariæ cum aureâ coronâ & armillis aureis. Imago sancti Lazari aurea.* Il y est aussi parlé des Reliques des SS. & la Représentation de S. Lazare, qui est à côté de l'ancienne Patronne, fait juger que la Relique étoit dans cette Eglise. & renfermée dans ce Buste, dont la matiere annonce une figure creuse & capable de la contenir; car quel autre motif cette Eglise, qui a pris le Titre de S. Lazare, auroit-elle eû de conserver son Buste, si elle n'en avoit pas eû des Reliques? Pourquoi le

C iij distinguer

distinguer & le mettre au-dessus des autres Saints dont on a des Reliques & qu'on ne nomme seulement pas? Les expressions de ce Titre n'appuyent-elles pas autant la Tradition de cette Eglise, que cette Tradition lui donne ce même sens?

Trente-neuf ans après, une Bulle de Pascal II. de l'an 1116. donne à cette Eglise les deux Titres de Notre-Dame & de S. Lazare; ce second Titre ne paroît pas lui avoir été donné par aucune délibération, puisqu'on voit que dans ce tems-là même, l'Eglise a quelquefois pris le seul Titre de son ancien nom, d'autres fois tous les deux ensemble; ce qui me fait croire que le Titre de S. Lazare ne lui a été donné que par la voix publique, à cause de la célébrité de la Relique & du concours des Peuples, qui ont donné à cette Eglise le nom du Saint dont ils alloient réclamer l'intercession.

Etienne, Evêque d'Autun, dans un Jugement rendu en faveur du Chapitre, contre Anselme de Chatelchinon, en 1134. lui donne les deux Titres de Notre-Dame & de S. Lazare. Ce dernier, donné par le Pape & par l'Evêque à cette Eglise, laquelle ne l'avoit pas porté auparavant, n'est-il pas une approbation au moins indirecte, de la Relique & du culte qu'on lui rendoit, puisqu'il en étoit la cause ou l'objet?

U

Une observation que je ne crois pas devoir négliger ici , M. c'est que cette Eglise célèbre la Fête de la Translation de S. Lazare le 30. Avril; la Fête de sa Résurrection, le Vendredi avant le Dimanche de la Passion; la grande Fête de S. Lazare le premier Septembre; la *Révélation* ou la découverte de ses Reliques, que les Grecs célèbrent le 17. Octobre, le 20. du même mois, enfin le 17. Décembre, sa seconde Mort.

D'ailleurs de huit Foires qu'il y a à Aval-
lon, il y en a quatre fixées aux différentes Fêtes qui se célèbrent pour S. Lazare, au jour que la Relique a été apportée, au premier Septembre, au jour de la Fête de sa Résurrection, & à celui de sa seconde Mort. On sçait que ces Foires se sont souvent établies à l'occasion du Peuple qui s'assembloit pour la célébration de quelque Fête ou pour la dévotion à quelque Saint, que même elles s'appelloient *Messes*; & il est arrivé que ces Foires, qui se tenoient principalement le jour de la Fête qui y a avoit donné lieu, ont été fixées à la veille ou autre jour prochain, pour ne pas troubler la solemnité.

En 1170. Hugues III. Duc de Bourgogne, avant son départ pour Jérusalem, donne à perpétuité à l'Eglise *Notre Dame S. Lazare d'Aval-
lon*, pour le salut de son ame & de ses Prédecesseurs, la moitié des revenus an-

C iij nuel's

nuels de deux Foires, dont l'une est celle de S. Lazare du premier Septembre.

Jé crois qu'on peut tirer quelques conséquences des Enquêtes qui furent faites dans le tems & à l'occasion du fameux Procès dont L. A. Bocquillot a fait l'Histoire, je les ai lûes, & vous jugerez, M. si elles ne méritent pas un peu plus d'attention qu'il ne l'a pensé.

J'y ai remarqué que Philippe, Duc de Bourgogne, étoit venu voir la Relique; les Témoins qui déposent de ce Fait, assûrent avoir vû qu'on apporta le Chef au devant de lui.

Louis XI. vint aussi en personne voir la même Relique; les Témoins qui l'y ont vû, ajoutent qu'il donna trente-un écus à l'Eglise, & avoir vû les Orfèvres, qu'il envoya depuis, pour travailler à un Reliquaire d'or pour mettre la Relique, ce qui n'eut pas lieu & fut le motif du Procès.

D'autres déposent de plusieurs présens que les Rois & les Ducs de Bourgogne ont faits à cette Eglise, en considération de la Relique, que ces Rois & Princes sont peints à côté de l'Armoire où elle est déposée, avec plusieurs marques des Miracles qui y ont été opérés. Ils ajoutent que la Relique fut d'abord apportée dans un Reliquaire, que l'on a conservé, & qu'ils ont vû, dans lequel elle a reposé, jusqu'à ce qu'une Dame de Bretagne, ayant
été

été guérie par l'intercession de S. Lazare d'Avallon, envoya un Reliquaire de vermeil, & que dans l'un & l'autre il est écrit, *hoc est Caput Beati Lazari quod attulit Avallon, Henricus cui Burgundia obediebat.*

Ils disent que cette Dame de Bretagne avoit composé par reconnoissance un Canticque, *Carmen quoddam*, en l'honneur de ce Saint, qu'il est dans la bouche de tous les Pelerins, & qu'il commence par ces mots, *Sire Saint Ladre d'Avallon.*

Un Chanoine de Langres, fort âgé, qui l'avoit été auparavant de l'Eglise d'Avallon & un Avocat de Montargis, déposent avoir vu deux Martyrologes fort anciens, sains & entiers, mais que l'un est plus ancien que l'autre, qu'on y lit au 30. d'Avril, *Hâc die celebratur festum Allationis Beati Lazari quod attulit Avallon. Henricus. Dux Burgundie.*, & à la fin de l'autre feüillet, l'Histoire de la Duchesse ou Dame de Bretagne, qui donna le Reliquaire en 1274.

C'est dans ce Reliquaire où la Relique a reposé jusqu'au 30. Avril 1535. que le Chapitre en ayant fait faire un autre de vermeil, qui est celui où elle est présentement, les Chanoines firent, suivant l'Acte qu'ils en ont dressé, une grande solemnité, à laquelle présida Philibert de Beaujeu, Evêque de Bethléem, Chanoine & depuis Doyen d'Avallon,

C v qui

qui le déposa dans le nouveau Buste , & ils y assûrent , *après que par dix jours suivans , fut ledit précieux Chef démontré à nud dévotement & magnifiquement à tous allans & venans de tous Pays & autres en grand nombre, tellement qu'il fut raporté & certifié qu'en cinq jours entre-suivans furent en ladite Eglise par dévotion environ cent mille personnes , tant grands que petits allans & venans.*

Il est vrai que dans cet Acte ils font vivre la Dame de Bretagne au quatorzième siècle , & lui font donner le Reliquaire la veille de la Nativité 1303. & ils disent que c'est *Blanche de Bretagne , contaminée de Lepre , qui fit la Chançon, Sire Saint Ladre d'Avallon , laquelle fut depuis femme de Philippe d'Artois.* Mais je préfère la date que l'Enquête donne à ce Présent , parce qu'elle est plus ancienne que cet Acte , & qu'elle est fondée sur le témoignage de deux Témoins qui déposent sur la lecture des Martyrologes où ce Fait est raporté & daté.

Ces Enquêtes sont composées de Témoins de Vezelay , de Clamecy , de Cosne , de Gien , d'Orléans & du Diocèse de Montargis , de Sens , de Joigny , d'Auxerre , de Chablis , de Langres , de Beaune , & de quelques Endroits des Environs d'Avallon.

Toutes les dépositions des Témoins concourent à prouver que l'Eglise d'Avallon est

en possession de montrer la Relique, qu'ils ont toujours oüi dire à leurs peres, à ceux avec qui ils ont vécu, que la Relique de S. Lazare est à Avallon, qu'on vient la respecter de Normandie, de Bretagne, de Picardie, de Touraine, de Poitou, de Paris, &c. d'Allemagne même & d'autres Pays Etrangers; à ces Faits qu'ils détaillent & sur lesquels ils donnent raison de leur déposition, ils ajoûtent avoir oüi dire par Tradition, que c'étoit *Henri Duc de Bourgogne qui avoit donné la Relique à cette Eglise.*

A très-peu de Témoins près, tous déposent avoir oüi dire qu'il s'y étoit operé des Miracles, d'autres en rapportent qu'ils ont vûs ou qui ont été operés sur eux-mêmes, & beaucoup, à peu près dans le tems du Procès de la Cathédrale d'Autun; je n'en rapporterai que deux ou trois, sans m'attribuer le droit d'en juger.

Le Curé de *Quarrée-les-Tombes* & plusieurs de ses Paroissiens, déposent avoir vû un Enfant de quelques mois, tenu pour mort, enseveli pour être enterré, qui ayant été voüé à Saint *Lazare d'Avallon*, commença à respirer & fut guéri après la priere de ses Parens.

Un des Témoins dépose, qu'ayant perdu l'usage d'un œil, parce que une petite pierre y étoit entrée, elle tomba à l'aproche de la Relique.

Les Habitans de Vezelay en Corps, Prêtres, Cordeliers, &c. déposent que la Ville de Vezelay ayant été affligée d'une peste si dangereuse, que tous ceux qui en étoient atteints, mouroient aussi-tôt; *qu'avec la permission de l'Official*, il firent unanimement un vœu à S. Lazare d'Avallon, où étant venus en procession, la peste cessa & les Malades furent guéris; *Illicò*, c'est le terme.

La Ville d'Auxerre, votre Patrie, M. a toujours eû une dévotion particuliere à cette Relique, & les Auxerrois n'ont pas cessé d'y venir, à l'exemple de leurs Peres. Vous m'avez appris, M. que votre Eglise Cathédrale avoit accordé en 1522. trois jours de vacance à Germain de Charmoy, Chanoine, pour aller à S. Lazare & à Sainte Magdeleine, ce qui doit nécessairement s'entendre d'Avallon & de Vezelay. Voilà un Pelerinage bien autorisé par une Eglise célèbre, & les regles observées de ne pas s'absenter sans permission du Chapitre; les Statuts de celui d'Avallon portent la même Regle: *Nemo presumat absens esse, sive parum sive diu, nisi petitâ veniâ à Capitulo aut post reditum veniam petat.*

Pourroit-on m'objecter que la vérité de la Tradition ne prouve pas la vérité de la Relique, qu'il est possible qu'une Relique, même fausse, ait un culte célèbre pendant plusieurs siècles, que les seuls Miracles n'étant pas

pas une preuve de la sainteté, n'en sont pas une de la vérité de la Relique, que par conséquent on peut douter si la Relique d'Avalon est du Saint Ami de J. C.

Je sçais bien que les Miracles opérés par une Relique, ne prouvent pas toujours la vérité de la Relique, ni la sainteté de celui qu'on invoque. C'est un principe que Dom Mabillon a puisé dans Guibert, dont il cite le Passage dans sa Lettre de *Cultu Sanctorum ignotorum*, N. 18. parce que la foi de celui qui prie, étant rapportée à Dieu, ne doit pas être privée de son effet, par une erreur de fait, à laquelle le Miracle accordé n'induit pas. Mais dans le cas particulier de l'objection, quand ces Miracles sont joints à une Tradition certaine, ancienne, universelle &c. dont on connoît l'origine, ils sont une preuve ajoutée à celle qu'on tire de la Tradition, de-même que pour la Canonisation d'un Saint, les seuls Miracles ne suffisent pas pour en décider; on exige aussi des preuves de la sainteté de la vie, &c. alors les Miracles sont regardés comme le moyen par lequel Dieu dicte à son Eglise le Jugement qu'elle doit porter.

J'ajoute, M. que la Tradition étant, qu'un grand Prince a apporté cette Relique, on ne peut pas supposer qu'il aura fait cette démarche éclatante pour une Relique dont il n'aura pas été

été assuré. L'autorité Ecclésiastique instruite de ce Présent, auroit-elle souffert le Culte qui a suivi la Relique ? Et on a vû par ce que j'ai dit, que ce Culte a été expressément autorisé par des faits, comme il l'a été par le silence qu'elle a gardé, desorte qu'on peut dire que le consentement des deux Puissances est le principe sur lequel le Culte est apuyé.

A peine la Relique est-elle à Avallon, que le Vaisseau de l'Eglise est augmenté par rapport au grand concours des Peuples; le Portail que Dom Plancher démontre être du onzième siècle, portoit, quand il étoit entier, l'Histoire du Saint dont on possède la Relique; ainsi les Chanoines du XVI. siècle s'en raportoient au témoignage des yeux, pour la donner en preuve de leur Tradition; le Culte est soutenu pendant plusieurs siècles; personne ne s'y oppose, & tous au contraire concourent à l'établir.

Quoique le Buste de S. Lazare, qui est sur le milieu du grand Portail, soit moins ancien que ce Portail, on voit à côté une Inscription qui date de l'an mille, sans chiffres; enfin on peut apporter en preuves les Monumens modernes comme les plus anciens, puisqu'ils s'accordent ensemble à faire voir la suite non interrompue de la Tradition.

Il ne faut pas conclure de ce que je dis, qu'on ne doit pas examiner les Reliques; mais

je pense qu'il faut les examiner dans le tems qu'elles commencent à paroître, & que ce sont celles qui ayant certainement échappé à la vigilance des Magistrats & des Pasteurs, portent toujours avec elles un caractère de fausseté, qui entraîne dans un abus visible, qui ne se prescrit pas & qu'on ne suppose pas avoir subi les loix d'un examen juridique; par exemple, une Relique d'un Saint inconnu ou douteux, mais quand il s'agit d'une Relique que la Tradition nous apprend avoir été apportée exptès par un Prince Souverain, je crois qu'une telle Relique porte avec elle des preuves suffisantes pour être jugée véritable; l'équité, d'ailleurs, semble exiger qu'on respecte le jugement de l'antiquité, qu'on doit préférer aux doutes d'une Critique outrée, qui voulant demander raison de tout, conduiroit à enlever à quantité d'Eglises les Reliques les plus respectées, & pourroit faire tort au Culte des Reliques en général, si on laisse entrevoir aux Peuples qu'il y a une trop grande liberté de les examiner. N'est-il pas plus sage de la resserrer dans les bornes des cas absolument nécessaires?

L'Eglise d'Avallon, qui a plusieurs Reliques dont elle ignore, pour la plûpart, de quels Saints elles sont, a toujours eû la sagesse des les garder avec décence, & ne montre avec éclat que celle de S. Lazare. Ce

discer-

discernement est d'un grand secours pour lever bien des doutes, puisqu'on ne croira pas qu'un Corps de Chapitre, animé de cet esprit, aura violé les regles sur celle qu'il expose aux Fideles, pendant qu'il juge avec discrétion, & qu'il tient les autres en secret, sans les condamner. Aussi cette Eglise, la plus ancienne Collégiale du Diocèse d'Autun, a-t-elle eû en differens tems des Hommes recommandables par la pieté, les lumieres, & quelques uns par la naissance, qu'on peut regarder comme de fideles Témoins de cette Tradition, & qu'on ne peut accuser d'avoir mis cette Relique, pour ainsi-dire, à l'encan, en laissant croire au Peuple, *que c'est un moyen d'obtenir d'un Saint, de faire des dons aux Ministres de l'Eglise où ses Reliques reposent.*

La conduite de ce Chapitre est fondée sur le principe de S. Martin de Tours, qui fit tomber le Culte d'un faux Martyr, parce que, *Nihil certi constans sibi majorum memoria tradidisset.* S. Martin ne demandoit pas d'autres Titres que le témoignage des Anciens, & les Anciens déposent ici que la Relique de S. Lazare est à Avallon, & que c'est Henri I. qui l'a aportée; ce seroit donc une témérité de venir après environ sept siècles; accuser l'Antiquité & lui reprocher son Jugement, auquel, suivant la regle de S. Martin, il faut plutôt s'en rapporter, que de lui faire un procès

cès sur des doutes injurieux. C'est aussi le parti que prend Dom Plancher en parlant du Procès du XV. siècle: *Cette Cathédrale d'Autun & la Collégiale d'Avallon, sont demeurées; chacune en la possession où elle étoit avant les troubles; & de dire qu'elle a une Relique de S. Lazare, & de lui rendre un culte public; & de l'exposer à la vénération des Fidéles.*

Ce sentiment de respect pour l'Antiquité, appuyé sur l'autorité de S. Martin, est conforme à l'esprit des Loix, la Loi 20. ff. de Legibus, *Non omnium quæ à majoribus nostris constituta sunt ratio reddi potest Traditio vim Legis accipit*, &c. Tertullien a pensé de même quand il a dit, *Traditio est, nihil amplius queras*. Enfin, Tacite, L. 4. Annal. *Majoribus etiam nostris nullâ ratione redditâ rationis est credere*. Si un Payen a eû ces sentimens pour d'autres Payens qui l'avoient précédé, combien ne devons-nous pas avoir plus de confiance à nos Prédecesseurs Chrétiens, pour des Faits qui regardent le Culte & la Religion ?

Vous me direz peut-être, M. que plusieurs Eglises croyant avoir des Reliques de S. Lazare, Ami de J. C. & ces Reliques étant dans quelques unes des mêmes portions qui ne peuvent avoir fait partie d'un même corps, il en résulte qu'il y a au moins du doute sur chacune de ces Reliques, puisqu'il est certain que

que quelqu'une de ces Eglises n'a pas une Relique de S. Lazare ?

On prétend , il est vrai , M. avoir des Reliques de ce Saint à Autun , à Marseille , à Einsiedlen , en Suisse , à Plaisance , en Italie , à Andlaw , en Alsace ; à Moyen-Monstiers ; Vezelay même croyoit avoir le Corps de ce Saint , *Epist. Coron. A. S. L. Hist Vezel. L. 1.* Cependant l'Abbé de Vezelay assista à la cérémonie de l'ouverture de la Châsse de S. Lazare d'Autun au XII. siècle , aussi les Chanoines d'Avallon disoient dans les Pièces de leur Procès , qu'il y avoit un bras de ce Saint à Vezelay. M. Gernain , Théologal d'Autun , m'apprend que M. de Blisterwich de Montcley , Evêque d'Autun , mort Archevêque de Besançon , avoit donné une Vertebre de ce Saint , tirée de sa Cathédrale , à l'Eglise de Marseille. Ces prétentions , quoique contraires , prouvent l'ancienne & universelle croyance dans laquelle la France est , d'avoir ces précieuses Reliques. La confusion peut venir de ce qu'il y a eû plusieurs Saints de ce nom ; S. Lazare , Evêque d'Aix , un autre du même nom , qui se retira à Moyen-Monstiers , venu d'Orient avec sa fille *Aza* , & peut-être d'autres.

Il ne seroit pas juste que cette obscurité fit porter un même jugement sur toutes les Reliques attribuées à S. Lazare , puisqu'on s'exposeroit à condamner les véritables avec cel-

les

les qui ne le sont pas. Il faudroit examiner l'original de chacune de ces Reliques, la Tradition des Eglises, le tems auquel leur Culte a été établi, s'il a été plus ou moins célèbre, le rapport des différentes parties de ces Reliques, &c. Il vaut mieux en attendant tolerer la bonne foi des Eglises, en conservant à chacune sa possession, que de donner dans l'excès aveugle d'une décision, qui n'étant pas fondée sur l'évidence ni sur les règles, seroit injuste & téméraire, puisque l'Eglise n'a supprimé aucun des Chefs de S. Jean Baptiste, ni le Culte qu'on leur rend.

Je suis surpris, & vous ne le serez pas moins que moi, M. quand vous sçavez que L.A. Bocquillot & P. Forestier, n'ont pas connu la Relique de leur Eglise, puisqu'ils ont fait entendre qu'elle ne possède qu'une partie du Crâne, qui, suivant le témoignage de Saulnier dans son *Autun Chrétien*, p. 162. & celui du Grand-Vicaire *Dusen*, cité dans la Lettre à M. de Tillemont, s'accordoit avec ce qui manquoit à Autun, dont le Chef, selon eux, n'étoit pas non plus entier.

Mais les Pièces du Procès du XV. siècle, faisant voir que chacune des Eglises d'Autun & d'Avallon, prétendoit avoir le Chef entier de S. Lazare, à chacun desquels il ne manquoit que la mâchoire inférieure; je crus devoir examiner de plus près ce que nos Chanoines
d'Autun

d'Autun & d'Avallon avoient avancé ; je reconnus d'abord l'erreur de Saulnier & du Grand-Vicaire Dufeu , à la vûe du Procès verbal fait en 1727. à l'occasion de la découverte du Corps de S. Lazare à Autun ; j'en écrivis même à M. Germain, Théologal, qui pensa comme moi, qu'il n'y avoit pas moyen d'excuser ces Certificats particuliers , que l'évidence & le Procès verbal de 1727. détrui-
soient , puisque l'Eglise d'Autun a un Chef , auquel il ne manque que la mâchoire inférieure.

Nos deux Chanoines d'Avallon , trompés sur le rapport d'autrui, ont fait la même faute sur leur propre Relique , puisqu'ils ont aussi un Chef entier , auquel il ne manque de même que la mâchoire inférieure ; je l'ai vû moi-même cette année , & il leur étoit facile de s'en éclaircir par la même voye , au lieu de n'en juger que par ce qu'on en peut voir sans le sortir du Buste , ce qui , à la vérité , ne se doit faire que rarement & avec précaution , parce qu'on risque de le voir tomber en poussière.

J'ai même fait réflexion que si les Reliques des deux Eglises avoient pû s'accorder , le Procès du XV. siècle n'auroit pas été si loin ; la convenance auroit suffi pour conserver la paix & l'union.

Quoiqu'il en soit de l'état actuel de ce
Che

Chef d'Avallon, il s'accorde avec ce que Vincent de Beauvais en raporte dans son *Miroir Moral*, L. 1. p. 130. *distinct. 14. prob. xi.* où après avoir dit que le Corps de S. Lazare est à Autun, il attribue son Chef à l'Eglise d'Avallon, & *in Villâ Avalone Caput ejus esse perhibetur.* On voit sur le Buste le Duc Henri présentant à l'Eglise un Chef tel que je le décris, & qu'il est rapporté dans les Pièces du Procès, & dans l'Acte de 1535.

J'oubliois, M. de remarquer que ce Chef de S. Lazare est de couleur brune, & d'une légereté surprenante, ce qui prouve combien il est ancien, puisque ce n'est que par vétusté qu'il peut s'être ainsi noirci & desséché.

C'est ce qui me fit observer qu'un Ossement qui est au-devant du Buste, & qu'on voit par une petite ouverture ronde, fermée d'un verre, n'a pas fait partie du Chef qu'on voit par une autre ouverture ronde au-dessus de la tête, parce que cet Os n'est pas de même couleur; il y a cependant écrit au dessus *Portio Capitis Beatissimi Lazari.*

Je ne sçais que penser de cet Ossement, si non que les deux Eglises se seront accordées sous la condition tacite que celle d'Autun donneroit cet Ossement à celle d'Avallon, au moyen de quoi elle continueroit de dire qu'elle avoit le Chef de S. Lazare, & il n'importoit plus à l'Eglise d'Autun de flétrir la Tradition

Tradition ni la Relique d'Avallon, puisqu'en lui donnant une portion de la sienne, il étoit vrai, selon elle, qu'elle avoit ce qu'elle lui avoit contesté, & elle avoit même cet avantage, en finissant un long Procès qui avoit beaucoup coûté, & qui exposoit sa Relique, d'intéresser l'Eglise d'Avallon à défendre la Relique d'Autun.

L'Eglise d'Avallon, d'un autre côté, gaignoit en tout sens, puisqu'on convenoit de la Tradition, de la possession & de la vérité de la Relique qu'elle continuoît d'exposer, & en acquérant celle d'Aurun, son ancienne Relique ne perdoit rien de son authenticité.

Ce que je dis ne passera peut-être pas pour une simple conjecture, quand on saura qu'il n'est pas fait mention de cet Ossement dans les Pièces du Procès, & quand on rapprochera tout ce qui concourt à constater ces Faits. On voit tout d'un coup un gros Procès fort animé, se terminer sans autre condition apparente, que chacun demeurera en la possession où il étoit avant les troubles.

Comment d'ailleurs l'Eglise d'Autun auroit-elle pû convenir de la Tradition & de la vérité de la Relique d'Avallon, qu'elle avoit contredite si vivement, s'il ne s'étoit pas passé quelque chose de secret entre l'une & l'autre Eglise? La Cathédrale crut ne pas se démentir en donnant un consentement

apparent

parent à la Relique qu'elle avoit contestée, & qui ne portoit, selon elle, que sur celle qu'elle donnoit; la Collégiale, qui ne vouloit rien perdre de ses avantages, n'acceptoit ce consentement, qu'en l'appliquant à son ancienne Relique, & ne recevant la nouvelle, que pour faire cesser un Procès sur l'ancienne.

Ce procédé, je l'avoué, est loin de la sincérité, mais il ne faut pas toujours juger des affaires, même Ecclesiastiques, par les règles ordinaires; il est bon de chercher quelquefois à démêler ce qui s'est fait, & il paroît que ces bonnes gens ne crurent pas faire un mal, en usant d'un ménagement qu'ils regardoient comme une finesse permise, parce qu'ayant de part & d'autre une Relique, il importoit peu pour les Peuples qu'une partie du Crâne d'Autun fût à Avallon avec l'ancienne Relique.

Que personne ne trouve mauvais que je les fasse penser & agir ainsi; les Pièces du Procès les convainquent d'une ignorance crasse & stupide; si elles méritoient de voir le jour, on riroit des raisons qu'ils employent dans leurs Ecritures, où l'on chercheroit inutilement du bon sens & de la raison.

Cette portion de Relique que je tire d'Autun, ne contredit pas l'intégrité du Chef conservé dans l'Eglise d'Autun, puisqu'elle est si peu considérable, qu'on peut toujours dire qu'il

qu'il n'y manque que la mâchoire inférieure; quoique cet Ossement en soit détaché; je n'empêche cependant pas, si cette conjecture n'est pas goûtée, qu'on ne croie qu'elle vient de quelqu'autre Eglise; en tout cas celle d'Avallon a cette assurance de plus, d'avoir une Relique de S. Lazare.

- Vous jugez, sans doute, M. que la découverte qui a été faite à Autun en 1727. ne fait aucun préjudice à Avallon, ni aux autres Eglises, qui croient avoir des Reliques de S. Lazare; chacune a sa Tradition pour elle, & celle d'Autun ne peut se prévaloir de la plus grande quantité de Reliques, dont l'authenticité dépend des mêmes raisons que si elle en avoit moins.

Je finis, en observant que je n'ai prétendu rien changer à ce que L. A. Boquillot a dit sur le Procès du XV. siècle; il est exact sur ce que je n'ai pas relevé, & ma Lettre n'est qu'un supplément de la sienne, qui peut toujours avoir son utilité.

Je vous opposerai vous-même, M. à notre sçavant Chanoine, qui fut embarrassé du silence d'Honorius; lequel parlant de S. Lazare dans un Sermon du Dimanche des Rameaux, ne fit pas mention de ses Reliques ni à Autun ni à Avallon, quoiqu'il convint que cet Argument négatif fût plus concluant contre Autun, que contre Avallon, mais il a

suivi

suivi en ce point M. de Launoy, qui s'est trompé, en croyant Honorius Prêtre de l'Eglise d'Autun, comme vous l'avez prouvé dans une sçavante Dissertation, où vous faites voir que cet Auteur appartient à l'Allemagne & non pas à la France.

J'ai l'honneur d'être, &c.

A Avallon ce 28. Décembre 1740.

LETTRE du Roy LOUIS XI. à M. le Cardinal Rolin, Evêque d'Autun.

A notre Amé & féal Conseiller le Cardinal Evêque d'Autun. *Monsieur le Cardinal*, j'ai puis naguieres envoyé à Ostun & pareillement à Avallon, pour sçavoir au vrai se le Corps & le Chef de Monsieur Saint Ladre il sont, & comme ils furent aportés. On m'a fait le raport de ce qu'on y a treuvé, mais pour la diversité & differens qui sont à cause du Chef, que les uns dient être en l'Eglise dudit Ostun & les autres en l'Eglise d'Avallon, ja ne sçai bonnement à quoi m'en arrester, ou pour ce que je veux par que incontinent à toute diligence, vous mandiez à vos Vicaires, que on face le Procès pour sçavoir à la vérité où ledit Chef est, & vous-même enquerra vous & en faites que la Sentence en soit donnée & qu'on n'y abuse plus, & s'il vous plaît qu'il n'y ait point de faulte,

D. car

792 MERCURE DE FRANCE
car j'ai grand desir de le sçavoir à la vérité.
Adieu, Monsieur le Cardinal. Escrit à Notre-
Dame de Clery, *Signé, Louis, & du Secré-
taire Parent.*

Jun 1482.

*LETTRE du même Roy à l'Evêque
d'Avesnes.*

A notre Amé & féal Conseiller & Aumos-
nier l'Evêque d'Avesnes. *De par le Roy.* Notre
Amé & féal, vous avez bien sçû que comme
puis naguieres nous avons envoyé à Ostun
& à Avallon, pour sçavoir la vérité où est le
Chef & aussi le Corps M. S. Ladre, dont
on nous a fait le raport de ce qui en a été
trouvê, & pour cela il y a quelques differens
nous écrivons à notre très-cher & grand
Ami le Cardinal d'Ostun, que incontinent
ce face & face faire par ses Vicaires, au vrai
le Procès pour en déclarer la vérité, & à
cette cause, aussi que vous êtes son Vicaire,
nous vous prions que de votre part il vouslut
vasquer & entendre à toute bonne justice &
équité, sans y avoir ni donner faveur d'une
part ne d'autre, car nous désirons très-fort
sçavoir la vérité de cette matiere, si gardez
qu'il ne ayt faulte. Donné à Clery. *Signé,
Louis, & du Secrétaire Parent.*

Jun 1482.

LETTRE

A V R I L. 1741. 703

*LETTRE du Cardinal Rolin , Evêque
d'Autun , à ses Officiers.*

A mes chers Freres & Amis mes Officiers ordinaires à Ostun. *Très-chers Freres & bons Amis* , se tous les plaisirs & services que jamais desirés à me faire incontinent & toutes choses arrieres mises , sans y épargner aucunes choses ; procédés & besongnés en la commission , selon que le Roy le me mande par ses Lettres , & pour cette cause vous envoie hastivement mon Familier & Serviteur le Curé de *Vandenesse* , Porteur de cette , à vous solliciter d'y besongner à toute diligence ; portés vous-y tellement que le Roy doye être content de moy , & y besongnés en telle façon que y ayés honneur , se vous n'y faictes bon devoir , vous en bailleray la charge , & se ne fust cette mortalité qui est à Ostun , y fusse allé moi même pour cette cause. Tout ce que je sçay & puis principalement & devant toute autre chose vous recommander cette matiere , & prie que toute possibilité y fassiés , comme ay dict au présent Messager pour le vous dire & rapporter. Notre Seigneur soit garde de vous. Escript à Paris bien hastivement le 28. jour de Juin 1482. *Le vostre* , J. CARDINAL D'OSTUN.

D ij LETTRE

*LETTRE du même Cardinal. A Monsieur
mon Official d'Ostun , Maître Jean
Saulnier , Docteur ès Droits.*

Très-cher & bon Ami , envoye ce Porteur de cette par de-là , ainsi que le Roy mande par ses Lettres, lesquelles vous envoye, vous prie donc , tant que faire le puis , que y besongniés le plus diligement que pourrez , toutes autres choses arriere mises , vous en prie encore de rechef , & tellement vous y employes que en soyés terme à vous & plutôt que vous pourrez dépêcher l'euvre , vous en prie , & faire le fault pour obéir au Roy. Notre Seigneur soit garde de vous. Escript à Paris hastivement le 28. jour de Juin l'an 1482. *le vostre* , J. CARDINAL D'OSTUN.



ETRENNES EN VAUDEVILLES,

*A M. le Duc de **.*

Air : Du Cap de bonne esperance.

Seigneur , recevez l'hommage
Qui vous est dû par mon cœur ;
Il ose suivre un usage
Qui fait son plus grand bonheur ;
Je vous souhaite une année

Par les Plaisirs couronnée ;
Afin que je sois heureux ,
Le Ciel comblera mes vœux.

Air : Réveillez-vous belle endormie !

Oùi , j'ai la plus douce espérance
Que vos jours seront gracieux ;
Si-tôt qu'ils sont chers à la France ,
Ils doivent l'être à tous les Dieux.

Air : Quel plaisir de voir Claudine !

Ma gloire fut non commune
Quand je parus devant vous ;
C'est le jour où la Fortune
Me promet un sort plus doux.

Air : De tous les Capucins du monde.

Depuis ce jour rempli de charmes ,
Contre elle j'ai reçu des armes
Qui la captivent dans mon cœur ;
Oùi , mon allegresse est extrême ;
Je jouis d'un destin flatteur ,
Et je ne le dois qu'à vous-même.

Air : Trois frères gueux , &c.

Ne pouvant pas vous faire aucun présent
Digne de vous , Seigneur , pour vos Etrennes ,
Permettez-moi que , dans ce même instant ,
Je puisse ici vous demander les miennes.

D iii

Air :

Air : Du haut en bas.

Votre Portrait ,
De la plus sçavante Gravure ,
Votre Portrait
M'a paru si beau , si parfait ,
Que mon envie est sans mesure
De posséder dans la bordure
Votre Portrait. *

Air : Tu croyois , en aimant Colette

Si j'obtiens ce que je desiré ,
Quel Mortel sera plus heureux ?
D'Apollon la brillante Lyre
Ne flatteroit pas tant mes vœux.

Air : Que faites-vous , Marguerite ?

Avec ce Portrait aimable
Je serai toujours joyeux ;
Un Tableau si respectable
Occupera tous les yeux.

Air : Folies d'Espagne.

Si votre main me refuse le gage
Qui peut aider à faire mon bonheur ;
Aurai -je moins pour cela votre image ?
Le zèle a sçu la graver dans mon cœur.

* *L'Auteur a obtenu sa demande.*

D iiij

Air :

Air : *Ton himeur est Catherine.*

Jouïſſez toute l'année
 D'une parfaite ſanté ;
 Je prierai la Deſtinée
 Pour votre félicité ;
 Pour vous dans trente ans encore
 Puiſſai-je former des vœux ,
 Et Paris qui vous adore
 Sous vos Loix ſe voir heureux !

Laffichard.

*SEANCE de MM. les Maréchaux de
 France , tenue à la Connétablie
 le 23. Mars 1741.*

MESSIEURS les Maréchaux de France ont
 à Paris deux Tribunaux ; l'un eſt ce-
 lui de la Connétablie & Maréchauſſée de
 France au Siège général de la Table de Mar-
 bre du Palais , qui ſe tient dans la Galerie
 des Priſonniers ; l'autre , qu'on appelle com-
 munément le Tribunal du Point d'honneur ,
 ſe tient chés le plus ancien de ces Meſſieurs.

La Connétablie eſt la première des trois
 Juridictions ſéantes au Siège Général de la
 Table de Marbre du Palais à Paris ; ce Siège

D iij de

de la Table de Marbre est une des plus illustres & des plus anciennes Jurisdictions du Royaume ; il est ainsi nommé , parce qu'il se tenoit autrefois dans la Grand'-Salle du Palais , sur une grande Table de Marbre , où le Connétable , l'Amiral , & le Grand Forestier , aujourd'hui représenté par les Grands-Maîtres des Eaux & Forêts , donnoient leurs Audiences.

Présentement ce qui reste du pouvoir de ce Siège Général est partagé en trois Jurisdictions , qui s'exercent en trois Chambres différentes & connoissent de différentes matières.

Celle de la Connétablie avoit autrefois pour Chef le Connétable , mais après la mort du Connétable de Lesdiguières , Louis XIII. ayant en 1627. supprimé cette Charge , MM. les Maréchaux de France sont présentement les Chefs de cette Jurisdiction , qui a toujours conservé le même nom de *Connétablie & Maréchaussée de France* , & les Sentences qui s'y rendent sont encore intitulées , *Les Connétable & Maréchaux de France* , à tous présens & avenir , &c. quoiqu'il n'y ait plus de Connétable , parce qu'il est représenté par le plus ancien des Maréchaux de France , appelé premier Maréchal de France ; ou , comme on dit communément , Doyen des Maréchaux de France , lesquels ne sont ensemble

ble qu'un Corps , dont il est le Chef , & en cette qualité il jouit de tous les droits & honneurs du Connétable.

La Connétablie connoît en premiere instance dans toute l'étendue du Royaume des actions personnelles que les Gens de Guerre peuvent avoir l'un contre l'autre pour le fait de la guerre , & de tous Contrats , Cédules & Obligations à ce sujet , payement de gages , soldes , & malversations des Trésoriers & Payeurs. Elle connoît aussi par apel des Sentences des Prévôts des Maréchaux.

Le Doyen de M M. les Maréchaux de France préside à la Connétablie ; après lui siègent M M. les Maréchaux de France , suivant l'ordre de leur promotion , ensuite les Officiers de Robe-Longue de ce Tribunal ; sçavoir , le Lieutenant Général , le Lieutenant Particulier , & le Procureur du Roy.

Les Prévôts des Maréchaux & les Commissaires des Guerres ont droit d'y siéger en Epée , immédiatement après M M. les Maréchaux de France , & y ont voix délibérative.

M M. les Maréchaux de France viennent siéger à la Connétablie , quand ils le jugent à propos ; ordinairement le Doyen y vient une fois à son avenement au décanat. M. le Maréchal de Villars étoit le dernier qui y étoit venu , il y a environ 18. ans , lorsqu'il faisoit les fonctions de Doyen en l'ab-

D y sence

sence de M. le Maréchal de Villeroy.

Ils y vinrent le Jeudi 23. Mars dernier , à l'occasion de la Réception qu'ils devoient faire du Prévôt Général de la Maréchaussée de Dijon , lequel , à ce qu'on prétend , a le droit d'être reçu par M M. les Maréchaux de France eux-mêmes.

M M. les Maréchaux de Puységur , de Noailles , de Montmorency , de Coigny , de Brancas , de Chaulnes , de Nangis , d'Isenghien & de Duras , se rendirent pour cet effet le matin chés M. le Maréchal de Biron , *Doyen* , avec lequel ils partirent pour se rendre au Palais , dans leurs carosses , avec chacun un carosse de suite , marchant suivant leur rang.

Ils étoient tous en Manteau de velours noir , avec le Chapeau en forme de Tocque , garni de Plumes.

Les Valets de pied de M. le Maréchal de Biron , marchaient à pied des deux côtés de son carosse.

Un détachement de cinq hommes , sçavoir , un Officier & quatre Gardes de la Compagnie de la Connétablie , marchoit à cheval au-devant du Carosse de M. le Maréchal de Biron ; un détachement pareil fermoit la marche. Les Gardes étoient armés de leurs Mousquets , & revêtus de leurs Hoquetons.

Un autre détachement de la même Compagnie

pagnie étoit à pied sous les Armes, posté au bas de l'Escalier de la Ste Chapelle. Il y avoit aussi quelques Gardes aux deux portes de la Chambre de la Connétablie.

Cette Compagnie de la Connétablie, qui est aux ordres de M M. les Maréchaux de France, & qui monte tous les jours la garde chés le Doyen, est proprement la Compagnie Colonelle du Corps des Maréchaussées & Gendarmeries de France.

Lorsque M. le Maréchal de Biron descendit de carosse dans la Cour du Palais, les Officiers & Gardes de la Connétablie, tinrent devant lui l'Epée nuë, comme on faisoit pour le Connétable qu'il représente, & ils remirent l'Epée dans le fourreau, aussi-tôt qu'il fut passé.

M M. les Maréchaux de France monterent par l'Escalier de la Ste Chapelle, passerent par la Salle Merciere & par la Galerie des Prisonniers.

Ils étoient précédés des deux Trompettes de la Connétablie, qui sonnerent diverses Fanfares jusqu'à la porte de l'Auditoire; ensuite marchaient les Valets de Pied de M. le Maréchal de Biron; les Officiers de la Connétablie; M M. les Maréchaux de France; M. le Prévôt Général des Monnoyes, & celui de l'Isle de France; les Gardes marchaient des deux côtés & se rangerent en haye dans la Galerie des Prisonniers.

D vj

Les

Les Officiers de Robe-Longue de la Con-
nétable , précédés de leurs Huissiers , forti-
rent de la Chambre pour recevoir M M. les
Maréchaux de France.

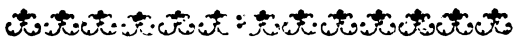
Lorsqu'ils eurent pris séance , il firent ou-
vrir l'Audience ; il y eut une Cause plaidée
devant eux par trois Avocats , après quoi le
Lieutenant Particulier , en l'absence du Lieu-
tenant Général, recueillit les opinions & pro-
nonça la Sentence en leur nom.

Ils reçurent ensuite celui qui se présenteoit
pour la Charge de Prévôt Général de la Ma-
jorité de Dijon ; après quoi ils repartirent
au même ordre qu'ils étoient venus.

Ils dînèrent ce jour-là chés M.le Maréchal
de Biron, & après dîner ils tinrent chés lui le
Tribunal du Point d'honneur, comme ils ont
coutume de faire tous les Jeudis : Ils y con-
noissent par eux-mêmes & sans apel de tous
les differends mûs entre les Gentilshommes
& Gens faisant profession des Armes , pour
raison de leurs engagemens de paroles, points
& billets d'honneur ; les Requêtes que l'on
y présente sont sur papier commun en
forme de Placets ; on les donne d'abord au
Secrétaire Général des Affaires, qui les re-
met ensuite au Conseiller d'Etat ou Maître
des Requêtes, nommé par le Roy pour assis-
ter à toutes les Assemblées de MM. les Ma-
réchaux de France , auxquels il fait le rapor-
des Requêtes, &c.

Quand

Quand le Doyen de MM. les Maréchaux de France est en même-tems Duc & Pair, & qu'en cette dernière qualité il vient prendre séance au Parlement, il est ordinairement accompagné des Officiers & Gardes de la Connétablie, mais sans Trompettes, & les Gardes restent dans la Grand'-Salle en dehors du Parquet des Huissiers.



CANTIQUE DE MOÏSE,

Après le passage de la Mer Rouge.

Ps. L. 2.

Que nos voix célèbrent la gloire
Du Dieu de la Terre & des Mers ;
Du Souverain de l'Univers
Qu'elles annoncent la victoire.
Il a submergé dans les flots
Les Guerriers & leurs Chariots ;
Je dois la vie à sa puissance.
Il fut le Dieu de mes Ayeux ;
C'est le mien ; ma reconnoissance
Doit le chanter à mes Neveux.

Ps. 3. 4. 5.

En Guerrier il vient de paroître,

Mais sous le nom de Tout-Puissant ,
 Que tout un Peuple en périssant
 S'est vu forcé de reconnoître.
 Suprême Arbitre des Combats ,
 Il abîme Chef & Soldats ,
 Pharaon , son Char , son Armée ;
 Ses plus habiles Généraux ,
 Comme une masse inanimée
 Sont descendus au fond des Eaux.

ψ. 6. 7.

Seigneur , de ta main triomphante
 Que les traits marquent de grandeur !
 Tu frapes , sous ton bras vengeur ,
 Toute l'Egypte est impuissante.
 Ta gloire n'a plus d'Ennemis ;
 Ta force te les a soumis . . .
 Dieu , que ta fureur est rapide !
 En proie à ce feu consumant
 Un Peuple est une paille aride ,
 Qui n'est que cendre en un moment.

ψ. 8. 9.

La Mer à ton souffle est docile ;
 Ta colere assemble les Eaux ,
 (Pour nous c'étoient deux murs nouveaux ;
 Le fluide étoit immobile . . .
 A llois , dit le Persécuteur ,

Que

Que rien n'échape à ma fureur ;
 Que ma main fume de carnage.
 Des Hébreux j'aurai les trésors ,
 Et je veux que l'autre rivage
 Soit inondé du sang des Morts.)

V. 10.

Ton souffle s'élève . . . & l'Impie ,
 Surpris dans les gouffres profonds ,
 Se trouve accablé par deux Monts ,
 Sans pouvoir disputer sa vie.
 Veut-il lutter contre tes Loix ?
 Il tombe de son propre poids
 Couvert de vagues furieuses ,
 Et ce Tiran si redouté ,
 Est , avec ses Troupes nombreuses ,
 Le jouet de ton équité.

V. 11. 12.

Saint , quand tu lances le Tonnerre ,
 Adorable dans ta fureur ,
 Qui peut imiter ta Grandeur ?
 Qui le peut des Dieux de la Terre ?
 Toujours digne de notre encens ,
 Tu surprends notre cœurs & nos sens ;
 Quand tu frapes tes adversaires ,
 Tu ne fais qu'étendre la main . . .

Pour

716 MERCURE DE FRANCE

Pour dévorer ces témaïres

La Terre ouvre & ferme son sein.

ψ. 13.

Ton amour, grand Dieu, nous dégage

D'une dure captivité;

Ces merveilles de ta bonté

D'un parfait bonheur sont le gage.

Israël a passé les Mers,

Il traversera les Deserts,

Conduit, porté par ta Sagesse,

Et malgré tous ses Ennemis,

Il entrera plein d'allegresse

Au séjour que tu lui promis.

ψ. 14. 15. 16.

La douleur, l'effroi, la colere,

Arment les Peuples & leurs Rois;

Contre nous, qui suivons tes Loix,

Que peut cette poudre légère?

Enfans de Cham, Iduméens,

Moabites, Chananéens,

Pâlissez, restez immobiles . . .

(Passe, Peuple que Dieu soutient . . .)

Apprenez, Guerriers inutiles,

A quel Roy Jacob appartient.

ψ.

V. 17. 18.

Ainsi, Grand Dieu, par ta Puissance
Souvrira le sacré séjour,
Ce Mont gardé par ton amour
Aux Enfans de ton Alliance.
Ta main le fit en un moment,
En affermit le fondement;
C'est ton éternel héritage.
Là, du Règne de ta douceur,
Après les jours du dernier âge,
Jacob goûtera le honneur.

V. 19.

Oùi, Mortels, de cette promesse
L'Onde annonce la vérité.
Conduit par sa témérité,
Pharaon nous suit & nous presse.
Ses Escadrons audacieux,
Bravans & la Mer & les Cieux,
Entrent les flots se réunissent;
Et nous, sauvés par le chemin
Où nos fiers Ennemis périssent,
Nous chantons le secours divin.

**LETTRE**



LETTRE de M. * * * à M... Avocat
à Meaux, touchant une Maison Religieuse
de la dépendance du Paraclet.

Vous me permettrez, Monsieur, de vous proposer un scrupule que j'ai touchant un endroit de votre Historien Ecclésiastique moderne. Je fais profession de reconnoître son habileté à dresser des Poüillés. Celui de Meaux me paroît être un des mieux faits que j'aye vûs ; mais ne lui seroit-il point arrivé de donner à ce Diocèse des Bénéfices qui n'y sont pas ? Je m'en rapporterai à vous sur le cas que je vais vous énoncer.

Cet Auteur croit à la page 156. de son premier Volume, que le Diocèse de Meaux a eû une Maison dépendante du *Paraclet*, & il donne à cette Maison le nom de *Triangle*.

Ce qui me fait soupçonner quelque méprise, c'est que je crois qu'il n'a pas fait réflexion que s'il y a une Communauté du nom Latin de *Triangulum* dans le Poüillé du *Paraclet*, c'est *Trainel*, du Diocèse de Sens, qu'il faut entendre par ce *Triangulum*.

Trainel est dit en Latin *Triangulus* ou *Triangulum*. Les Seigneurs de *Triangulo* sont fort connus. Un Prieuré du *Paraclet* subsistoit autrefois dans le Bourg du même

nom

nom , proche Nogent-sur-Seine. On trouve dans Desguerrois, Historien de Troyes, feüillet 80. recto de la *Sainteté Chrétienne*, impression de 1637. cette petite Notice. *Le Monastere de Pommeraije, les Prieurés de Sainte Magdelaine de Trainel, de Léavalle, au Diocèse de Sens; celui de Neofort, au Diocèse de Meaux; celui de Beaurain, Diocèse de Beauvais, dépendent du Paraclet.* Vous voyez par-là, Monsieur, que la *Paraclet* n'a pas de Maison du nom de Triangle ou Trainel à revendiquer dans le Diocèse de Meaux. J'attendrai là-dessus votre avis, dont je ferai tout le cas qu'il mérite.

Ce seroit une chose triviale de remarquer que c'est de ce Bourg de Trainel, au Diocèse de Sens, qu'ont été transférées au Fauxbourg de S. Antoine-lès-Paris, les Dames Religieuses, dites de la Magdelaine de Trainel.

Je suis, &c.

SONNET, sur les Rimes proposées dans le Mercure de Janvier 1741.

N On, je ne puis parler Théâtre ni	<i>Coulisse,</i>
Ni vous tracer en Vers de gracieux	<i>Devis;</i>
Du Palais de Phébus j'ignore le	<i>Parvis,</i>
Et mon esprit boiteux auroit besoin	<i>d'Eclisse.</i>
	Votre

Votre fatal Sonnet me donne la *Jaunisse* ;
 Il expose à mes yeux fossés & *Pont-Levis* ,
 Puis au sortir de-là , m'entraîne *Vis-à-vis* ,
 L'Herboriste Lucas , le Marchand de *Reglisse*.

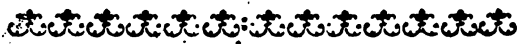
J'aimerois mieux crier Rainette & *Capendu* ,
 Que sur vos Bouts-Rimés me trouver *Morfondu* ;
 Un Roquet risque moins , poursuivi par un *Dogue*.

La Critique sur moi fondroit comme un *Vautour* ;
 Et des Rimeurs jaloux l'altière *Sinagoga*
 Armeroit contre moi Sifflets, Fife , *Tambour*.

Le Maire.

On a dû expliquer l'Enigme & le Logogryphe de Mars par l'Ombre & Germain. On trouve dans le Logogryphe , *Mer* , *Jean* , *Ire* , *Magie* , *Marne* , *Remi* , *Grain* , *Rime* , *Agen* , *Niger* , *Riga* , *Ame* , *Amer* , *Manie* , *Ange* , *Maine* , *Main* , le *Mein* , *An* , *Rame* , *Ane* , *Maigre* , *Rage* , *Jaën* , *Rien* , *Marie* , *Gain* , *Air* , *Mine* , *Aire* , *Aigre* , *Age* , *Mire* , *Image* , *Manger* , *Nager* , & *Mari*.

ENIGME.



E N I G M E.

ON peut, sans déroger, avec art me construire;
 Brulant, quand on me fait, il faut encor me cuire,
 Avant qu'on me touche du doigt :
 On souffle enfin , je deviens froid ,
 Et plus froid qu'une souche ;
 J'ai très-souvent le pied plus petit que la bouche ;
 Comme un Cameleon , je change de couleur ;
 Sans crainte des jaloux , je donne avec douceur
 Un baiser amoureux à la sage Climene ,
 Je la soulage dans sa peine ,
 Je recommence au gré de son désir ;
 Et je suis insensible à ce charmant plaisir.
 Dans un combat je brille & je me fais entendre.
 Par accident , par divertissement ,
 On me détruit impitoyablement ;
 Mais , comme le Phénix , je renais de ma cendre.

Gueroult, de Fécamp, en Normandie.



L O G O G R Y P H E.

PRends mon non & l'article ; en combinant les
 deux ,
 Tu trouveras un Saint , un Conquerant fameux ;
 Une

722 MERCURE DE FRANCE

Une Ville , & s'il faut t'en dire davantage ,
La mesure du tems , la mesure de l'âge ;
Jadis une Tribu qu'on chérit en tous Lieux ;
Un Oiseau, dont le vol pénètre jusqu'aux Cieux ;
Presque à tous les Humains Liqueur très-agréable ;
Un apas séduisant , un bien , seul désirable ;
Ragoût pour un Gascon des plus apétissans ;
Un mal qui fait gratter bon gré , malgré les gens ;
Fille par sa laideur célèbre dans l'Histoire ;
Un esprit qui jouit d'une immortelle gloire.
Parcours le Languedoc , Lecteur embarrassé ,
C'est-là que sur trois pieds tout mon ceps est placé ,

Par M. Desjardins de la Bonnardiere.

A U T R E.

Chaque Mortel me porte avec son Chef ;
Cinq pieds forment mon corps , dont je donne la
chef.

Prends - les , Lecteur , par acrostiche ,
Tu trouveras , si tu ne triche ,

Cinq Enfans , tous aussi puissans que moi ,
Et par ce régulier emploi
L'angle d'abord d'une chose solide :

Un Ruisseau ; ce qui sert sur la Plaine liquide ;
Un Poisson qu'on ne voit d'ordinaire qu'en Mer ;
Un Instrument , qui ne sert qu'en Hyver.

Par Duchemin, Musicien à Angers.

NOU-



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX-ARTS, &c.

BIBLIOTHEQUE *Germanique*, &c.
Tome XXXIV. *A Amsterdam*, &c.
1736.

MEMOIRES sur la Vie & les Ecrits des Sçavans de l'Europe, qui sont actuellement en vie, soigneusement rassemblés par M. Gabriel-Guillaume Gotten. I. vol. 8°. 1735.

Ce Volume est divisé en cinq Chapitres qui renferment. 1. Les Sçavans de Hambourg, de Lubec & de Kiel. 2. Ceux de Meklenbourg, 3. Ceux des Etats de S. M. Prussienne, 4. Ceux de Lunebourg, de Zell, de Hanover, de Gottingen, & de Wolfenbutel, & 5. ceux d'Hildesheim & d'Alfeld. Tout cela renferme un détail curieux & intéressant pour l'Histoire Littéraire du Siècle passé & de celui où nous vivons.

MEMOIRES de Charles-Louis, Baron de Pollnitz, &c. Seconde Edit. 4. Vol. 8°. *A Amsterdam* 1735. Le Journaliste assure que l'Auteur de cet Ouvrage est un Homme de naissance & d'esprit, qui a vû le monde, qui a parcouru la meilleure partie de l'Europe, & qui s'est soigneusement informé,
de

de ce que chaque Pays a de plus remarquable, & surtout du caractère des Personnes qui composent les principales Cours, en conservant pour les Princes, le respect & les ménagemens qui leur sont dûs, ne faisant paroître aucun penchant pour la Satyre, &c.

On a mis dans cette nouvelle Edition faite fix mois après la première, un morceau particulier, intitulé *l'Etat de la Cour de Saxe*, sans parler de plusieurs Additions considérables, tant dans les Notes que dans le corps de l'Ouvrage, & plusieurs détails curieux.

L'Auteur commence par les Etats du Roy de Prusse. Il parle de l'Arsenal de Berlin, comme d'un des plus parfaits Bâtimens de l'Europe, lequel a été élevé, dit il, sur les Dessains de *M. Bat*, François de Nation, & qui a fait en cette occasion tout ce que le célèbre C. Bernin auroit pû faire.

Meissen est la Capitale de la Misnie; l'Auteur s'y arrête, à cause de la Fabrique des Porcelaines, lesquelles par la beauté de la Peinture, & la maniere dont l'or y est incrusté, surpasse la Porcelaine du Japon, aussi est-elle beaucoup plus chere; on en doit l'invention à un Alchimiste qui avoit persuadé qu'il sçavoit faire de l'Or. Le Roy de Pologne l'avoit crû, & pour s'assurer de sa personne, il l'avoit fait mettre au Château de *Konigstein*, à trois milles de Dresde,

Dresde : » Là, dit notre Voyageur, au lieu
 » de faire de l'Or, ce métal solide & pré-
 » cieux, qui fait faire tant de folies aux
 » hommes, il inventa la fragile Porcelaine ;
 » par où, en quelque maniere, il faisoit de
 » l'Or, puisque le grand débit qui s'en fait,
 » attire beaucoup d'especes dans le Pays.

Dresde, suivant la même Relation, Capitale de l'Electorat de Saxe, peut être mise au rang des plus belles Villes du Monde. Le Palais des *Indes* est de trois étages ; dans toutes les chambres sont autant de cabinets de Porcelaines du Japon & de la Chine ; on en fait monter la valeur à un million d'écus. Tous les meubles de cette Maison sont des Indes. Il y a un ameublement particulier de plumes de différentes couleurs, & toutes naturelles, mises en œuvre avec tant d'art, qu'on le prend pour un beau Satin à bouquets. Ce magnifique Palais est accompagné d'un Jardin qui a la vûe sur l'Elbe, & qui est orné de Statuës de Marbre blanc, venuës de Rome.

Le Journaliste finit son Extrait du Livre de M. le Baron de Pollnitz, en disant qu'on ne sçauroit guere lire de Relation plus variée & plus intéressante que la sienne.

On trouve dans les Nouvelles Litteraires de ce même XXXIV. Tom. Art. de *Petersbourg*, que M. le Professeur *Kher* travaille à

E une

une Histoire des Peuples Orientaux , Arabes , Persans , Turcs , Tartares & Indiens. Il enrichira cet Ouvrage de Médailles & de Monnoyes Orientales qui se trouvent au nombre de plus de cinq mille dans le Cabinet de S. M. Czarienne. Le même Auteur compose aussi une Histoire Littéraire de l'Orient , qu'il intitulera *Polyhistor Orientalis Litterarius*.

De Vienne. M. Salomon Kleiner , Ingénieur de S. A. E. de Mayence , & le sieur Jérémie-Jacques Seldemair , habile Graveur , ont entrepris de publier les Descriptions en Tailles-douces du magnifique Bâtiment de la Bibliothèque Impériale. Ces Gravûres seront accompagnées de Descriptions en Latin & en Allemand , & divisées en trois parties. Cet Ouvrage proposé par souscriptions , doit être à présent achevé , &c.

De Stetin. M. le Capitaine *Humbert* travaille à une *Histoire Critique des Cartes Géographiques* : Ouvrage très-utile à ceux qui s'appliquent à la Géographie. Il sera précédé d'une Préface très-utile , &c.

RECUEIL de Pièces d'Histoire & de Littérature. Tome IV. A Paris , chés *Chaubert* , 1741.

Après avoir parlé des trois précédens Volumes de cette nouvelle Collection , il ne nous

nous reste qu'à marquer les Pièces qui sont contenues dans ce quatrième Volume. Il est précédé d'un Avertissement qui apprend au Public que l'Auteur promet de donner un semblable Volume tous les trois mois.

La première Pièce de ce dernier Tome est du Pere Oudin, Jésuite de Dijon, Auteur de la sçavante Dissertation sur l'*Ascia*, imprimée à la fin du Recueil de M. l'Abbé Lebeuf. Cet Ecrivain y recherche tout ce que les anciens Auteurs ont dit sur les *Ambrons*, Peuples de la Gaule Celtique. Quelques Critiques s'étoient imaginés que *Ambro* en Latin n'étoit pas un nom de Peuple, mais une injure, & que les Ambrons n'étoient pas un Peuple fixe, mais une troupe de Brigands. Cette fausse opinion n'est fondée que sur une équivoque grammaticale, & le P. Oudin, après s'être assuré que les Ambrons faisoient un Peuple, marque qu'ils habitoient le Pays qui fut depuis occupé par les Sebusiens, c'est-à-dire qu'ils étoient les premiers ennemis que les Romains avoient au-delà du Rhône. Cet Article du P. Oudin servira à enrichir les Dictionnaires Géographiques où le nom d'Ambrons s'est trouvé manquer, & on y puisera tout ce qu'on peut sçavoir sur ces anciens Peuples.

On voit ensuite des considérations écrites sur la Vie de Cicéron, traduites de l'Anglois.

E ij La

La troisième Pièce est une Lettre pour justifier Pomponius Atticus de la Censure de M. l'Abbé de S. Réal, déguisé sous le nom de *Casarion*. Cette Lettre est datée du mois de Juin 1686. On trouve à la suite dans ce Recueil, plusieurs Lettres Latines de M. François Atterburi, Evêque de Rochester à M. Jean de Serres, Marquis de Caumont, des années 1730. & 1731. sur l'origine de la Rime dans la Poësie, & sur d'autres sujets qui concernent les Belles Lettres. La dernière Lettre est adressée à *Francisco Granet*, Auteur de ce Recueil de Pièces de Litterature, &c.

Elle est suivie de la Traduction d'un Discours d'Isocrate, sur la conduite d'un honnête homme, faite par M. l'Abbé Regnier des Marais, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française. La Pièce suivante regarde quelques uns des Poëtes François du dernier siècle. On a fait après cela la comparaison de deux Odes faites par deux Auteurs differens pour le Cardinal de Richelieu; sçavoir, M. D*** & M. Chapelain.

Après ces Morceaux, déjà anciens, suit le Compliment fait à M. M. de l'Académie des Belles-Lettres de la Rochelle, par M. DesLandes, Commissaire Général de la Marine; & enfin une Dissertation sur l'Histoire de Sainte Ursule, où l'on apporte des preuves que

que , dès le neuvième siècle , Vandalbert ,
 Diacre de Pruin , connoissoit une Tradition
 qui admettoit à Cologne le Martyre d'un
 nombre de Vierges que l'on comptoit par
 milliers. L'Auteur de cette Dissertation après
 avoir rejeté , ainsi qu'il convient , les vi-
 sions de Sainte Elisabeth de Schonau , au
 sujet de ces Saintes , rend fort probable l'o-
 pinion qu'elles furent martyrisées en 451.
 sous Attila , comme l'a crû *Robert d'Auxerre* ,
 en sa Chronique , écrite à la fin du XII.
 siècle.

LIVRE DE PIÉTÉ , par M. *Picard de Saint
 Adon* , Docteur de Sorbonne , Doyen-Cha-
 noine de l'Eglise Royale de Sainte Croix
 d'Estampes. *A Paris* , chés la veuve *Brocas* ,
 rue S. Jacques , au Chef S. Jean , 1741.

LETTRE de M. de *Mairan* , Secrétaire per-
 pétuel de l'Académie Royale des Sciences ,
 &c. à Madame * * * , sur la Question des
 Forces vives , en réponse aux objections qu'elle
 lui fait sur ce sujet dans ses Institutions de
 Physique.

DISSERTATION sur l'estimation & la me-
 sure des Forces motrices des Corps , par
 le même Auteur , nouvelle Edition.

NOUVELLE REFUTATION de l'Hypothèse
 E iiij des

730 MERCURE DE FRANCE

des Forces vives , par M. l'Abbé *Deidier*.
Ces trois Ouvrages brochés ensemble , se
trouvent à Paris chés Charles-Antoine *Jom-
bert* , Libraire du Roy pour l'Artillerie &
le Génie , rue S. Jacques , à l'Image Notre-
Dame , 1741.

HISTOIRE DE LA GUERRE , avec des Re-
flexions sur l'origine & les progrès de cet
Art , par M. *Beneton de Morange de Perrin*.
In 12. à Paris , chés le *Mercier & Boudet* ,
Imprimeurs & Libraires ordinaires de la
Ville , rue S. Jacques au Livre d'Or , 1741.

L'Auteur de cet Ouvrage déclare que son
dessein , en le faisant , a été d'offrir à ses Lec-
teurs un Tableau qui , quoiqu'en raccourci , leur
présente la plupart des choses exécutées à la
Guerre , & les dispense par-là de lire beau-
coup de Livres qui ne font que contenir plus
au long ce qui n'est rapporté qu'en abrégé dans
celui-ci.

Il fait ensuite l'éloge de l'Art de la Guerre.
Il établit quatre âges dans lesquels il partage
tout le tems qui s'est écoulé depuis le com-
mencement du Monde jusqu'à présent , pour
montrer comment l'Art de la Guerre a ac-
quis par degrés la perfection où il est au-
jourd'hui ; chacun de ces âges s'ouvre par
une Bataille mémorable , & par la descrip-
tion de chacune de ces Batailles on apprend
quelle

quelle étoit (lorsqu'elles se donnerent) la maniere d'arranger une Armée pour combattre ; on explique à cette occasion ce que c'étoit que les Corps particuliers qui composoient une Armée ancienne ; les principaux de ces Corps s'appelloient chés les Grecs *Phalanges*, & chés les Romains *Légions*. A cette explication se trouvent jointes des Réflexions sur le fort & le foible de ces Corps, & des paralleles entre ces mêmes Corps & ceux qui composent les Armées d'à présent ; tels que les Bataillons pour l'Infanterie, & les Escadrons pour la Cavalerie ; ce que M. *Beneton* dit sur cela est curieux, de même que ce qu'il dit sur la maniere de faire marcher & camper les Armées. L'usage des Romains de ne camper que dans des Camps fortifiés, lui fournit encore matiere à d'autres Réflexions ; il montre le tort qu'ont eû presque toutes les Nations connues depuis les Romains d'avoir abandonné cet usage. On voit à la page 63. la figure d'un Camp propre à contenir une Armée dans un arrangement nouveau, qui est de l'invention de l'Auteur.

Differens endroits du Livre annoncé sont employés à décrire avec soin les différentes Ordonnances qu'on a pû faire observer aux Armées, & sur lesquelles on a combattu dans les quatre âges de la Tactique ; ces Ordonnances sont nommées chacune de son

E iiij nom

nom particulier , & pour celles suivies par les Nations de l'Europe qui ont paru depuis les Romains , elles sont offertes au moyen d'une suite chronologiquement raporée des principales Batailles qui se sont données depuis le commencement de notre Monarchie jusqu'au siècle passé , que l'ancienne Ordonnance Romaine a reparu , & a prévalu sur toutes les autres. La Description de ces Batailles donne non-seulement des exemples pour l'intelligence de chacune de ces Ordonnances intermédiaires entre l'Ordonnance Romaine quittée & reprise , mais encore instruisent des ruses & des stratagèmes qui ont pû contribuer à faire tourner chacune de ces Batailles à l'avantage de ceux qui les ont remportées. Cela fait connoître le tems à peu près de l'invention de chacune des Ordonnances d'Armées , qui nous ont été propres , ainsi que le tems où la plûpart des stratagèmes de Guerre , usités à présent , ont aussi paru.

Le Lecteur suffisamment instruit sur ces deux choses , l'Auteur en vient à la déduction de quelques-unes des évolutions qu'exécutoient les Phalanges & les Légions ; celles de ces évolutions qui se faisoient en défensive , s'apelloient *Tortuës* ; plusieurs de ces *Tortuës* étoient admirables ; M. Beneton s'est attaché à en décrire quelques-unes. Il
parle

parle ensuite des Grades Militaires, & entre dans un assés grand détail sur l'étymologie des noms portés par les Officiers, en prouvant que ces noms viennent des fonctions qu'exerçoient ces Officiers dans les Corps auxquels ils étoient attachés; l'étymologie de chaque Corps est aussi rapportée.

L'endroit qui concerne les Dieux, Patrons de la Guerre, est un des plus curieux de l'Ouvrage, de même que celui qui regarde l'Origine de quelque Nation; le Génie particulier de chaque Peuple d'à présent est assés bien développé, surtout en ce qui a rapport à la Guerre; enfin l'Ouvrage est neuf & singulier en son genre; il contient des étymologies nouvelles, & beaucoup de choses que les Guerriers, tant de Terre que de Mer, qui aiment leur Profession, ne peuvent ignorer, & son Auteur le termine par la manière dont la valeur a été récompensée & la lâcheté punie dans tous les tems.

EXAMEN & Réfutation des Leçons de Physique, expliquées par M. de Molières, au College Royal de France. Par M. Sigorne. I. Vol. 8°. d'environ. 500. pages. A Paris, chez Jacques Clousier, rue S. Jacques, à l'Ecu de France. 1741.

Ce titre présente d'abord quelque chose de desobligeant à l'égard de l'Auteur contre

E v le-

lequel l'Ouvrage est entrepris. Il est vrai que le terme dur de *Réfutation* n'est point employé dans l'Aprobation de M. de Montcarville; le titre y est autrement énoncé, & tel aparemment qu'il a été présenté dans le Manuscrit qu'il s'agissoit d'approuver.

Deux choses sont à distinguer dans ce Livre, la matiere & la forme. Pour la matiere, ce n'est gueres qu'un Recueil des objections qu'on a accoutumé de proposer dans les Thèses de Philosophie &c.

A l'égard de la forme, il paroît que l'Auteur Critique a voulu donner à son Ouvrage un air de nouveau systême, dans lequel il tâche de renverser tous les Principes de la Physique.

On trouve à la page 417. une Remarque dans laquelle l'Auteur de l'Examen dit que M. de Molieres a eû communication de son Manuscrit, avant qu'il lui fût permis de le faire imprimer, & qu'il s'étoit efforcé de répondre à deux Articles fondamentaux, par lesquels il attaquoit son systême: mais c'est de quoi M. de Molieres ne convient nullement, soutenant au contraire que rien n'est plus frivole qu'une pareille allégation.

Nous renvoyons au jugement du Public éclairé la décision de ce Procès Littéraire.

L'ORIGINE & les progrès des Arts & des Sciences.

Sciences. On verra aussi à la fin de ce petit Traité l'invention des Lettres de l'Alphabet, la matiere sur laquelle on écrivoit anciennement & l'instrument dont on se servoit pour écrire. On y fait mention des premieres Bibliothèques & des plus fameuses qui subsistent aujourd'hui, & de l'Histoire véritable de l'Imprimerie. Par M. NOBLOT. *I. Vol. 8°. de 428. pages. A Paris, chez Hypolite-Louis Guerin, rue S. Jacques à S. Thomas d'Aquin. M. DCC. XL.*

L'Auteur expose dans une courte Préface que ce Traité de l'origine & des progrès des Arts & des Sciences seroit déjà imprimé, s'il n'avoit appris qu'il devoit incessamment paroître quelque chose de pareil sur cette matiere. Après trois mois d'attente, les *Essais* de M. *Juvénel de Carlenas* sur l'Histoire des Belles-Lettres, des Sciences & des Arts, ont enfin paru. Ses Recherches sont, dit-il, curieuses, mais quoique fort courtes, elles ne laissent pas de faire connoître son génie & son goût pour les Sciences. Aucune, non plus qu'aucun Art ne lui a échappé : il a cependant semblé à notre nouvel Historien que M. de Carlenas n'étoit pas entré assez avant dans l'origine des unes & des autres, ce qu'il croit qu'on remarquera aisément, si on prend la peine de lire le Livre qu'il donne au Public. Par exemple, le premier

E vj n'a

n'a rien dit de l'origine de la Poësie Française, dont il fait cependant un assez long détail; pourquoi, continuë-t'il, passer sous silence les Troubadours de Provence, qui en sont sans contredit les premiers Auteurs?

Nous passons le reste de la Critique de M. Noblot sur l'Ouvrage de son Emule, Critique qui nous paroît également solide & modérée. A l'égard de l'ordre, dans l'Ouvrage dont il s'agit ici, on a suivi celui des tems; & comme l'Agriculture & l'Architecture sont les deux premiers Arts dont l'Ecriture nous donne connoissance, c'est par eux qu'on a commencé cet Ouvrage.

Après ces deux Arts, suivent la Sculpture & la Peinture. Puis on vient à la Grammaire & à la Poësie. Ce dernier Article est d'une grande étendue & contient des choses curieuses qui marquent l'esprit de sagacité & d'exactitude d'un Auteur laborieux, heureux dans ses recherches & solide dans ses Réflexions.

Il reconnoît pour les plus anciens Poèmes, qui nous restent, ceux de Moïse, de Job, de David & des autres Prophètes, ajoutant qu'il y a beaucoup de raison de croire qu'Adam n'a pas ignoré la Poësie, & qu'il en a instruit ses enfans & ses petits-enfans, avec lesquels il a si long-tems vécu: ce qui s'accorde avec le sentiment du célèbre M. Huet,

scâ-

sçavoir qu'avant Moïse , avant même le Déluge , il y a eû des Hommes qui ont mis en Vers ce qui leur étoit arrivé de grand par la protection de Dieu , pour être chanté en esprit de reconnoissance à la gloire de ce souverain Etre. Voilius a pensé la même chose.

Enfin , dit fort sensément M. Noblot , si Jubal est le Pere de la Musique , comme il est dit dans le 4 *Chap. de la Genèse* , il falloit que les Poèmes & les Cantiques fussent avant la Musique : car il ne peut l'avoir inventée , ou pour mieux dire , plus particulièrement cultivée , que pour mettre en chant les Compositions mesurées de la Poësie , que la Musique suppose nécessairement , puisqu'on n'invente les Airs , qu'après les Paroles.

Notre Auteur n'oublie pas dans cet Article de dire & de prouver par de bonnes & respectables Autorités , que les Poètes ont été les premiers Théologiens , les premiers Philosophes , & les premiers Historiens. Descendant ensuite dans le détail des diverses opérations de la Poësie , il parle en particulier de la Comédie , de la Tragédie , & de tous les autres Genres de Poèmes , &c. détail très-curieux à lire & agréablement instructif.

Pour ce qui concerne la Poësie Française ,

il en fait remonter la première origine à nos anciens Poètes Provençaux nommés *Troubadours*, & donne là dessus un morceau d'Histoire très-curieux ; ces *Troubadours* ont fait une grande figure dans l'onzième & le douzième siècles à la Cour de plusieurs Princes, singulièrement à celle des Comtes de Provence. Il n'oublie pas les gayer & agréables Questions traitées par ces fameux Poètes. On auroit pû les nommer *Thèses d'Amour*, comme les grandes Assemblées, tenues à Aix pour prononcer juridiquement sur ces Questions, étoient nommées *Parlement d'Amour*, & les Décisions honorées du nom d'*Arrêts*.

En examinant ce que differens Auteurs rapportent de ces *Troubadours* ; on en trouve, dit M. Noblot, jusqu'à six vingt & plus, entre lesquels il y a des Empereurs, des Rois, des Marquis, des Comtes, non qu'ils eussent composé des Poèmes entiers en Provençal, mais quelques Epigrammes, &c.

Notre Auteur en attribuant l'origine de la Poésie Française aux *Troubadours*, auroit pû fortifier son sentiment de celui du célèbre & sçavant M. Huet, qui soutient dans une de ses Dissertations, que » la première, » véritable, & presque unique source de la » Poésie Française ne se trouve qu'en Provence dans les Ouvrages des anciens » Trou-

» Troubadours , qu'on peut rencontrer en-
 » core , dit-il , dans les Archives des an-
 » ciens Monasteres de la Province , où ils
 » sont négligés. Cette découverte , ajoute-
 » t'il , se peut faire singulierement dans
 » l'Abbaye de S. Victor de Marseille , où
 » ont vécu *Rostang de Brignolles & Hilaire*
 » *des Martins* , tous deux Poëtes & Auteurs
 » de l'Histoire des *Trouveres & des Chan-*
 » *teres*.

L'Article de la Poësie mene fort loin ,
 comme nous l'avons déjà dit , & on y voit
 de fort beaux traits ; il le finit en disant que
 la vénération qu'on avoit pour les grands &
 excellens Poëtes , alla si loin » qu'on leur
 » dressoit des Statuës , des Pyramides , des
 » Colonnes , des Tombeaux , & jusqu'à des
 » Temples , comme il est arrivé à Homere
 » dans Smyrne & dans Alexandrie : on dit
 » même qu'on lui fit des Sacrifices à Argos ,
 » & qu'on l'invoquoit de même qu'Apollon.

Les Médailles frappées en l'honneur d'Ho-
 mere , dont notre Auteur ne parle point ,
 sont , ce semble , des Monumens plus cer-
 tains & plus réels , témoin la belle Médaille
 de ce Prince des Poëtes Grecs , dont nous
 avons donné la Gravûre avec une Disserta-
 tion , dans le Mercure de Juillet 1724. p.
 1454. sur l'Original tiré du Cabinet de M.
 le Président de Mazaugues.

Nos

Nos bornes ne nous permettent pas de nous arrêter sur les autres Articles, lesquels concernent l'Histoire, la Rhétorique, les Mathématiques & ses dépendances, la Philosophie, toutes ses Sectes & Ecoles, la Médecine, l'invention des Lettres, & les Bibliothèques. Nous sommes fâchés d'être obligés de finir sans rien entamer sur ces matieres, que l'Auteur a traitées avec beaucoup d'ordre & de netteté, en disant avec autant de justice que de vérité qu'il n'avoit parû depuis long-tems un Ouvrage dans ce genre, aussi utile, aussi agréable à lire que celui-ci, & qu'à tous égards on peut l'appeler un bon Livre..

COUTUMES des Duché, Bailliage & Prévôté d'Orléans, avec les Notes de M. Henri Fornier, Conseiller au Présidial d'Orléans, les Notes de Dumoulin sur l'ancienne Coutume d'Orléans, & des Observations nouvelles où l'on a renfermé tout ce qui a parû nécessaire pour faire connoître le sens & l'aplication des Articles, les maximes autorisées par l'usage du Palais, & les derniers progrès de la Jurisprudence. On y a joint un Discours préliminaire sur la Coutume d'Orléans; un Traité des Profits & Droits Seigneuriaux; l'éloge de M. de Lalande & des Observations sur son Commentaire. 2. Vol. in-12. A Orléans, chez François.

*François Rouzeau , Imprimeur du Roy ,
de S. A. S. M. le Duc d'Orléans & de
la Ville. M. D C C. XL. Prix , 4. liv.
10. s.*

Tel est le titre de l'Ouvrage qu'on annonce ici au Public. Les Observations nouvelles qui en font la principale partie , sont dûes aux travaux réunis de quelques Conseillers au Présidial d'Orléans , qui ont entrepris d'y renfermer comme en un tableau raccourci tout ce qui a paru nécessaire pour l'intelligence la plus pleine & l'aplication la plus féconde des Articles de la Coûtume d'Orléans. Ils se sont appliqués surtout à marquer exactement les derniers progrès de la Jurisprudence reçûe au Parlement , les Arrêts qui l'ont fixée , les nouvelles Ordonnances qui l'ont étenduë , & enfin les maximes que l'usage du Palais a perfectionnées. S'ils ont rempli ces vûes , ce Livre , quelque court qu'il paroisse , sera peut-être regardé comme un espee de Corps assés complet du Droit Coûtumier , & l'Ouvrage ne sera pas moins intéressant ni moins utile à Paris qu'à Orléans. La Coûtume d'Orléans est faite sur le modele de celle de Paris ; le même fond & le même esprit y regnent , & les mêmes dispositions y sont répétées dans tous les Titres. Ainsi tout ce que les Observations dont il s'agit ici , nous
apren-

aprennent sur les grandes matieres de la communauté, du doüaire, des prescriptions, des donations, des testamens, des propres, des raports, de la contribution aux dettes, des saisies réelles, des profits de fiefs & autres droits seigneuriaux, a son usage naturel & son application toute entière à Paris. Les Juges & les Avocats de cette grande Ville auront donc le plaisir en lisant ce nouvel Ouvrage, de s'y rapeller sans peine toutes les idées des choses qui leur ont tant coûté à sçavoir, d'y apercevoir comme d'un coup d'œil toute la suite des Décisions les plus sûres & les plus autorisées, & de ces maximes qui sont d'un usage continuél dans les Affaires & dans le Barreau.

ELEMENS D'ASTRONOMIE ET DE GEOGRAPHIE à l'usage des Négocians. Par A. J. *Panckouke*, 1739. & Elémens de Géographie aussi à l'usage des Négocians, par le même. A Lille 1740. Ces deux Livres se vendent à Paris chés *Piget & Gandoüin*, Quai des Augustins, & leur prix ensemble est de cinquante sols.

On ne peut guere présenter au Public d'Ouvrage plus utile en son genre que celui ci, non-seulement pour les Négocians que l'Auteur semble avoir principalement en vûë, mais encore pour une infinité d'au-

tres

des personnes auxquelles il doit être hon-
 reux d'ignorer certaines choses dont on parle
 tous les jours dans le Monde ; nous n'en
 produirons ici qu'un exemple , & qui est
 du tems.

Comme les Espagnols , dit cet Auteur
 p. 161 , en parlant du Commerce de l'Amé-
 rique , ont donné de tout tems une entiere
 exclusion aux autres Nations pour tous les
 Lieux qui apartiennent à la Couronne d'Es-
 pagne , il y a trois sortes de Vaisseaux Espa-
 gnols qui font le commerce en ces Pays-là :

1°. La Flote qui est composée d'un cer-
 tain nombre de Vaisseaux , tant du Roy que
 des Marchands. Elle est destinée pour le
 Mexique , & décharge ses Marchandises à
 la Vera-Cruz. Elle part de Cadix vers le mois
 d'Août , & met 18. à 19. mois dans son
 voyage.

Ce qu'on appelle la Flotille est une Frégate
 ou deux , quelquefois davantage , qui pré-
 cede l'arrivée des Galions & de la Flote , &
 qui en apporte des nouvelles.

2°. Les Galions ou Vaisseaux de Guerre
 destinés pour Porto-Bello , sont ordinaire-
 ment 8. ou 10. servant de convoi à 12. ou
 15. Navires Marchands. Ils passent à Car-
 thagene , où il se tient une premiere Foire
 pour recueillir les richesses du Popayan &
 de la Côte , de là à Porto Bello , où se tient
 la

la plus célèbre Foire de l'Univers, pour ramasser celles du Perou & de la Terre Ferme. Les Galions reviennent de nouveau à Carthagene, où se tient une autre Foire, après laquelle ils reviennent en Espagne par la route de la Havane.

Après l'arrivée à Porto-Bello, on en détache un, qu'on appelle Patache Royale, qui va recueillir le tribut de la Côte, à la Marguerite, à la Hacha, à Ponta-Guiare, &c.

3°. Les Navires de Régître, c'est-à-dire, ceux que la Chambre des Indes permet à des Marchands particuliers de fréter, dont les uns vont à Porto-Cavallo pour les Honduras, à Macaraibo pour la Venezuela, aux Caraques, à Buenos-Ayres, &c.

Les Affogues peuvent être mis dans cette dernière classe; ce sont ordinairement deux Bâtimens Royaux destinés pour Buenos-Ayres, & qui transportoient autrefois en Amérique le Mercure pour le compte du Roy.

Quoique l'Espagne tire de grandes richesses de l'Amérique, il est certain, continuë M. Panckouke, que sur le pied où sont les choses, les Galions & les Flotes reviendront toujours moins richement chargés, & que le commerce des Anglois à la Jamaïque, celui de la Compagnie de Hollande à Surinam & à Curaçao, & des Danois à S. Tho-

mas , affoiblira toujours de plus en plus celui de Cadix & de tous les Négocians de l'Europe , qui sont intéressés avec les Espagnols.

Quand on veut entrer dans quelque Port Espagnol , on feint des besoins d'eau , de bois , de vivres ; on présente un Placet ; c'est un Mât craqué ; c'est une voye d'eau qu'on ne peut étancher ; on aveugle par présens. On se défait cependant de ses Marchandises ; on se remplit de Caisses d'Indigo , de Cochenille , d'Argent en Barres & en Monnoye , Tabac & autres , sans parler des intelligences que les Officiers du Roy d'Espagne lient avec ces Etrangers , pour leur faciliter l'entrée de leurs Marchandises.

Souvent on se tient aux embouchures des Rivières ; on tire un coup de Canon pour aviser l'arrivée ; les Négocians viennent avec des Canots ; on ne parle point alors de crédit , & ce commerce se fait la nuit ; on appelle cette maniere de trafiquer , *traiter à la pique* ; &c.

LE CHEVALIER BAYARD , Comédie Héroïque en Vers & en cinq Actes , par M. Autreau. *A Paris* , chés Briasson , Libraire rue St Jacques , à la Science & à l'Ange Gardien. Brochure de 84. pages , avec une courte Préface au sujet de la com-

composition des Comédies, qu'on lit avec plaisir.

M. Autreau a donné d'autres Pièces aux Théâtres François & Italien qui ont eû également du succès; celle dont nous annonçons l'impression, fut représentée au Théâtre François le 23. Novembre 1731. On y trouve plusieurs beaux Caractères bien soutenus, & beaucoup d'interêt, ce qui nous engagea (dans la nouveauté de cette Pièce) d'en donner un Extrait très-circonstancié dans le second Vol. de Decembre de la même année, pag. 3024. auquel nous renvoyons.

DESCRIPTION de toutes les Cérémonies qui se sont observées à Rome depuis la mort du Pape Clement XII. jusqu'au Couronnement de Notre Saint Pere le Pape Benoît XIV. son Successeur au S. Siège, suivie de la Liste de tous les Cardinaux qui composent présentement le Sacré College, le tout recüeilli très-Exactement, & arrangé par M. *Amand de la Chapelle*, se vend à Paris, Chés Michel Gandoüin, Libraire, Quai de Conty, 1741.

LES MEMOIRES du *Marquis de Maffei*, écrits par lui-même, & nouvellement traduits de l'Italien; cet Ouvrage qui est enrichi

richi de Notes Critiques , Historiques & Géographiques , renferme un détail très-circonscancié de tous les mouvemens qui ont agité l'Europe depuis 1683. jusqu'en 1720. & des traits d'Histoire qu'on ne trouve point ailleurs. Il se vend à *Paris* chés la *Veuve Ganeau* , Libraire , aux Armes de Dombes , & chés *David* le fils , à la Plume d'Or , ruë S. Jacques 1741.

DISSERTATION sur deux Passages d'Origene , au sujet des mesures de l'Arche de Noé.

Cette Dissertation qui fait le CXIII. Article du Journal de Trévoux du mois de Decembre 1740. mérite d'être lûe dans son entier. Elle est curieuse , solide , & bien écrite.

REFLEXIONS CRITIQUES sur la Poësie & sur la Peinture , par M. l'Abbé *Dubos* , l'un des Quarante , & Secrétaire perpétuel de l'Académie Française. IV. Edition , revûe , corrigée & augmentée par l'Auteur. *A Paris* , chés P. T. *Mariette* , ruë S. Jacques , 1740. in 12. Trois Volumes. Dans cette quatrième Edition , la *Dissertation sur les Représentations Théatrales* des Anciens occupe toute la troisième Partie de l'Ouvrage ; aussi est-elle considérablement aug-
men-

mentée , & elle fuffit à un juſte Volume.

HISTOIRE SAINTE des deux Alliances , compoſée du ſeul Texte des Livres Hiſtoriques , Prophétiques & Moraux de l'Ecriture , d'où l'on a tiré ce qui a raport à l'Hiſtoire , pour le mettre dans l'ordre naturel & chronologique , en ſe ſervant uniquement des paroles de l'Ecriture même , avec des Réflexions ſur chaque Livre de l'Ancien & du Nouveau Teſtament , & un ſuplément qui conduit l'Hiſtoire des Machabées juſqu'à la Naiffance de J. C. *A Paris* , chés *Didot* , Quai des Auguſtins , à la Bible d'Or. 1741. Sept Volumes in-12.

On a dans cet Ouvrage , non une Traduction dans notre Langue de chacun des Livres Hiſtoriques de l'Ecriture ; c'eſt ce qui ſe trouve dans les Bibles Françoises ; mais une Hiſtoire ſuivie & complete du Peuple de Dieu , où les Faits & leurs circonſtances répandus dans les Livres Saints , ſont réunis & racontés ſuivant l'ordre des tems , ſans rien omettre ni rien répéter. Pour conſerver le reſpect , & n'affoiblir en rien la créance qui eſt dûe à la Parole de Dieu , l'Auteur n'a pas crû devoir ſe permettre de mêler ſes penſées à celles que le S. Eſprit a dictées. Cette Hiſtoire n'eſt donc compoſée que du ſeul Texte Sacré , excepté quelques mots in-

inferés pour la liaison ou pour l'intégrité , la clarté & l'intelligence du Discours ; encore a-t'on porté l'exactitude jusqu'à mettre ces mots en Italique.

HISTOIRE LITTERAIRE de la France , où l'on traite de l'origine & du progrès , de la décadence & du rétablissement des Sciences parmi les Gaulois & parmi les François ; du goût & du génie des uns & des autres pour les Lettres en chaque siècle ; de leurs anciennes Ecoles ; de l'établissement des Universités en France ; des principaux Colleges ; des Académies des Sciences & des Belles-Lettres ; des meilleures Bibliothèques anciennes & modernes ; des plus célèbres Imprimeries , & de tout ce qui a un rapport particulier à la Litterature. Avec les Eloges Historiques des Gaulois & des François qui s'y sont fait quelque réputation ; le Catalogue & la Chronologie de leurs Ecrits ; des Remarques Historiques & Critiques sur les principaux Ouvrages ; le dénombrement des principales Editions , le tout justifié par les Citations des Auteurs originaux , *par des Religieux Bénédictins* de la Congrégation de S. Maur. Tome V. qui comprend la suite du neuvième siècle jusqu'à la fin. *A Paris* , chés *Chaubert*, Quai des Augustins, & Compagnie , 1740. in-4°. de 717. pages , y compris

F

pris

pris la Table Chronologique , sans l'Avertissement qui est de 39. pages , en y comprenant la Table des Citations , & sans une troisième Table fort ample des Auteurs & des Matieres , qui finit le Volume.

RECUEIL de Pièces d'Histoire & de Littérature. Tome IV. *A Paris*, chés le même Libraire , 1741. in - 12. Cet Ouvrage qui sert de suite à la *Continuation des Mémoires de Littérature de Salengre*, avoit été interrompu pendant quelque tems , mais on assure qu'on en donnera à l'avenir un nouveau Tome tous les trois mois , & qu'on n'y insérera que des Ecrits annoncés dans la Préface du premier. A l'égard des Pièces qu'on a fait entrer dans celui ci , elles sont au nombre de 9. toutes curieuses & utiles.

Joseph *Rigaccius*, Libraire à Florence , se propose d'imprimer par Souscription une Collection considérable de Lettres écrites par divers Auteurs du XV. siècle. La plupart de ces Lettres n'avoient pas encore été imprimées ; & celles qui l'avoient été , outre qu'elles sont devenuës rares , sont si pleines de fautes , qu'il n'est presque pas possible de les entendre. Le sçavant M. Laur *Mehens* s'est chargé de l'Edition de cet Ouvrage. En conséquence , il vient de tirer des

Bi-

Bibliothèques de Florence , très-riches en ce genre de Litterature , les Lettres de ces Auteurs , qui n'avoient jamais parû , & à l'égard de celles qui avoient été publiées ci-devant, il les a revûës & corrigées sur les Manuscrits , pour former un Corps entier des unes & des autres. M. Meheus mettra à la tête du Recüeil de Lettres de chaque Auteur , un Abregé de la Vie du même Auteur , tirée de ses Ecrits & des Auteurs contemporains. Il ajoûtera de courtes remarques pour faire connoître , autant qu'il est possible , l'Histoire de ceux à qui ces Lettres ont été écrites. L'Imprimeur en donnera de trois mois en trois mois un Volume imprimé en beaux Caracteres & sur de beau Papier en grand *in 8°*. Le premier Volume qu'il comptoit de donner dans le courant du mois de Janvier 1741. contiendra le Recüeil des Lettres de Leonard Arétin , revûës sur huit Manuscrits , & augmentées de plus de 90. Lettres qui manquent dans l'Edition de *Fabricius* de 1724.

ACTA SANCTORUM *Augusti ex Latinis & Græcis , aliarumque Gentium Monumentis ; servatâ primâ genuâ veterum Scriptorum phrasi ; collecta , digesta , commentariisque & observationibus illustrata à Joanne Pinio & Guillelmo Cupero , è Societate Jesu Presbyteris*
F ij

ris Theologis. Tomus IV. quo dies vicesimus primus, vicesimus secundus, vicesimus tertius & vicesimus quartus continentur. Antuerpiæ, apud Bernardum Albertum Vender Pasche, in-folio, 1739.

De Rome. Il a parû ici une sçavante Dissertation sur deux anciennes Pierres gravées, elle porte pour titre : *Dissertatio Geographica; sive Gemma duæ Græco Artificis nomine insignita, quæ extant Romæ in Museo Victorio, explicata & illustrata. Romæ, 1739. in-4°.* Cet Ouvrage est sans nom d'Auteur, mais on l'attribuë à M. le Chevalier François *Vit-tori*, qui donna ici en 1737. un autre Ouvrage également estimé, sous ce titre : *Nummus æreus veterum Christianorum. Romæ, in 4°.*

VINDICIÆ Canoniarum Scripturarum vulgata Latine Editionis, seu vetera Sacrorum Bibliorum Fragmenta, juxta Græcam vulgatam, & Hexapla rem Latinam antiquam Italiam, duplicemque S. Euf. Hieronimi translationem; nunc primum in lucem edita, atque illustrata operâ & studio Josephi Bianchini, Veronensis, Presbyteri Congregationis Oratorii Romani. Ex Typographiâ Sancti Michaëlis, sumptibus Hieronimi Mainardi. Ce Volume contient 736. pages, avec 20. Planches, qui
répré-

représentent fidelement. les formes des caractères des anciens Manuscrits, gravés en cuivre. *A Rome*, 1740. in fol.

MÉMOIRES pour servir à l'Histoire & au progrès de l'Astronomie, de la Géographie & de la Physique, recueillis de plusieurs Dissertations lûes dans les Assemblées de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & de celle de Petersbourg, qui n'ont point encore été imprimées, comme aussi de plusieurs Pièces nouvelles, Observations & Réflexions rassemblées pendant plus de 25. années par M. de l'Isle, Professeur de Mathématique au College Royal de France, Membre des Académies Royales, &c. De l'Imprimerie de l'Académie des Sciences. *A Petersbourg*, 1740. in-4°.

CORPUS Juris Germanici antiqui, quo continentur Leges Francorum Salica & Ripuarianorum, Alamannarum, Bajuvariorum, Burgundionum, Frisiorum, Angliorum & Werinorum, Saxonum, Langobardorum, Wisigothorum, Ostrogothorum, necnon Capitularia Regum Francorum, unà cum Libris Capitularium ab Ansegiso Abbate & Benedicto Leuita collectis. Opus in gratiam Juris Germanici studiosorum, post Clar. Virorum Bas. Joannis Heroldi, Friderici Lendenbrogii,
F iiij Ste-

Stephani Baluzii, Joannis Georgii Eccardi, Lud. Ant. Muratorii, aliorumque præstantissimos labores diligentius recognitum; variantibus lectionibus & indice uberrimo tam rerum quam verborum instructum, consilio Joannis Gottlieb. Heineccii Pruss. Reg. à Consil. Sanctor. cujus Prefatio præmissa est, adornavit Petrus Georgisch J. V. D. Hala Sax. in-4°. Colonn. 2236. Nouvelle Edition, plus correcte & plus complete que toutes celles qui ont paru jusqu'ici.

SPICILEGIORUM Historico - Chronologicorum Leonardi Offerhaus Libri tres, quibus Chronologia Sacra, Origines & Fata Regnorum per Orientem, ut & Græcorum migrationes exhibentur. Accedunt Dissertationes duæ de Ptolemaeo Aulete, & Vita Salvatoris privata & publica; necnon Dissertatio D. Ten Cate, quâ dubiorum & difficilium quorundam è Prophetis locorum explicatio Evangelicæ Historiæ congruens traditur. A Groningue, 1739. in 4°. L'Auteur s'est proposé pour règle de ne suivre que le Texte Hébreu, & de n'attaquer que très-rarement l'opinion d'autrui, lorsqu'elle est appuyée du témoignage de quelque Auteur digne de foi. Cet Ouvrage est terminé par la Dissertation de M. Ten Cate, dans laquelle on explique plusieurs endroits des Prophètes, où l'on croit

croit qu'il s'agit du Messie; & on en fait voir la conformité avec l'Histoire de l'Evangile.

MEMOIRES instructifs sur la Vacance du Trône Impérial, sur les Droits des Electeurs & de l'Empire, sur la Capitulation Impériale, sur l'Electon, le Serment & le Couronnement, & sur l'addition de la Capitulation perpétuelle & du Suffrage de Bohême, par le Baron de**, Ministre à la Diette de Ratisbonne. *A Amsterdam*, chés Pierre Mortier, 1741. in-12.

RECUEIL CHOISI des Antiquités Romaines de M. Heineccius, pour l'intelligence du Droit, suivant l'ordre des Instituts de Justinien. *A Strasbourg*. Cinquième Edition, plus ample & plus correcte. 2. Vol. in-8°. 1741.

EXPERIENCES PHYSIQUES sur la maniere de rendre l'Eau de Mer potable, sur la maniere de conserver l'Eau douce, le Biscuit & le Bled, & sur la maniere de sabler les Animaux, lûës dans les Assemblées de la Société Royale de Londres par M. Hales, Membre de cette Société, in-8°. avec des Figures. *A Paris*, chés Rollin, Libraire, Quai des Augustins.

ŒUVRES de Cicéron , avec des Commentaires choisis , par M. l'Abbé d'Olivet , trois Volumes. Le premier contient les Ouvrages de Rhétorique de Cicéron ; le second & le troisième , ses Philosophiques. Cette Edition est très-belle , soit pour le papier & les caractères , soit pour la distribution. *A Paris , chés J. B. Coignard , H. L. Guerin , J. Desaint , & Jacques Guerin.*

On trouve dans un nouveau Catalogue , publié en 1740. par *Henri Albert Goffe & Compagnie* , Libraires & Imprimeurs à Genève , les Livres suivans.

HISTOIRE des Eaux de Schwalbach , des Bains de Wisbaden & de Schlangenbad ; avec deux Relations curieuses , l'une de la nouvelle Jérusalem , & l'autre d'une partie de la Tartarie indépendante , &c. 1. vol. in-8°. *Liege , avec figures.*

HISTOIRE de l'origine & des premiers progrès de l'Imprimerie. 1. vol. in-4°. à la Haye , 1740.

REMARQUES Historiques sur les Médailles & les Monnoyes. *Par M. J. D. Koehler.* 1. vol. in-4°. *Berlin.*

NOUVELLE Bibliothèque ou Histoire Littéraire

teraire des principaux Ecrits qui se publient ,
commencée en Octobre 1738. jusqu'en Juil-
let 1740. *in-12. La Haye , 1740.*

HISTOIRE de Thamas Kouli-Kan , Sophi
de Perse. 1. *vol. in-12. Amsterdam , 1740.*

ABREGÉ de l'Essai de M. Locke, sur l'En-
tendement humain , traduit de l'Anglois par
J. P. Bosset. 1. *vol. in-8°. Geneve , 1741.*
troisième Edition.

Le Programme qui suit regarde un Ouvra-
ge important ; sa brieveté nous engage de
le donner en son entier & tel qu'il nous a
été envoyé.

*CULTORIBUS Erudita Antiquitatis
Auctores Editionis Musei Florentini.*

IN Prodromo, qui in lucem editus est an-
no MDCCXXXVI. promissimus quamprimum
dauros in manus doctorum hominum
quartum Volumen *Musei Florentini*, com-
plectens *Numismata* omnia maximi, ut aiunt,
moduli, numquam antea edita, quæ in Re-
gio *Magni Ducis Etruria* Thesauro exstant,
atque adservantur. Singulari Volumine tunc
censuimus Tabulas omnes unà cum Obser-
vationibus Cl. V. Antonii Francisci Gorii,
Publici Historiarum in patrio Lyceo Profes-
F v foris,

foris , exhiberi posse. Sed quum hæ Observationes non adeo breves , sed pleniores , longe quàm putabamus , fuerint : re postea bene perspecta , coacti sumus in tria Volumina justæ quidem molis , universum opus distribuere ac dispescere. Interim quum duo Volumina jam absoluta sint , ne diutius inutili mora hoc opus Cultoribus eruditæ Antiquitatis optatissimum longeque gratissimum , retardetur , quinpotius Litterariæ Reipublicæ bono tandem prodeat , decrevimus in lucem dare hæc ipsa duo Volumina , eodem chartarum & typorum nitore , atque elegantia , ut reliquæ , impressa : tertium vero facile intra hunc ipsum annum , ut speramus , vel anni vertentis primo vere.

Igitur Volumen primum & secundum (quæ in ordine reliquorum sunt iv. & v.) in lucem proferentur & distribuentur à Typographo nostro Francisco *Moücke* , proximo mense Februario hujusce anni MDCCLI. In altero ex his primum exhibentur Tabulæ omnes , non centum , ut antea scriptum fuerat , sed cxxxi. In singulis hiscè Tabulis tria *Numismata* maximæ formæ expressa sunt accuratissime , egregieque æri incisa , & quidem longe emendatissima , quum in iisdem conferendis cum archetypis docti viri laboris temporisque plurimum impenderint. In altero vero Volumine , nimirum v. adferuntur Ob-
servationes

servationes & Explicationes singulorum Numismatum CLXXVI. quæ desinunt in Commodo Imperatore inclusive ; præmissa singulorum Numismatum, quæ explicantur, descriptione. Quidquid laboris, studii, ac diligentiae in his Numismatis, quæ, ut diximus, nunc primum evulgantur & illustrantur, impensum fuerit, in Præfatione Auctor declarat.

Tertium Volumen in ordine *Musei Florentini* sextum, mox, ut diximus, pervulgandum, complectetur reliquorum Numismatum maximorum Descriptionem, necnon Observationes ejusdem Auctoris, & in fine Indicem rerum locupletissimum, exordio facto à Numismate Septimii Severi Imperatoris.

Decembri mense elapsi anni MDCCXL. hæc duo descripta Volumina jam absoluta, quum in lucem proditura essent, inopinato & incredibile casu accidit III. Nonas ejusdem mensis, quod nimia aquarum copia exundante Arno, maximoque & irreparabili damno, ut jam pervulgatum est, majorem ultra citraque urbis partem adluente, ea aquis submersa, vel omnino perierunt, vel miserandum in modum deformata, & corrupta jacuere. Ducenta tantum exemplaria tum I V. tum V. oluminis forte fortuna intacta superfuerunt, uæ ex aquarum irruentium vi eripi, & sal-

F vj vari

vari statim potuerunt. Hæc interim in lucem emittuntur ; & quia pauca sunt , ut Sociis nostris fiat satis , integrum opus prelo iterum committi mandavimus.

Igitur Sociis nostris, qui editis superioribus Voluminibus Musei Florentini perhumaniter subscripsere , tum hæc duo Volumina , tum etiam tertium , mox pervulgandum , dabimus pretio Scutatorum xv. monetæ Florentinæ ; adeoque pro duobus hisce Voluminibus mense Februario à Typographo nostro distribuendis , solvent Scutata x. ejusdem monetæ : pro tertio postmodum Scutata v. dum illud accipient. Integrum hunc annum subscriptioni legitimum tempus statuimus & adsignamus : hoc elapso , qui non subscripserint , pro tribus hisce voluminibus solvent Scutata xx. monetæ Florentinæ ; adeoque pro descriptis Voluminibus iv. & v. Scutata xiv. pro vi. vero Scutata sex. Hæc sunt quæ Socios nostros scire volumus. Bene valete.

Florentia xviii. Kal. Februar. A. MDCCXLI.

Desbordes , Libraire à Amsterdam , débite actuellement les *Voyages du Chevalier d'Oliveira* , imprimés en Portugais sous le titre de *Memorias das Viagens de Francisco Xavier de Olivier. Tomo I.* Dans peu il débitera aussi un autre Ouvrage du même Auteur sous le
nom

nom de *Mémoires de Portugal*, avec la *Bibliothèque Portugaise*, T. I.

CAMPAGNES PHILOSOPHIQUES, ou Mémoires de M. de *Montcal*, Aide de Camp de M. le Maréchal de *Schoenberg*, contenant l'Histoire de la Guerre d'Irlande, par l'Auteur des Mémoires d'un Homme de Qualité. 4. Volumes in-12. Le premier, de 169. pages; le second, de 176. le troisième de 175. & le quatrième, de 162. *A Amsterdam*, chés *Desbordes*, près la Bourse, 1741.

ELEGIE LATINE par M. le Comte de *Mirabel*, Ingénieur ordinaire du Roy, mise en Vers François par M. *Masson*, de la Société Littéraire d'Arras. Brochure in-4°. M. DCCXL.

Cette Elegie porte pour titre, *Atrebatum Questus*. Ces Plaintes ont pour objet les fleaux qui ont affligé la France cette année dernière, déreglemens des Saisons, stérilité, mortalité, &c. L'Auteur s'exprime partout d'une manière patétique, touchante & cependant noble, & majestueuse : En quoi le Traducteur François l'a heureusement imité. Nos Lecteurs en jugeront par un Morceau ou deux que nous nous contentons de rapporter ici, pour ne pas nous jeter au-delà de nos bornes ordinaires. Le Poëte commence ainsi.

Infandos

762 MERCURE DE FRANCE

Infandos liceat verbis aperire dolores ,

Non nunquam curas fallere verba valent.

Ne pudeat largos imo de pectore fletus

Fundere , quis lacrymis debeat esse modus !

Alme Pater , Nati partos tibi sanguine servos ,

O pietas ! celsæ protegat umbra manus.

Nate , Patri similis , fonti data victima mundo ,

O amor ! urgentis sis medicina mali.

Qui sacro carcas recreasti lumine Gentes ,

O perfecta salus ! Spiritus , affer opem.

Tot perpeffa Neces , Nati morientis amore ,

Virgo fave , natos nos quoque mater amas.

Etherei Proceres , nostri quo cura recessit ?

Agnatum miserè langues , adeste , genus.

Étc.

TRANSDUCTION.

PLAINTES du Peuple d'Arras.

De nos calamités traçons ici l'image ;

En parlant de ses maux souvent on les soulage ,

Si le Ciel n'a point mis de borne à nos malheurs ,

Ne mettons pas aussi de mesure à nos pleurs.

Grand Dieu ! Pere immortel de tout ce qui respire ,

A l'ombre de ton bras , sous ton puissant Empire ,

Protege des Sujets rachetés par ton Fils ;

De notre liberté tout son Sang fut le prix.

Et toi , Fils adorable , en tout égal au Pere ,

Des coupables Mortels Victime volontaire ,

Daigne

Daigne du Haut des Cieux nous rendre encor la
main.

Esprit, Saint, Feu sacré, dont le souffle divin

Fît prendre à l'Univers une nouvelle face,

Laisse tomber sur nous un rayon de ta grace.

Vierge, qui par l'amour d'un Fil mourant en Croix

Souffrîtes, sans mourir, mille morts à la fois,

Nous sommes vos Enfans, vous êtes notre Mere,

Donnez-nous à ce titre un secours nécessaire.

Et vous Hommes heureux, magnanimes Héros,

Qui goûtez dans le Ciel un glorieux repos,

Auriez-vous oublié que nous sommes vos freres,

En ne ferez-vous pas touchez de nos miseres ?

&c.

Après l'énumération des calamités publiques & générales, le Poëte s'arrête & donne ce nom à un Evénement qui regarde particulièrement la Ville d'Arras. Voici le langage de la Religion & de la pieté de l'Auteur.

Proh dolor ! infaustos mala jam graviora sequuntur,

Quis novus attonitâ surgit in Urbe fragor !

*Delicia, * tutela, comes, virtusque superstes,*

* Le Calvaire d'Arras est placé sur la Porte d'une Tour de l'ancien Rempart qui sépare la Ville d'avec la Cité. On en avoit commencé la démolition, ce qui auroit occasionné la Translation de la Croix, lorsque M. le Maréchal d'Asfeld reçut de la part du Roy l'ordre que fit M. l'Evêque d'Arras, de le réparer à ses depens. Cela a été exécuté avec magnificence.

CRUX

764 MERCURE DE FRANCE

CRUX procul hospitibus exulat aethra suis.
 Nec prohibere pii gemitus, suspiria, planctus,
 Nec repetita valent necdere vota moras.
 O Fortunatos tanto sub sydere cives!
 Te sine quam miseros aspera fata manent!
Aeneas ignito serpentum vulnere lassis,
 Serpens *Isacidis* visus, & orta salus.
CruX, in te pendens, vitiorum vulnere lassis
 Christus *Christiadi* visus, & orta salus.
CruX sacro geminos secernit limite cives,
 Et sacro geminos vincit amore sui.
Janua pandit iter populis adeuntibus urbem,
 Et *Parasiliacum* juncta pandit iter.
CruX haret mediis in manibus insita testis,
 Haret & in mediis insita pectoribus.
 Certatim properat meritos impendere honores
 Civis uterque, vocat civis uterque suam.
 O lux *Christiadam*! gentis spes fida redempta,
 Regia *CruX*, omnis summa modusque boni,
 Ara salutifero litantis tincta cruore!
 Aeternum insolita pignus amicitiae!
 Tanta ne ceperunt antiqua tadia sedis?
 Quis nova sollicitat quarere testis locus?
 Dulces relliquia! Caeli pretiosa supellex!
 Nata Deo & consors! qua duce vera Fides!
 Incluta prodigiis *CruX* securissima Turris,
 Praesidium patria, gloria, vita, salus!

Quid

Quid tantum potuere nefas committere cives ?

Quo raperis ? tuus est , quem fugis , iste locus.

&c.

TRADUCTION.

Mais quel nouveau tumulte épouvente nos sens ?
 Sommes nous réservés à des fleaux plus grands ?
 Objet de notre amour , richesse précieuse ,
 De graces , de vertus , source mystérieuse ,
 Croix Sainte ! en quel exil veux-tu te transporter ?
 Quoi ! nos vœux empressés ne peuvent t'arrêter ?
 Tu fuis , & tu paroïs insensible à nos larmes ,
 Tu fuis , & c'est en vain que tu vois nos allarmes ,
 Citoyens , trop heureux sous un Astre si beau !
 Si nous perdons jamais ce radieux flambeau ,
 Qu'allons-nous devenir ? que d'affreuses tempêtes ,
 Quel déluge de maux va fondre sur nos têtes !
 Autrefois un Serpent sauvoit le Peuple Hébreu ,
 Mortellement blessé par des Serpens de feu.
 Aujourd'hui tout couvert des blessures du vice ,
 Le Chrétien dans la Croix trouve un secours propice.

O Porte , qui soutiens ce fardeau glorieux ,
 Tu conduis à la Ville & tu conduis aux Cieux.
 Par deux Peuples voisins sans cesse réverée ,
 La Croix à deux Cités sert de borne sacrée.
 Ce beau Signe est placé (quel comble de douceurs)
 Au milieu de nos murs , au milieu de nos cœurs.
 Chacun

766 MERCURE DE FRANCE

Chacun vient à l'envi lui rendre son hommage,
 Chacun brigue sous elle un illustre esclavage,
 Chacun le veut pour soi. Lumière du Chrétien,
 Prodige de faveurs, principe de tout bien,
 Du Monde racheté douce & ferme espérance,
 Bouclier des Elus, leur force, leur puissance,
 D'un Dieu Prêtre & Victime inébranlable Autel,
 D'un amour sans égal Monument immortel,
 O Croix ! méprisez-vous le séjour où vous êtes ?
 Qui vous porte à chercher de nouvelles retraites ?
 Guide de notre Foi, riche trésor des Cieux,
 Des tourmens de Jésus Instrument glorieux,
 Miracleuse Croix, l'apui de la Patrie ;
 Sa gloire, son salut, sa victoire, sa vie,
 Restez, où fuyez-vous ? le Lieu que vous quittez,
 Ce Lieu vous appartient, il est à vous, restez.
 &c.

Nous obmettons le reste à regret, mais nous ne sçaurions finir sans remercier publiquement l'illustre Auteur, qui a bien voulu enrichir ce Journal d'une si belle Pièce.

AVIS sur l'Armorial Général de France.

M. d'Hozier, Juge d'Armes de France,
 Conseiller du Roy, en ses Conseils, Maître,
 des Comptes, &c. chargé du grand Ouvrage
 qui a pour titre *Armorial Général de*
France,

France, ou Registres Généraux de la Nobless^e du Royaume, donne avis au Public que le second Registre qu'il avoit compté publier au mois de Janvier dernier, ne pourra paroître qu'au commencement de Mai, parce qu'il a été arrêté dans le cours de l'impression par une grande quantité de Familles distinguées qui ont désiré avec empressement d'être comprises dans le Registre prêt à paroître; & ainsi au lieu d'un juste Volume que devoit faire ce second Registre, à cause des augmentations considérables que l'on y fait, il sera en deux Parties, comme le premier.

On espere que le Public sera content & du fond de l'Ouvrage & de la forme. La Noblesse de chaque Famille y est remontée à sa plus haute Epoque, & les Articles ont toute l'étendue qu'ils peuvent avoir. Les Faits Historiques des Familles y sont détaillés, aussi bien que leurs Services, leur Illustration & leurs Alliances. S'il se trouve dans une Famille un homme dont la vie ait parû digne de la curiosité du Public, on en donne un abrégé, dans lequel on touche légèrement les Faits les plus considérables; & il y a aussi plusieurs Observations Critiques, soit pour l'Histoire Générale, soit pour la réformation des Ouvrages Généalogiques qui ont précédé celui du Juge d'Armes.

A la suite de la Préface, où l'on rendra
un

un compte plus particulier de ce que l'on a fait pour perfectionner l'Ouvrage , on mettra une Dissertation contenant plusieurs Recherches interessantes sur la Noblesse. On y traitera à fond des anciennes qualités des Nobles , de leur origine , du tems où elles se sont établies , de ce qui sert à désigner la vraie Noblesse d'extraction dans les différentes Provinces , & selon les Coutumes , &c. En un mot on n'omet rien de ce qu'on croit pouvoir apprendre quelque chose & faire plaisir au Public.

EXTRAIT d'une Lettre écrite par M. Barrere, Docteur & Professeur Royal en Médecine de l'Université de Perpignan, au R. P. C. Docteur de Sorbonne.

JE ne sçais, M. R. P. si vous êtes informé que mon petit Ouvrage sur la Botanique, lequel vous avez eû la bonté de faire insérer dans le second Volume du Mercure du mois de Décembre dernier , page 2893. a été attaqué par un véritable Libelle , de la composition d'un jeune Médecin de notre Université, ci-devant mon Ecolier. Ce procédé a parû si extraordinaire , que je crus devoir en porter mes plaintes à M. le Chancelier , à qui je pris la liberté d'envoyer & ma Dissertation , & la Réponse du jeune Médecin ,

cin , que j'ai raison de qualifier de Libelle. En effet , M. R. P. M. le Chancelier ayant jugé là-dessus avec son équité ordinaire , eut la bonté d'écrire aussitôt à M. le Premier Président & à M. le Procureur Général du Conseil Souverain de Roussillon , leur mandant de faire ordonner par un Arrêt la suppression de cette Critique scandaleuse, qui porte pour titre , *Réponse à une Question de Médecine , dans laquelle on examine si la Théorie de la Botanique , ou la connoissance des Plantes est nécessaire à un Médecin ? Par J. B. Garçon Apôthicaire.*

Le Conseil Souverain rendit le 2. Septembre dernier un Arrêt sur les Conclusions de M. le Procureur Général , qui ordonne la suppression de cet Ouvrage , avec défenses de le vendre , distribuer , &c. sous les peines y portées.

A Perpignan le 6. Février 1741.

On écrit d'Angers du 25. Février , qu'il y a eû un concours des plus habiles Jurisconsultes des Provinces voisines , qui ont disputé publiquement dans l'Université de cette Ville , une Chaire de Professeur en Droit de 4000. livres de rente , & que le 9. de ce mois les Officiers du Présidial , les Professeurs en Droit & les Anciens des Facultés de Théologie & de Médecine , après avoir juré sur le
Saint

Saint Evangile, d'élire celui qu'ils jugeroient en être le plus digne par sa capacité, avoient donné la Palme à M. Dubois, Avocat au Parlement de Bretagne.

Le Mercredi 12. Avril, l'Académie Royale des Sciences tint son Assemblée publique, à laquelle M. d'Argenson, Conseiller d'Etat & Intendant de Paris, présida, comme Président de l'Académie pour cette année.

Mrs le Chancelier, le Cardinal de Polignac, les Comtes de Maurepas & de S. Florentin, Honoraires de cette Académie, s'y trouverent

M. de la Peyronie, premier Chirurgien du Roy, ouvrit la Séance par la lecture d'un Mémoire, dans lequel, après avoir réfuté les differens sentimens des Anciens sur la partie de notre corps à laquelle les principales fonctions de l'ame sont unies, il essaya de prouver par plusieurs Observations Anatomiques fort curieuses, que la partie du cerveau nommée *le Corps Caleux*, est celle qui a la propriété, tant qu'elle est saine, de conserver cette faculté de l'ame, quoique toutes les autres parties du cerveau soient affectées de maladies, & qu'au contraire lorsque cette partie seule est affectée, les autres étant saines, on perd aussi-tôt la connoissance & le raisonnement.

M. le Monier, fils, lut ensuite un Mémoire, dans lequel il annonça une *Histoire du Ciel*, qui s'imprime & qui est sur le point de paroître; cette Histoire est un Recueil de toutes les Observations Astronomiques, qui ont été faites à l'Observatoire Royal, depuis son établissement, par Mrs Picard de la Hire, &c auquel M. Monier a joint les siennes, lesquelles lui ont fait faire une découverte importante

ante pour l'Astronomie Cette découverte est que les rayons de lumière éprouvent une variation de réfraction du froid au chaud.

M. Duhamel lut une Dissertation sur les fractures des Os & prouva que le Cal ou Calus, qui rejoint les Os rompus, tire sa substance du Perioste.

M. de Reaumur termina la Séance par une Dissertation sur la Mouche nommée *Araignée*, qui produit des Mouches aussi grosses qu'elle, au moment de leur naissance.

Le Mardi 11. Avril, l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, tint aussi son Assemblée publique d'après Pâques. M. le Comte de Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat, y présida M. de Boze, Secrétaire Perpétuel, déclara d'abord que l'Académie avoit adjugé le Prix, dont nous avons exposé le Sujet en son tems, à M. l'Abbé Venuti de Crotonne, de l'Académie de la Crusca, & de celle de Crotonne, Grand-Vicaire de S. Jean de Latran.

M. de Boze ouvrit la Séance par l'Eloge de feu M. Lancelot, Académicien & Inspecteur du College Royal, lequel fut extrêmement goûté.

M. l'Abbé Vatry lut ensuite une Dissertation sur l'origine de la Comédie Grecque.

M. de Foncemagne lut la Vie d'un fameux Troubadour, ou Poète Provençal, nommé *Guillaume de Cabestin*, dont la fin fut très malheureuse, &c.

Et M. l'Abbé Gedoin remplit le reste de la Séance par l'Histoire de la Ville & des Tyrans d'Héraclée, traduite des Extraits de Memnon qui se trouvent dans la Bibliothèque de Photius, & accompagnée de Remarques.

Le Lundi 10. Avril, l'Académie Royale de Sciences

sons tint son Assemblée publique dans la Grande Sale du Palais Episcopal. M. Goffet, Doyen de l'Eglise Cathédrale, Directeur, en fit l'ouverture par un Discours, dans lequel il déclara que c'étoit encore M. l'Abbé Lebeuf, Chanoine & Sous-Chantre d'Auxerre, qui avoit remporté le Prix de la Dissertation sur l'Histoire de France, dont l'Académie avoit proposé le Sujet. Il déclara aussi que c'est pour la dernière fois que M. l'Abbé Lebeuf seroit couronné, son Association récente à l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres ne le lui permettant plus.

On fit ensuite la lecture de cette Dissertation sur différens endroits qui concernent les Enfans de Clovis, & en particulier sur la Chevelure des anciens Français. A la fin de cette lecture, l'Auteur, placé immédiatement à côté de M. le Duc de Fitzjames, Evêque de Soissons, reçut de ses mains le Prix en question, qui est une Médaille d'or du prix de trois cent livres, laquelle est décrite dans plusieurs Mercurcs, & singulièrement dans celui du mois de Mai 1735 page 957. C'est, au reste, la cinquième Médaille que M. l'Abbé Lebeuf a reçu dans l'Académie de Soissons.

Le 25. du mois de Mars dernier, l'Académie établie à Rome pour faire des recherches sur les Rites & sur la Liturgie, tint une Assemblée publique à laquelle les Cardinaux de Boslu, Firrao & Spinola, assistèrent avec plusieurs personnes de distinction, & Don Antoine Galli, Chanoine Régulier de Saint Sauveur, & l'un des douze Académiciens, y lut une Dissertation, dans laquelle il donna des preuves de son Erudition.

SUITE

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



SUITE des Médailles du Roy.

Divers incidens , qui nous sont étrangers , avoient interrompu la Suite des Médailles du Roy dans ce Journal ; nous la reprenons avec le même zele. La Médaille dont on voit ici la Gravûre , a été frappée sur la pacification des troubles de Geneve. D'un côté c'est le Portrait du Roy en Buste , avec l'Inscription ordinaire **LUD. XV. REX CHRISTIANISS.** Et sur le Revers , le Génie de la France , caractérisé par ses attributs & par l'Ecu de ses Armes , paroît descendre du Ciel , apportant une branche d'Olivier à la Ville de Geneve , représentée sous la figure d'une Femme , couronnée de Tours , dans le goût antique , & assise sur un Cube où les Armes de Geneve sont gravées. Pour Légende : **RESPUB. GENEVENSIS PACATA** , & dans l'Exergue, **M. DCC. XXXVIII.** Les Coins de cette Médaille ont été gravés par M. Duvivier, Graveur du Roy , de l'Académie Royale , &c. connu depuis long-tems par sa grande capacité & particulièrement par la maniere heureuse dont il a toujours exécuté les Médailles du Roy.

Presque en même tems la Ville de Geneve marque sa reconnoissance par deux Médailles qu'elle fit fraper. Dans la premiere , l'Inscription suivante enfermée dans une Couronne de Chêne , en occupe un côté : **DISSIDIA GENEV. COMPOSITA OFFICIIS ET ARBITRIO LUDOVICI XV. REGIS CHRISTIANISS. ET HELVET. CIVITATUM TIGURIN. ET BERNENS.** **M. DCC. XVIII.** De l'autre côté , la Paix & la Justice , avec leurs Symboles , sont debout , terrassant la Discorde , avec un Autel au milieu , sur lequel est un feu allumé , & ces deux mots , **SALUS REIPUBLICÆ.**

L'autre Médaille représente d'un côté le Comte

G de

de Lautrec en Buste , avec cette Inscription : D. F. COMES A LAUTREC , LEGAT. AD PAC. GENEV. Et sur le Revers sont caractérisées par leurs Symboles, la Force , la Prudence & la Justice. Pour Legende FORTITUDO PRUDENTIA ÆQUITAS. Et dans l'Exergue , CONSPICUE IN UNO.

Le Sr *Masse* , l'un des Vingt-quatre de la Musique de la Chambre du Roy , vient de faire graver un quatrième Livre de Sonates à deux Violonchelles ou deux Bassons , beaucoup plus aisé que les premiers , que le Public a reçûs très-favorablement ; il se vend six livres , aux adresses ordinaires.

M. *Bouvard* vient de donner au Public un cinquième Recueil d'Airs sérieux & à boire , à une & deux voix , avec accompagnement de Flûte , Violon & la Basse-continuë , mêlé de Brunettes , Musettes , Récits de Basses , Ariettes & Vaudevilles. Prix trois livres.

NAMETTE , Cantatille à voix seule , avec accompagnement de Musette & la Basse-continuë , & un Air Italien avec des Couplets. Prix 24. sols.

Ces deux Livres se vendent à Paris , chés l'*Auteur* , Cour du Dragon Ste Marguerite , Fauxbourg S. Germain ; la veuve *Boivin* , à la Regle d'or , rue S. Honoré ; le Sr *le Clerc* , rue du Roule , à la Croix d'or ; & chés le Sr *Huë* , Graveur de Musique , attendant le Palais Royal , chés un Bonnetier , vis-à-vis le Café du Sr Dupuis.

On a parlé dans le Mercure du mois dernier d'un Ouvrage de M. *Rameau* , pour le Clavecin ; en voici un autre à peu près dans le même genre qui commence à faire du bruit. M. *Geminiani* vient de proposer par Souscription un Livre qui a pour titre

Guide

Guide Harmonique , ou Combinaison simple & sensible de tous les Rapports que les sons peuvent avoir entre eux , Ouvrage par le secours duquel , sans avoir aucune connoissance de la Musique & sans cependant sortir des regles de la Composition , on pourra dans l'instant composer de la façon la plus exacte & la plus harmonique , & varier cette composition à l'infini , in-folio gravé. Le nom de l'Auteur semble faire l'éloge de cet Ouvrage. D'ailleurs ceux que nous avons déjà de lui sont assés connus pour esperer beaucoup de ce dernier. Ce n'est point un Traité de théorie; tant de grands Maîtres nous en ont donné , qu'il semble qu'on n'ait plus rien à souhaiter de ce côté-là ; tout le secret de celui-ci est sous les yeux , il ne s'agit que d'operer ; au moyen de cette espece de Dictionnaire , vous vous trouvez conduit par des exemples sensibles & sûrs dans tous les accords dont un ton peut être susceptible , soit dans le naturel , soit dans l'accidentel. Les Amateurs de Musique , & surtout ceux qui s'adonnent à la Composition , ne peuvent trop s'interessier au succès d'un Ouvrage qui semble enfin nous dévoiler ce qu'un Art, aussi agréable & aussi utile, a parû avoir jusqu'à présent de difficile & d'obscur. Il a fait d'avance l'étonnement de ceux à qui l'Auteur a bien voulu le communiquer. C'est un de ces Phénomènes qu'on voit de tems-en-tems sortir du sein des Arts, lesquels ont les leurs, ainsi que la Nature.

Les Souscriptions se délivrent chés *Prault* , fils , Libraire , Quai de Conty , vis-à-vis la descente du Pont-Neuf , à la Charité.

ESTAMPES NOUVELLES.

Dans le goût presque universel qui s'est répandu en France pour les Beaux-Arts , pour les Tableaux,

G ij les

les Estampes & généralement pour tout ce qui peut piquer la curiosité des Gens de goût, le sieur *Odieuvre*, Marchand d'Estampes, qui a déjà fait paroître depuis quelques années tant de Portraits intéressans, s'est flaté que le Public recevrait avec plaisir les nouveaux soins qu'il s'est donné pour faire paroître trois nouvelles Estampes d'après trois des plus beaux Tableaux du Corrége.

Lorsque les trois Sujets sont sortis de la main de ce fameux Peintre, ils représentoient *Leda*, *Danaë* & *Io*, & on ne pourroit disconvenir qu'ils ne fussent admirables à tous égards, si on en exceptoit un peu trop de licence dans la composition, qui empêcheroit de les faire paroître aujourd'hui tels qu'on les a vus autrefois.

C'est par cette unique raison que le sieur *Odieuvre* s'est déterminé à faire faire sur les anciennes Planches quelques légers changemens par une habile main, & qui d'ailleurs est un des grands Admirateurs pour tout ce qu'a produit le Pinceau du célèbre Antoine Corrége.

Le sieur *Sornique* a gravé avec beaucoup d'intelligence les nouveaux changemens qu'on a été obligé de faire; à peine s'aperçoit-on de quelque différence dans le Burin; & ces Morceaux, qu'on peut placer hardiment partout, sans crainte d'offenser la plus grande délicatesse, forment aujourd'hui une espece de Suite de l'Histoire de Diane.

Dans l'un, cette Déesse est représentée, prenant le Bain; dans l'autre, elle rend à l'Amour les traits dont ce Dieu l'a blessée, & dans le troisième, on la voit presque endormie, & elle paroît attendre l'arrivée d'Endimion.

LA FAMILLE DU MARECHAL, Paysage en large. On voit une Forge sur le devant, Figures & Chevaux

Chevaux qu'on ferre , &c. C'est la 40. Estampe que le sieur Moyreau a gravée avec beaucoup d'intelligence d'après Philippe Vauvremens , excellent Peintre Hollandois , & d'après le Tableau original du Cabinet de M. Porlier, Maître des Comptes. Elle est de la même grandeur que le Tableau , & se vend chés le sieur *Moyreau* , Graveur du Roy , rue Galande , vis-à-vis S. Blaise , 1741.

LE MATIN , Paysage en large , d'un caractère varié & admirable , avec Figures & Animaux , gravé par Jacques-Philippe *le Bas* , d'après le Tableau original de Berghem , 1741. se vend à Paris , chés l'Auteur , Graveur du Roy , rue de la Harpe , vis-à-vis la rue Percée. Cette Estampe fait également honneur à la grande réputation du Peintre & à l'habileté du Graveur.

Le même sieur *Odièvre* , Marchand d'Estampes , Quai de l'Ecole , vis-à-vis la Samaritaine , à la Belle Image , vient de mettre en vente ,

TROPHÉES DE CHASSE , en six Pièces en hauteur , dessinés par le sieur C. *Huet* , & gravés par le sieur *Guelard* , de très-bon goût.

Il vient aussi de mettre en vente les Portraits de

CHARLES III. DIT LE GRAS, Empereur, XXVIII. Roy de France , mort en Souabe le 8. Janvier 888. après trois ans de Regne , dessiné par A. *Boizot* , & gravé par J. G. *de Wll.*

• DOM BERNARD DE MONTEAUCON , Religieux de la Congrégation de S. Maur , né au Château de Soulage , Diocèse de Narbonne , le 16. Janvier 1655. gravé par *Tardieu* , le fils.

On nous assure que M. *Chycoineau* , Conseiller d'Etat , Premier Médecin du Roy , ayant vû la gué-

l'ison d'un grand Prélat , qui avoit des Boutons , Rougeurs & Dartres au visage depuis plus de huit ans , & ayant appris d'ailleurs la guérison de plusieurs autres Personnes considérables , par les Remedes composés & débités depuis plus de 40. ans par Mad. de Lestrade , a bien voulu , pour l'utilité & le soulagement du Public , donner son Approbation pour les débiter.

Ces Remedes sont une Eau pour la guérison des Dartres vives & farineuses , Boutons , Rougeurs , Taches de rousseur , & autres Maladies de la Peau.

Et un Baume blanc , en consistance de Pomade , qui ôte les cavités & les rougeurs après la petite vérole ; les taches jaunes & le hâle , unit & blanchit le teint.

Ces Remedes se gardent tant que l'on veut , & peuvent se transporter partout. Les Bouteilles de cette Eau sont de 2. 3. 4. 6. livres & au-dessus , selon la grandeur. Les Pots de Baume blanc , sont de 3. livres 10. sols , & les demi Pots d'une livre 15. sols.

Mad. de Lestrade , demeure à Paris , rue de la Comédie Française , chés un Grainetier , au premier Etage. Il y a une Affiche au-dessus de la porte.

Le Prélat dont on vient de parler , a gratifié la De de Lestrade d'une Pension sa vie durant.



CH A N S O N.

C Her Amant , pour pleurer ton absence ;

Je cherche une retraite aussi triste que moi.

Ah ! trop heureuse encor , si ta persévérance

Etoit le prix des pleurs que je répands pour toi !

LE

LE PLAISIR DE RIRE, *VAUDEVILLE.*

Pourquoi ne chanter que le vin,
Et le Dieu qui fait qu'on soupire ?
Pourquoi ne pas chanter sans fin
Le doux plaisir de rire ?



Un Yvrogne, qui nuit & jour
Jouit d'un bacchique délire,
Procure à chacun tour à tour
Le doux plaisir de rire.



Un Avaro, qui meurt de faim,
Pour épargner sa tirelire,
Inspire à tout le Genre humain
Le doux plaisir de rire.



Un Amant épris des apas
De Célimène, ou de Thémire,
Tous les jours ne donne-t'il pas
Le doux plaisir de rire ?



Un Petit-Maître turbulent,
Lorsque son vertigo l'inspire,

G. iij

Nous

Nous fait goûter à chaque instant

Le doux plaisir de rire.



Un jeune Abbé leste & poupin ,

Qui près de Climene soupire ,

Nous excite soir & matin

Au doux plaisir de rire.



Quand on voit un vieux Magistrat

Qui conte son tendre martyre ,

Il inspire avec son rabat

Le doux plaisir de rire.



Lays , avec un-air badin ,

Range sous son aimable empire

L'homme sage & la Calotin ,

Amis , il en faut rire.

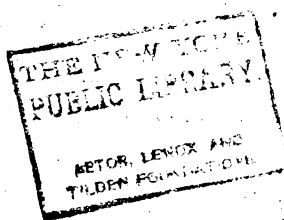
L'Affichard.

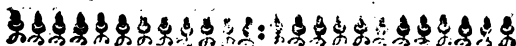


SPEC-

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.





S P E C T A C L E S.

EXTRAIT de la Comédie de l'Echo du Public, Pièce en un Acte & en Vers. Par les sieurs Romagnesi & Riccoboni, représentée au Théâtre Italien le 7. Mars dernier.

A C T E U R S.

La Critique ,	la Dlle Silvia.
Un Suivant d'Apollon ,	le Sr Sticotti.
Belise ,	la Dlle Riccoboni.
L'Arlequin François ,	le Sr Terodat.
L'Arlequin Italien ,	le Sr Constantini.
Le Marquis ,	le Sr Rochart.
Philemon ,	le Sr Deshayes.
L'Auteur ,	le Sr Riccoboni.

La Scène est au Château de: Tuilleries.

UN Suivant d'Apollon ouvre la Scène avec la Critique , par un ordre exprès d'Apollon , qui veut qu'elle devienne l'Echo du Public, & qu'en cette qualité, elle réforme les abus. La Critique a beau refuser un Emploi dont elle prévoit l'inutilité , elle est forcée d'obéir au Dieu du Parnasse. Le bruit de sa nouvelle dignité s'étant déjà répandu par tout , Belise est la première qui vient la trouver pour sçavoir ce qui se passe dans rou-

G v tès

res les Conditions ; la nouvelle Sybille ne lui apprend rien dont elle ne soit déjà informée , & sur quoi elle n'ait déjà fait des réflexions critiques. Voici ce que le nouvel Echo du Public lui apprend sur ce que ce même Public pense d'elle.

Ils disent que les traits d'une secrète envie
 Contre tout votre Sexe animent vos discours ;
 Et que pour décrier une femme jolie ,
 De cent propos malins empruntant le secours ,
 D'un ridicule affreux vous noircissez sa vie ;
 Que vous n'épargnez point votre meilleure amie ;
 Qu'à peine de chés vous quelqu'un s'en est allé ,
 Que de cent traits mordans on le voit accablé ;
 Que ce goût pour la raillerie
 Vous fait souvent calomnier ,
 Et qu'on n'est à l'abri de la plaisanterie ,
 Qu'en se retirant le dernier ;
 Que cet étrange caractère
 Eloigne de chés vous la sincère amitié ,
 Et que si vous traitez l'Univers sans pitié ,
 Sur ce qui vous regarde il ne s'épargne guere.

La médisante Belise s'étant retirée, peu satisfaite de la sincérité dont l'Echo du Public vient de faire profession, l'Arlequin François vient la consulter à son tour; après s'être défini lui-même, il n'approuve pas la définition

définition que la Critique fait de l'esprit ;
voici quelle est la sienne.

A votre jugement vous donnez une entorse ;

Un mot suffit à pareil jeu ,

Et comme l'esprit est un feu ,

On doit sentir le coup , voyant partir l'amorce.

Il se plaint de la désertion des Spectateurs,
qui venoient en foule quand on ne les en-
tendoit pas ; l'Echo du Public lui répond
que c'est précisément parce qu'ils sont enten-
dus , qu'on cesse de les venir voir. L'Arle-
quin François veut sçavoir de la Critique, non
ce que l'Echo public dit de lui ; mais il veut
seulement apprendre d'elle ce qu'on dit de
l'Arlequin Italien ; voici ce qu'elle lui répond :

L'Italien est vieux , le François ne vaut rien .

Et pour le corriger de la curiosité qu'il a
de sçavoir ce qu'on pense de son Antagonis-
te , préférablement à ce qu'on dit de lui même ,
elle parle ainsi :

Voilà comme on pense aujourd'hui ;

Chacun n'est occupé que des défauts des autres ;

Je le pardonnerois , si les fautes d'autrui

Pouvoient nous corriger des nôtres ;

Mais cela ne se peut , & par bonne raison ;

Nos défauts & l'amour que l'on a pour soi-même

Ont une intime liaison ,

Et comme l'on ne peut condamner ce qu'on aime ;
 On blâme son voisin , sans y connoître même
 Et notre exemple & sa comparaison.

L'Arlequin Italien qui survient , interrompt la conversation qui commençoit à s'échauffer entre l'Arlequin François & la Critique. Ces deux Arlequins se traitent d'abord avec beaucoup de politesse & se disent avec la même hypocrisie ce qu'ils ne pensent nullement l'un de l'autre. L'Arlequin Italien demande à la Critique ce que l'Echo du Public décide de ses talens ; la Critique lui demande s'il veut sçavoir les défauts qu'on lui impute ; il lui répond , qu'il ne veut rien apprendre qui lui déplaîse. L'Arlequin François répond :

C'est des Comédiens l'usage accoutumé ;

Ils sont comme le Petit-Maitre ,

Qui , du moment qu'il est aimé ,

Ne s'embarrasse pas s'il mérite de l'être.

La Critique désapprouve cet usage & en fait connoître les pernicieuses suites par ces Vers :

C'est le Public qui cause ce malheur.

Par la même raison qui le rend favorable

Aux talens d'un passable Acteur ,

S'il abuse de sa faveur ,

Il lui doit être inexorable , &c.

Les deux Arlequins, après avoir assez long-
 tems

tems dissimulé , jusqu'à se louer réciproquement , en viennent enfin aux menaces & aux coups. La Critique les congédie par cette réponse décisive :

Les complimens que l'un à l'autre
En arrivant vous vous êtes poussés ,
De la façon dont ils étoient pensés ,
Font votre portrait & le vôtre.

Un Marquis des plus fats qu'il en fût jamais , succede aux deux. Arlequins. Il demande à l'Echo du Public ce que la Renommée publie sur son compte, & il le demande avec une entière confiance , parce qu'il ne doute point qu'on ne lui ait rendu justice , tant dans les Champs de Mars , que dans ceux de l'Amour. La Critique lui dit que toutes les belles proüesses dont il s'aplaudit avec tant de sécurité , sont ignorées dans le monde; pour achever de rabattre son orgueil, elle lui parle ainsi :

D'après moi je vais vous parler
Avec une exacte franchise.
Une vertu qu'on veut trop étaler
Ne mérite pas qu'on la prise ;
Elle se fait timpaniser ,
Pour peu qu'elle soit fanfaronne ,
Et le Public malin ; se plaît à refuser

Ce

Ce qu'à foi-même l'on se donne.
 Rabatez donc de cette vanité
 A tant d'honnêtes gens funeste ;
 Joignez à l'intrépidité
 L'heureux talent d'être modeste ;
 Si de vous faire aimer vous trouvez le secret ,
 Dans votre cœur renfermez cette gloire ,
 Et sçachez qu'en amour un vainqueur indiscret ,
 Bien loin de triompher , avilit sa victoire ,
 Puisqu'on en méprise l'objet.

Nous passerons légèrement sur les deux
 dernières Scènes. L'une est avec un Misan-
 trope qui s'ennuye de tout ; l'autre est avec
 un Auteur qui veut se singulariser par une
 nouvelle maniere de composer pour le Théa-
 tre. Le premier s'appelle Philemon. La Critique,
 au sujet de son dégoût outré pour tout ce
 qui n'a pas la grace de la nouveauté, lui fait
 cette sage remontrance :

Je voi que votre esprit s'occupe
 A chercher toujours du nouveau ;
 Mais de ce sentiment on est toujours la dupe ,
 Le nouveau n'est pas toujours beau.
 Ne vaut-il pas bien mieux voir ces divins Ouvrages ,
 Qu'on a de tout tems admirés ,
 Qui font le désespoir de ces Auteurs peu sages ;
 Dont les pas chancelans & souvent égarés ,
Courant

Courent après l'esprit dans leurs Vers bigarés,
Et ne font que rimer les ennuyeuses pages
Des Romans les plus ignorés ?

Philemon insiste par cette réponse :

Quoi ? ne faire plus rien ! j'en suis inconsolable.
Reveillez les Auteurs de l'assoupissement,
Déesse, & le Spectacle à mes yeux plus aimable,
Fera tout de nouveau mon seul amusement.

La Critique lui répond :

Je ne puis seconder le désir qui vous guide.

Par une Critique solide

J'effraye les Auteurs, loin de les animer ;

C'est mon Emploi de les tenir en bride,

Mais vainement mon œil les intimide,

Leur amour propre a soin de rallumer,

Malgré ma censure rigide,

La fureur qu'ils ont de rimer.

Quant au Personnage de la dernière Scène qui nous peint le caractère d'un Auteur qui ne travaille que pour se singulariser, on voit bien qu'on veut faire tomber la Critique sur l'ingénieux Auteur de l'*Oracle*, qui a été du goût de tout Paris ; on prétend même obscurcir la gloire du succès par ces Vers qu'on met dans la bouche de la Critique :

Une Actrice agréable & finement placée,

L'an

L'an passé , soutint le bonheur
 D'une Pièce flatteuse , où toujours la pensée ,
 Sans éblouir l'esprit, arrivoit droit au cœur , &c.

L'Auteur dans cette dernière Scène veut faire voir le ridicule d'une Pièce à trois ou à deux Acteurs , par un plan de Comédie où il prétend qu'il n'y ait qu'un seul Acteur , & dont les Aventures de *Robinson* peuvent faire le Sujet. La Critique est bien loin d'approuver ce nouveau dessein de se singulariser , & finit cette ingénieuse Comédie par un remerciement qu'elle adresse au Public , & par l'annonce d'une Fête ; voici comme elle s'exprime :

A corriger les foiblesses humaines
 Le Seigneur Apollon perdra toujours son tems ;
 Mes démarches ont été vaines ,
 Mais quel bonheur , Messieurs , quel doux fruit de
 mes peines ,
 Si j'ai pu vous flater pendant quelques instans !
 Enfans de Terpsicore ,
 Venez former des pas badins ,
 Et que vos Jeux dans ces Jardins
 Annoncent le retour de Flore.

Le 10. Avril les mêmes Comédiens firent l'ouverture de leur Théâtre par une Pièce Italienne en Prose & en trois Actes , intitulée ,

l'ée, *Arlequin muet par crainte*, dans laquelle le sieur Carlo Bertinazzi, né à Turin, âgé de près de 28. ans, joua pour la première fois avec aplaudissement le Rôle d'Arlequin, qui est le principal Personnage de la Pièce. Cette Pièce, qui est de M. Riccoboni, retiré du Théâtre & toujours fort regretté, avoit été jouée dans sa nouveauté le 16. Décembre 1717. par l'Auteur, & par le fameux Thomassin, d'une manière à ne laisser rien à désirer par le jeu, le naturel & la précision de ces deux incomparables Sujets.

Le sieur Rochart, qui avoit fait le Compliment au Public à la clôture du Théâtre, fit aussi celui de l'ouverture, il s'exprima en ces termes.

Mrs, ce jour, qui renouvelle nos soins & nos hommages, devoit être marqué par une nouveauté, que nous vous avons préparée; mais l'Acteur qui va avoir l'honneur de paroître devant vous, pour la première fois, avoit trop d'intérêt & d'impatience d'apprendre son sort, pour nous permettre de reculer son début.

Si votre nouveauté tombe (nous a-t'il dit) j'apprendrai comme le Public siffle, & c'est ce que je ne veux point sçavoir; si elle réussit, je sçaurai comme on applaudit, & ferai peut-être une funeste comparaison de sa réception à la mienne;

miennne ; & pour ne donner au nouvel Acteur aucun lieu de reproche , nous nous sommes entierement conformés à ses intentions.

Il sçait , Mrs , non-seulement ce qu'il a à craindre en paroissant devant vous , mais en y paroissant encore après l'excellent Acteur que nous avons perdu , dont il va jouer le même Rôle. Les sujets d'une si juste crainte , seroient balancés dans son esprit , s'il connoissoit les ressources qu'il doit trouver dans votre indulgence. Mais c'est en vain que nous avons essayé de le rassûrer ; il ne peut être convaincu de cette vérité que par vous-mêmes, & nous espérons, Mrs, que vous voudrez bien souscrire aux promesses que nous lui avons faites de votre part. Elles sont fondées sur une si longue & si heureuse expérience , que nous sommes aussi sûrs de vos bontés , que vous devez l'être de notre zele, & de notre profond respect.

Le 18. les mêmes Comédiens remirent au Théâtre *Belphegor* , Comédie - Ballet , en Prose et en trois Actes, avec trois Intermedes de Chants et de Danfes. Cette Pièce, qui est de la composition du feu Sr le Grand Comédien du Théâtre François , avoit été donnée dans sa nouveauté le 24. Août 1721. avec succès. On l'a revûë encore avec beaucoup de plaisir.

Le 20. ils donnerent une Pièce nouvelle
Italienne

Italienne qui n'avoit jamais été jouée à l'Hôtel de Bourgogne. Elle est en trois Actes et a pour titre, le *Désir d'Arlequin & de Scapin*. C'est une Pièce dans le vrai goût Italien, avec un Jeu de Théâtre continu, exécuté par le nouvel Arlequin et Scapin, qui jouent les Rôles de Valets, de *Mario* et de *Lelio*; ces deux fourbes se disputent chacun la gloire de réussir dans leur entreprise pour tromper Pantalon & le Docteur, dont la fille et la nièce sont les Amantes de Mario et de Lelio; les deux Amans obtiennent enfin (pour finir la Pièce) le consentement des deux Vieillards, et épousent leurs Maîtresses. Cette Comédie est terminée par un fort joli Divertissement, dont l'exécution a fait beaucoup de plaisir.

Le Théâtre François vient de faire une perte des plus considérables. Le Sieur Dufresne, qui, quoique dans un âge peu avancé, se trouve le Doyen de tous ses Camarades, & généralement regretté, le Sieur Duchemin, la Dlle Quinaut Dufresne, & la Dlle Jouvenot, ayant obtenu la permission de se retirer.

Le 10. Avril, les Comédiens François firent aussi l'ouverture de leur Théâtre par la Tragédie d'*Absalon*, tirée de l'Ecriture Sainte, de feu M. Duché, de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

Cette

Cette Pièce n'avoit pas été donnée depuis le 12. Juillet 1730. qu'elle fut remise au Théâtre avec un très-grand succès. Les Rôles de *David*, d'*Absalon* d'*Achitophel*, de *Joab*, &c. étoient remplis par les Sieuts Sarrazin, Dufresne, Legrand, & Dubreüil. Le Sieur Grandval remplace aujourd'hui le Sieur Dufresne, & la Dlle Gauffin jouie le Rôle de *Tharez* que jouïoit la Dlle Dufresne. On a parlé amplement de cette Pièce, par l'Extrait circonstancié que nous en avons donné dans le Mercure d'Août 1730. page 1832. Le même jour, le Sieur Grandval fit le Compliment qu'on adresse ordinairement au Public à l'ouverture du Théâtre, lequel fut applaudi.

Le 18. ils représentèrent la Tragédie de *Phedre & d'Hippolite*, dans laquelle le Sieur d'Angeville, âgé d'environ 18. ans, qui n'a jamais parû sur aucun Théâtre public, joua pour la premiere fois le Rôle d'Hippolite avec beaucoup d'intelligence, & fort au gré du Public. Il est frere de la Dlle d'Angeville, dont les talens sont si connus du Public. Il a encore jouié depuis avec plus de succès le Rôle de *Xipharès* dans la Tragédie de *Mithridate*.

Le 11. Avril, l'Académie Royale de Musique fit l'ouverture du Théâtre par la Tragédie

gédie de *Nitétis*, Pièce nouvelle, dont le Poëme est de M. de la Serre, mis en Musique par M. Mion, Compositeur de Musique. Nous parlerons plus au long de cet Ouvrage le mois prochain, ayant été reçu favorablement du Public.

Le 27. on donna, par extraordinaire, une Représentation de *Proserpine*, pour la Capitulation des Acteurs, comme cela se pratique toutes les années. La Dlle le Maure remplit le Rôle de Cérès, au grand contentement du Public.

Les Vers qu'on va lire sont adressés à la Dlle le Maure, à l'occasion du Rôle de Cérès qu'elle avoit joué dans cet Opera.

De fard & de pompons la nature accablée,
Par la main des Auteurs en Coquette affublée,
Se dégoûta du cœur pour faire de l'esprit :

Le langage, ou plutôt le jargon qu'elle prit,
Fut un cahos luisant de phrases hazardées,

Un corps abstrait d'analyse d'idées.

Le sentiment si simple & si naïf,

Devint un faiseur d'Epigrammes.

La Musique, d'un ton rétif,

Exprimoit de l'amour les langueurs & les flâmes ;

Et l'Actrice, en venant déplorer son malheur,

Et reprocher au sort sa cruelle injustice,

Jettoit sur le Parterre un regard de Coulisse,

Et

Et faisoit minauder le cœur.

Ces faux brillans séduisoient la nature ;
Lorsque les partisans de ses premiers attraits ,
S'écrièrent en Chœur , pour venger cette injure :

Cérès , favorable Cérès ,

Ecoutez nos tristes regrets.

Cérès paroît , sa voix se fait entendre ,

Elle répand le trouble dans nos sens ;

Nos cœurs sont les échos qui s'empressent de rendre

La tendresse de ses accens.

Ses flambeaux * versent moins de terreur & de
flâmes ,

Que l'immenfité de ses sons

N'en répand au fond de nos ames ;

C'est nos cœurs qu'elle brûle , & non pas les
moissons.

O toi , Divinité si tendre & si terrible ,

Ne te laisse jamais de triompher de nous ;

Fais frémir l'envie en courroux ;

Des éclats de ta voix perce son antre horrible ,

Et vois tomber à tes genoux

Et le monde pensant , & le monde sensible.

Jadis le don des cœurs , aux yeux des immortels

Renfermoit tout le prix des hommages suprêmes ;

Nous n'osons pas t'élever des Autels ,

Mais nos offrandes sont les mêmes.

* *Allusion aux flambeaux avec lesquels Cérès pa-
roît au troisième Acte.*

NOU-



NOUVELLES ETRANGERES.

T U R Q U I E.

ON mande de Constantinople que les Séditieux qui demandoient la déposition de Sa Hauteſſe ou celle du Grand Viſir, avoient été obligés de rentrer dans le devoir, & qu'on en avoit fait mourir trente des plus mutins.

Il y eut le onze Janvier dernier une nouvelle Sédition, qu'on apaiſa avec bien de la peine, les Séditieux vouloient mettre ſur le Trône le Fils du Sultan Achmet, à qui les Japiſſaires ont ôté l'Empire il y a quelques années; le parti qui deſire la guerre, vouloit profiter de la circonſtance, pour déterminer le Grand Seigneur à rompre la Paix avec la Reine de Hongrie & avec le Czar, mais Sa Hauteſſe a refusé de faire aucune démarche contraire aux engagemens qu'elle a pris par les derniers Traités.

On a appris depuis, qu'il y avoit toujours de fort grands troubles, qu'il continuoit de regner beaucoup de diviſion dans le Divan, & que Sa Hauteſſe avoit dépoſé le Reys Effendy ou Grand Chancelier, & fait trancher la tête au Premier Interprete de la Porte.

Le Grand Seigneur a été obligé pour ſatisfaire ceux des ſes Sujets qui veulent que Sa Hauteſſe faſſe aſſembler un Corps de Troupes dans la Servie, d'ordonner que 30000. Janiſſaires & 10000. Spahis ſe rendiſſent dans les environs de Belgrade, pour y former un Camp, mais Sa Hauteſſe a fait aſſûrer en même tems le Comte d'Uhlefeldt, Ambaſſadeur

sadeur de la Reine de Hongrie, qu'elle persistoit dans le dessein d'observer fidelement le dernier Traité de Paix conclu avec le feu Empereur.

TRIPOÏ.

LEs lettres reçues de cette Ville du 5. du mois de Fevrier dernier, marquent que Dom Hyacinthe Voschi y est arrivé de Naples avec caractère de Ministre Plénipotentiaire du Roy des deux Siciles, pour signer le Traité de Paix & de Commerce entre S. M. Sic. & la Régence de cet Etat; qu'il a apporté plusieurs présens pour le Bey & pour les Corfeillers du Divan, & que le Roy des deux Siciles a envoyé en même-tems au Pays une Tartane chargée de grains, dont l'arrivée a fait d'autant plus de plaisir, que le bled étoit à un prix excessif.

RUSSE.

ON a pris du 20. de Février dernier, que le Comte Ernest Jean de Biron étant toujours fort malade à Schliesselbourg, on n'a pû encore le transférer dans la Citadelle de Pétersbourg, & que jusqu'à présent on ne lui a point prononcé son Jugement. Les Commissaires qui ont été chargés d'instruire son procès & celui des autres prisonniers, ont fait subir un nouvel interrogatoire à quelques-uns de ces prisonniers, & en particulier à M. de Bestuchef, qu'on assure s'être justifié de la plupart des accusations formées contre lui.

Le Czar a fait remettre en liberté les filles du Comte Wolinsky, Ministre du Cabinet, qui a eû la tête tranchée quelque tems avant la mort de la Czarine, & S. M. Cz. leur a permis de se retirer dans une de leurs Terres.

Le

Le Feldt Maréchal Lescy n'est point allé en Curlande ; comme le bruit en avoit couru.

Les Etats de Curlande doivent s'assembler incessamment , pour procéder à l'Election d'un nouveau Souverain , & on assure qu'ils éliront un frere du Prince de Brunswick Bevern.

On a appris d'Ukraine , que Donduck Ombre , Kan des Calmouques , Tributaires de S. M. Cz lequel avoit refusé de se soumettre à la disposition testamentaire par laquelle la feuë Czarine avoit déclaré le Comte Ernest Biron , Régent de Moscovie , avoir non-seulement reconnu l'autorité de la Princesse actuellement Régente , mais qu'il devoit lui envoyer un de ses principaux Officiers , pour l'assurer qu'il rechercheroit avec empressement toutes les occasions de lui marquer son zele & son attachement.

Le 3. du mois dernier , quatre Sénateurs allerent à la Forteresse de Schlißelbourg pour lire au Comte Ernest Biron le Jugement prononce contre lui , & le Czar lui fit annoncer ensuite par un de ses Chambellans , qu'il vouloit bien lui accorder la vie.

La mauvaise santé du Feldt Maréchal Comte de Munich ne lui permettant pas de vacquer aux affaires dont il étoit chargé , ce Premier Ministre a donné sa démission de tous ses Emplois , & la Princesse Régente , qu'on assure n'y avoir consenti qu'avec peine , lui a fait accorder par le Czar une Pension de 15000. Roubles.

On a appris depuis peu de Pétersbourg , que le Comte Ernest Biron , qui paroît un peu plus tranquille , depuis qu'on lui a annoncé que le Czar avoit bien voulu lui accorder la vie , sera conduit en Sibirie , dès que la Maison qu'on construit à Teniskoy , pour l'y enfermer avec sa femme & ses enfans , sera achevée. Lorsqu'il a appris dans sa prison ,

H que

que le Feldt-Maréchal Comte de Munich s'étoit démis de tous ses Emplois, il a crû que ce changement pourroit rendre sa situation différente, & qu'il obtiendrait quelque adoucissement à son exil, mais il paroît qu'il s'est flaté à cet égard d'une vaine esperance. La Princesse Régente lui a fait dire par le Sénateur Cruschoff, qu'il auroit la liberté d'emporter avec lui tous les meubles dont il croiroit avoir besoin.

Le Jugement prononcé contre ce prisonnier n'a point encore été rendu public, & il ne le sera que lorsque le Manifeste, qui doit expliquer les crimes dont il a été déclaré convaincu, sera en état de paroître.

Le Gouvernement fait des recherches sur la conduite de plusieurs personnes qu'on accuse d'avoir commis des malversations sous le dernier Regne, particulièrement dans l'Emploi des sommes destinées aux dépenses de la guerre contre les Turcs, & l'on a arrêté M. Fennin, Maître des Requêtes, & ci-devant Premier Commis du Bureau de la Guerre, lequel a été Secrétaire du Feldt-Maréchal Comte de Munich.

A L L E M A G N E.

ON mande de Vienne, que le Comte de Neuperg a dû partir le 4. du mois dernier pour aller prendre le commandement des troupes qui sont assemblées en Moravie, d'où on a appris que cent Hussards de la Garnison de Glatz, en Silésie, avoient entièrement défait un Escadron des troupes du Roy de Prusse, & qu'ils avoient pris aux Ennemis deux Etendarts, deux paires de Timbales & environ 60. chevaux.

Le Général Braun a mandé à la Reine qu'un autre détachement de Hussards, de la Garnison de
Brieg,

Brieg, ayant attaqué 400. Prussiens qui conduisoient un Convoy, il les avoit mis en fuite, & qu'il s'étoit emparé d'un grand nombre de chariots chargés de munitions.

S. M. a rendu à la Noblesse du Royaume de Hongrie plusieurs privileges qui lui avoient été ôtés sous les derniers Empereurs, & cette Noblesse, en reconnaissance de cette grace, s'est engagée à monter à cheval dès que la Reine aura besoin de ses services.

Sur l'avis qu'on a reçu que les Turcs paroissent être dans le dessein de faire rétablir les fortifications de Belgrade, la Reine a envoyé ordre au Comte d'Uhlefeldt, son Ambassadeur auprès du Grand Seigneur, de faire des représentations à Sa Hauteffe sur ce sujet.

Le Comte de Braun a fait sçavoir à la Reine qu'il avoit fait entrer du secours dans la Ville de Neiss, & qu'il avoit mis en déroute un Corps de 7. à 800. hommes des troupes du Roy de Prusse. Ce Général a en même-tems informé S. M. que le Feldt Maréchal de Schwerin s'étant avancé à la tête d'un détachement des troupes Prussiennes, pour reconnoître le Pays entre Jagersdorf & Troppau, le Régiment de Hussards de Desoffi l'avoit attaqué, & qu'on avoit fait en cette occasion 50. prisonniers.

La Reine de Hongrie a ordonné que le Prince dont elle accoucha le 11. du mois dernier, portât le nom d'Archiduc, suivant l'usage établi pour les Princes Fils des Souverains de l'Archiduché d'Autriche.

Le Comte de Neuperg, qui a pris le commandement des troupes assemblées en Moravie, a mandé à S.M. que les Prussiens avoient abandonné le Fort de Jablunka, & que le Feldt-Maréchal de Schwerin, qui s'étoit avancé dans les environs de Teschen & de Jagerndorf, s'étoit retiré du côté de Breslaw.

H ij Le

Le Duc d'Uzeda a été condamné à mort, mais la Reine lui a fait grace de la vie & S. M. a ordonné qu'il fût transféré de Neustadt à Gratz, en Stirie, pour y demeurer dans la Citadelle le reste de ses jours.

On apprend de Vienne du premier de ce mois, qu'il y paroît un nouveau Mémoire par lequel la Reine répond à des Ecrits que le Roy de Prusse a fait publier depuis quelque tems.

Cette Réponse porte que S. M. n'a eû que trop de ménagement pour ce Prince, & que si elle a quelque chose à se reprocher, c'est de s'être fié trop légèrement aux assurances flatteuses qu'elle en a reçues; que la modération de la Reine a éclaté dans tous les Ecrits qui ont été publiés en son nom, & que la Déclaration remise de sa part au Comte de Gotter & au Baron de Borck, en est une preuve qui ne peut paroître équivoque; que S. M. y a requis très-instamment le Roy de Prusse, & qu'elle l'a conjuré par toutes les considérations capables de faire impression sur le cœur d'un grand Prince, de retirer ses troupes de Silésie; qu'elle a offert en même-tems de faire tout ce qu'on pourroit raisonnablement attendre d'elle, pour parvenir à un accommodement; qu'un pareil langage est fort différent des hauteurs que le Roy de Prusse lui reproche, & qu'on ne trouve pas le même caractère dans les Ecrits de la Cour de Berlin; que bien loin qu'on puisse accuser la Reine de n'avoir pas conservé les égards convenables, elle les a poussés si loin, que sa modération pendant quelque tems l'a rendu suspecte à plusieurs autres Puissances; que S. M. ne se repent pas cependant d'avoir tenu cette conduite, & qu'elle a formé une résolution invariable de prendre la vérité & la droiture pour ses guides, & d'avoir pour le Roy de Prusse toute l'attention que les

Têtes

Têtes couronnées se doivent mutuellement , même en tems de guerre.

Ce Mémoire finit par une Réponse de la Reine à l'Ecrit que le Roy de Prusse a adressé en dernier lieu à ses Ministres , pour être communiqué à ceux des Cours Etrangères.

L'Université de Vienne a fait célébrer un Service pour le repos de l'ame de l'Empereur dans l'Eglise Métropolitaine , au milieu de laquelle elle avoit fait élever un magnifique Catafalque.

F R A N C F O R T.

ON apprend de cette Ville du 6. de ce mois que les principaux Articles sur lesquels on doit délibérer dans les Conférences qui se tiendront à Offenbach avant l'ouverture de la Diette d'Election, sont les difficultés concernant le Vicariat Général qu l'Electeur de Baviere & l'Electeur Palatin exercent conjointement , & le College du Vicariat qu'ils ont établi en conséquence à Ausbourg ; le droit que le Prince Electoral de Saxe prétend avoir de représenter l'Electeur de Boheme dans la Diette ; la formule de la Capitulation qu'on fera signer au nouvel Empereur après son Election ; le redressement des griefs de plusieurs Princes & Etats de l'Empire, & la décision des autres affaires qui peuvent intéresser la tranquillité de l'Allemagne.

R A T I S B O N N E.

ON a appris du 16 du mois dernier que le Roy de Prusse a envoyé à la Diette un Rescrit qui porte, que S. M. Pr. a été informée avec beaucoup de déplaisir, que l'entreprise qu'elle a été obligée de former pour le maintien de ses droits sur la Silésie,

-H iij donnoit

donnoit quelque inquiétude à plusieurs Princes & Etats Catholiques de l'Empire, lesquels croient avoir lieu d'appréhender que les habitans de ce Duché, qui sont de leur Communion, ne puissent plus professer leur Religion avec liberté sous un Prince Protestant. Le Roy de Prusse déclare dans ce Rescrit, qu'il est très-éloigné de rien faire qui puisse autoriser cette crainte, & qu'il est résolu au contraire de maintenir les Catholiques de Silésie, aussi bien que le reste des habitans de cette Province, dans la jouissance de tous leurs privileges; qu'il tiendra à leur égard la même conduite qu'il tient à l'égard des Catholiques de ses autres Etats, & qu'il évitera toujours avec une extrême attention tout ce qui pourroit lui attirer le titre odieux de Persecuteur.

Il paroît à Ratisbonne un Mémoire au sujet du droit que le Prince Electoral de Saxe prétend avoir de donner sa voix pour le Royaume de Boheme dans la Diette qui doit se tenir pour l'Election d'un Empereur.

Le Ministre qui réside en cette Ville de la part du Roy de Prusse, a remis à la Diette de l'Empire un nouveau Mémoire intitulé, *Raisons qui prouvent évidemment que l'entrée des troupes de S. M. Pr. en Silésie ne met point la Cour de Vienne en droit de réclamer le secours des Puissances, garantes de la Pragmatique Sanction.*

Ce Mémoire porte que la Pragmatique Sanction est une disposition de Famille, faite par le feu Empereur, pour établir l'ordre de succession de ses descendants, & que les Puissances qui ont garanti l'exécution de cette disposition, se sont engagées seulement à empêcher que cet ordre de succession ne fût troublé; que l'Empereur, en demandant la garantie de la Pragmatique Sanction, n'a pû prétendre que les Puissances, qui se chargeoient de cette

garantie,

Garantie , s'imposassent la loi de maintenir la Maison d'Autriche dans la possession des biens qui ne lui apartiendroient pas , & que les Puissances garantes , en promettant de faire executer la Pragmatique Sanction , n'ont pû avoir pour but de s'opposer aux démarches des Souverains , qui ayant de justes prétentions sur quelques-unes des Provinces dont la Maison d'Autriche se trouve en possession , feroient leurs efforts pour se faire rendre les biens qui leur apartiennent ; que ce seroit avancer un paradoxe insoutenable , que de dire qu'il suffit à un Prince , pour annuller les droits de ceux qui sont fondés à reclamer une partie de ses possessions , d'ordonner que ces possessions ne soient point partagées ; que le Roy de Prusse n'est nullement dans le dessein de renverser l'ordre de succession , établi dans la Maison d'Autriche par le feu Empereur ; qu'il n'est pas moins éloigné de vouloir favoriser les Puissances qui entreprendroient de donner atteinte à la disposition faite pour établir cet ordre de succession ; qu'il se borne à poursuivre ses droits particuliers , & qu'il employe pour cela les moyens que les coutûmes de toutes les Nations autorisent entre les Princes qui ne reconnoissent point de Juges ; qu'ainsi la Reine de Hongrie n'a aucun droit d'exiger que les Puissances , qui ont garanti l'execution de la Pragmatique Sanction , lui fournissent des secours contre S. M. Pr. & que ces Puissances , si elles veulent s'en tenir aux engagements qu'elles ont pris par leur garantie , ne peuvent offrir que leur entremise , pour procurer un accommodement entre la Cour de Vienne & celle de Berlin , puisque ni ces Puissances , ni même la Pragmatique Sanction , dont elles se sont rendues garantes , ne souffrent aucun préjudice par les prétentions particulieres que le Roy de Prusse peut avoir sur une petite étendue de Pays.

H ilij Les

Les dernières Lettres de Ratisbonne portent, que la Reine de Hongrie avoit fait remettre aux Ministres qui composent la Diette de l'Empire, un fort long Mémoire, dans lequel elle entreprend de réfuter les raisons sur lesquelles le Roy de Prusse se fonde pour justifier son entreprise sur la Silésie.

P R U S S E.

LA Reine de Prusse a appris le 11. du mois dernier, que le Roy étant informé qu'il y avoit encore dans le Grand Glogaw des vivres & des munitions pour trois semaines, & ne voulant pas s'arrêter si long tems devant cette Place, S. M. s'étoit déterminée à tâcher de s'en emparer par surprise; que la nuit du 9. au 10. de ce mois, par sa grande obscurité, s'étoit trouvée favorable au dessein du Roy, & que S. M. ayant fait une fausse attaque du côté dont la Place est plus foible, elle avoit en même-tems fait donner l'assaut dans un endroit par lequel les Assiégés ne devoient pas présumer naturellement qu'ils seroient attaqués: que comme le Comte de Wallis avoit pris la fausse attaque pour la véritable, il avoit mis toute son attention à repousser de ce côté les Assiégeans, & qu'il avoit dégarni de troupes les endroits où il croyoit avoir moins à craindre; qu'ainsi les troupes du Roy, commandées pour la véritable attaque, étoient entrées par escalade dans la Place, sans éprouver presque de résistance, & qu'elles avoient contraint le Comte de Wallis de se rendre prisonnier de guerre avec tous les Officiers & les Soldats de la Garnison.

La Reine a été informée en même-tems que 700. Dragons du Régiment de Schullenbourg, ayant été attaqués près de Baumgarden par 500. Hussards
des

des troupes de la Reine de Hongrie , s'étoient défendus avec tant de valeur , malgré leur petit nombre , qu'ils s'étoient fait jour au travers des ennemis , après leur avoir tué beaucoup plus de monde qu'ils n'en ont perdu.

On a appris depuis que le Roy n'étoit point, comme on l'avoit publié , à la tête des troupes qui ont emporté d'assaut le Grand Glogaw. Cette Place a été prise par le Prince Léopold d'Anhalt Dessau , qui commandoit le blocus , & on n'a été instruit exactement de la maniere dont cette entreprise a été exécutée , que par une Relation qui contient les particularités suivantes.

S. M. ayant envoyé le 7. du mois dernier un Officier au Prince Leopold d'Anhalt Dessau , pour lui ordonner d'attaquer le Grand Glogaw l'épée à la main , le Prince Leopold fit assembler le lendemain de grand matin les principaux Officiers des troupes qui étoient sous ses ordres , & il leur déclara qu'il falloit dès le soir même donner l'assaut. Après leur avoir donné par écrit la disposition des différentes attaques , il marqua aux Capitaines destinés à conduire les premiers détachemens , les endroits par lesquels ils devoient entrer dans la Ville. Tout étant prêt pour l'assaut , les troupes commencèrent vers les huit heures du soir à se mettre sous les Armes. Une heure après , elles défilèrent de leurs différents quartiers , pour se rendre aux lieux qui avoient été marques aux Commandans , & étant arrivés sur les dix heures à mille ou 1200. pas de la Place chaque Bataillon prit son poste , en observant un grand silence. A minuit , on avança jusqu'au pied du Glacis , & dans le même moment toutes les troupes monterent aux premieres Palissades , qu'elles franchirent , pour se jeter dans le chemin couvert.

H v

Pendant

Pendant que les détachemens , chargés d'en chasser les ennemis , exécutoient leurs ordres , les troupes , commandées pour les attaques , descendirent dans le Fossé , malgré le grand feu que les Assiégés firent du Rempart , & s'étant reformées en très-peu de tems , elles se préparèrent à attaquer le Corps de la Place. Le rempart étant haut de 34. pieds , & n'ayant que 10. pieds de talus , il étoit difficile de monter ce rempart , d'autant plus qu'il geloit depuis deux jours , & que le chemin étoit fort glissant , mais cet obstacle ne ralentit point l'ardeur des troupes.

Le Prince Leopold & le Margrave Charles , lesquels étoient à la tête de celles destinées pour la principale attaque , furent des premiers qui arrivèrent au haut de la Courtine , par laquelle , suivant le plan concerté avec le Roy , ils devoient tenter d'entrer dans la Ville , & ils furent bientôt suivis par le second Bataillon du Régiment de Leopold & par quatre Compagnies de Grenadiers , dont deux prirent , l'une à droite , & l'autre à gauche , pour s'emparer des deux Bastions voisins.

Lorsque le Prince Leopold s'en fut rendu maître , il marcha droit au Château , à la porte duquel il mit douze Charpentiers pour la rompre. Les Généraux Wallis & Raysky , qui étoient accourus avec des Grenadiers pour la défendre , firent faire un feu très-vif sur les troupes commandées par le Prince Leopold , mais le Général Raysky ayant reçu deux coups de fusil dans le bas ventre , les Grenadiers qui défendoient la porte , abandonnerent leur poste , & le Général Wallis fut obligé de les suivre. Aussitôt la porte fut ouverte , & le Prince Leopold , à la tête du Corps de troupes qu'il commandoit , entra dans le Château & de-là dans la Ville.

Outre l'attaque commandée par le Prince Leopold ,

pold , il y a eû deux autres attaques , & les têtes de toutes les Colonnes sont arrivées à peu près en même-tems dans les ruës de la Place , laquelle a été emportée en une heure de tems. La consternation que jettâ parmi les Assiégés la vivacité avec laquelle ils furent attaqués , fut si grande , que quatre Grenadiers du Régiment de Glasenap , qui avoient été des derniers à monter sur le rempart , & qui cherchoient leur Compagnie dont ils s'étoient séparés , s'étant présen-és à la gorge d'un Bastion , où il y avoit un Capitaine avec 52. Soldats , & leur ayant crié hardiment de mettre les armes bas , ceux-ci trompés aparemment par l'obscurité de la nuit , & croyant les ennemis en plus grand nombre , se rendirent prisonniers de guerre , & trois des Grenadiers les garderent , pendant que le quatrième alla chercher du secours.

M. Buer , Capitaine d'une des Compagnies de Grenadiers du Régiment de Leopold , est un des Officiers des troupes du Roy qui se sont le plus distingués , s'étant ouvert le chemin au travers de deux rangs de Chevaux de frise & de trois rangs de Palissades , ayant grimpé un flanc garni de quelques pièces de canon dont il effuya une décharge à cartouche , étant entré par les embrasures , & ayant ensuite rompu une des portes de la Ville à coups de hache.

La Garnison , qui a été faite prisonniere de guerre , étoit de 1000. hommes , & il y avoit 28. Officiers ; outre ceux de l'Etat Major. On ne sçait pas encore au juste quelle perte ont fait les assiégés , mais du côté des Prussiens il n'y a eû que neuf hommes de tués & trente-huit de blessés , parmi lesquels on compte deux Officiers.

Le Prince Leopold , avant que de monter à l'assaut , avoit défendu aux troupes le massacre & le pillage

H vj &

308 MERCURE DE FRANCE

Les ordres ont été si bien observés, qu'aucun Soldat n'est entré dans les maisons de la Ville, jusqu'à ce qu'on eut distribué les logemens aux troupes.

La Reine a appris par un Courier, que le 15. du mois dernier M. de Jeetz, Major Général, s'étoit emparé de la petite Ville de Zackmantel, & que le Comte de Hacken, à la tête de 140. Hussards, avoit battu un détachement de 300. hommes des ennemis, dont 20. avoient été tués & 27. faits prisonniers.

Le Général Wallis, qui a été fait prisonnier de guerre dans le grand Glogaw, arriva le 24. à Berlin, & les Officiers de la Garnison de la même Place, ont été conduits à Stettin.

On a appris de Silésie que les Habitans de Tropaup & de Newstadt ont payé, les uns 24000. Florins, & les autres 6000 pour se racheter du pillage, & que le Roy de Prusse avoit donné ordre de fortifier la première de ces deux Villes. Les mêmes lettres portent que le Major Général Jeetz a fait mettre le feu à celle de Zuckmantel.

Le Ministre qui réside à Berlin de la part de l'Electeur de Baviere, a distribué plusieurs copies d'un Mémoire touchant les prétentions du Prince son Maître sur la succession de l'Empereur.

S I L É S I E.

LEs derniers avis de Silésie, portent que les Habitans de Breslaw avoient fermé les portes de leur Ville aux troupes que le Roy de Prusse avoit voulu y mettre en garnison; que S. M. Pr. avoit fait arrêter le Cardinal de Sinzendorf, & qu'elle avoit fait déclarer à tous les Ministres Etrangers, que malgré les égards qu'elle a eûs pour ce Cardinal & malgré les avertissemens réitérés qu'elle lui a fait donner

donner de ne point sortir de son caractère & de ne point se mêler de ce qui pouvoit regarder les différends de la Cour de Berlin avec celle de Vienne, ce Cardinal s'étoit oublié au point d'entretenir une correspondance réglée avec le Commandant de la Ville de Neiss; de lui donner des avis sur la marche des troupes Prussiennes, & sur les moyens de se saisir de leurs Convois, d'envoyer à Neiss tous les vivres & les secours qu'il a pû y faire entrer, & d'empêcher, autant qu'il a dépendu de lui, qu'on n'en portât dans les endroits où sont les troupes du Roy; que S. M. justement irritée d'un procédé si peu convenable, avoit crû devoir s'assurer de la personne du Cardinal de Sinzendorf, & l'avoit fait conduire au Château d'Otmachow; qu'au reste S. M. avoit recommandé qu'on le traitât avec toute la distinction dûë à une personne de son rang.

I T A L I E.

ON a appris de Malthe, que le nouveau Grand-Maître avoit nommé le Bailly de Tencin pour aller résider à Rome en qualité d'Ambassadeur de la Religion, & que ce Prince avoit donné au Bailly Colonne, Frere du Maître de Chambre du Pape, la Charge de Général des Galeres de la Religion, qu'avoit le Bailly de Tencin.

Sa Sainteté dans le dernier Consistoire qu'elle tint le 5. du mois dernier, déclara au Sacré College, qu'elle n'avoit pû apprendre sans chagrin que la Reine de Hongrie, à l'exemple du feu Empereur, ne vouloit point reconnoître que les Duchés de Parme & de Plaisance fussent des Fiefs du Saint Siège; qu'étant comptable des Droits de l'Eglise à Jesus-Christ qui en est le Chef, il se croyoit obligé de se conformer à la conduite que le feu Pape Cle-
ment

ment XII. a tenuë , lorsque les troupes Impériales sont entrées dans ces Duchés ; que les traces de ce Souverain Pontife sont trop glorieuses , pour que Sa Sainteté ne se fasse pas un devoir de les suivre , qu'ainsi elle n'a garde de ne pas désapprouver hautement & solennellement tout ce qui a pû être fait de contraire aux prétentions du Saint Siège par les Ministres de la Reine de Hongrie. Le Pape ajoûta qu'il ne doutoit point que les Cardinaux ne parta-geassent avec lui la douleur que cette affaire lui cause , & il les assûra qu'il ne cesseroit point de remplir les devoirs de la sollicitude Apostolique ; qu'il enverroit à ses Nonces toutes les instructions nécessaires , & qu'il prendroit toutes les autres mesures convenables , dans l'espérance que le Pere des Miséricordes accorderoit à ses soins un heureux succès.

Les Médailles d'or , qui ont été mises dans les fondemens du Portail de la Basilique de Sainte Marie Majeure , portent d'un côté cette Inscription , *Benedictus XIV. antea Prosper Lambertinus , Tituli Sancta Crucis in Jerusalem , Sacra Romana Ecclesia Presbiter Cardinalis , primum hunc Lapidem solemnî Ritu benedixit , & fundamentis istius Basilica Pontificio ere construenda locavit , quarta Nonas Martii , anno 1741. Pontificatus sui primo , & sur l'autre , on lit ces paroles , *Templum roboravit & Atrium erexit Benedictus XIV.**

En fouillant dans la terre auprès de l'Eglise de Saint Etienne *in Piscivola* , on a trouvé trois fort belles Colonnes de Granit d'Egypte.

E S P A G N E.

L Es lettres de Madrid du 14. du mois dernier , portent que le Brigantin Anglois nommé *le Bolton* , de 130. tonneaux , lequel étoit parti de la Caroline le 4. Janvier dernier , & dont la charge est estimée 10000. Piaſtres, fut pris le 18. Février dernier par la Frégate *la Notre-Dame du Rosaire* , entre le 49. & le 50. degré de Latitude Septentrionale.

L'Armateur Don Antoine Lafarga a conduit à S. Sébastien deux prises Angloises qu'il a faites , l'une à 23. lieues des Isles Sorlingues , & l'autre sur les côtes du Royaume d'Angleterre.

Le Vaisseau *le Saint Elmo* , commandé par le Capitaine François Barrere , s'est emparé du Brigantin *le Poly* , qui portoit des marchandises d'Angleterre à Porto , en Portugal.

Un Armateur Espagnol s'est emparé du Vaisseau Marchand *la Marie Snow* , commandé par le Capitaine Best.

On mande d'Alicante du 22. du mois dernier , que Don Antoine Vilar , Enseigne de Vaisseau , lequel en étoit sorti le 13. avec six petits Bâtimens pour aller en course sur les côtes de Valence & de la Catalogne , avoit conduit dans ce Port un Pinque d'Alger , dont il s'étoit emparé le 18. à la hauteur du Cap de S. Antoine après un combat dans lequel il y a eû huit Maures de tués ; on a fait 37. esclaves sur ce Pinque , & l'on y a trouvé huit canons & dix pierriers.

N A P L E S.

O N mande de Naples , que le 5. du mois dernier , jour de l'Anniversaire de l'Infant d'Espagne Don Philippe , les Ministres Etrangers & tous les

les Seigneurs qui étoient en cette Ville, allèrent au Palais, pour rendre leurs respects à l'Infante, & que le soir on fit une salve générale de l'artillerie des Châteaux.

Le Duc de Castro Pignano, Ambassadeur de S. M. auprès du Roy de France, & qui a été nommé il y a déjà quelque tems Capitaine Général des Armes du Royaume de Naples, y retournera dans peu pour prendre possession de cet Emploi, & le bruit court que le Prince d'Ardore le remplacera à la Cour de France.

Les Commissaires, nommés pour instruire le procès du nommé Giannini, se rendirent le 15. du mois dernier dans les prisons de la Cour de la Vicairie, pour interroger ce prisonnier, auquel on a permis de prendre un Avocat. On assure qu'on a déjà découvert pour plus de 200000 Ducats de faux billets de banque, qu'il a répandus dans le Public.

Un Secrétaire de la Junte Royale s'est rendu chez plusieurs Banquiers & Marchands de Naples, pour leur ordonner de la part du Roy, de payer au Trésor Royal dans les différens termes des échéances, toutes les lettres de change que le nommé Giannini a tirés sur eux.

On a amené en cette Ville de Catanzaro, un homme qu'il y avoit envoyé avec une somme considérable, pour y acheter des marchandises.

P O R T U G A L.

ON mande de Coppenhague, que le Roy de Dannemarck a nommé le Comte de Rantzau Aschberg, son Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire à la Diette qui doit se tenir à Francfort pour l'Election d'un Empereur.

Les Allemands établis à Lisbonne, firent célébrer

brer le 9. du mois dernier dans l'Eglise des Chanoines Réguliers de S. Augustin, un Service solennel pour le repos de l'ame de l'Empereur, dont l'Oraison Funebre fut prononcée par le Pere François-Xavier de Ste Thérèse, Chronologiste de l'Ordre de l'Observance.

GENES ET ISLE DE CORSE.

Les derniers avis de cette Isle, portent que le Marquis de Maillebois avoit reçu la nouvelle de la Promotion, dans laquelle il a été nommé Maréchal de France.

On a appris en même-tems que trois détachemens composés de troupes réglées & de Paysans armés, tenoient la campagne par ordre de ce Maréchal, pour tâcher de se saisir des deux Bandits de Lento, mais qu'on n'avoit encore pu rejoindre ces Bandits depuis qu'ils s'étoient sauvés de la Grotte où on les avoit attaqués. En les cherchant dans cette Grotte on y a trouvé quelques hardes qu'on dit avoir appartenu au Capitaine du Régiment de Flandres, qu'ils ont assassiné.

Un Armateur Catalan, qui croisoit depuis quelques jours à la hauteur de Portofino, conduisit à Genes le 15. du mois dernier un Vaisseau Anglois de 20. canons & de 30. à 40. hommes d'équipage, dont la charge est estimée 50000. Piastras.

Les équipages de quelques Bâtimens venant des côtes de l'Erat Ecclesiastique, ont rapporté qu'un autre Armateur Espagnol s'étoit emparé d'un Brigantin Anglois dans les environs du Canal de Piombino.

Un Vaisseau Anglois qui a été conduit à Genes par un Armateur Catalan, a été déclaré de bonne prise, & il sera vendu à l'enchere avec sa charge, estimée 35000. Piastras. Comme il avoit été assuré à

à Londres; sa prise ne causera aucun préjudice ni au Capitaine, ni aux Propriétaires.

Le Vaisseau *le San Salvador*, commandé par François Montada, Armateur Catalan, entra le 15. du mois dernier dans le Port de Genes avec une prise Angloise qu'il a faite dans les environs de Portofino, & dont la charge est estimée 35000. Piastrres. Il y avoit sur le Bâtiment Anglois dix-huit canons & six pierriers, & son équipage étoit de 32. hommes.

Cet Armateur, qui est un jeune homme de 23. ans, avoit fait voile de Barcelonne le 21. du mois de Janvier dernier, & après avoir croisé pendant quelque tems sur les côtes de l'Isle de Majorque, il étoit allé sur celles de Corse & ensuite sur celles de Sardaigne, près desquelles il avoit été attaqué par un Corsaire Afriquain: il alloit à Genes, pour faire réparer le dommage que son Vaisseau avoit souffert dans le combat avec ce Corsaire, lorsqu'il a rencontré le Bâtiment Anglois dont il s'est rendu maître.

GRANDE BRETAGNE.

ON a appris de Londres, qu'un Armateur Anglois avoit fait sauter un Armateur Espagnol, qu'on croit être le même qui a fait un grand nombre de prises dans les environs de S. Eustache.

Le Vaisseau Marchand *le Bolton*, a été pris par un Armateur Espagnol, en revenant de la Caroline.

Le Poly, autre Vaisseau Marchand, commandé par le Capitaine Packer, a été pris par un Armateur de la même Nation.

MORTS



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LE nommé Louis Jorge, est mort à Lisbonne, âgé de 108. ans & quelques mois.

Le nommé *Mathieu*, Domestique du Collège que les Jésuites ont dans la Ville de Bragance, y mourut le 27. Janvier dernier, âgé de 120. ans, un mois & cinq jours, étant né le 22. Décembre 1620. à Seixas.

On mande de Naples du 15. Février, que Dom *Matteo Egizio*, célèbre Antiquaire & Bibliothécaire du Roy des deux Siciles, ci-devant Secrétaire d'Ambassade en France, y étoit mort regretté de tous les Sçavans.

Le 14. Mars Jean-François *Fouquet*, natif de Vezelay, Diocèse d'Autun en Bourgogne, Evêque d'Eleuteropolis, dans la Palestine, & Evêque Assistant au Trône Pontifical, ci-devant Jésuite, Missionnaire à la Chine pendant vingt-quatre ans, mourut, âgé de 77. à 78. ans à Rome dans le Collège de *Propaganda fide*, où le Pape Innocent XIII. lui avoit donné un appartement au mois de Juin 1723. à son retour de la Chine. Le Pape Benoît XIII. proposa pour lui en Consistoire le Titre d'Evêque d'Eleuteropolis, le 21. Mars 1725. & le sacra ensuite le 25. du même mois dans la Chapelle de S. Pie du Vatican. Il le déclara aussi Evêque Assistant le 10 Mars 1725. Le défunt a disposé du peu de bien qu'il avoit en faveur du Collège de *Propaganda fide*, & il a légué au Pape tous ses Ecrits, ainsi que ceux de Claude de Visdelou, son Confrere, Evêque de Claudiopolis, qui traitent des Affaires de la Chine, & qui composent environ 20. gros volumes, que le Pape a fait d'abord transporter au Vatican.

Le

816 MERCURE DE FRANCE

Le dix-sept, Jean-Baptiste *Rousseau*, natif de Paris, Poète François, célèbre par ses Ouvrages, qui l'ont fait regarder comme un des premiers Poètes de son tems, mourut âgé de 72. ans, à Bruxelles en Brabant, où il a passé les 30 dernières années de sa vie. Il y fut enterré le lendemain dans l'Eglise des Carmes Déchaussés.

On apprend de Rome que *la Marquise d'Ornano* y étoit morte le 17. du mois dernier. Cette Famille est originaire de Corse, d'où elle a été transportée en France: il y a eu de cette Maison deux Maréchaux de France.

CONVALESCENCE, OU REMERCIMENT.

LA Fièvre de ma vie alloit borner le cours,

Quand l'amitié, pour me défendre,

D'Esculape à l'instant implore le secours.

Tar c'étoit l'attaquer cette amitié si tendre,

Que de vouloir attenter à mes jours.

Le monstre, à son vainqueur obligé de se rendre,

Sous sa main se replonge au ténébreux manoir.

Aussi-tôt à nos yeux la Santé se fait voir.

Quoique rempli de la divine flâme,

Un sentiment plus vif s'empara de mon ame.

J'élevai deux autels dans mon premier transport ;

Sur chacun d'eux, ces mots se présentoient d'abord.

A LA SANTE' si digne qu'on l'adore.

A L'AMITIE' plus précieuse encore.

De

De ce culte divin les Ministres sacrés ,
 L'obligeante *Fouquet* * *Blamont* ** plein de tendresse,
 Offrant leurs vœux réitérés ,
 Encensoient à l'envi l'une & l'autre Déesse.
 Tous leurs traits à la fois sont entrés dans mon
 cœur ,
 Mais l'Amitié fidele y regne avec ardeur ;
 Elle comble mon allegresse ,
 Et j'éprouve , en goûtant sa douce volupté ,
 Qu'il est un Bien plus grand que la santé.

Rivale de l'Amour , Divinité charmante ,
 Plus sincere que lui , moins vive , & plus constante ,
 Fille de la candeur , digne présent des Dieux ,
 Non , cet âge si cher à nos premiers ayeux ,
 Où , de tous les humains l'ame étoit satisfaite ,
 Ne te vit point plus pure & plus parfaite
 Que je te contemple en ces lieux.
 La Simplicité suit tes graces.
 Mêmes attraits & mêmes graces
 Accompagnent mille bienfaits
 Confiés à des mains fideles ;
 Généreux instrument de tes faveurs nouvelles ,
 Qui prodigue tes dons , & ne tarit jamais.
 Ta beauté me ravit , me pénètre & m'enflâme.
 Comme un torrent de feux tu passes dans mon ame.

* *Sœur de M. de Blamont.*

** *Surintendant de la Musique du Roy.*

Immortelles ardeurs , que prompt à me charmer ,
Ta présence en mon sein pouvoit seule allumer !
Dieux ! quels sont mes transports , lorsque je me
rapelle

Ces secours assidus , ces soins , ce noble zele ,
Que l'on m'a prodigués en cent & cent façons
Dans cet asile où tout respire
Et ta ferveur , & ton empire !

Tel Voltaire autrefois fut malade à Maisons.
En faveur des amis que m'acquît ta puissance ,
Et qui font ma félicité ,
Consacre à l'immortalité
Et ma tendresse , & ma reconnoissance.

M. Tanevat.



FRANCE.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS , &c.

LE 19. du mois dernier, Dimanche de la Passion,
le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle
du Château de Versailles, la Messe chantée par la Mu-
sique. L'après midi , Leurs Majestés accompagnées
de Monseigneur le Dauphin , assisterent au Sermon
du Pere Hericourt , Supérieur des Théatins,

Le 17. le Roy & la Reine avoient entendu le
Sermon de ce même Prédicateur.

Le 25. Fête de l'Annonciation de la Ste Vierge ,
le

le Roy & la Reine entendirent dans la même Chapelle, la Messe chantée par la Musique, & Leurs Majestés assistèrent aux Vêpres.

L'après-midi, le Roy & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin, entendirent la Prédication du Pere Hericourt

Le 26. Dimanche des Rameaux, Leurs Majestés, accompagnées de Monseigneur le Dauphin, assistèrent dans la même Chapelle à la Bénédiction des Palmes, qui fut faite par l'Abbé Brosseau, Chapelain Ordinaire de la Chapelle de Musique, lequel en présenta une au Roy, à la Reine & à Monseigneur le Dauphin. Leurs Majestés assistèrent à la Procession, & après l'Evangile elles adorèrent la Croix. Le Roy & la Reine entendirent ensuite la Grande Messe.

L'après midi, Leurs Majestés entendirent le même Prédicateur.

Le 27. la Reine se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château, & S. M. y communia par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier.

Le 29. Mercredi Saint, Leurs Majestés entendirent dans la Chapelle du Château l'Office des Ténèbres, qui fut chanté par la Musique.

Le 30. Jeudi Saint, le Roy entendit le Sermon de la Cène, du Pere Imbert, Religieux Théatin, après quoi l'Archevêque d'Embrun fit l'Absoute. Ensuite le Roy lava les pieds à douze Pauvres, & S. M. les servit à table. Le Comte de Charolois, faisant les fonctions de la Charge de Grand Maître de la Maison du Roy, étoit à la tête des Maîtres-d'Hôtel, & il précédoit le Service, dont les Plats étoient portés par Monseigneur le Dauphin, par le Duc de Chartres, par le Comte de Clermont, par le Prince de Conty, par le Prince de Dombes, par le Comte d'Eu, par le Duc de Penthièvre, &

par

pat les Principaux Officiers de S. M. Après cette Cérémonie , le Roy & la Reine , accompagnés de Monseigneur le Dauphin , se rendirent à la Chapelle du Château , où Leurs Majestés entendirent la Grande Messe , & assistèrent à la Procession. Madame & Madame Adélaïde entendirent la même Messe , & assistèrent à l'Office.

L'après-midi , la Reine entendit le Sermon de l'Abbé de Cicery , son Prédicateur Ordinaire , & l'Archevêque d'Embrun ayant fait l'Absoute , S. M. lava les pieds à douze pauvres filles , & les servit à table. Le Marquis de Chalmazel , premier Maître-d'Hôtel de la Reine , précédait le Service , dont les Plats étoient portés par Madame , par Madame Adélaïde , par Mademoiselle de Clermont . & par les Dames du Palais. Le soir , Leurs Majestés assistèrent dans la Chapelle du Château à l'Office des Ténèbres.

Le 31. Vendredi Saint, le Roy & la Reine , accompagnés de Monseigneur le Dauphin , entendirent dans la même Chapelle le Sermon de la Passion , du Pere Hericourt. Leurs Majestés assistèrent ensuite à l'Office , & Elles allèrent à l'Adoration de la Croix. L'après-midi , le Roy & la Reine entendirent l'Office des Ténèbres.

Le premier de ce mois, Samedi Saint, Leurs Majestés, accompagnées de Monseigneur le Dauphin & de Madame , entendirent dans la même Chapelle la Grande Messe , célébrée pontificalement par l'Archevêque d'Embrun & chantée par la Musique ; l'après-midi , Leurs Majestés , accompagnées comme le matin , assistèrent au Sermon du même Prédicateur , & ensuite aux Vêpres , auxquelles le même Prélat officia.

Le 8. de ce mois , Monseigneur le Dauphin se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château , & il y

fit sa premiere Communion par les mains du Cardinal de Rohan , Grand Aumônier de France.

Le Roy a accordé au Duc de la Tremoille le Gouvernement de l'Isle de France , vacant par la démission volontaire du Comte d'Evreux , & au Comte de Tresmes , le Gouvernement du Pont-Audemer , & la Lieutenance de Roy du Pays de Caux & au Bailliage de Roüen.

S. M. a donné le Régiment Dauphin , Dragons , dont le feu Maquis de Vassé étoit Colonel-Lieutenant , au Vidame de Vassé , son frere , & l'agrément du Régiment de Cavalerie de Vassé , au Chevalier de Broglie , Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Chepy.

Le Comte de Lanoy , Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de S. Simon , a été nommé second Cornette de la Compagnie des Cheval-Legers Dauphins.

Le 9. l'Evêque de Québec fut sacré dans la Chapelle de l'Archevêché par l'Evêque de Saint Brieux , assisté des Evêques d'Agen & de Berhléem.

On a appris de Malthe , que le Bailly de Froulay avoit été nommé Ambassadeur Extraordinaire de la Religion de Malthe auprès du Roy.

Le neuf , Dimanche de *Quasimodo* , on célébra dans l'Eglise des RR. PP. Cordeliers du Grand Couvent de Paris , la Cérémonie ordinaire de la Confrerie des Chevaliers , *Voyageurs & Palmiers du S. Sépulcre de Jérusalem*. Les Confreres s'assemblerent à huit heures du matin dans cette Eglise , d'où ils partirent avec la Procession , pour se rendre à l'Eglise du S. Sépulchre rue S. Denis , en
I passant

passant par le Grand Châtelet; où (suivant le pieux usage de cette Confrerie, commencé en 1727, & heureusement continué jusqu'à présent) ils délivrèrent plusieurs Prisonniers pour dettes, lesquels accompagnèrent la Procession.

Au retour de l'Eglise du S Sépulchre à celle des Cordeliers, la Messe fut chantée au Grand Autel en Grec, suivant la coutume. Après l'Offertoire, il y eut un Sermon prononcé en François par M. l'Abbé Regnault, Docteur en Théologie, & Confrere de l'Archiconfrerie. Toute cette Cérémonie fut terminée avec beaucoup de solennité.

*VERS adressés à Mlle Deschamps, de la
Musique de la Reine.*

NE suffit-il pas des yeux de ma Bergere,
Pour triompher de tous les cœurs ?
Quel charme offre sa bouche ! & quels accens
vainqueurs
Semblent nous transporter sur les bords de Cythere !
Sa voix allume en nous les plus vives ardeurs.
Et l'air qui retentit de ses sons agréables,
Portés sur l'aile des Zéphirs,
Se plaît à redoubler ses échos innombrables
Pour multiplier nos plaisirs.

M. Tancrès.

Le 11. le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château, la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique, pour l'Anniversaire de Monseigneur le Dauphin, Ayeul de S. M.

Le

Le 17. pendant la Messe du Roy , l'Evêque de Quebec, prâta serment de fidelité entre les mains de S. M.

Le 18. le Bailly de Froulay , Ambassadeur Extraordinaire de la Religion de Malthe , eut sa premiere Audience particuliere du Roy. Il donna part à S. M. de la mort du Grand-Maître Raymond Despuig , & de l'Electon unanime du Bailly Don Emmanuel Pinto , duquel il presenta une Lettre au Roy. Le Bailly de Froulay eut ensuite Audience de la Reine , de Monseigneur le Dauphin , de Mesdames de France , & il fut conduit à toutes ces Audiences par M. de Verneuil , Introduceur des Ambassadeurs.

La Loterie Royale établie par Arrêt du Conseil du 22. Janvier 1741. en faveur des Pauvres , fut tirée pour la premiere fois dans la Grande Salle de l'Hôtel de Ville , en présence du Prevôt des Marchands & Echevins le Mardi 28. Mars 1741. La Liste Generale des Billets gagnans fut publiée le lendemain. Le grô Lot qui est de 60000. liv. est échû au N^o. 246. sous la Devise de *Molmes, freres de Nîmes & ses Assoc.* Le second Lot , qui est de 30000. liv. est échû au N^o. 989. sous la Devise , *Argent perdu.*

A M. Roy, Chevalier de l'Ordre de S. Michel.

T Oï , dont le front est couronné,
Et placé de nos jours au Temple de Mémoire ,
J'admire la nouvelle gloire
Dont je te vois environné.

Mais, crois-moi, ce n'est point cette faveur-insigne,

I ij

Qui

Qui transmettra ton nom à la Postérité ;

Tes Vers seuls t'en ont rendu digne ;
Et tu jouis déjà de l'Immortalité.

Par l'Abbé de Juigny.



MORTS & MARIAGES.

LE 25. Janvier, D. Antoinette de Lattre, veuve depuis le 19 Février 1740 de Pierre Robert, Conseiller Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, mourut à Paris, ayant eu pour fille unique défunte Jeanne-Antoinette Robert, qui avoit été mariée avec feu Martin d'Alegre, vivant Gendarme de la Garde du Roy, duquel Mariage il resta un fils, & une fille nommée Marie-Jeanne-Antoinette d'Alegre, & mariée le 2. Juillèt 1739, avec Jean-Baptiste le Tourneur, Conseiller au Parlement de Paris & Commissaire aux Requêtes du Palais.

Le 27. Alexandre-Gabriel Blondel de Joigny de Bellebrune, Gentilhomme à Drapeau dans le Régiment des Gardes Françoises, & ci-devant Page du Roy dans sa petite Ecurie pendant six années, mourut à Paris dans la 20. année de son âge, étant né le 23. Mars 1722. Il étoit fils aîné de Gabriel Blondel de Joigny de Bellebrune, Seigneur de la Belluë en Guyenne, à quatre lieues de Blaye, d'une ancienne Noblesse, Originaire de la Province de Boulonnois, & Capitaine Général Garde-côte au Département de Moron en Guyenne, & de Jeanne de Cosson de l'Isle, son Epouse, d'une Noblesse de Périgord, auxquels par cette mort il ne reste plus qu'un fils, qui est Charles-Claude Blondel de Joigny

Joigny de Bellebrune , né le 22. Avril 1725. & actuellement Page du Roy en sa petite Ecurie , & trois filles.

Le 2. Février , Frere Jean-Jacques *de Mesmes* , Chevalier , Bailly , Grand-Croix de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem , Commandeur des Commanderies de Boncourt , de Sommereux , & de Haute-Avesne , Abbé Commandataire de l'Abbaye Royale de la Valroy , O. de Cit. Dioc. de Rheims , du 17. Mai 1720. aussi Prieur Commandataire du Prieuré de S. Denis de Lestree , O. S. B. Dioc. de Paris , du mois d'Avril 1721. Ambassadeur Extraordinaire de la Religion de Malthe auprès du Roy , mourut à Paris dans la 66. année de son âge , étant né le 23. Avril 1675. Il avoit été reçu Chevalier de minorité au Grand Prieuré de France le 12. Avril 1676. Il fut nommé à l'Ambassade de Malthe à la place du Bailly Jean de la Vieuville , mort le 26. Octobre 1714. Il fit son Entrée publique à Paris le 24. Février 1715. & il eut sa premiere Audience publique du Roy le 26. suivant. Il assista en cette qualité au Sacre de S. M. regnante le 25. Octobre 1722. Il étoit troisieme fils de Jean-Jacques de Mesmes , Comte d'Avaux , Vicomte de Neufchâtel , Seigneur de Cramayel , Marquis de S. Etienne , Commandeur des Ordres du Roy , Président du Parlement de Paris , mort le 9. Janvier 1688. âgé de 58. ans , & de D. Marguerite Bertrand de la Baziniere , morte le 27. Septembre de la même année 1688. âgée de 43. ans.

Le 4. D. Jeanne-Genevieve *Perrele* , veuve de François-Antoine de Verthamon de Villemenon , Seigneur d'Ambloy , S. Amant & Poutines , Conseiller au Parlement de Paris , dont on a rapporté la mort dans le Mercure de Decembre 1735. Vol. 2. p. 2944. mourut à Paris , âgée d'environ 42. ans.

I ij Elle

Elle étoit fille de feu Pierre Perrelle , Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris , & de défunte Marie-Jeanne le Maigre , & sœur de feu André-Robert Perrelle , dont on a parlé avec éloge en annonçant sa mort dans le Mercure de Decembre 1735. premier volume , page 2742. & second volume , page 2939. Elle étoit mere de feu la Dame Angran d'Alleray , morte le 20. Novembre dernier, comme on l'a marqué dans le Mercure du mois de Decembre , premier volume.

Le 3. D. Jeanne de *Cossan de l'Isle*, épouse de Gabriel Blondel de Joigny de Bellebrune , Seigneur de la Belluë , Capitaine Général Garde-Côte au Département de Moron en Guyenne , mourut à Bourdeaux , âgée d'environ 47. ans , n'ayant survécu que dix jours à son fils aîné , dont la mort est ci-devant rapportée.

Le 9. Jean-Baptiste-Robert *Auger* , Seigneur & Baron de Monthyon , Jossigny , Minerval , Chambry , &c. Conseiller du Roy en ses Conseils , Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris , reçu à cette Charge le 13. Février 1718. mourut à Paris dans la 46. année de son âge , étant né le 22. Juillet 1695. Il étoit fils de Jean Auger , Seigneur & Baron de Monthyon , Jossigny , Minerval , Président Honoraire au Bureau des Finances & Chambre du Domaine de la Generalité de Paris , mort le 29. Avril 1722. & de Louise-Geneviève Cousiner , fille d'un Maître des Comptes à Paris , morte le 27. Avril 1736. & il avoit été marié deux fois , la première le 18. Mars 1727. avec Catherine-Marie-Françoise Sutirey de S. Remy , morte le 28. Avril 1728. dans la 19. année de son âge , laquelle étoit fille de Michel Sutirey , Seigneur de S. Remy & Pottival , Trésorier des Ponts & Chaussées de France , & de Marie-Louise Vacherot ; & la seconde , le 7. Juillet 1732.

1732. avec Marie-Anne Pajot, fille de feu Henry Pajot, Seigneur du Bouchet, Conseiller-Secrétaire du Roy, Maison, Couronné de France & de ses Finances, & d'Anne Geoffroy de Coiffy. De la premiere, il laisse une fille unique, dont on a rapporté le mariage dans le Mercure de Decembre dernier. vol. 1. p. 2758. & de la seconde, deux fils qui sont, Antoine-Jean-Baptiste-Robert Auger, né le 16 Decembre 1733. & Jacques-Christophe-Louis Auger né le 14. Fevrier 1735.

Le 26. Nicolas-François *de Simiane*, Seigneur de Bayard, Villars Benoist, S. Maximin, la Chapelle-Blanche, la Terrasse, S. Jean d'Avallon, Bernin, S. Bernard Lumbin* en Dauphiné, &c. apellé le Comte de Simiane, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis. Maréchal des Camps & Armées du Roy, ci-devant premier Ecuyer de feu S. A. R. Madame Duchesse Douairiere d'Orléans au mois d'Octobre 1716. & ensuite son Chevalier d'Honneur au mois de Mars 1720. mourut à Paris en son appartement au Palais Royal, âgé d'environ 70. ans. Il avoit commencé à servir dès l'âge de 15. ans dans le Régiment de Cavalerie du Marquis de Langallerie, son beau-pere, dans lequel il fut d'abord Cornette, & ensuite Capitaine pendant 10. années. Il fut fait Mestre de Camp de ce Régiment au mois de Janvier 1702. par la démission du Marquis de Langallerie, devenu Maréchal de Camp. Il fut fait Brigadier le 7. Mars 1706. & Maréchal de Camp à la Promotion du 8. Mars 1718. Il s'est trouvé aux Batailles & Combats de Fleurus en 1690. De Leuze en 1691. De Steinkerque en 1692. & de Nerwindes en 1693. Il servit en Italie à la tête de son Régiment depuis 1702. jusqu'en 1706. s'étant trouvé au Siège de Turin, où il donna des marques de valeur & de prudence dans la retraite des Trou-

pes, lorsqu'on leva ce Siège. Il passa de-là en Espagne sous les ordres du Duc d'Orléans, & servit au Siège de Lérida en 1707. & à celui de Tortose en 1708. Il passa la même année en Flandres pendant le Siège de Lille, & il fit les cinq dernières Campagnes dans le même Pays de Flandres, où il se distingua dans toutes les occasions où il se rencontra. Il étoit fils aîné de feu François de Simiane-la Coste, Seigneur de Montbivos, Président à Mortier du Parlement de Dauphiné, & de Marie-Anne de Pourroy de Voyslene, Gouvernante des Filles d'Honneur de feuë Madame Duchesse d'Orléans, morte le 12. Janvier 1708. alors femme en secondes nûces de Philippe le Gentil, Marquis de Langallerie, Lieutenant Général des Armées du Roy. Le Comte de Simiane étoit veuf depuis 1717. de Marie-Susanne Guyhou, fille de Paul-Bernard Guyhou, Ingénieur des Armées du Roy, & de Barbe Collet, sa femme. Il l'avoit épousée le 5. Mai 1714. & il en avoit eu deux fils, morts au berceau, & une fille nommée Marie-Françoise-Pauline de Simiane, née à Paris & baptisée à S. Roch le 14. Avril 1715, laquelle est restée seule & unique héritière du Comte de Simiane qui vient de mourir. Elle a été mariée le 25. Juillet 1735. avec Jacques-Bernard Durey de Noinville, Seigneur de Presse-Bierry, Magny, Estrées, Saintry, &c. Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy, & Président Honoraire au Grand Conseil, dont il y a plusieurs enfans. V. le Mercure de Juillet 1735. p. 1670. Dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, Tom. 2. où est rapportée la Généalogie de la Maison de Simiane, l'on dit p. 256. que la femme du Comte de Simiane, qui donne lieu à cet article, est morte sans enfans, ce qui est une erreur de fait démontrée par ce qu'on vient de rapporter ci-dessus.

Le

Le même jour , D. Marie-Louïse *Pouynet de la Bliniere* , épouse de Jean-Baptiste-François Durey , Seigneur de Meinieres , Président en la Seconde Chambre des Requêtes du Palais du Parlement de Paris , avec lequel elle avoit été mariée le 4. Février 1733. mourut âgée de 24. ans , après être accouchée le 14. précédent d'une fille , son troisième enfant. Elle étoit fille aînée de Louïs Pouynet , Sieur de la Bliniere , Conseiller au Grand Conseil.

Le même jour , D. Anne - Remiette - Sophie *Langlois de la Fortelle* , épouse d'André Potier de Novion , Marquis de Grignon , Président du Parlement de Paris , avec lequel elle avoit été mariée le 3. Decembre 1739. mourut das la 19. année de son âge , après être accouchée à six mois le 16. précédent d'un garçon , son premier enfant , mort aussi-rôt après avoir reçu le Baptême. Elle étoit fille de Robert Lang'ois Seigneur de la Fortelle, Nesles, Richebourg , &c. Président en la Chambre des Comptes de Paris , & de défunte D. Geneviève-Sophie Cherré , morte le 5. Novembre 1738.

Le 2. Mars , Dlle Pauline *d'Estampes* , fille aînée de feu Philippe-Charles d'Estampes , Marquis de la Ferté Imbaud Sallebris , Brigadier des Armées du Roy , ci-devant Colonel d'un Régiment d'Infanterie , & Capitaine des Gardes du Corps du feu Duc d'Orléans , Régent de France , & mort le 11. Mars 1737. & de D. Jeanne-Marie du Plessis de Chastillon de Nonant , sa veuve , mourut à Paris , âgée d'environ 19. ans. Cette Dlle étoit accordée en mariage depuis peu avec le second fils de Barthélemi Thoynard , Baron du Vouldy , de Montfuzain , Voüé , S. Remy & S. Martin , Seigneur de Monçay , Cendre , Ligny & Jouy , l'un des Fermiers Généraux des Fermes du Roy.

On nous a envoyé les Vers suivans au sujet de cette mort.

I. v. D'ES-

D'Estampes meurt, les beaux yeux pour toujours
Sont couverts d'épaisses ténèbres ;

Le Flambeau de l'Hymen & celui des Amours
Pour elle sont changés en des torches funebres ;

Les graces, les vertus pleurent sur son cercueil ;

Quel plus juste sujet de deuil !

Les vertus perdent un exemple ,

Et les graces leur plus beau Temple.

Par M. de Benville.

Le 3. Louis le Boulanger, Seigneur de Hacqueville, Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roy, mourut à Paris, âgé d'environ 80. ans. Il avoit été d'abord Conseiller au Parlement de Paris, où il fut reçu le 29. Avril 1682. Il fut ensuite reçu Maître des Requêtes en survivance de son pere le 8. Janvier 1686. mais il n'entra en exercice que le 23 Fevrier 1692. Il étoit encore actuellement revêtu de cette Charge. Il étoit fils aîné de Louis le Boulanger, Seigneur de Hacqueville, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy, mort le 18. Septembre 1701. & de Marie-Catherine le Mairat, morte le 22. Mai 1693. Il avoit été marié, 1°. au mois d'Avril 1690. avec Marguerite Guyet, morte sans enfans le 31. Mai 1702. laquelle étoit fille d'Antoine Guyet, Maître des Comptes à Paris, & de Marie Vincent ; 2°. au mois d'Août 1704. avec Marie Magdeleine Parent, morte le 21. Août 1730. fille unique de Louis Parent, Correcteur des Comptes à Paris, & de Marie Charpentier. Il avoit eu de celle-ci deux fils, après la mort desquels se voyant sans enfans, il se maria pour la troisième fois le 31. Mars 1732. avec Dlle . . . Giraud, fille de Jacques Giraud, Sieur de Miron, Chevalier
des

des Ordres de N. D. du Mont Carmel, & de S. Lazare de Jérusalem, Ecuyer ordinaire de Marie-Françoise de Bourbon, Duchesse Douairiere d'Orléans, & d'Eleonore de Moucy, Il la laisse veuve & mere de deux fils.

Le 5. Palamède-Paulin-Thelesphore *de Forbin d'Oppede*, Prêtre, du Diocèse d'Aix, Docteur en Théologie, Abbé Commanditaire de l'Abbaye de Larivour, O. Cit. Dioc. de Troyes, depuis le mois d'Août 1726. mourut à Troyes en Champagne, âgé d'environ 46. ans. Il avoit assisté à l'Assemblée Générale du Clergé de France, tenue à Paris en 1723. en qualité de Député du second Ordre de la Province d'Arles. Il n'étoit alors que Souëdiacre & Recteur de la Chapelle de S. Jean-Baptiste dans Ferrieres-lès-Martigues. Il fut fait Aumônier du Roy au mois de Novembre 1725. mais il se retira de la Cour en 1728. & sa Charge d'Aumônier du Roy fut donnée à André-Constance-Bernard de Forbin d'Oppede, son frere aîné, Prêtre, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine d'Aix, qui a été nommé au mois de Novembre 1730. Abbé de l'Abbaye de S. Florent-lès-Saumur, O. S. B. Dioc. d'Angers. Ils sont fils l'un & l'autre de défunt Jean-Baptiste de Forbin de Maynjer, Marquis d'Oppede, Président à Mortier du Parlement de Provence, & de Charlotte-Marie Marin, laquelle étoit fille de Denis Marin, Seigneur de la Chastaigneraie, Conseiller d'Etat, & Intendant des Finances, & de Marguerite Colbert, sa seconde femme.

Le 6. Hilaire-Jean-Baptiste *Marcés*, Seigneur de Villers le Rigault, Correcteur Ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, reçu en cette Charge le 27. Avril 1700. mourut à Paris, dans la 65. année de son âge, étant né le 10. May 1676. Il étoit fils d'Hilaire Marcés, Maître ordinaire en

I vj la

832 MERCURE DE FRANCE

la même Chambre des Comptes, mort le 16. Mars 1685. & de Marie Elsmery, morte le 28. Mai 1691. & il avoit été marié le 14. Février 1713. avec Jeanne-Catherine, Guy, de laquelle il laisse Jeanne-Françoise Marcés, fille unique, née le 27. Janvier 1714. & mariée le 10. Mars 1739. avec Nicolas du Port, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris.

Le 7. D. Magdelaine-Anne de Surbeck, veuve sans enfans depuis le 24. Septembre 1710. de Charles de Beranger du Gua, appelé le Comte de Beranger, Colonel du Régiment du Bugey, Infanterie, avec lequel elle avoit été mariée au mois de Février 1708, inourut à Paris dans la 51 année de son âge, étant née le 28. Juillet 1690. Elle étoit fille de Jean-Jacques de Surbeck, du Canton de Soleure en Suisse, Lieutenant Général des Armées du Roy, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de sa Nation, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mort le 4. Mai 1714. & de Marie-Magdelaine Chappellier, sa seconde femme, morte le 21. Février 1712. & sœur d'Eugene-Pierre de Surbeck, Seigneur de Garlande, Capitaine-Lieutenant Commandant la Compagnie Générale du Régiment des Gardes Suisses, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Brigadier des Armées du Roy du 1. Mars 1738. Académicien Honoraire Etranger de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, né d'une première femme.

Le même jour, D. Marie Charlotte de Thubieres de Caylus, veuve depuis le 11. Mai 1733. de Joseph-Robert, Marquis de Lignerac, Seigneur, Comte de S. Chamans, Brigadier des Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Grand-Bailly, Lieutenant Général, & Commandant pour S. M. au Gouvernement de la Haute

Au-

Auvergne, avec laquelle elle avoit été mariée le 25. Août 1699. mourut à Paris dans la Communauté des Filles de S. Thomas, où elle s'étoit retirée depuis quelques années, âgée de 69. ans. Elle étoit sœur de l'Evêque actuel d'Auxerre, & fille de Charles Henry de Thubieres de Grimoard de Pestels de Levis, Comte de Caylus, de Salmioch & de Landores, mort le 28. Decembre 1679 & de Claude de Fabert, Marquise d'Esternay, en Brie, fille du Maréchal de Fabert, morte le premier Avril 1718. à l'âge de 83. ans. La Marquise de Lignerac laisse, outre trois ou quatre filles mariées, un fils qui est Charles-Joseph Robert, Marquis de Lignerac, Grand Bailly, Lieutenant Général & Commandant pour le Roy dans la Haute Auvergne, Mestre de Camp de Cavalerie, & Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de la Garde de S. M. qui a été marié le 18. Août 1732. avec Marie-Françoise de Broglie, fille de Charles-Guillaume Marquis de Broglie, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Gouverneur de Gravelines, & de Marie-Magdelaine Voyfin.

Le huit, D. Marie-Anne - Françoise *Comtesse d'Uzé*, mourut à Paris dans la 52. année de son âge. Elle avoit été mariée, 1°. au mois de Mai 1707. avec Pierre de Bailleul, Seigneur, Marquis de S. Maclou, Capitaine au Régiment des Gardes Françoises, & 2°. avec François-Charles de Crussol d'Uzé, Marquis de Montauzier, Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur de Landrecie, dont la mort est rapportée dans le Mercure de Mai 1736. p. 1021. où l'on a marqué de qui la Comtesse d'Uzé sa veuve, qui vient de mourir, étoit fille.

Le 9. D. Marie-Anne de *Maupeou*, veuve de Prof.

Prosper-Nicolas Bruyn, Seigneur d'Angervilliers, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le Département de la Guerre, dont on a annoncé la mort dans le Mercure du mois de Février 1740. p. 396. mourut à Paris âgée de 65. ans. On a marqué dans le même Mercure de qui cette Dame étoit fille, & l'on y verra qu'elle ne laisse qu'une fille qui est la Marquise de Ruffec.

Le 11. François-Joseph Honorat *de Laubespine*, apellé le Marquis d'Hauterive, second fils de Charles-François de Laubespine, Seigneur de Varize, Sivery, Bazoches en Dunois, &c & de D. Marie-Françoise de Beauvilliers de S. Aignan. son épouse, mourut à Paris, dans la 19. année de son âge, étant né le 22. Avril 1722. Il venoit de finir ses Exercices Académiques ; & il étoit reçu Mousquetaire dans la seconde Compagnie. Par sa mort, François-Charles de Laubespine, son frere aîné, né le 27. Septembre, 1719. se trouve unique.

Le 15. mourut D. François-Gabrielle *Macher*, épouse de Robert Macher, du Canton de Soleure, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis ; ci-devant Capitaine & Lieutenant Colonel du Régiment des Gardes Suisses,

Le 20. D. Catherine-Agnès *Langlois*, veuve depuis le 11. Février 1718. de Barthélemi Rolland, Seigneur de Champbaudoün, Conseiller Secrétaire du Roy. Maison, Couronne de France & de ses Finances, mourut âgée de 81. ans, laissant pour enfans Pierre-Barthélemi Rolland, Seigneur de Champbaudoün & de Charmont, Conseiller en la Grand'-Chambre du Parlement de Paris veuf de Marie-Catherine Pichon, morte le 2. Février 1737. de laquelle il a des enfans ; & . . . Rolland, Sieur d'Aubreuil, l'un des Fermiers Généraux du Roy, veuf

veuf de Louïſe-Bonne Desvieux, morte ſans enfans le 3. Mai 1731. La Dame Rolland qui vient de mourir, étoit fille de Pierre Langlois & de Catherine Oliver, & tante de Robert Langlois, Seigneur de la Fortelle, Préſident en la Chambre des Comptes de Paris, pere de la défunte Préſidente de Novion.

Le 23. Jean-Etienne Merlier, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maïſon & Société de Sorbonne, du 9. Decembre 1727. & Maître au Spirituel de l'Hôtel-Dieu de Paris, y mourut âgé de 41. ans.

Le 26. Sicaire Antonin-Armand-Auguste d'Aydie, Comte de Rions, Gouverneur de la Ville de Coignac en Saintonge, Meſtre de Camp de Dragons, mourut à Paris dans la 49. année de ſon âge, étant né en Périgord le 22. Septembre 1692. Il avoit commencé à ſervir dans la Gendarmerie, où il fut fait en 1716. Souſ-lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Reine. Il obtint au mois de Mars 1718. le Régiment Dauphin de Dragons, dont il ſe démit au mois de Decembre 1725. Il avoit été fait auſſi Lieutenant des Gardes du Corps de ſeuë S. A. R. la Duchefſe de Berri dès le mois de Novembre 1715. Depuis, il fut premier Ecuyer de cette Princeſſe au mois d'Août 1717. & il eut au mois de Novembre ſuivant le Gouvernement de Coignac. Il n'a point été marié. Il étoit ſecond fils de Blaiſe d'Aydie, Comte de Benanges, Seigneur des Bernardieres & de Montcheuil, Baron de Rions, mort le 27. Juin 1710. & de D. Marguerite-Louïſe-Therèſe Diane de Bautru de Nogent, morte le 6. Fevrier 1732. remariée en ſecondes nœces avec Chrétien-Louis, Prince Souverain d'Arco, Comte du S. Empire, Lieutenant-Colonel au Service du feu Electeur Duc de Baviere.

Le

836 MERCURE DE FRANCE

Le même jour, Claude *Lebas de Montargis*, Marquis du Bouchet, Conseiller d'Etat, ancien Garde du Trésor Royal, ci devant Commandeur & Secrétaire des Ordres du Roy, mourut en son Château du Bouchet, près d'Estampes, dans la 83. année de son âge, étant né le 29. Janvier 1659. Il avoit été successivement Receveur des Consignations des Requêtes du Palais du Parlement de Paris, Trésorier Général de l'Extraordinaire des Guerres & Cavalerie Légere de France, tant de çà que de-là les Monts, en 1701. Garde du Trésor Royal en 1708. & Secrétaire-Greffier des Ordres du Roy en 1716. Il se démit de cette dernière Charge au mois de Mars 1724. & il obtint en même tems un Brevet pour en conserver les honneurs sa vie durant. Il étoit troisième fils de François Lebas, Conseiller-Secrétaire du Roy & de ses Finances, & Trésorier des Ponts & Chaussées en Champagne, mort au mois de Mars 1666. & de Catherine Roger, morte le 14. Juillet 1712. veuve alors en secondes noces de Charles Renouard, Sr de la Touanne, Trésorier Gén. de l'Extraord. des Guerres & Cavalerie Légere de France. Le Sr de Montargis avoit épousé en 1693. Catherine Henriette Har-
doüin Mansart, fille aînée de feu Jules Har-
doüin Mansart, alors Inspecteur Général, & depuis Sur-
intendant Général des Bâtimens du Roy, Arts & Manufactures de France, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Comte de Sagonne, & d'Anne Bodin; il n'en laisse qu'Anne-Charlotte Lebas de Montargis, son unique heritiere, Dame du Palais de la feuë Duchesse de Berry, & veuve depuis le 21. Août 1736. de Louis Marquis d'Arpajon, Lieutenant Général des Armées du Roy, Grand-Bailly, & Gouverneur de S. M. de la Province & Duché du Haut & Bas Berry, Gouverneur Particulier des
Villes

Villes de Bourges & d'Issoudun. La Marquise d'Arpajon avoit pour sœur aînée Catherine-Henriette Lebas de Montargis, épouse de Jean-François Hénault, Président Honoraire aux Enquêtes du Parlement de Paris, & l'un des 40. de l'Académie Française, laquelle mourut sans enfans le 17. Juin 1728.

Le 27. D. Elizabeth-Michelle *de Guiry*, veuve de Claude-Henry le Pellerier de la Houffaye, Seigneur de S. Laurent, mourut à Paris dans la 70. année de son âge, étant née le 16. Septembre 1671. Elle étoit fille aînée d'André Marquis de Guiry, Seigneur du Perchay en Vallée, de Gouzangré, &c. mort le 16. Septembre 1722. & d'Aune-Susanne Lamy. Elle laisse pour enfans Michel le Pellerier de la Houffaye, Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises, marié le 7 Février 1716. avec Angelique du Gué, fille de feu François du Gué, Président en la Chambre des Comptes de Paris, & de Françoise de Paris, & Claire-Elizabeth le Pellerier de la Houffaye, mariée avec Alexandre-Edme le Riche, Seigneur de la Cheveigne, le Perché, Preste, Gouzangré, Vallière, Conseiller au Parlement de Paris.

Le même jour. D. Elizabeth *de Juigné*, veuve depuis l'année 1676. de Jean-Baptiste Tronchet, Trésorier Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, mourut âgée d'environ 88. ans sans postérité. Elle étoit fille de Gilles de Juigné, Ecuyer, aussi Receveur Général & Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, & de Marie Vaudin.

Le 30. D. Marie-Anne-Jacqueline *d'Arnellat de Lochefontaine*, épouse d'André de Colombet, Seigneur de Bourgbaudouin, Vicomte de Peny, Maître de Camp de Cavalerie, ancien Lieutenant-Colonel du Régiment de Beringhen, Cavalerie, Chevalier

valier de l'Ordre Militaire de S. Louis , & Chambellan du feu Duc de Berry , avec lequel elle avoit été mariée le 30. Juin 1707. mourut à Paris , âgée d'environ 69. ans , sans laisser d'enfans. Elle étoit fille de feu Jean-Baptiste d'Arnollet de Lochefontaine Rochefontaine, Marquis de Bussy d'Amboise , Vicomte de Peny , Président en la Cour des Monnoyes de Paris , & auparavant Conteur au Parlement de Metz , mort le 2. Decembre 1706. & d'Elizabeth de Creil. Elle laisse pour heritiers les enfans de ses deux sœurs aînées , dont on a rapporté la mort dans les Mercuries de Janvier & Juin 1739. 2. vol. p. 182. & 1462.

Le 22. Decembre dernier. Jean-Baptiste de Cros-ville, Seigneur & Patron de Crosville, Biniville, Joulaville, S. Nazaire, &c. Président en la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Normandie, reçu à cette Charge le 23. Decembre 1715. fils de feu Hetvé de Crosville, Seigneur des mêmes Lieux, mort Doyen des Conseillers du Parlement de Normandie, & d'Angélique Boyvin de Bonnetot, fut marié à Roüen, à l'âge de 74. ans, avec Dlle GENEVIÈVE le Diacre des Essars, âgée de 14. ans, fille de Jacques-Guillaume le Diacre, Seigneur des Essars, Lieutenant de Nosseigneurs les Maréchaux de France pour le point d'honneur à Roüen, & de D. Marie-Anne Bonne Aimable de Bailleul de Vattetot. Le Marié est l'aîné d'une Famille noble du Cotentin, dont l'ancien nom étoit Boudet.

Le 16. Janvier, le *Marquis de Sabran*, nouvellement Colonel-Lieutenant du Régiment de Condé, Infanterie, & auparavant Capitaine de Cavalerie, fils unique de Jean Honoré de Sabran, de la Branche des Seigneurs du Biois, ci devant premier Chambellan du feu Duc d'Orleans, Régent, &

& de D. Magdelaine-Louise-Charlotte de Foix de Rabat , épousa à Paris Dlle Agathe-Françoise de Coëtlogon , âgée de 16. ans , fille de Charles-Elizabeth de Coëtlogon, Seigneur de Romilly-sur-Seine , & de D. Marie-Catherine-Françoise de Vesteris du Revest. Les Maisons de Sabran & de Coëtlogon sont d'une grande ancienneté , & fort connues. La Généalogie de la première , qui est de Provence , se trouve dans les Généalogies Historique des Maisons Souveraines, tome 4. p. 517. Table 101. & suivantes. Celle de la seconde , qui est de Bretagne, est rapportée dans l'Histoire des Grands Officiers de l. Couronne , tome 7. p. 717.

Le 18. Février, Emmanuel de Croy, Comte de Solre, Baron de Beaufort & de Maldeghem, Seigneur de Condé, &c. appelé le Prince de Croy, né le 23. Juin 1718. Mestre de Camp du Régiment Royal Roussillon, Cavalerie par Commission du 15. Avril 1738. fils unique de feu Philippe - Alexandre - Emmanuel Prince de Croy, Comte de Solre, Baron de Beaufort & de Maldeghem, Seigneur de Condé, Grand Veneur héréditaire du Pays de Haynault, Lieutenant Général des Armées du Roy, mort à Condé le 31. Octobre 1723. âgé de 47. ans, & de D. Marie Marguerite Louise, née Comtesse de Millendonck, sa veuve, épousa Dlle Gabrielle Lidie d'Harcourt, née le 21. Decembre 1722. troisième fille de François d'Harcourt-Beuvron, Duc d'Harcourt, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine d'une Compagnie de ses Gardes du Corps, Lieutenant Général de ses Armées, & Gouverneur & Lieutenant Général de la Ville, Château & Principauté de Sedan, & de défunte D. Marie-Magdeleine le Tellier de Barbesieux, sa seconde femme, morte le 10. Mars 1735. âgée de 37. ans.

Co

Ce mariage a été célébré dans la Chapelle de l'Hôtel du Comte de Belleisle , à présent Maréchal de France. La Bénédiction Nuptiale a été donnée aux nouveaux Mariés par Louis-Abraham d'Harcourt, Doyen de l'Eglise de Paris, Oncle de la Mariée, qui a deux sœurs aînées, dont la première fut mariée au mois de Juillet 1738. avec le Marquis d'Hautefort, Maréchal de Camp des Armées du Roy du 15. Mars 1740. & la seconde au mois de Mai 1740. avec le Comte de Guerchy, Colonel du Régiment Royal Vaisseaux, fils du Marquis de Guerchy, Lieutenant Général des Armées du Roy.

Le 4. Avril Jean-Baptiste-François de Barral de *Monferra*, Marquis de la Bastie d'Arvillar, Conseiller au Parlement de Dauphiné, veuf sans enfans de D. Marie-Dominique Peirenc de S. Cyr, & fils aîné de Joseph de Barral, second Président à Mortier du même Parlement, & de D. Marie-Françoise Blondel, épousa à Paris Dlle Marie-Charlotte-Françoise-Antoinette de Chaumont, née le 11. Avril 1719. fille aînée de Jacques - Antoine de Chaumont, Marquis de Guiry & d'Orbec, & de feuë D. Renée-Françoise de la Pallu du Mesnil-Habert, sa première femme. Ce mariage a été célébré dans la Chapelle de l'Hôtel du Duc de la Force, proche parent de la Mariée, & qui a donné le repas de nœce.

Le marié est neveu à la mode de Bretagne de Pierre Guerin de Tencin, Cardinal, Archevêque de Lyon, par Louise Guerin, son Ayeule paternelle, femme de François de Barral, son Ayeul, mort Doyen du Parlement de Dauphiné. La Mariée est de l'ancienne & illustre Maison de Chaumont, sortie des anciens Comtes du Vexin. L'Abbé le Laboureur en a composé l'Histoire généalogique qui est restée manuscrite, mais on en trouve un
extrait

extrait imprimé dans le Nobiliaire de Champagne ,
 grand in-fol. par lequel on voit que cette Maison
 est connue dès le commencement du 10. siècle ,
 & qu'elle a donné trois Connétables de France ,
 dont le premier a été Walo de Chaumont qui fut
 tué au Siège d'Antioche en 1098. au rapport de
 Gurbert , Abbé de Nogent , Auteur contemporain ,
 le second , Gasce de Chaumont , Seigneur de Poissy ,
 qui l'étoit en 1107. sous le Règne de Philippe I. & le troisième , Hugues de Chaumont ,
 surnommé le Borgne , qui souscrivit plusieurs
 Chartres en cette qualité de Connétable de France
 depuis 1108 jusqu'en 1134. Guillaume premier du
 nom , Seigneur de Chaumont & de Guitry , duquel
 la nouvelle Mariée descend en ligne directe , est
 qualifié Gendre du Roy par Orderic Vitalis , ce qui
 fait présumer à l'Abbé le Laboureur qu'il avoit
 épousé une fille du Roy Philippe I. & de Bertrade de Montfort. Outre la Généalogie de cette
 Maison qui est imprimée dans le Nobiliaire de
 Champagne , on la trouve encore dans l'Histoire
 des Grands Officiers de la Couronne , Tom. 6. p.
 42. & Tom. 8. p. 385. & dans le Dictionnaire de
 Moreau , Edit. de 1725. & de 1732.

*Nombre des Baptêmes , Mariages , Enfants
 Trouvés & Morts de la Ville & Fauxbourgs
 de Paris pendant l'année 1740. sçavoir ,*

Baptêmes ,	18632
Mariages ,	4917
Enfants Trouvés ,	3150
Morts ,	24949
Maisons Religieuses , hommes & femmes	320
Au Cimetiere des Etrangers	13
Partant le nombre des Morts de l'année 1740. excède celui des Baptêmes de	6652
	Le

Le nombre des Baptêmes de l'année 1740.

est diminué de celui de 1739. de	1149
Celui des Mariages est diminué de	91
Celui des Morts est augmenté de	3298
Celui des Enfans Trouvés est diminué de	139

On a fait une omission considérable en parlant de la mort de la D. Angélique-Françoise Tartarin, dans le *Mercure de Mars*, page 627. Il n'est parlé dans cet Article que de Pierre & Guillaume Tartarin, ses Enfans, cependant cette Dame en a laissé six ; les quatre autres dont on n'a pas parlé, sont Jacques Tartarin, Capitaine de Grenadiers du Régiment de Picardie, Chevalier de S. Louis ; René Tartarin, Jésuite Missionnaire ; Dlle Marie-Angélique Tartatin, fille ; & D. Anne-Françoise Tartarin, veuve de M. Julien de Prunay, ancien Avocat au Parlement, Contrôleur de la Marine, de la mort duquel il a été parlé dans le *Mercure de Mars* 1736.

La Vente de la Bibliothèque de feu M. Lancelot, de l'Académie des Belles Lettres, & Inspecteur du Collège Royal, se fera en détail après les Fêtes de la Pentecôte. Cette Bibliothèque, dont la principale & la plus considérable partie consiste en un Corps d'Histoire de France très-suivie, & remplie de Pièces singulières & curieuses, est composée de près de neuf mille Volumes. Le Catalogue imprimé se trouve chés *Martin*, Libraire à Paris, rue S. Jacques.

T A B L E.

P	IBRES FUGITIVES. Ode, tirée du Pseaume V. <i>Verba, &c.</i>	631
	Lettre à M. D. R. sur le Zodiaque,	634
	Ode sur la mort du P. Porée, à l'Ab. Philippe,	657
	Question	

Question importante, jugée au Parlem. de Paris,	661
Lettre de M. S... à M. Leubon,	666
Réponse à la Let. de M. T. à M. Desbarbalieres,	670
Epître à M... Auteur de celle adressée à Mlle Julie,	674
Lettre de M. le Tors à M. Lebeuf, sur S. Lazare,	678
Etrennes en Vaudevilles,	704
Séance des Maréch. de France, à la Connétablie,	707
Cantique de Moïse,	713
Lettre de M. à M. touchant une Maison Religieuse,	718
Sonnet sur les nouveaux Bouts-Rimés,	719
Enigme, Logogryphes, &c.	721
NOUVELLES LITTÉRAIRES DES BEAUX-ARTS, &c. Bibliothèque Germanique, Tome XXXIV.	723
Histoire de la Guerre, par M. Beneton,	730
Examen & Réfutation des Leçons de l'hygiène,	733
L'Origine & les progrès des Arts & des Sciences,	734
Coûtures du Duché d'Orléans avec les Notes,	740
Elémens d'Astronomie & de Géographie,	742
Le Chevalier Bayard, Comédie, &c.	745
Cérémonies observées à Rome depuis Clem XII.	746
Mémoires du Marquis de Maffei, &c.	<i>ibid.</i>
Dissertation sur deux Passages d'Ovide,	747
Reflexions Critiques sur la Poésie & la Peinture.	<i>ibid.</i>
Histoire Sainte des deux Alliances,	748
L'Histoire Littéraire de France,	749
Recueil de Pièces d'Histoire & de Littérature,	750
Mémoires sur la Vacance du Trône Impérial,	755
Recueil d'Antiquités Romaines,	<i>ibid.</i>
Expériences Physiques pour rendre l'Eau de la Mer portable,	<i>ibid.</i>
Plusieurs Livres imprimés à Genève,	756
Programme sur un Ouvrage important, <i>Cultori-</i> <i>bis, &c.</i>	757
Campagnes Philosophiques,	761
Elégie Latine, par le Comte de Mirabel,	<i>ibid.</i>
Avis sur l'Armorial Général de France,	766
Extrait de Lettre écrite par M. Barere,	768
Académies	

Académies des Sciences & des Belles-Lettres,	770
Académies de Soissons & de Rome,	772
Suite des Médailles du Roy,	773
Guide Harmonique, Musique, &c.	775
Estampes nouvelles,	<i>ibid.</i>
Chanson notée,	778
Spéctacles, l'Echo du Public,	781
Nouv. Acteur aux Italiens, ouverture du Théâtre,	788
Théâtre François, Absalon, nouvel Acteur, &c.	792
Nitetis, Tragédie nouvelle à l'Opera,	<i>ibid.</i>
Vers à la Dlle le Maure,	793
Nouvelles Etrangères, Turquie Russie, Allema-	
gne, &c.	795
Morts des Pays Etrangers,	815
Convalescence ou Reñmercement,	816
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	818
Procession des PP. Cordeliers à l'Eglise du S. Sépul-	
chre,	821
Vers à Mlle Deschamps,	822
Loterie Royale, tirée le 28. Mars,	823
Vers adressés à M. Roy,	<i>ibid.</i>
Morts & Mariages,	824
Epitaphe de Mlle d'Estampes,	830
Nombre des Baptêmes, Morts, Mariages, &c.	
pendant 1740.	841

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 694. ligne 5. Finsidlen, lisez Einsidlen:
P. 715. l. 21. notre, l. nos.
P. 717. l. 10. honneur, l. bonheur.
P. 729. l. 7. Schonau, l. Schonaug.
P. 791. l. 3. Dési, l. Dés.

La Médaille gravée doit regarder la page
La Chanson notée, la page

77
77

20

SEP 29 1936



Digitized by Google

SEP 29 1936



SEP 29 1936



SEP 29 1936

